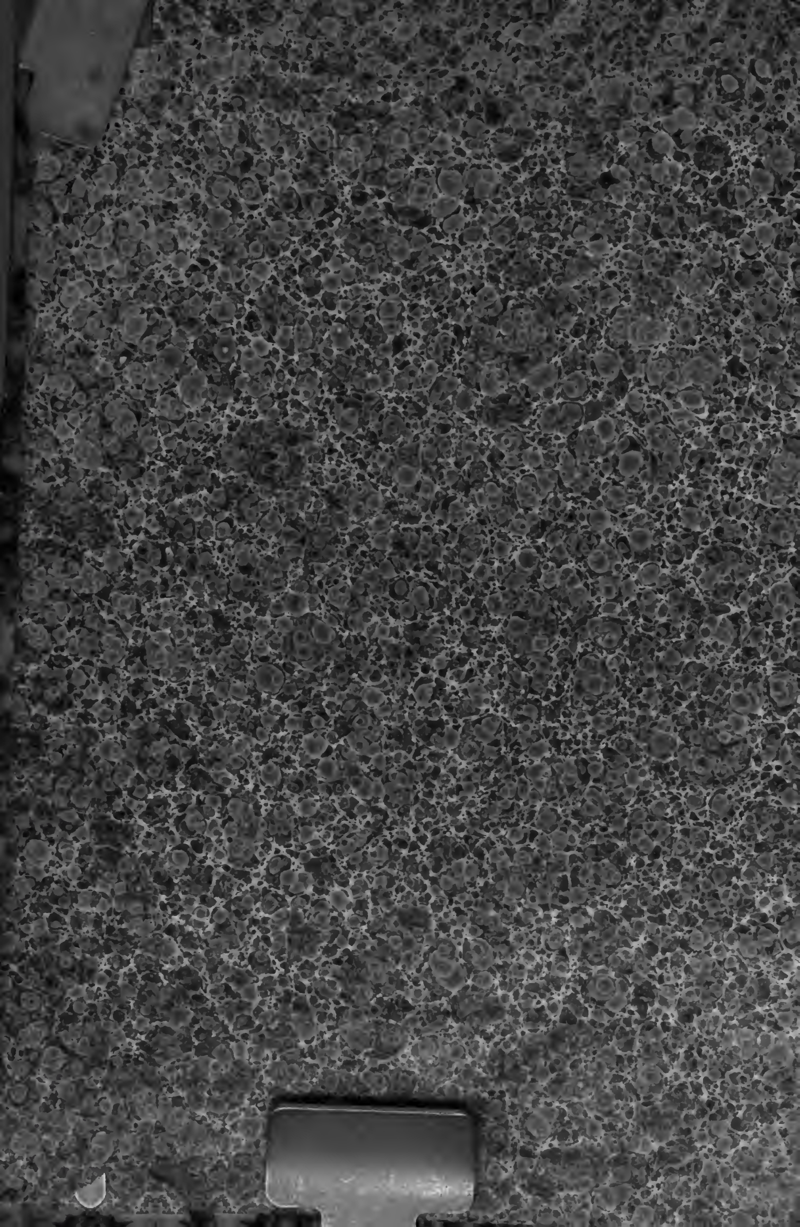
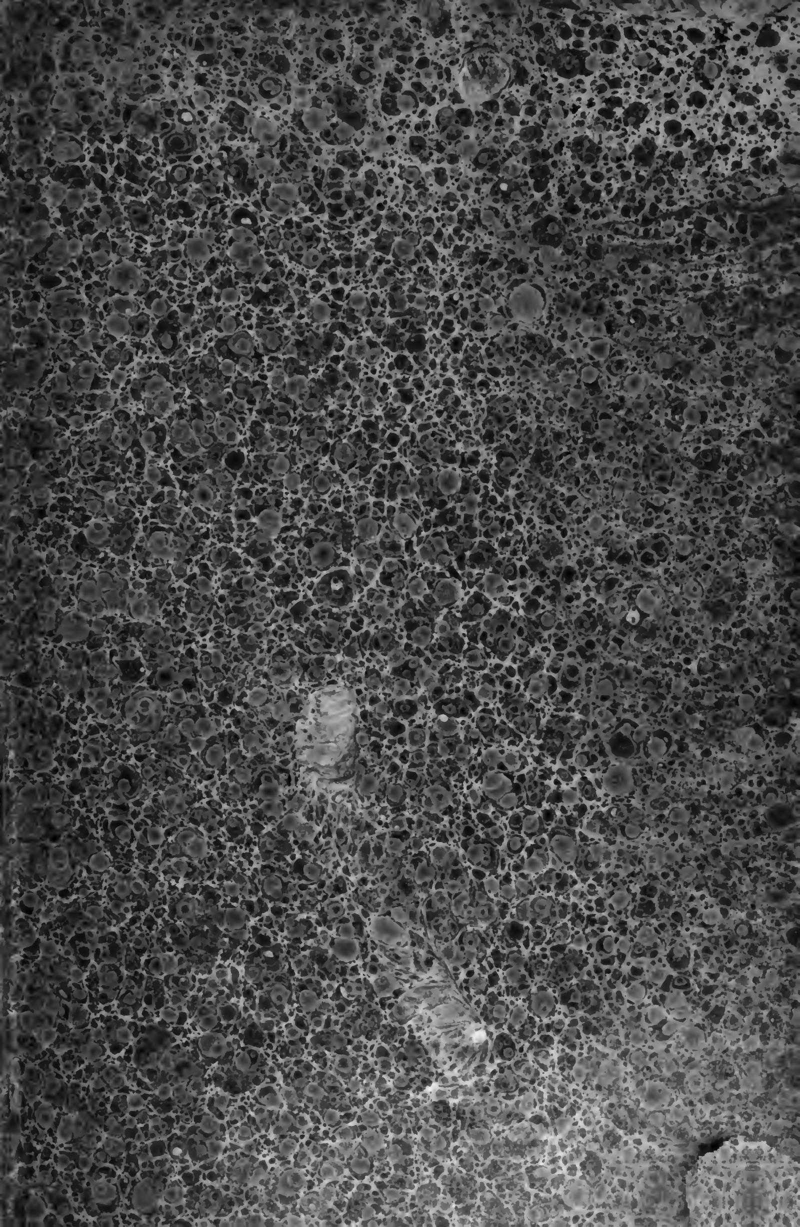

CERCLE DU COMMERCE





PORTRAITS ET HISTOIRE

DES

# HOMMES UTILES.

(ANNUAIRE DE LA BIENFAISANCE).

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
RUE GARANCIÈRE, N. 5, F. S.-G.

# PORTRAITS ET HISTOIRE

DES

# HOMMES UTILES

BIENFAITEURS ET BIENFAITRICES

DE TOUS PAYS ET DE TOUTES CONDITIONS,

Qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique
par des fondations philantropiques, par des traits de dévoûment, de charité;
par des travaux, des tentatives, des perfectionnemens, des découvertes
utiles à l'humanité, etc.

*PUBLIÉS ET PROPAGÉS*

par la

**SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.**

**M. JARRY DE MANCY, Fondateur.**



**NEUVIÈME ANNÉE, — 1re DE LA 3e SÉRIE**

AUGMENTÉE DE

## L'ANNUAIRE DE LA BIENFAISANCE.




PARIS.

H. LEBRUN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue des Petits-Augustins, 6.

# AVERTISSEMENT.

Quand la publicité du mal, tout récemment encore, a fait de si grands progrès, on devait espérer que la publicité du bien allait recevoir, de son côté, une impulsion nouvelle; et quand il semble que le crime ait trouvé des journaux à lui, ne faut-il pas que la bienfaisance ait aussi le sien?

Telle était la pensée première du bulletin promis dès la fondation de l'*OEuvre des Hommes Utiles;* telles sont les améliorations que nous réalisons enfin dans cette neuvième année de notre publication.

Au point où l'on a poussé les choses, ce qui n'eût été de notre part, en d'autres temps, qu'un essai digne d'approbation, se trouve être aujourd'hui pour nous un devoir à remplir, et le moment paraît favorable.

Beaucoup d'honnêtes gens commencent à être fatigués de ces interminables tableaux d'empoisonnemens et de meurtres.

Quelques récits de bonnes actions ont chance d'être les bienvenus, ne fût-ce que pour le contraste!

Après tout, il ne faut pas croire notre âge plus méchant qu'il n'est réellement. Il se fait en France plus de bien qu'on ne devrait le supposer après de certaines lectures. Ces mêmes feuilles, si empressées à propager les récits du crime dans ses plus horribles détails, révèlent chaque jour aussi quelque trait vertueux, quelque fondation pieuse et utile. Mais pour les bonnes nouvelles de ce genre, la place accordée par les journaux est si avarement limitée qu'elles passent inaperçues!

Le ***Moniteur universel,*** qui reçoit les rapports des Ministres sur les actes dignes de récompenses, et le ***Bulletin des Lois,*** où sont relatés les Donations et Legs sanctionnés par le Roi, ne sont adressés qu'aux administrations, à un petit nombre de magistrats et de fonctionnaires : c'est dire combien ce mode de publicité est restreint et insuffisant.

Ainsi demeurent livrés à l'oubli tant d'actes propres à honorer nos mœurs publiques et notre caractère national!

Ce que ne fait point le Gouvernement par son Moniteur et son Bulletin des Lois; ce que la presse quotidienne, absorbée par la politique, ne peut pas ou ne veut pas faire, nous l'entreprenons aujourd'hui, avec la confiance, nous oserons presque dire avec l'autorité que doivent nous donner nos huit ans d'un succès constaté par les vingt mille médailles (1) dis-

(1) Les registres de la Monnaie de Paris attestent que le nombre des médailles de bronze, argent et or, de la *Société Montyon*, frappées du mois de mai 1833 à mai 1841, dépasse vingt mille.

tribuées à vingt mille souscripteurs de notre recueil. Ce sont déjà vingt mille familles dont les tendances morales nous sont connues et dont les suffrages nous sont assurés.

Voilà sous quels auspices nous entreprenons de fonder l'ANNUAIRE DE LA BIENFAISANCE, nouvel organe offert par nous aux Villes et aux Communes pour l'expression de leur gratitude envers leurs bienfaiteurs.

Indiquons en peu de mots le plan adopté pour cette addition à notre ancien recueil.

Nous continuerons à reproduire les comptes rendus des prix et des médailles que, grâce à la munificence de notre MONTYON, l'Académie française distribue chaque année pour des actes de bienfaisance et de dévoûment accomplis par des Français pauvres.

Chaque trimestre, nous publierons les récompenses décernées pour traits de dévoûment par les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, de la Guerre et de la Marine. Nous mentionnerons également les Donations et Legs autorisés, dans l'ordre des insertions faites au Bulletin des Lois, et, à la suite de ces documens, puisés aux sources officielles, place sera donnée aux nouvelles diverses ou *Chronique de Bien public*.

Tel sera désormais l'accompagnement honorable de nos collections de *Vingt-cinq Portraits*, par an, *avec Notices biographiques,* pour former la troisième série du recueil des *Hommes Utiles*.

Les portraits inédits des Ducs de CARAMAN et de LUYNES, et de MM. HALPHEN et COCHIN, récemment décédés, paraî-

tront dans nos prochaines livraisons. Ces noms, honorés d'une juste popularité, prouveront à qui en douterait que la race des Hommes bienfaisans et véritablement utiles, tant nobles que plébéiens, n'est pas épuisée dans notre France, qui les compte toujours parmi ses meilleures illustrations!

---

# PRIX DE VERTU

## DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

### FONDATION MONTYON.

# PRIX DE VERTU

DÉCERNÉS

# PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

## FONDATION MONTYON.

### NOMS DES PERSONNES

AUXQUELLES L'ACADÉMIE FRANÇAISE A DÉCERNÉ
DES PRIX DE VERTU ET DES MÉDAILLES
DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 1840.

—

L'Académie française a décerné, pour l'année 1840, quatre grands prix, formant ensemble une somme de Onze mille cinq cents francs, et neuf médailles, une de première classe et huit de deuxième classe, formant ensemble une somme de Neuf mille cinq cents francs : valeur totale des prix et médailles, *Vingt mille francs*.

### GRANDS PRIX.

Un prix de quatre mille francs, à MATHIEU, *dit* Boisdoux, demeurant à Montereau, arrondissement de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne.

Un prix de deux mille cinq cents francs, à Madeleine FORT, demeurant à Prades, canton d'Ax, département de l'Ariège.

Un prix de deux mille cinq cents francs, à Célestin-Louis PEM-

MEJEAN, demeurant à Paris, quai Saint-Michel, n° 15, 11ᵉ arrondissement.

Un prix de deux mille cinq cents francs, à Marie ORANGE, demeurant à Yvetot, département de la Seine-Inférieure.

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE.

Une médaille de quinze cents francs, à Joseph SERRES, demeurant à Gimont, arrondissement d'Auch, département du Gers.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE.

Huit médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A Marie-Anne ROSE, demeurant à Paris, rue d'Assas, n° 3 *bis*, 11ᵉ arrondissement.

2° A Marie-Jeanne DUFOUR, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart, n° 50, 1ᵉʳ arrondissement.

3° A Anne LECOUTURIER, demeurant à Condé-sur-Noireau, département du Calvados.

4° A Fanchonnette-Françoise LEFEBVRE, demeurant à Alençon, département de l'Orne.

5° A Charlotte BARILLIÉ, demeurant à Versailles, département de Seine-et-Oise.

6° A Marie-Louise OPULENT, veuve GAULET, demeurant à Paris, rue Louis-Philippe, n° 43, faubourg Saint-Antoine, 8ᵉ arrondissement.

7° A Angélique MARTIN, veuve CHARTIN, demeurant à Gesvres, arrondissement de Romorantin, département de Loir-et-Cher.

8° A Pierre BENTEGEAT, demeurant à Bernède, canton de Riscle, département du Gers.

# DISCOURS

# DE M. DE SALVANDY,

*DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.*

Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir jugé digne une seconde fois (1838 et 1840) de tracer cette simple et touchante histoire de tant d'âmes souffrantes et dévouées, de tant d'êtres indigens et généreux, héroïques et inconnus, qui doivent à M. DE MONTYON leur illustration involontaire. C'est une mission sérieuse, une mission touchante et douce, que celle de descendre avec vous dans les rangs les plus déshérités du sort, pour chercher la vertu obscure et pauvre, et la couronner. L'écrivain antique, tout préoccupé de catastrophes éclatantes, disait qu'il n'est pas de plus beau spectacle que celui d'une grande âme aux prises avec l'adversité. Nous connaissons un spectacle plus beau, quand on y regarde de près, celui d'âmes simples aux prises obscurément avec toutes les misères, et les ennoblissant par leurs vertus.

Après les dissertations de mes devanciers et les miennes, je ne chercherai pas à justifier la pensée de l'homme de bien magnifique, qui a imaginé de remettre à une compagnie de gens de lettres le soin de découvrir et de récompenser la vertu. Mais peut-être a-t-il considéré que le plus bel attribut des lettres est d'assurer la gloire des peuples, en racontant tout ce qui est digne de renom. Il se sera dit que trop long-temps elles se bornèrent à célébrer les noms éclatans, les travaux illustres, tout ce qui fait du bruit au milieu du monde. Il a voulu que les bonnes actions fussent traitées enfin comme les grandes actions elles-mêmes, et que la vertu misérable eût sa part, sans l'avoir cherchée, du respect et du souvenir publics. Je lui en rends grâce. La société, dans le temps où nous sommes, se calomnie beaucoup elle-même par l'éclat que jettent les crimes qui l'attristent, par l'autorité

qu'exercent les passions qui la troublent. On la jugera mieux, quand on apprendra, chaque année, ce que recèlent de sentimens élevées, de charité pratique, de foi réelle, de désintéressement et de constance, les plus humbles rangs du peuple. Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il nous constitua, nous destinait à faire au prince, par le vif éclat des lettres, une grande renommée. M. de Montyon est venu deux siècles plus tard. Grâce à lui, nous ferons une bonne renommée à notre temps et à notre nation.

On remarquera que c'est entre quatre-vingt-treize traits de dévoûment ou de courage, entre quatre-vingt-treize existences, honorées par des sacrifices exemplaires, qu'il nous a fallu choisir; et le choix était si difficile, dans cette égalité de la vertu, que notre justice a bien souvent hésité. Vous pouvez, Messieurs, avec sécurité juger, par ceux que nous couronnons, de l'estime qui est due à tous les autres.

Suivant l'usage, l'Académie a honoré des mêmes distinctions la vertu qui consiste à donner en une fois toute sa vie pour ses semblables, et celle qui se dévoue à toutes les heures, qui s'immole sans repos. Si la première est plus courageuse, la seconde est plus persévérante; l'une porte dans les habitudes civiles quelque chose de l'héroïsme intrépide de la vie guerrière; l'autre met en pratique l'héroïsme plus difficile de la vie chrétienne, sans l'appui de la règle et de l'exemple, sans autre engagement que l'inspiration du cœur et de la conscience.

Ainsi, ROSE (Marie-Anne), de Bray (sur Somme), entra, en 1824, au service de madame la comtesse de Saint-M...., veuve d'un officier supérieur des gardes du corps du roi, qui venait de succomber dans un duel bruyant, victime de nos dissensions civiles. Madame de Saint-M...., riche alors, dans ses visites aux hôpitaux, avait rencontré Rose malade et délaissée à l'Hôtel-Dieu. Elle avait remarqué cette fille souffrante et pieuse, apparemment par un secret instinct des cœurs généreux qui se reconnaissent et se rejoignent à travers toutes les distances du rang et de la fortune. Quand elle la vit, non pas guérie, car elle ne devait pas guérir, mais capable de la suivre et de faire un service peu pénible dans sa maison, elle se l'attacha, croyant ne faire du bien qu'à Rose, s'en préparant davantage à elle-même. En effet, cinq ans se passèrent. Un jour dissipa toute cette fortune de madame de Saint-M...., qui n'était assise que sur la munificence royale; et déjà, quand elle arrivait inopinément à la misère, elle commençait à être dévorée d'un mal impitoyable qui ne devait qu'avec une cruelle lenteur, la mettre au tombeau. Dans cet abîme, rien ne lui restait, parce que dans la pro-

spérité elle n'avait pas prévu les mauvais jours. Tout son superflu, et plus, passait dans le plus doux des luxes, celui de la charité.

Rose resta à madame de Saint-M.... Elle fut pour sa maîtresse une infirmière, une amie, une providence. Depuis cinq ans, elle avait thésaurisé, grâce aux *Caisses d'Epargnes,* préparant ainsi une réserve et un refuge à sa vieillesse anticipée. Avec son épargne modique, elle pare aux premiers coups. Avec son travail, elle pourvoit à l'avenir. Pour sa maîtresse, elle retrouve des forces; pour sa maîtresse, elle demande. Les deux infortunées, aussi indigentes, aussi malades, aussi nobles l'une que l'autre, ne subsistent que du trésor d'affection et de reconnaissance que l'une trouve dans son cœur, pour payer les bienfaits que l'autre versa sur elle. Six ans s'écoulent dans cette lutte sans repos. Rose avait tout donné, tout épuisé, quand un jour, au milieu des douleurs atroces auxquelles enfin, par la pitié du ciel, madame de Saint-M.... devait prochainement succomber, un homme se présente qui promet à Rose de la guérir. Seulement, il veut de l'or. Rose en avait. Il lui restait un dernier trésor, cher à sa maîtresse autant qu'à elle-même, auquel sa maîtresse lui avait ordonné de ne toucher jamais, du moins pour elle. C'étaient quatre pièces d'or, qu'au temps de leur prospérité commune, dans une visite au Calvaire où elles habitaient, une main auguste, une enfant parée du charme de son âge et de celui de la grandeur, avait mises dans les mains de Rose en retour de la respectueuse hospitalité de madame de Saint-M.... Ce don maintenant a pour Rose une consécration de plus : après celle du rang et de la jeunesse, celle du malheur. Rose désobéit à sa maîtresse. Elle livre sa relique précieuse, sa ressource dernière, et peu de jours après, madame de Saint-M.... avait trouvé le repos dans le sein de Dieu. Rose demeura seule, sans asile, sans pain, sans amitié, n'ayant plus, dans ses propres infirmités qu'elle sentait maintenant, la force de travailler; ne demandant plus, car c'aurait été pour soi. Le bureau de charité du 11e arrondissement découvrit la généreuse fille dans ses misères. Il s'est chargé de la secourir. Il vous demande de faire plus pour elle. L'Académie française lui décerne une médaille de 1000 francs.

A Paris encore, Marie-Jeanne DUFOUR, qui compte soixante-deux ans, des infirmités, et n'a pour subsister que le prix de quelques ménages, fait le bien qu'elle aurait besoin qu'on lui fît à elle-même. Elle était, en 1815, au service d'un inspecteur des forêts, que la réaction destitua. Il tomba dans la détresse. Jeanne Dufour avait, depuis dix-huit ans, fait des économies à son service; elle les lui prêta, et

bientôt le prêt mourut avec lui. En 1830, une autre révolution vint lui donner d'autres occasions de dévoûment. Cette fois, elle était liée avec la femme d'un serviteur de la monarchie abattue, la femme d'un Cent-Suisse. Le pauvre Cent-Suisse fut atteint par les évènemens. Il partit pour un régiment, ne donna plus signe de vie, et sa femme, étant morte peu après, légua tout ce qu'elle avait, ses deux enfans, à Jeanne Dufour. Le legs a été religieusement accepté, ses conditions religieusement remplies. Depuis cinq ans, Jeanne Dufour élève avec tendresse les deux orphelines. Elle est une mère pour toutes deux : car elle leur donne du pain, et elle n'en a pas.

Une médaille de 1000 francs lui est décernée, en même temps qu'à plusieurs autres vertueuses femmes, chez qui vous allez retrouver les mêmes droits à notre admiration.

Charlotte BARILLIÉ, née à Versailles et y demeurant, est un autre modèle, vraiment sublime, de cette fidélité inépuisable en sacrifices. Elle entra, Messieurs, à l'âge de douze ans, il y en a cinquante, au service d'un ménage, aisé alors, que la révolution fit tomber peu après dans la pauvreté. Charlotte cessa de recevoir des gages. Mais ses maîtres l'avaient prise jeune, ne sachant pas le service; ils l'avaient élevée; ils étaient malheureux : elle ne les quitta point. Pour se vêtir, pour vivre, elle travaillait. Son travail lui tenait lieu de gages. Depuis cinquante ans, cela dure, Messieurs. Son maître, devenu vieux, tombé dans l'enfance, usa, dans les soins qu'il exigeait d'elle, les jours de sa jeunesse, ceux de son âge mûr. A quatre-vingt-dix ans, il mourut sans rendre à Charlotte sa liberté. Elle avait maintenant sa maîtresse septuagénaire et infirme, qui lui demandait de soigner sa solitude et sa vieillesse, et à son tour de la conduire doucement au tombeau. Vous dirai-je, Messieurs, que ce ne sont pas là tous les dévoûmens de Charlotte; qu'on en cite d'autres? Peu vous importerait! Il n'en est qu'un qui doive nous émouvoir et nous étonner. C'est celui de toute une vie employée à payer une dette de l'enfance. C'est celui de toute une vie dépensée au profit de vieillards étrangers et pauvres. C'est ce jubilé de sacrifices et de résignation qui retrouve Charlotte après ces cinquante ans de nos révolutions, quand tout a changé autour d'elle et au-dessus d'elle, à la même place, auprès des mêmes maîtres, dans la même abnégation, ne recevant rien et donnant tout.

Encore un de ces cœurs généreux, un de ces modèles de se viteurs dévoués qui ennoblissent leur condition par l'attachement, et rehaussent la fidélité même par l'abnégation. A Condé-sur-Noireau vit une

honnête fille qui entra, il y a quarante ans, au service d'un tanneur du pays. Le commerce alla mal. La misère vint. ANNE LECOUTURIER demeura. Pendant vingt années, elle soigna, secourut, consola son maître; à la fin il succomba au chagrin et à la pauvreté, laissant aux soins, et, pour mieux dire, à la charge d'Anne, sa veuve infirme, son gendre malade et mourant, et cinq de ses petits-enfans, sur lesquels il en est deux que cette contagion de misère et de mort atteignit l'un après l'autre. Elle pourvoit à toutes ces maladies et à tous ces deuils. Qui pourvoira au sort des trois orphelins, seuls survivans de toute cette lente succession de funérailles? Dieu ne les a pas abandonnés, puisque Anne Lecouturier est là toujours. Elle les recueille, elle les élève. Ils ont grandi sans pouvoir venir en aide à leur mère adoptive, ni à eux-mêmes. Leur tempérament débile porte l'empreinte de toute cette pauvreté, de toutes ces souffrances au milieu desquelles ils sont nés. Leur bienfaitrice, qui fait ce métier-là depuis quarante ans, travaille pour eux comme elle fit pour leur aïeul, pour leur père, comme on ne fait pas pour soi; aucun sacrifice ne lui coûte. Ainsi, elle était plus avancée que ses maîtres, elle était propriétaire; une maison qu'elle aimait faisait tout son patrimoine : dans un moment pressant, elle l'a vendue. Cette maison, Messieurs, qui abritait tant de vertus, la pauvre fille l'a vendue deux cents francs. Béni soit M. de Montyon! nous la lui rendrons.

La veuve GAULET est une personne de la même famille. Elle a été marchande de verdure ambulante. Des malheurs l'ont fait descendre à l'état de *Gardeuse d'Enfans*. Il n'en est pas de moins lucratifs. Mais c'est pour elle une vocation que la Providence avait bien favorisée : car elle a commencé par avoir dix-huit enfans elle-même. Ils sont établis pour la plupart; deux sont encore à sa charge. Quand le comité de bienfaisance de son arrondissement pénétra dans la chambre étroite et obscure du faubourg Saint-Antoine qu'elle habite, il trouva quatre lits destinés à sept personnes, la veuve Gaulet, ses deux enfans, deux enfans d'une de ses filles malheureuse, et puis deux orphelins qui lui furent donnés à garder, et qu'elle garda si bien que, depuis onze ans, elle les élève. La mère selon la nature les a abandonnés, la mère selon le cœur leur est fidèle. Elle nourrit tout ce monde de son travail, et de celui de ses enfans adoptifs. L'aîné gagnait, il y a peu de mois, six sous par jour, et vient de monter à huit sous dans ces derniers temps. Cependant, elle n'a pas toujours été heureuse dans ses adoptions. Il est arrivé que quelques-uns de ces orphelins montraient de mauvais penchans, et quand on lui donnait le conseil de déposer le fardeau, elle répondait

qu'elle s'en garderait bien; qu'il fallait qu'elle essayât d'en faire des hommes honnêtes. La pauvre femme est accoutumée à ces mécomptes. Elle a des enfans établis qui sont dans une situation aisée; ils pourraient venir à son aide, et ne lui donnent rien, par une grande raison : c'est, disent-ils, qu'elle donne tout Heureusement, Messieurs, notre excellent ami, M. de Montyon, n'a pas de ces scrupules.

La veuve CHARTIN, de Gesvres, canton de Selles-sur-Cher, diffère de la veuve Gaulet en ce qu'elle a été riche, et qu'elle est arrivée à la pauvreté à force de recueillir et d'élever les enfans des pauvres. Son mari, vieux militaire qui avait vu trente-sept campagnes, se reposait de ses travaux en aidant sa femme dans ses soins pour tous ces enfans adoptifs qui venaient grossir leur nombreuse famille. On en compte jusqu'à treize qui ont dû l'éducation à ces braves gens. La veuve Chartin, qui a, peu-à-peu, vendu tout son avoir, et qui est réduite à la pension de 240 fr. sur l'Etat que son mari lui a laissée, a encore six pupilles étrangers à sa charge. Plusieurs n'ont point de parens, et ne sont pas destinés à en connaître jamais. Le *tour* qu'on supprime dans nos hôpitaux, madame Chartin l'a établi dans sa maison. Elle pense que ces enfans du désordre, jetés sur la terre comme ces plantes qui poussent sans culture et sans racines, ont plus que d'autres, besoin qu'une tendresse intelligente et pieuse vieille sur eux. Elle les élève, elle les place, elle les marie. Elle ne se sépare de ces infortunés qu'après avoir tout fait pour eux.

Maintenant qu'elle a vieilli, qu'elle s'est ruinée dans ces sacrifices, tous les malheurs sont venus à-la-fois fondre sur elle. Son gendre, qui avait de l'aisance, est mort en vingt-quatre heures de la mort d'un fils. Elle-même vient de perdre une fille de dix-sept ans qui l'aidait dans le pénible travail de sa charité. Cependant elle poursuit son œuvre. Elle répond à toutes les représentations: « Je continuerai ; Dieu est bon ! » Elle a raison. Si Dieu envoie le malheur à la vertu, c'est pour qu'elle soit réellement la vertu.

Françoise LEFEBVRE, pauvre journalière d'Alençon, âgée de soixante-deux ans aujourd'hui, a vécu comme la veuve Gaulet et la veuve Chartin ; seulement, elle a une autre vocation : ce sont les vieillards qu'elle adopte, et qui lui font une famille. Quelquefois, elle s'est faite leur domestique volontaire ; elle s'est établie chez eux, les soignant et les nourrissant, donnant cinq années de sa vie à celui-ci, à celui-là huit années. Depuis dix-sept ans, elle a recueilli, elle sert, elle nourrit de son travail une malheureuse fille, paralytique et incurable, qu'aucun

établissement public d'Alençon ne pouvait recevoir, aux termes des réglemens : les maisons de vieillards, parce qu'elle n'était point vieille, elle n'était que paralytique ; les hôpitaux, parce qu'elle n'était point malade, elle n'était qu'incurable. Malheureusement, la bienfaitrice a vieilli ; le travail lui devient difficile. Le pain manque souvent ; jamais le courage et la charité ! Et ces sacrifices admirables, ils n'ont pas pour but l'estime et les regards des hommes. Quand les autorités d'Alençon veulent retrouver tous les titres de Françoise Lefebvre, elles sont obligées de procéder à une enquête. On s'était adressé à elle-même ; mais, « se vanter de ces choses-là, avait-elle répondu, ce serait déplaire à Dieu. »

Messieurs, cette fois, c'est d'un homme que je dois vous entretenir. Je ne vous parlerai pas de patience et d'abnégation : je vous parlerai de courage, mais d'un courage charitable et dévoué. Pierre BENTEGEAT habite aux bords d'un fleuve poétique de nom, d'allure, d'aspect, mais perfide et dangereux pour les riverains : c'est l'Adour. Participant du fleuve et du torrent, roulant à l'Océan les eaux que lui versent tout-à-coup les neiges ou les orages des Pyrénées, il a des débordemens subits qui déplacent ses rives, noient les gués, et tendent de tous côtés aux habitans un piége formidable. Bentegeat, jeune forgeron de Bernède, département du Gers, passe sa vie à braver l'Adour pour lui disputer ses victimes. Il en est déjà neuf qui lui ont dû la vie. Il promet de continuer. Des médailles d'honneur ont signalé son courage ; mais le courage qui se multiplie ainsi mérite un autre nom. Il s'élève à la vertu.

L'Académie française lui décerne, ainsi qu'à toutes les femmes charitables dont nous venons d'enregistrer les titres, une médaille de 1000 fr.

Un enfant vient à son tour réclamer le prix du courage héroïque. Le jeune Joseph SERRES est du même pays, il a dans les veines le même sang que Bentegeat. Il est d'un département dont j'aime à rencontrer deux fois le nom sur cette liste d'honneur. Il habite Gimont dans le Gers. Il a douze ans à peine. Un jour, le 2 mai de l'année dernière, il entend un grand bruit. Deux enfans de quatre ans chacun jouaient ensemble sur la place publique, exposés à tous les périls, comme il arrive partout où la maternelle institution des salles d'asile ne veille pas sur l'enfance. Ils montent sur le puits de la ville, s'y jouent, s'y précipitent. Tout le monde accourt. Mais que fera-t-on ? On délibère, on se lamente. « Nous avions perdu tout sang-froid, » disent naïvement les habitans, dans leur requête. Le jeune Serres a conservé le sien. Il demande une échelle. Elle est trop courte ; on la tiendra. Il des-

cend ; elle était trop courte en effet. Mais l'un des deux enfans est debout, tend les mains, aide à sa propre délivrance. En se penchant, Serres peut le saisir ; il remonte péniblement, mais ne faiblit pas, ne se décourage pas, et le rend à sa mère. Et le second ! il n'a point paru. Il est sous l'eau. Il est perdu. Serres redescend, sans que, de tous ces hommes, aucun se soit avisé du moins d'avoir une échelle moins périlleuse pour l'intrépide enfant. Cependant, il va, il se baisse, il n'arrive point jusqu'à l'eau. Que fera-t-il ? Il se suspend, il se tient du pied au dernier échelon, puis, il plonge, il cherche avec effort. On tremble pour tous les deux. Un moment, on ne sent plus rien : on le croit perdu. Cependant, il a senti le petit malheureux, il l'a saisi sans connaissance, mort peut-être. N'importe, il le rendra à la lumière. Comment s'y prend-il ? il ne le sait plus lui-même. Dans les actions généreuses, on a, quand il le faut, une force surhumaine. Enfin, il reparaît avec son fardeau. Tous deux sont sauvés, car l'autre enfant peut à la longue être rappelé à la vie. L'Académie française décerne au jeune Joseph Serres un prix de 1500 francs. Puissent ceux qui l'élèvent comprendre et lui enseigner ce qu'un prix de vertu, ainsi envoyé à son enfance, dans cette solennité, impose de devoirs à sa vie !

Marie ORANGE, à Ivetot, est une malheureuse fille qui eut à l'âge de six ans, le bras droit fracassé, d'un coup de fusil, par un autre de ces enfans désœuvrés et vagabonds dont le péril est toujours de faire encore moins de mal à autrui et à eux-mêmes dans leurs jeux désordonnés, qu'ils ne s'en préparent à eux-mêmes et à la société par leur précoce déréglement. La pauvre victime, cruellement amputée, semblait ne devoir grandir que pour être à charge à tout le monde. Elle a été l'appui de tout le monde, en prenant des années. Ame forte, elle a tiré parti de son malheur pour s'élever à la résignation, au travail, au dévoûment, et, comprenant mieux qu'une autre ces misères du délaissement et de l'infirmité qu'elle avait surmontées, elle a consacré sa vie à les consoler. Elle soigne la vieillesse ; elle élève l'enfance. Nous avons une nomenclature de seize infortunés qu'elle a ainsi, pendant des années, nourris, soignés, surtout rendus meilleurs. Car ce qu'elle a admirablement appris dans la vie disgraciée qui a été son lot de ce monde, c'est que nos véritables forces sont en nous, et en Dieu. L'Académie donne à Marie Orange un prix de 2,500 francs.

L'Académie décerne également un prix de 2,500 fr. à Louis-Célestin PEMMEJEAN, ancien militaire au 18[e] de ligne, actuellement ouvrier à Paris, qui s'est signalé, depuis sa jeunesse, par une foule d'actes de dé-

voûment courageux. Il est également acclimaté au feu et à l'eau. Il voit une vieille femme prête à périr dans les flammes, il s'y précipite. Un soir, il voit aux bords du canal Saint-Martin, une femme, une mère, errer avec ses deux filles en bas âge, d'un air inquiet et agité. Elle s'arrête, pousse une de ses filles dans le flot, puis l'autre, et s'élance elle-même. Pemmejean, malgré sa femme qui le retient, s'est élancé avant elle. Il plonge et ramène une des jeunes filles; il plonge de nouveau et ressaisit l'autre; enfin, il retrouve la mère, et pour réconcilier cette malheureuse avec la vie, il lui remet le salaire auquel il a droit pour l'avoir sauvée.

La commune de Prades, dans le département de l'Ariège, a été visitée dans le printemps de l'année dernière, ainsi que quelques communes environnantes, par une épidémie extraordinaire, une sorte de fièvre jaune, qui pendant dix mois a sévi sans relâche, et dévoré un sixième de la population. Presque tous les habitans étaient frappés. La terreur était universelle. Plus de soins pour les vivans, plus pour les morts. Qui les ensevelira? Qui les conduira au dernier séjour? Le vieux pasteur, M. l'abbé IZAUZE (il faut écrire son nom), resté fidèle à son troupeau dans cette affliction, promène le saint viatique de demeure en demeure. Lui-même tombe: qui l'assistera? qui lui rendra, dans sa maladie, les soins qu'il a donnés? Il meurt, comme un soldat fidèle frappé sur le champ de bataille en combattant: qui lui rendra les suprêmes devoirs? Après quatre mois, une ambulance est enfin établie; il y a des médecins: qui leur servira d'aide à toutes les heures du jour et de la nuit?

Une pieuse fille, nommée MADELEINE FORT, intrépide et infatigable, remplit toutes ces tâches méritoires. Elle a vécu, depuis sa plus tendre jeunesse, pour les bonnes œuvres et pour la charité. C'était elle qui apprenait à lire aux enfans, qui visitait les malades. Tous ceux qui souffraient avaient coutume de l'appeler. Aussi avait-elle refusé tout établissement. « Que deviendraient mes pauvres? » disait-elle. Quand l'épidémie éclate, c'est bien alors qu'elle s'applaudit d'être seule et libre. Elle visite, elle assiste, elle panse, dans l'espace de dix mois, plus de cinq cents infortunés que la mort environne. Elle les sauve, ou bien elle les console, et c'est elle, elle seule, qui les accompagnera dans la dernière demeure pour répondre aux prières du prêtre. Elle est partout, elle veille huit nuits sur dix. Ce sont les plus pauvres et les plus abandonnés près de qui elle fait la garde la plus fidèle. Enfin, sont arrivées, pour la relever, deux sœurs de charité, saintes filles, dont l'une ne tardera pas à être enlevée par le fléau qu'elle vient combattre, l'autre, par tomber ma-

lade à son tour. A leur arrivée, le vieux père de Madeleine, ses frères, ont voulu l'arracher au péril, à celui du moins de la fatigue et de l'épuisement. Elle s'éloigne en effet. Les villages d'alentour étaient dévastés, et un curé, M. l'abbé Martimort, qui, remplaçant sur le champ de bataille son devancier, mort dans la mêlée, s'était signalé après lui par l'héroïsme de son courage chrétien, venait à son tour d'être frappé. Il a appelé Madeleine. Elle est allée assister celui qui assistait tout son troupeau. Vous dirai-je, Messieurs, que c'est la religion qui la soutient dans ces veilles, dans ces journées effroyables? vous le savez avant que je vous le dise. A quelle autre source puiserait-on cette force angélique?

Quand toute cette plaie s'est retirée, le curé a été payé selon ses mérites. Il a été traité comme un officier du col du Teniah ou de Mazagran. Le roi lui envoya la décoration de la Légion-d'Honneur. Madeleine Fort, de son côté, reçoit une récompense glorieuse. On l'appelle la *Sœur de Charité!*... Elle rougit à ce nom : c'est trop pour sa modestie. En effet, il n'en est pas de plus grand. Celui-là résume tous les sacrifices et tous les martyres. Nous envoyons à la vertueuse fille qui a pu le mériter, un prix de 2,500 francs.

Il nous reste à vous faire faire connaissance avec un honnête marinier de Montereau, qui ne pensait pas avoir jamais à l'Académie française les honneurs de la séance, et qui les reçoit à un beau titre : car c'est bien réellement la vertu.

MATHIEU, *dit* BOISDOUX, est un brave homme, rangé, sobre, laborieux, qui travaille le jour, qui travaille la nuit, pour nourrir sa mère et élever ses enfans. Son seul désordre est de prodiguer sa vie, cette vie si nécessaire à tous les siens, pour le bien de ses semblables. Qu'il découvre au loin la lueur d'un incendie, il y court, et vous pouvez compter qu'une fois arrivé, il sera partout où seront les grands services à rendre, les grands dangers à braver. Qu'un accident arrive sur la Seine ou l'Yonne, qu'un enfant, qu'un homme crient au secours, si loin que soit Boisdoux, il l'entendra, et l'enfant, l'homme, seront sauvés. On ne compte plus les incendies où a éclaté son courage, les victimes qu'il a disputées aux deux rivières de sa cité. Un jour, leurs flots débordés couvraient au loin la plaine, plusieurs quartiers étaient inondés. Les habitans, réfugiés sur les hauteurs, ne communiquaient plus qu'en bateau avec leurs maisons envahies. Trois d'entre eux, qui étaient allés ainsi voir les ravages de l'inondation, remontent dans leur batelet, et du pied le poussent au large. Ils n'avaient ni croc, ni rames. Ils s'en aperçoivent quand il n'est plus temps. Le fleuve les emporte; le pont

est devant eux, dont les arches, pour la plupart, sont déjà cachées sous les eaux : ils vont y être brisés. Ils crient au secours. Boisdoux les a entendus. Que fera-t-il? Ira-t-il chercher son bateau? Point! le temps presse. Il se précipite, il nage, il fera ensuite comme il pourra. Ce qu'il fit, le voici :

« Les malheureux allaient toujours; il était loin. Il les voyait fuir, arriver au pont. Quelles angoisses pour Boisdoux! Enfin, il a tant peur pour ces trois hommes qui vont périr, il fait de tels efforts, qu'il est arrivé. Il a rejoint le bateau. A quoi bon pour un autre que Boisdoux? avec ce flot emporté, ce pont qu'on touche, sans rame, sans aviron, que peut-il de plus que ces trois hommes, qui n'ont rien pu pour eux-mêmes? Il a, de plus qu'eux, le courage le plus intelligent, celui qui se dévoue. Il y a là une lumière et une force divines. Boisdoux raidit son bras contre le batelet pour l'arrêter, il se saisit de la corde qui pend, lutte contre le flot, et, comme il y faut ses deux bras, tant le flot est terrible, il prend de ses dents la corde qui doit les sauver; Dieu aidant, il les sauve, en effet, à force de courage et de fatigue; il arrive au rivage épuisé, mais content. Les trois hommes lui ont dû la vie.

Une autre fois, le 7 novembre dernier, le coche d'Auxerre, ce coche antique, qui a eu dans sa carrière vénérable une fortune qu'on ne sait pas beaucoup, celle de mener à Paris, la première fois qu'il y vint, un jeune officier de l'école de Brienne, qu'on appelait Napoléon Bonaparte, le coche d'Auxerre descendait sur Paris, ne portant pas probablement d'aussi grandes destinées, mais réservé à une grande catastrophe et portant la gloire à Boisdoux. Le flot cette fois encore était rapide. Le coche va droit au pont, manque l'arche. Un grand cri se fait entendre. Il était brisé, englouti. Boisdoux a tout vu, tout entendu; il s'est élancé, il court, jette sa veste; car, a-t-il dit dans son interrogatoire, *je pensais bien qu'il y aurait de la besogne pour moi.* Il y en avait en effet, Messieurs. Le coche portait vingt-trois passagers. Ils étaient presque tous dans la salle commune. Le navire est englouti, sauf l'arrière qu'on voit encore à fleur de l'eau. Boisdoux y est arrivé; il est sur ce qui reste du pont. Et comme il s'enquiert des moyens de sauver ces malheureux, un homme qui se tenait cramponné dans l'eau jusqu'à la ceinture, lui répond qu'ils sont perdus. Qui pourrait penser à les sauver! « Moi, dit Boisdoux : je suis venu pour cela. » Et il cherche les issues. Une de ces fenêtres de navire qu'on appelle des sabords était seule à moitié hors de l'eau. Elle est trop étroite pour lui donner passage. Mais tout autre moyen est impossible. Il y passera. Vous l'auriez

vu faire effort pour forcer l'entrée du sabord, pour plonger dans ce gouffre où ces infortunés luttent contre la mort, comme d'autres eussent fait pour en sortir. Enfin, il entre, il est dans cet abîme. Il saisit une des victimes, une jeune fille, l'amène au sabord, la fait passer, respire, et se replonge dans le gouffre : il ramène un jeune homme encore vivant, puis encore une jeune fille, puis une autre : celle-ci ne vivait plus. Le temps s'écoulait dans cette lutte héroïque. La mort, malgré tout, allait plus vite que Boisdoux. Cependant il recommence, mais c'est en vain. Il n'y avait plus là d'être vivant que lui. Il faut qu'il se contente de ces trois vies qu'il a sauvées, de ces deux jeunes filles, de ce jeune homme, qui n'ont revu que grâce à lui la clarté du jour.

Enfin, il se décide à revenir à la lumière, à sortir de l'eau, des ténèbres, de ce tombeau si rempli; il était épuisé de fatigue, il fallut qu'on vînt à son aide, qu'on le tirât avec effort de ce sabord qu'il avait franchi tout seul, quand il avait fallu se dévouer, devant lequel il faiblissait quand il n'avait plus qu'à se sauver lui-même.

L'Académie décerne à cet honnête homme un prix de 4000 francs.

Notre tâche est terminée. Elle est douce à remplir. Quand partout se manifeste dans le pays un sentiment moral et généreux, le culte de ceux qui l'ont servi et illustré; que chaque cité élève une statue à ses grands hommes; que nous dressons des colonnes à nos héros du rivage africain;..... nous ici, une fois l'an, honorons la vertu.

Après tout, c'est une bonne institution que celle qui nous oblige à parler le langage que nous avons tenu et qui vous oblige à l'entendre. Au milieu du désordre des idées, de la lutte des principes, de l'incertitude des croyances, il est bien que les lettres, ministres nécessaires de l'incertitude des esprits, soient tenues de venir tous les ans rendre hommage à la seule vérité qui soit encore admise, à-peu-près sans débat, dans les sociétés humaines, à la vérité morale. En la proclamant, on fait comprendre ses conditions, on raffermit l'ordre sur ses fondemens. Après avoir eu la gloire d'écrire, les premiers, dans les lois, le grand principe de l'égalité civile, il est rassurant de voir planer au milieu de nous, avec un égal empire, dans tous les rangs du peuple, une puissance qu'un de mes devanciers, à la place où je suis, appelait éminente, invariable, incontestée, éternelle, en un mot, disait Népomucène Lemercier, LA VERTU.





DUC DE CARAMAN.

devait lui succéder, le vicomte de Caraman, aîné d'une nombreuse famille, appelé à recueillir une immense fortune, élevé sous les yeux d'un père d'une sagesse éclairée, que la considération générale environnait,

(1) Victor-Marie-Joseph de Riquet, duc de Caraman, Pair de France, lieutenant-général, ancien ambassadeur, Grand d'Espagne, etc, né à Paris, le 25 décembre 1762, mort à Montpellier, le 25 décembre 1839.



DUC DE CARAMAN.

# UN BIENFAITEUR

## DU SOLDAT FRANÇAIS.

C'est à M. le duc de Crillon, pair de France, puis au duc de Caraman lui-même (1) que nous empruntons la Notice et les fragmens ci-après.

## LE DUC DE CARAMAN.

Né en 1762, douze ans avant la fin du règne de Louis XV, encore à cette époque de calme que devaient suivre de si violentes tempêtes, le Vicomte DE CARAMAN, entrant dans le monde au début de la guerre d'Amérique, était destiné à parcourir la période la plus remarquable en évènemens que présentent les annales des temps modernes, et sa carrière ne pouvait manquer de se ressentir des agitations terribles qui ont marqué le cours du demi-siècle qui vient de s'écouler. Descendant de Riquet, l'immortel auteur du canal des Deux-Mers, qui dota le midi de la France d'une prospérité que la reconnaissance de ces provinces aime encore à lui rapporter, génie profond qui, dans ce siècle de gloire et de la *toute-puissance monarchique*, préparait le siècle industriel qui devait lui succéder, le vicomte de Caraman, aîné d'une nombreuse famille, appelé à recueillir une immense fortune, élevé sous les yeux d'un père d'une sagesse éclairée, que la considération générale environnait,

(1) Victor-Marie-Joseph DE RIQUET, duc de CARAMAN, Pair de France, lieutenant-général, ancien ambassadeur, Grand d'Espagne, etc, né à Paris, le 25 décembre 1762, mort à Montpellier, le 25 décembre 1839.

et dont le premier principe était qu'il fallait justifier les bienfaits dus à la naissance et aux faveurs du sort, ayant à peine terminé ses études, embrassa cette noble carrière des armes où son nom s'était déjà illustré, et dont son père avait parcouru successivement tous les grades, depuis son brillant début à Fontenoy, jusqu'à la fin de la guerre de sept ans, signal d'un long repos pour la France.

Le vicomte de Caraman interrompit ses débuts militaires pour se préparer, par les voyages, à la carrière diplomatique vers laquelle ses goûts l'attiraient d'une manière irrésistible, et qu'il était d'ailleurs dans l'intention de son père de lui faire adopter.

Le marquis de Mirabeau, qui eût été plus connu s'il n'eût été effacé par la célébrité de son fils, en relation intime avec la famille de Caraman dont il était l'allié, fut un de ceux qui prirent à tâche de guider sa jeunesse par de sages conseils, et qui, stimulant en lui le besoin de se distinguer dont il le voyait enflammé, lui dit un jour cette phrase qui, sous une expression triviale, annonçait une prévision si juste de l'avenir : « Souviens-toi, mon jeune ami, que nous approchons d'un temps où tout homme ne pourra valoir que par ce qui lui trottera entre les deux sourcils. »

De telles leçons, et les bienfaits d'une éducation reçue dans la maison paternelle, centre d'une société élégante et choisie, avaient préparé le jeune voyageur à profiter en pays étranger des puissantes recommandations dont l'avait pourvu M. de Vergennes, et qui lui assuraient près des différentes cours de l'Europe tous les avantages que ses parens pouvaient souhaiter pour son agrément et son apprentissage de la politique.

Ce fut d'abord à Mayence et à Dresde, en se livrant à l'étude du droit germanique et de la langue allemande, qu'il attacha, comme il le dit lui-même, les premiers chaînons de cette longue suite de relations étrangères qui devaient plus tard lui être si utiles. Son voyage à Berlin fut une épreuve dont il eut le bonheur de se tirer avec succès, et qui décida en partie de son avenir, en lui assurant la bienveillance du grand Frédéric, cet illustre souverain sur lequel l'Europe avait les yeux fixés, et qui, au déclin de son éclatante carrière, maintenait, par la supériorité de son esprit, la prééminence que lui avait acquise celle de ses armes. On se représente facilement l'impression que dut produire sur une jeune imagination de dix-huit ans le premier moment où notre voyageur se trouva en présence de cette haute renommée du dix-huitième siècle.

Chacun sait que Frédéric, qui touchait alors à la vieillesse, se reposant à Sans-Souci des fatigues de la longue lutte qu'il avait eue à soute-

nir presque contre toute l'Europe, y consacrait ses loisirs aux lettres, et se plaisait à réunir chaque année ses troupes pour les exercer à de grandes manœuvres, fruit de ses savantes combinaisons. La présence de ce grand capitaine, entouré de tous les compagnons et instrumens de ses glorieux travaux, était un spectacle imposant auquel on accourait de toutes parts.

Qu'il me soit permis de citer ici une anecdote que M. de Caraman aimait à raconter, comme ayant été pour lui d'une extrême importance. On n'ignore point, en effet, que Frédéric se méfiait de ce qu'il appelait la vanité présomptueuse des jeunes gens à la mode de la cour de Versailles, et qu'un Français d'un rang distingué devait être de sa part l'objet d'une observation spéciale et peut-être un peu maligne.

M. de Caraman s'exprime ainsi dans ses *Mémoires*, lorsqu'il fut admis à l'audience du prince : « Je ne saurais rendre, dit-il, le trouble qui s'empara de moi, lorsque le roi, ayant refermé la porte de son appartement intérieur, s'arrêta un moment sur le seuil, me fixa de loin avec sa lorgnette; puis ôtant le chapeau qu'il avait jusque-là conservé sur sa tête, en s'avançant d'un pas lent et mesuré, se trouva vis-à-vis de moi, que le respect et une sorte de crainte retenaient dans une immobilité complète à la place qu'on m'avait assignée. Après m'avoir adressé quelques questions entremêlées de mots obligeans sur ma famille, il s'arrêta tout-à-coup, et, dirigeant sur moi ce coup-d'œil oblique et perçant qui semblait vouloir pénétrer au fond de la pensée, il me demanda brusquement si nous avions encore de bons généraux en France. »

Un moment déconcerté par cette interpellation inattendue, le jeune Caraman se remit néanmoins promptement, et fut assez bien inspiré pour répondre au roi : « Qu'à son âge on ne savait qu'obéir à ses chefs, mais qu'on ne se permettait pas de les juger. »

Réplique heureuse, qui obtint du grand Frédéric un de ces sourires approbatifs qui révélait sa satisfaction, et qui valut à son jeune interlocuteur l'accueil le plus flatteur, l'autorisation de l'accompagner aux grandes manœuvres de Postdam, faveur vivement recherchée par les étrangers auxquels elle n'était pas toujours accordée, et une sorte de renom favorable qui le précéda dans la suite de ses voyages.

Cette circonstance, connue à Paris par la correspondance même de Frédéric avec le baron de Grimm, contribua à donner quelque relief au retour du vicomte de Caraman dans sa famille.

Peu de jeunes gens, à cette époque, allaient chercher au dehors des moyens d'instruction dans le but de les appliquer utilement à leur pays :

on louait d'autant plus le parti qu'un très jeune homme avait su tirer de sa première excursion lointaine; la grande renommée de Frédéric faisait ressortir, à l'avantage du vicomte de Caraman, tout ce qu'on en rapportait dans les conversations de la capitale, dont il était devenu le sujet.

Ayant repris le cours de ses occupations militaires, il passa capitaine au régiment de Noailles ( dragons ), commandé par son oncle le prince de Poix ; mais bientôt un nouveau congé lui permit de continuer la suite de ses voyages.

A cette époque, où plusieurs trônes étaient occupés par des souverains remarquables, en 1782, nous le retrouvons à Vienne, où il arriva peu après la mort de Marie-Thérèse à laquelle venait de succéder Joseph II ; nous l'y retrouvons se formant aux affaires sous la direction du baron de Breteuil et nous verrons ces leçons profiter à M. le duc de Caraman, lorsque les circonstances le portèrent, quarante ans plus tard, à occuper ce même poste à la même cour.

Après avoir parcouru la Hongrie, la Turquie, la Grèce et le Levant, notre voyageur se rend à Pétersbourg, où nous le voyons également bien accueilli par l'impératrice Catherine et Potemkim, dont le crédit tout puissant secondait l'intention de sa souveraine, en lui facilitant ses excursions dans l'intérieur de ce vaste empire qui le conduisirent jusqu'à Astracan.

La Russie offrait un libre champ à ses méditations : déjà les esprits clairvoyans présageaient le rôle important que ce colosse, encore enfant, était destiné à jouer en Europe!

Passant ensuite par la Suède, où il séjourna quelque temps à la cour et dans l'intimité de Gustave III, le vicomte de Caraman ne revint en France qu'après sept ans de voyages presque continuels, pour accomplir l'heureuse et brillante union que lui avaient préparée ses parens avec mademoiselle de Mérode Westerlow.

Louis XVI venait d'établir les assemblées provinciales ; celle de l'Ile-de-France élut pour un de ses membres le vicomte de Caraman quoique absent et alors en Angleterre. Il se voyait appelé bien jeune encore par l'estime de ses concitoyens à partager des travaux importans auxquels il se livra avec ardeur ; il s'associa à ceux du district, qui le mirent en rapport avec quelques-uns des chefs du parti qui préparait de grandes innovations ! Jeté avec une tête très vive au milieu de cette fermentation générale des esprits, qui n'annonçait dans le principe qu'une ère de réformes utiles et d'améliorations souhaitées par les hommes les

plus éclairés, mais, qui plus tard, devait enfanter tant de désordres !..... s'il se laissa entraîner un moment vers les utopies nouvelles, il ne tarda pas à reconnaître la fausse et dangereuse direction qui en caractérisait la plupart, et sa route fut dès-lors tracée d'une manière invariable.

Envoyé, en 1789, à Alençon, pour y commander un détachement de chasseurs, il faillit éprouver un sort analogue à celui du malheureux Belzunce à Caen, et ne fut sauvé que par sa présence d'esprit, secondée par la vive et pressante intervention de M. Necker et du président de l'Assemblée nationale.

Peu après, une mission intime, qu'il dut à la confiance de l'infortuné Louis XVI, le conduisit à Berlin, où les relations qu'il y avait formées devaient lui rendre plus facile qu'à tout autre le succès de négociations délicates. Mais les évènemens marchaient trop rapidement; le torrent révolutionnaire renversa toutes les institutions sociales, et M. de Caraman dut chercher sur une terre étrangère un asile pour lui et pour sa famille.

Il se trouvait en Prusse, lorsqu'en 1800 il fut appelé à donner une nouvelle preuve de fidélité et de dévoûment à celui qu'il reconnaissait pour son souverain, et qui devait, quelques années plus tard, retrouver la couronne de France.

Il accepta la mission difficile et délicate qui lui fut confiée près l'empereur Paul I^er^, et qui lui imposait le sacrifice momentané de la position distinguée dont il jouissait en Prusse.

Il ne reçut à Mittau pour toute instruction, que la recommandation d'agir avec une extrême prudence, et de ménager autant que possible la dignité d'un prince malheureux en présence des caprices imprévus d'une volonté qui ne connaissait point d'obstacles, et que la moindre contradiction pouvait porter aux extrémités les plus sérieuses. Tout le soin qu'apporta M. de Caraman à se renfermer strictement dans les bornes étroites qui lui avaient été prescrites avec sagesse, ne put cependant réussir à préserver sa mission d'une issue trop probable : après avoir débuté sous les auspices les plus favorables, elle se termina par le renvoi du prince et de son ministre des états de l'empereur, qui ne tarda pas lui-même à devenir victime de l'attentat le plus funeste. Cette courte apparition à Pétersbourg avait eu pour M. de Caraman le dangereux résultat de le placer en opposition aux vues politiques du puissant génie que la fortune de la France venait de porter à la tête de son gouvernement, et qui allait bientôt devenir le dominateur de l'Europe.

Cette circonstance devint probablement la cause des nouvelles et pé-

nibles épreuves que l'avenir réservait encore à M. de Caraman. Le besoin d'embrasser son vieux père, peut-être pour la dernière fois, et le désir de revoir ses parens et les amis qui avaient survécu à de telles tempêtes, le ramenèrent à Paris en 1802.

Les préventions du premier consul étaient dans toute leur force... Il est à croire qu'elles s'augmentèrent à raison des relations d'amitié que la délicatesse de M. de Caraman n'avait pu se résoudre à sacrifier. Il fut arrêté en juin 1803, mis au secret au Temple, soumis aux interrogatoires les plus sévères; puis, par une transition inattendue autant qu'inexplicable, il fut envoyé sur sa parole en Piémont, où lui était imposé un exil qui se prolongea plus de trois ans ! Ce fut en vain que madame de Caraman, qui n'avait pu parvenir jusqu'au premier consul, eut le courage de le suivre jusqu'à sa voiture et de s'y élancer à côté de lui pour l'implorer en faveur de son mari.

Les lettres de l'exilé, en attestant sa profonde reconnaissance pour une telle preuve d'affection conjugale, font comprendre aussi la singularité de cette position dans laquelle il se trouvait placé : obligé de traverser la France pour aller se constituer prisonnier d'un préfet qui, n'ayant point d'ordre, se refusa d'abord à prendre une telle responsabilité.

« .... Je vais, écrivait-il en quittant Genève, sortir de France à Versoix, pour y rentrer ensuite en me dirigeant sur Yvrée : c'est m'exposer sans doute à une vive tentation de ressaisir la liberté; mais j'admire la puissance de ce noble préjugé de l'honneur, qui fait qu'un seul mot m'enchaîne plus fortement que ne le feraient des gardes, des verroux, et les remparts d'une citadelle! »

Plus tard il ajoutait :

« La profonde obscurité qui règne sur les motifs de ma détention me semble d'autant plus grave que je ne sais de quoi ni comment me défendre. Il existe donc un individu ne pouvant même énoncer l'accusation qui pèse sur lui!... Les tribunaux n'oseraient accepter comme otage l'offre de sa tête, s'il la leur apportait dans la conviction de son innocence! »

Cependant le terme de la rigueur était arrivé : une décision favorable fut arrachée à l'empereur par la persévérance d'une amitié qui était restée dévouée à M. de Caraman à travers toutes les vicissitudes de la fortune; mais, par une continuation inexplicable de ces mêmes préventions, l'empereur lui appliqua une rare exception en le maintenant sur la liste des émigrés, malgré sa présence sur le sol français. Il y resta

assujetti à la surveillance sévère de la haute police, même lorsque l'empereur eut attaché à son service, comme officier d'ordonnance, son fils aîné, et admis son second fils dans la carrière diplomatique.

M. de Caraman dut à la Restauration sa rentrée dans ses droits civils, mais non dans sa fortune, dont les confiscations antérieures et des chances malheureuses lui avaient fait perdre la presque totalité; néanmoins, cette ère de pacification et de renouvellement politique qui semblait s'ouvrir répondait trop à ses plus chères espérances pour lui permettre de faire un retour sur ses propres épreuves.

Par une grâce particulière du roi Louis XVIII, qui voulut sans doute la rattacher à d'anciens souvenirs, il se trouva reparaître en qualité de ministre de France à cette même cour de Berlin qui l'avait accueilli, proscrit, malheureux!

Le temps qu'il y demeura jusqu'après l'évènement du *vingt mars*, fut activement et utilement employé à assurer la rentrée des prisonniers français dont les colonnes, revenant du fond de la Russie, furent dirigées par ses soins vers cette patrie que leurs vœux avaient si ardemment appelée, et que beaucoup de ces infortunés désespéraient de revoir jamais!..,

Compris dans la promotion de pairs qui eut lieu en août 1815, désigné plus d'une fois pour être ministre de la maison du roi, sous l'administration du duc de Richelieu son ami, il devint l'objet d'autres combinaisons qui décidèrent le choix que le roi fit de lui pour être son ambassadeur à Vienne.

Là s'ouvre pour M. de Caraman cette carrière de douze années de services diplomatiques, pendant lesquelles, initié aux négociations les plus importantes, plénipotentiaire à trois congrès, mis en rapport direct et spécial avec les souverains devenus les arbitres de la paix du monde et les principaux ministres qui, à cette époque, dirigeaient la politique des cabinets, il eut le bonheur de se rendre utile à son pays, en maintenant à Vienne cette espèce d'influence et presque de prééminence que la France avait été habituée à soutenir, et dont les souvenirs, qui remontaient à l'ambassade du baron de Breteuil, entretenaient pour lui la tradition précieuse.

Les correspondances des années qui suivirent les malheurs de 1815 attestent que les mesures proposées pour alléger les charges de la France obtinrent, par les efforts de M. de Caraman, un accueil favorable auprès du cabinet de Vienne. La première de ces mesures, celle de la réduction de l'armée d'occupation, décidée au commencement de 1817,

fut en grande partie le résultat de l'action du prince de Metternich sur les conseils des souverains alliés, et préparée par celle que M. de Caraman pouvait exercer sur lui-même, grâce à ses rapports intimes avec cet homme d'état.

Je me crois d'autant plus autorisé à insister sur ces circonstances, que la part active qu'y a prise M. de Caraman pour soutenir les intérêts de la France n'a peut-être pas toujours été appréciée à sa juste valeur.... Et, ici, je demanderai la permission d'invoquer pour preuve le suffrage d'un homme dont le nom fait encore autorité, car c'est un de ceux auxquels se rattachent des souvenirs de loyauté, d'honneur, de grands services rendus à la France, et d'une illustration sans tache. N'est-ce pas désigner clairement le duc de Richelieu, qui écrivait à son ami le 11 juillet 1816 :

« Il est difficile, mon cher Caraman, de mieux faire et plus vite : à peine arrivé, vous avez obtenu plus que je n'aurais espéré en trois mois! Grâces vous en soient rendues, car vous ne pouviez rien nous mander de plus heureux et de plus important. Nous nous présenterons avec plus de courage devant la Chambre, quelle qu'elle soit; et c'est à vous que je rapporte le principal honneur du succès que nous attendons, car c'est du côté où vous êtes que je redoutais les plus grands obstacles, et vous les avez tous surmontés. Témoignez au prince de Metternich toute notre reconnaissance. Le roi m'a chargé positivement de vous dire que c'était à vous qu'il aimait à avoir cette obligation; et, pour moi, je me ferai un bien grand plaisir de vous rendre en tout temps pleine et entière justice. »

Il lui dit plus tard, le 4 septembre 1816 : « Je ne veux pas tarder à vous remercier de ce que vous avez fait à Carlsbad : vous nous avez ouvert les voies de manière que nous n'avons plus qu'à suivre, et la besogne se trouve avancée bien plus que nous n'eussions osé l'espérer. Votre note est parfaite, et il était difficile qu'elle ne produisît pas beaucoup d'effet. »

Plus tard encore, le 11 janvier 1817, à l'occasion de la réduction de l'armée d'occupation qu'il se proposait d'annoncer aux Chambres, il mande encore :

« Ce sera le premier bon moment que j'aurai eu depuis seize mois, et dont je reconnais avec plaisir que je vous aurai en grande partie l'obligation, mon cher Caraman, à vous qui avez mené cette affaire avec une adresse et une mesure qui vous font le plus grand honneur. Le grand avantage est que ce soit l'Autriche qui ait pris l'initiative. Nous

vous le devons, et vous ne pouviez guère, dans les fâcheuses circonstances où nous nous trouvons, rendre un plus grand service à votre pays. »

Je crains, d'avoir abusé du droit de citation. Mais ces témoignages m'ont paru d'une haute importance pour la mémoire de celui dont je retrace la vie; car ce sont vraiment des titres d'honneur d'autant plus précieux, que l'on n'ignore pas que le duc de Richelieu n'a jamais su flatter personne, et encore moins ceux qu'il honorait de son amitié!.....

Le marquis de Caraman obtint, en 1820, des bontés du roi, le cordon bleu, la plus flatteuse distinction de l'ancienne monarchie.

Il continua à occuper le poste d'ambassadeur à Vienne jusqu'en 1828.

C'est alors que, parvenu à l'âge de soixante-six ans, après cinquante ans révolus de services, il manifesta le vœu de revenir en France et dans sa famille.

Le roi Charles X, en lui donnant pour successeur le duc de Laval, lui conféra le titre de duc, pour demeurer héréditaire dans sa famille.

Cependant, l'activité constante de son esprit, si bien secondée par une de ces constitutions privilégiées que l'âge semble respecter, lui faisait sentir le besoin d'éloigner encore de lui l'idée d'un repos absolu. Il consacra plusieurs mois de ses loisirs à un voyage en Espagne, où son gendre, le vicomte de Saint-Priest, était alors ambassadeur de France. Ce voyage précéda de peu les grands évènemens dont il devait être témoin en 1830.

Je n'ai pas besoin de rappeler qu'au moment où ces évènemens éclatèrent, M. de Caraman eut une détermination difficile à prendre; mais, guidé par cet amour sincère de son pays, qui formait le trait distinctif de son caractère, et qui l'avait toujours animé à travers les phases diverses de sa fortune, il crut devoir s'associer à ses collègues pour contribuer à conserver les élémens d'ordre que l'on pouvait craindre de voir se dérober sous nos pas.

Le duc de Caraman expose dans ses Mémoires que nous avons eus sous les yeux, les considérations puissantes qui durent agir sur ses déterminations dans ces graves circonstances. On y reconnaît ses intentions toutes de patriotisme, de profond attachement pour la France, et ces principes monarchiques, dont il regardait le maintien comme indispensable à son bonheur et à sa prospérité.

Prenant part avec assiduité à toutes les discussions importantes, siégeant à tous les procès politiques déférés à la Chambre des Pairs dont il voulut partager et les fatigues et les dangers, sa pensée, toujours

agissante, se reportait encore avec une activité infatigable sur les soins à donner à l'administration du canal du Midi, auquel il concourut à assurer les avantages importans dus à l'établissement de la navigation accélérée, et vers cette impulsion nouvelle donnée à la marche de l'industrie, qu'il croyait devoir à sa position sociale de favoriser de tous ses moyens et de son influence.

Ses idées, à cet égard, étaient le résultat de cette raison éclairée qui, en dictant à son esprit les concessions qu'exigeaient les besoins de l'époque actuelle, personnifiait en lui cette transition d'un siècle à l'autre, dont il se trouvait la représentation vivante : réunissant au ton, aux manières, à l'élégance des formes de l'ancien régime, ce sérieux et ce besoin d'action et de progrès qui caractérisent la génération présente.

Enfin, à l'époque qui devient celle du repos pour la plupart des hommes, on le retrouvera, à l'âge de soixante-quatorze ans, avec cette même ardeur de jeunesse qui, disait-il, « faisait que son sang se réchauffait à la vue des baïonnettes françaises (1), » associé à M. le duc de Mortemart, dans cette première expédition de Constantine, célèbre par une retraite qui a fait ressortir, peut-être plus qu'un succès même, le courage et la persévérance de nos soldats qui, dès l'année suivante, surent prendre si glorieusement leur revanche !...

C'est là qu'on vit le noble vieillard, supportant avec courage et gaîté des souffrances et des privations inouïes, auxquelles bien des hommes dans la vigueur de l'âge avaient peine à résister, puisant dans son énergie les ressources morales qui triomphaient de tant de maux, et devaient le mettre à même de se rendre utile et secourable à ses compagnons d'armes, dans des circonstances si désastreuses !...

Je citerai un trait d'humanité et de courage qui lui fait tant d'honneur ! Tandis que la marche du corps d'armée était retardée par une pluie glaciale qui tombait à torrent, le duc de Caraman rencontre un jeune soldat épuisé de fatigues, et près de succomber sur la place, se refusant à faire un pas de plus, au risque d'avoir la tête tranchée par les Arabes; il saute à bas de son cheval, qu'il conduit à pied par la bride, et le charge de son précieux fardeau, qu'il arrache ainsi à une mort certaine.... (2)

Ces souvenirs sont de ceux que nous réclamons le privilège de rap-

(1) Voir ci-après le premier fragment des *Mémoires* du duc de Caraman.

(2) Voir le deuxième fragment des *Mémoires*.

peler aujourd'hui. Ils se retrouvent, d'ailleurs, dans l'expression de la reconnaissance nationale consacrée par une médaille décernée par le roi, récompense qui flattait M. de Caraman peut-être plus que toutes celles qu'il avait obtenues jusque-là, et qu'il qualifiait, avec un noble orgueil, de *couronne civique placée, au déclin de sa vie, sur ses cheveux blancs*.... Ils se retrouvent dans les termes de cette lettre que lui adressent les officiers du 2e régiment d'infanterie légère, à côté desquels il avait combattu; ils se retrouvent enfin dans l'espèce d'hommage que la Chambre des Pairs a semblé vouloir rendre à l'un de ses membres, qui l'avait si dignement représentée au milieu des dangers de l'Afrique, en lui conférant, d'un commun accord, le titre de secrétaire pendant l'avant-dernière session. Il se plaisait à reporter souvent sa pensée sur cette marque d'estime accordée par ses collègues, tant l'idée d'avoir pu, à la fin de sa vie, conserver encore l'activité et mériter l'approbation de ses concitoyens, flattait son âme généreuse!...

Depuis, nous avons vu cette âme douloureusement atteinte par un de ces malheurs dont un père ne se console pas!..... Son fils aîné, inspecteur-général de l'artillerie en Afrique, a péri, et fut enseveli dans un linceul de gloire, au sein même des murailles que le duc de Caraman avait été reconnaître l'année précédente, et qui venaient de s'ouvrir sous les coups redoublés de nos valeureux soldats : rapprochement frappant que l'histoire rappellera, sans doute, comme un trait mémorable au milieu de nos annales militaires.....

J'ai conduit M. de Caraman jusqu'au terme de cette carrière, prolongée au-delà des bornes ordinaires de la vie humaine, et cependant arrêtée trop tôt, si l'on se représente quelles semblaient être pour lui toutes les conditions de l'existence.

Je ne le montrerai pas succombant (1) à des douleurs inouïes, dues probablement à l'influence de ces fatigues endurées trois ans auparavant; mais je rappellerai seulement cette fin à-la-fois patriarcale et chrétienne, signalée par des exemples touchans de courage et de résignation.

L'éloge de son caractère appartiendrait à un cadre plus étendu, et les détails de sa vie privée ne sauraient trouver place ici.

Quelques plumes, d'ailleurs, se sont déjà emparées avec succès du soin d'honorer sa mémoire.

(1) Le 25 décembre 1839, jour anniversaire de sa naissance.

Quant à moi, organe d'une famille et de nombreux amis, près de cette Assemblée (1) dont il tenait à si grand honneur de faire partie, je rends grâce au droit qui m'a été accordé de devenir l'interprète d'éloges que la conscience publique sanctionnera, je n'en doute pas; car pour m'emparer, en terminant ma tâche, des expressions si heureuses d'un de ceux qui ont voulu apporter leur tribut à la même intention (2), la leçon d'une noble vie et d'une belle mort est un trésor qui ne doit jamais périr, non-seulement pour une famille fière d'en recueillir l'exemple, mais pour la société entière, admise à en profiter.

LE DUC DE CRILLON,
*Pair de France.*

# EXTRAITS

## DES MÉMOIRES INÉDITS DE M. LE DUC DE CARAMAN.

—

### LES FRANÇAIS DEVANT CONSTANTINE.

Partie de Bone le 13 novembre 1836, l'armée expéditionnaire, après avoir enduré un temps épouvantable, marché dans l'eau, couché dans la boue, manqué de bois de chauffage, arriva devant Constantine le 21 novembre. On supposait que les habitans s'empresseraient d'ouvrir leurs portes à l'armée française. « Mais, dit M. de Caraman, le lendemain vers midi, la prière générale fut annoncée dans la ville du haut des minarets, et répétée par la foule réunie sur les remparts. Le pavillon rouge des Arabes fut alors arboré sur les principales batteries de la place et sur la Casbah. Il fut assuré par un coup de canon de gros

(1) La Chambre des Pairs, où fut lue cette notice (16 mai 1840).

(2) M. Alletz.

calibre tiré à boulet; et dès ce moment il devint évident que ce n'était qu'à la suite d'un siège ou d'une attaque de vive force que les portes de Constantine s'ouvriraient pour nous... »

Ici M. de Caraman décrit les contre-temps de toute espèce qui se réunirent pour affaiblir et décourager l'armée expéditionnaire; et cependant, ajoute-t-il, il fut arrêté qu'on tenterait d'ouvrir une brèche, en faisant sauter la porte qui s'ouvrait sur le pont d'El-Kantara, et que l'assaut serait donné aussitôt que la brèche serait praticable.

« La perspective d'un prochain assaut, continue M. de Caraman, produisit sur nos soldats son effet ordinaire. Chacun conçut l'espoir d'y trouver une occasion de gloire et de distinction; les maux passés et présens furent oubliés, et l'ardeur la plus vive vint s'emparer de ces troupes épuisées par tant de fatigues.

« Dois-je avouer que je m'associai moi-même à toutes ces impressions, et que, sans considérer ce qu'il pouvait y avoir de peu en rapport avec mon âge dans cet empressement à exposer, sans nécessité et sans mission, le peu de jours qui m'étaient encore réservés, je ne m'occupai que du choix du poste qui me mettrait à même de prendre une part directe à la partie la plus vive de l'action qui se préparait? Le colonel du 2e léger, qui avait la tête de l'attaque, et qui avait pris position en silence près de la porte que l'on battait en brèche, me reçut dans ses rangs, et j'attendis, avec une ardente anxiété, le signal qui devait nous être donné aussitôt que le génie serait parvenu à attacher un pétard à la porte intérieure, et à la faire sauter..... »

Par l'effet d'un funeste quiproquo, le pétard ne put être attaché et le mauvais temps, le grand nombre de soldats malades, le manque prochain de vivres et de munitions, firent sentir aux plus aventureux qu'il fallait songer à battre en retraite....

—

## RETRAITE DE CONSTANTINE.

« Le 25 novembre, dès l'aube du jour, toutes les colonnes de marche étaient formées, et nous commencions la retraite par l'abandon du plateau de Mansourah. La colonne du centre était formée de tous les

équipages de l'ambulance, des munitions et d'une partie des vivres, sévèrement calculée par rations, de manière à ce que chaque individu eût la portion nécessaire à sa subsistance jusqu'à Guelma, où nous devions déposer les malades et trouver des approvisionnemens. Deux colonnes couvraient les flancs de la colonne du centre, et le reste des troupes formait l'avant-garde et l'arrière-garde.

« Tous les mouvemens s'exécutaient avec un ordre parfait, mais dans le plus morne silence. Le temps était affreux, et la route à suivre nous était indiquée par les débris des chariots que nous avions été forcés d'abandonner en venant, et par les cadavres des chevaux et mulets morts de fatigue et d'inanition, qui, enfoncés dans une boue épaisse et profonde, semblaient attendre les nouvelles victimes que nous allions y ajouter.

« Le spectacle le plus douloureux pour nous fut celui que nous offrirent les restes de nos malheureux soldats qui, s'étant imprudemment écartés de la ligne de marche ou n'ayant pas eu la force de suivre, étaient restés en arrière et étaient ainsi tombés entre les mains des Arabes, qui les avaient horriblement mutilés.

« Jamais route n'avait été plus tristement jalonnée!

« Les Arabes, ayant acquis la conviction que nous nous retirions réellement, se répandirent de tous côtés dans l'espoir de nous attaquer avec avantage, ou même de nous couper la retraite et de nous réduire à la nécessité de mettre bas les armes; mais l'ordre qui se maintint constamment dans la marche, et le courageux dévoûment de nos soldats qui ne reculaient devant aucune fatigue ni devant aucun danger pour défendre le précieux dépôt de leurs camarades malades ou blessés, apprirent bientôt aux Arabes que nous n'étions pas sans moyens de résistance, et ils se contentèrent de nous harceler.

« Notre première nuit fut triste et notre réveil encore davantage, car l'aspect de notre petite armée était déplorable. Privés depuis huit jours de toute espèce de combustible, nous ne pouvions, par une nourriture chaude, ranimer nos forces ni réchauffer nos corps transis. Nous étions forcés de nous contenter d'un peu de riz ou de mauvais biscuit trempé dans l'eau froide. L'eau-de-vie nous remontait un moment; mais des nuits passées sans abri dans des mares de boue, et le froid pénétrant d'une pluie glaciale, souvent accompagnée de grêle ou de neige, minaient les constitutions les plus robustes, et nos plus vigoureux soldats ressemblaient à des spectres ambulans. Un assez grand

nombre d'entre eux, qui avaient eu les pieds gelés pendant ces longues nuits de bivouac, pouvaient à peine se soutenir et porter leurs armes. La dysenterie faisait de rapides progrès, et la quantité de malades qu'il fallait envoyer chaque jour à l'ambulance était véritablement effrayante.

« Je marchais ordinairement à l'arrière-garde pour mieux observer les mouvemens des Arabes, et encourager, autant qu'il était en moi, nos soldats fatigués. Une ligne de tirailleurs tenait l'ennemi en respect et couvrait notre marche, et c'était contre cette petite troupe que se concentraient les efforts des Arabes; mais ils la trouvaient toujours en bon ordre et en mesure de les repousser. Le caractère français se montrait tout entier dans cette situation périlleuse. Partout ailleurs la marche était silencieuse et morne. La fatigue et l'épuisement répandaient une teinte sombre sur toutes les physionomies, et l'ensemble de la retraite présentait le plus lugubre tableau.

« Plus nous avancions, plus nos moyens de résistance s'affaiblissaient. Je voyais beaucoup de nos soldats, anéantis par une trop longue lutte contre tant de souffrances, se coucher par terre et se refuser aux instances de leurs camarades qui les pressaient de les suivre. Convaincus qu'ils seraient égorgés par les Arabes aussitôt que la ligne des tirailleurs les aurait dépassés, ces malheureux préféraient une mort certaine aux maux qu'ils ne se sentaient plus en état de supporter.

« Honteux de mon inutilité, je me mis en quête de ceux qui, pour n'être pas contraints de marcher, cherchaient à se dérober à la vue de leurs camarades. Je les exhortais à reprendre courage; et, en leur présentant la mort comme inévitable, si le progrès obligé de la marche les livrait à l'ennemi, j'obtins de plusieurs un dernier effort en ranimant en eux l'instinct de la conservation. D'autres résistaient à mes prières, et, quelques momens après, je les voyais égorgés par les Arabes. Ce douloureux spectacle me donnant une nouvelle énergie, j'imaginai de faire servir mon cheval au salut de ceux de ces malheureux qui résistaient à mes exhortations. Je forçais les plus entêtés et les plus malades à monter en selle, et j'engageais ceux qui l'étaient moins à se soutenir en s'attachant aux crins : et je les conduisais ainsi à une de nos colonnes, qui les faisait passer à l'ambulance. Je retournais de suite avec mon fidèle coursier à l'arrière-garde; je recommençais mes recherches, et je revenais avec le même résultat.

« Je ne puis exprimer ce que j'éprouvai de jouissance au premier succès de ce genre que j'eus le bonheur d'obtenir. Je sentis mes forces

renaître, et j'arrachai un bon nombre de soldats au fer ennemi pendant les trois premières journées de retraite. Dans une de mes expéditions, j'avais placé deux hommes en travers sur mon cheval comme deux sacs de blé, tandis que deux autres se cramponnaient aux crins; et c'est ainsi que, marchant moi-même en avant et tenant la bride de mon cheval, j'arrivai près de leurs camarades, au milieu desquels je les déposai.

« Je me consacrais sans relâche à cette mission d'humanité, depuis le point du jour jusqu'au coucher du soleil. J'aurais voulu pouvoir me multiplier, mais j'avais trop d'espace à parcourir; et, quel que fût mon zèle, je ne pouvais être à-la-fois sur tous les points de la ligne de l'arrière-garde. J'avais fini, à force d'aller et de venir, par être si bien connu des soldats, qu'ils m'appelaient de loin pour m'indiquer quelque malheureux qui avait échappé à mes recherches; et j'étais assurément bien récompensé de mes fatigues par les bénédictions dont me comblaien ces braves gens.

« Je fus heureux de retrouver plus tard à l'ambulance quelques-uns de ceux que j'avais sauvés d'une mort certaine.

« Je ne citerai qu'un jeune sergent-major d'un de nos régimens d'infanterie légère, que j'avais découvert caché derrière un rocher, décidé à y attendre les Arabes, et préférant leurs coups aux efforts qu'il fallait faire pour les éviter.

« J'usai inutilement auprès de lui de tous les moyens de persuasion: pour toute réponse, il me montrait son pied gelé. Éprouvant la peine la plus vive, ne sachant plus que faire et ne voulant pas l'abandonner, je mis pied à terre, et lui déclarai avec force que, *s'il persistait à ne pas me suivre, j'étais déterminé à rester et à me faire tuer auprès de lui.*

« Touché de l'intérêt que je lui témoignais, ce brave homme me dit, en me regardant avec des yeux éteints et une contraction de traits que je ne saurais oublier : *Quoi! mon général, vous me donnez la main!... Eh bien! je n'ai rien à vous refuser.* Puis, se cramponnant à cette main, frêle appui que je lui présentais, il parvint à se soulever; mais, la douleur l'empêchant de se tenir debout, il retomba en me disant : *Vous voyez que c'est impossible.*

« Cependant les Arabes s'avançaient, les tirailleurs allaient nous dépasser, les balles sifflaient autour de nous... L'imminence du danger me donna une vigueur dont je ne me croyais pas capable, et qui me fut imprimée sans doute par l'état d'exaltation où je me trouvais; car, sai-

sissant à terre ce jeune sous-officier, je parvins à le jeter sur mon cheval et à rejoindre avec lui l'ambulance.

« En approchant de Merz-el-Hamar, la poursuite des Arabes, qui avaient reçu de nous quelques sévères leçons, notamment lors de la belle défense du bataillon commandé par le brave Changarnier, devint peu-à-peu moins active. Nous retrouvâmes de rares buissons qui nous offrirent les moyens de faire cuire quelques alimens. Ce fut pour nous une véritable fête, et pour nos malades un bien utile secours. Enfin le ciel lui-même voulut avoir sa part d'une amélioration si désirée, car le temps se remit au beau, le soleil reparut, sécha les chemins, et vint réchauffer nos membres engourdis.

« Nous rentrâmes dans Bone, le 30 novembre. Le corps d'expédition, si peu nombreux à notre départ de Bone qu'il ne méritait pas le nom d'armée, ne formait pas, à notre retour, deux bataillons complets. Officiers et soldats étaient dans un état pitoyable. J'avais pris, en partant de Bone, des habits et du linge que je croyais bien en sûreté, car ils étaient emballés sur l'avant-train d'une de nos pièces d'artillerie. Mais, au commencement de la retraite, il avait fallu les abandonner aux Arabes pour faire place à nos malades. Il m'avait été impossible, pendant que nous marchions sur Constantine, de trouver un moment pour changer d'habits et de linge, et, à mon retour, il ne me restait rien ; de sorte que j'avais, lorsque nous rentrâmes dans Bone, absolument la même toilette qu'à mon départ, en y joignant une barbe digne d'un enfant du désert.

« Ce que j'avais fait pendant la retraite était une action très simple et très naturelle dans la position où nous nous trouvions.. Je n'y cherchais qu'un soulagement aux impressions pénibles que me faisait éprouver le sort de ces malheureux soldats que la fatigue forçait à tendre, pour ainsi dire, la gorge au fer des Arabes. Je fus très étonné d'apprendre, en arrivant à Toulon, que les détails de mes excursions d'arrière-garde, que je croyais à peine connues dans le petit espace où elles avaient eu lieu, avaient passé la mer avant moi, et m'avaient valu l'attention, l'intérêt et même la gratitude de mon pays.

« Mon retour en France fut un petit triomphe. On m'attribuait l'honneur d'avoir soutenu par mon exemple le moral de l'armée, et d'avoir concouru à la sauver ; mais mon principal mérite avait été de me bien porter, lorsque tant d'autres succombaient à la souffrance et à la maladie, et d'avoir conservé une égalité d'humeur que d'autres perdaient au milieu des fatigues et des privations de tout genre.

« J'avais soixante-et-quatorze ans lorsque je passai en Afrique ; je n'y portais que le caractère de curieux, et très certainement je ne songeais pas à y jouer un rôle quelconque. Je remercie la Providence d'avoir fait tomber une couronne civique sur mes cheveux blancs (1), à la suite d'une expédition si malheureuse pour beaucoup de ceux qui y ont pris part. »

(1) Le Roi, sur le rapport du ministre de l'intérieur, décerna, le 25 février 1837, au duc de Caraman, à son retour d'Afrique, une médaille d'honneur en or, la première qui ait été obtenue par un duc et pair! La noble famille de Caraman garde cette médaille comme un monument historique. M. le duc de Caraman voulut qu'elle servît de pièce de mariage à son petit-fils, aujourd'hui duc de Caraman, gendre de M. le duc de Crillon.

A. J. de M.






VAN SCHOONBEKE.

lieues de la mer. De grands evenemens venaient encore d'ajouter aux

(1) Il faut faire exception à ce reproche en faveur de l'honorable correspondant et collaborateur à qui nous sommes redevables de la communication du portrait de Van Schoonbeke et de la Notice qui l'accompagne.

A. J. DE M.



VAN SCHOONBEKE.

# UN BIENFAITEUR

## DE LA VILLE D'ANVERS

Voici le portrait d'un Belge, qui a été oublié dans tous les grands recueils biographiques, et qui a bien mérité pourtant que l'on répare l'injustice dont ses compatriotes (1) se sont rendus coupables envers le *Bienfaiteur d'Anvers*, envers le second fondateur de cette grande et célèbre cité!

## VAN SCHOONBEKE.

Les historiens de la Belgique se taisent sur la naissance et la jeunesse de VAN SCHOONBEKE (GILBERT). Une notice de ses travaux, conservée manuscrite aux archives d'Anvers, marque seulement que ses premières entreprises datent de l'an 1540 : il pouvait être alors âgé de vingt-et-un à vingt-deux ans.

Charles-Quint régnait : les Pays-Bas étaient florissans; tous les genres d'industrie, l'agriculture, les fabriques et manufactures, le commerce intérieur et extérieur recevaient l'impulsion d'une activité sans exemple. Au centre de ce mouvement général se trouvait placée la ville d'Anvers, d'ailleurs favorisée par sa situation sur le plus beau fleuve de l'Europe occidentale et par la sûreté de son port immense, à vingt lieues de la mer. De grands évènemens venaient encore d'ajouter aux

(1) Il faut faire exception à ce reproche en faveur de l'honorable correspondant et collaborateur à qui nous sommes redevables de la communication du portrait de Van Schoonbeke et de la Notice qui l'accompagne. A. J. DE M.

avantages de cette position : la migration de l'industrie et du commerce de Bruges et de Gand, et la découverte récente du Nouveau-Monde.

Grâce à tant de circonstances heureuses, la population d'Anvers avait pris un accroissement rapide et démesuré. Cette ville comptait au-delà de deux cent mille habitans (1) entassés sur une surface étroite, enveloppée de fortifications et diminuée encore de moitié par une distribution irrégulière, inégale. Quelques familles opulentes, les couvens et la commune possédaient, au centre de la ville, des terres dont la superficie n'était pas moindre que celle de la partie habitée.

Dans une place où les capitaux, affluant de toutes parts, trouvaient dans le commerce un emploi immédiat et des chances de gains rapides et considérables, les plus riches propriétaires ne songeaient point à bâtir; de là le malaise des classes laborieuses, privées d'espace, et resserrées dans les quartiers où le mouvement des affaires les retenait.

Van Schoonbeke avait reconnu les vices de cette distribution formée au hasard et dépourvue de tout plan régulier. Il savait apprécier la valeur d'une verge de terrain dans une cité déjà populeuse, dont l'industrie se développait de jour en jour. Il avait conçu le vaste et patriotique projet de renouveler la face du vieux Anvers, en utilisant la plus grande partie de ces terrains inoccupés. Il sut traiter habilement avec les propriétaires de la cession de leurs vastes enclos, qu'il couvrit, en peu d'années, de bâtimens construits à ses frais, par centaines, pour habitations, magasins, établissemens de toutes sortes. Ces constructions formèrent des quartiers entiers percés de rues larges et bien alignées, de places vastes et régulières, telles que le marché aux grains et le marché du vendredi. Il bâtit l'édifice dit du Poids de la Ville, la belle place qui l'entoure et les rues qui viennent y aboutir.

Non content de créer cette partie de la ville sur un plan tout nouveau, Van Schoonbeke étendit ses travaux d'amélioration jusqu'au-delà des remparts. Il acquit au sud de la ville les vastes fonds de terre du Marcgrave Van de Werve, et, après les avoir percés de belles allées, il les revendit par lots, à la condition que les acheteurs y bâtiraient et planteraient le long de leurs maisons des arbres à vingt pieds de distance. Il ne paraît point que l'intérêt privé eût été l'unique motif de cette spéculation, ni la ville ni le gouvernement n'ayant indemnisé Van Schoonbeke de la valeur de ces terrains cédés pour les

(1) La population actuelle d'Anvers est portée dans les statistiques à 72,000 habitans.

allées. Cet endroit aujourd'hui forme encore la plus belle promenade aux environs de la ville. Peut-être le fondateur espérait-il que, de progrès en progrès, l'agrandissement de la cité pourrait s'étendre jusqu'à ce lieu. Cette espérance, s'il l'avait conçue, devait être bientôt détruite : la réunion de ces terrains à la ville fut rendue à jamais impossible par le trop fameux duc d'Albe, quand il eut fait construire cette formidable citadelle qui a été si souvent funeste à la ville d'Anvers !

Pour le malheur de cette place, sa position, très avantageuse pour le commerce, n'est pas moins forte et belle pour la guerre. Tandis que Van Schoonbeke agrandissait, embellissait et enrichissait Anvers, Charles-Quint, par compensation, ordonna de la fortifier. Les dépenses de ces fortifications furent immenses : ce ne sont pas les rois qui supportent ces frais, ce sont les peuples, même quand ils n'ont pas été consultés sur l'utilité des travaux. Des jugemens prononcés en ce temps-là et condamnant, en matières de simple police, les délinquans à faire construire certaines parties de murailles à leurs frais, prouvent qu'il fallut recourir à des mesures extraordinaires pour ces constructions dispendieuses.

Van Schoonbeke, à l'occasion de ces travaux, ne montra point l'avidité qui ne se trouve que trop souvent dans les hommes à grandes entreprises. Il restait encore le tiers des remparts à construire, quand notre ingénieur, pour soulager la commune, offrit d'achever les travaux aux deux tiers, puis à la moitié du prix qui avait été exigé jusqu'alors. Les vastes établissemens qu'il s'était empressé de créer pour la préparation des matériaux, et les facilités de transport qu'il s'était ménagées, lui permettaient d'offrir ce rabais dont profita la ville. Il avait trente briqueteries sur le bord de l'Escaut, à une lieue des remparts, et du côté du nord, il avait acquis de vastes tourbières qui lui fournissaient un combustible abondant. Ses fours à chaux étaient sur la Meuse. De tous ces endroits, les matériaux arrivaient à Anvers par l'Escaut et les eaux intérieures.

Outre les bénéfices considérables qu'il tirait de ces établissemens, Van Schoonbeke y trouvait encore l'avantage de pousser à l'exécution de son plan favori d'améliorations générales. Il encourageait ses concitoyens à bâtir; il leur fournissait les matériaux à prix modique, et, loin de vouloir monopoliser à son profit les grandes constructions, il ne négligeait rien pour propager ce genre d'industrie. Quelques faveurs dont le gouvernement récompensa tant de zèle et de désintéressement furent consacrées en grande partie par notre ingénieur au développement de

la prospérité publique. L'empereur lui ayant accordé plusieurs milliers de chênes à prendre dans le bois de Buggenhout, à peu de distance de la ville, Van Schoonbeke donna dès-lors les bois de charpente gratuitement, sauf les frais d'abattage, de façon et de transport. Ce n'était pas un spéculateur vulgaire que celui qui s'empressait d'offrir à ses rivaux de tels moyens de concurrence!

Non moins loyal envers le gouvernement que dans ses relations avec les particuliers, on ignore quel genre de bénéfices très considérables il procura à l'administration dans les pays d'Amersfort et de Reenen. Il n'en est fait mention que d'une manière vague dans la notice manuscrite déjà citée, mais on peut juger de leur importance par les récompenses qui lui furent décernées. Entre autres concessions, l'empereur fit don à Van Schoonbeke de deux cents bonniers de tourbières et il lui accorda de grandes fournitures de draps pour les armées.

Le plan des nouvelles fortifications avait au moins cela de bon qu'elles agrandissaient la ville d'un cinquième. Cette partie neuve, par sa position isolée et à proximité du fleuve, parut à notre constructeur particulièrement convenable pour des brasseries. Cette branche importante de l'industrie locale avait toujours attiré son attention dans ses précédentes entreprises : il avait déjà établi des brasseries dans plusieurs quartiers. Mais alors il s'agissait de créer, sur une vaste échelle, un système complet d'établissement, où la réunion de tous les avantages désirables pût assurer aux brasseurs d'Anvers une grande supériorité sur ceux des villes voisines. Dans l'espace de deux années, dix grandes brasseries des nouveaux quartiers furent organisées par l'infatigable entrepreneur. Un chroniqueur contemporain raconte qu'en signe de réjouissance, il y eut des distributions gratuites de bière dans ces établissemens, pendant la Semaine-sainte de l'an 1554. Deux canaux bordés de quais commodes longeaient ces brasseries; d'autres quais construits sur les bords de l'Escaut facilitaient le déchargement et le chargement des navires. Tous ces avantages réunis engagèrent bientôt les brasseurs des autres parties de la ville à se transporter dans le nouveau quartier. Un seul et dernier obstacle arrêtait l'essor de cette grande industrie. L'eau douce manquait : il fallait l'aller prendre dans une petite rivière affluent de l'Escaut; encore cette eau produisait-elle une bière prompte à se corrompre. Ce fut alors que Van Schoonbeke conçut et exécuta la belle machine hydraulique qui devait faire la fortune du quartier des brasseurs, mais qui devait être fatale à son auteur dont elle causa la ruine et la fin déplorable.

L'eau abondante et pure du canal d'Herenthals fut amenée d'une demi-lieue à la ville par un aqueduc souterrain qui, après avoir côtoyé les murs des remparts, les franchit enfin, traverse une grande partie de la ville et vient se décharger dans un immense réservoir, d'où l'eau est aussitôt élevée par quarante seaux attachés à une chaîne sans fin, dont le mouvement autour d'une roue fait descendre vingt seaux pour se remplir, tandis que les vingt autres déjà remplis montent et se renversent dans un second réservoir, à soixante-dix pieds au-dessus du premier. L'eau se répand de là, par de nombreux conduits, dans toutes les brasseries et dans les maisons du quartier qui obtiennent des concessions de fontaines particulières, moyennant une modique rétribution.

On ignore si ce furent les frais immenses de l'aqueduc qui causèrent la ruine de Van Schoonbeke, ou si ce désastre fut un des résultats des troubles suscités par la construction de la machine. Cette grande invention portait un coup mortel aux brasseries des autres quartiers de la ville : le plus grand nombre des brasseurs prit la résolution de se venger de l'auteur de l'aqueduc et de la machine. Ils ameutèrent leurs ouvriers et leurs pratiques; la sédition en vint au point de forcer la régence à faire prendre les armes à la milice bourgeoise. Van Schoonbeke, poursuivi par ces furieux, ne trouva de refuge que dans l'hôtel-de-ville. Un officier de la milice bourgeoise fut tué d'un coup de mousquet sur la place, et le gouvernement fut réduit à envoyer un corps de troupes allemandes dans Anvers. Les mutins furent dispersés non sans peine; plusieurs furent arrêtés et condamnés : il ne fallut rien moins que le déploiement de forces extraordinaires pour assurer l'exécution des condamnés.

Cependant Philippe II avait succédé à Charles-Quint son père (1555). Le constructeur anversois fut-il abandonné de son souverain? C'est ce qui semble le plus probable, quand on apprend la triste fin de Van Schoonbeke?

La notice qui le concerne rapporte seulement qu'il avait sacrifié sa fortune entière à la fondation de la nouvelle ville, comme on appelait alors le quartier des brasseurs, et notamment à l'exécution de la machine hydraulique, source de prospérité pour ce quartier, et monument glorieux à la mémoire de son auteur!

Tels furent les travaux conçus et exécutés par l'infatigable Van Schoonbeke dans l'espace de seize années. Le nombre des maisons, accru de 3,000 construites par lui-même ou par ceux qu'il encou-

rageait, lui ont mérité le surnom de *second Fondateur* de la ville d'Anvers. Et pourtant cet homme, qui fut le bienfaiteur de ses concitoyens, fut persécuté, puis délaissé par eux au point d'aller mourir à l'hôpital, dans l'année qui suivit l'achèvement de la machine hydraulique !

Réalisons, autant qu'il est en nous, le vœu naïvement exprimé par le rédacteur de la notice qui est conservée dans nos archives et qui se termine par ces paroles : Homme digne qu'on lui érige une statue · dans la salle de la trésorerie avec cette inscription : *le Bienfaiteur de la Ville d'Anvers !*

Ami des malheureux, Van Schoonbeke, au milieu de sa vie agitée, prit une généreuse part aux fondations philantropiques si nombreuses à Anvers dès cette époque. Son buste sculpté se voit encore à l'hospice des orphelins, avec une inscription attestant que Van Schoonbeke a été un des fondateurs de cette maison de charité !

Henry Mertenz,

*Bibliothécaire de la Ville d'Anvers.*

---





ABBÉ DE ST PIERRE

spirent
in. On
irable
s pe-
ques-
ie de
ver-
n ne
aspi-
érités
posté-
ui en

lèbre,
servir
re qui
rati-
utiles
uma-
plupart
sans avoir lu un seul de ses ouvrages, sans même en savoir les titres, ne connaissant son nom que par un mot, devenu proverbe, du cardinal Dubois qui, parlant avec dédain des élucubrations humanitaires de cet

(1) L'abbé Desfontaines.



# L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

« Les ouvrages politiques de M. l'abbé de Saint-Pierre respirent l'honneur, la probité et la passion de bien mériter du genre humain. On y trouve un courage d'esprit peu commun, une souplesse admirable pour s'élever aux grandes choses et pour descendre jusqu'aux plus petites. Dans le temps même que l'on conçoit l'impossibilité de quelques-uns de ses projets, on voit qu'ils doivent leur naissance à l'envie de rendre les peuples heureux. On sent partout le bon citoyen et le vertueux philosophe, mais dégagé de préjugés ; et sa sincérité qu'on ne peut s'empêcher quelquefois de trouver excessive, paraît toujours inspirée par la passion de rendre les hommes meilleurs. Ce sont des vérités hardies qui, stériles dans ce siècle, germeront peut-être dans la postérité, moins esclave de certaines opinions qu'on censure aujourd'hui en secret, et dont la fausseté sera un jour publiquement attestée. »

Ce jugement que portait sur l'abbé de Saint-Pierre un critique célèbre, qui fut son contemporain (1), semble avoir été écrit exprès pour servir d'introduction à cette notice; et cependant l'abbé de Saint-Pierre qui passa toute une vie de quatre-vingt-cinq années, à faire aimer, à pratiquer la vertu, qui publia quarante-quatre volumes remplis d'idées utiles et philantropiques, qui fut, en un mot, un véritable apôtre de l'humanité, est à peine connu de quelques gens de lettres, et encore la plupart sans avoir lu un seul de ses ouvrages, sans même en savoir les titres, ne connaissant son nom que par un mot, devenu proverbe, du cardinal Dubois qui, parlant avec dédain des élucubrations humanitaires de cet

(1) L'abbé Desfontaines.

estimable écrivain, s'écria dédaigneusement : *Ce sont les rêves d'un homme de bien !*

SAINT-PIERRE (Charles-Irénée CASTEL, abbé de) naquit, le 18 février 1658, au château de Saint-Pierre en Normandie. Sa famille était noble et ancienne ; mais sa fortune était bornée. Il fut élevé au collège de Caen, où il se lia avec le jeune Varignon qui, depuis, devint un géomètre distingué. Destiné par ses parens à l'état ecclésiastique, De Saint-Pierre suivit d'abord avec ardeur cette vocation, et voulut même au sortir du collège entrer dans un cloître; mais le prieur auquel il s'adressa ne voulut pas l'admettre à raison de la faiblesse de sa santé. Il vint alors à Paris perfectionner ses études, prit dans le faubourg Saint-Jacques une petite maison, et y logea avec lui son condisciple Varignon, dont il ne pouvait se séparer. Mais ce jeune savant, absolument sans fortune, avait besoin d'une subsistance assurée pour continuer ses spéculations favorites. Saint-Pierre malgré la modicité de son revenu (cadet de Normandie, il n'avait que 1,800 livres de rente) en donna 300 à son ami : « Je ne vous donne pas, lui dit-il, une pension, mais un contrat, afin que vous ne soyez pas dans ma dépendance, et que vous puissiez me quitter pour aller vivre ailleurs, quand vous commencerez à vous ennuyer de moi. »

Cet acte à-la-fois si généreux et si délicat est, en quelque sorte, le type de toute la vie de cet excellent homme qui avait pris pour devise : *Donner et Pardonner*. Là se trouve le véritable modèle de cette *Bienfaisance* qui répand ses dons sans chercher, sans attendre la reconnaissance, et qui persévère même avec la perspective de ne faire que des ingrats.

Mais tel ne fut point Varignon. Il était digne d'avoir pour ami l'abbé de Saint-Pierre, et il lui fut constamment dévoué. Cette petite rente de 300 francs qui était beaucoup par rapport au modique revenu du donateur, était beaucoup aussi par rapport aux besoins et aux désirs du donataire. L'un se trouva riche et l'autre encore plus d'avoir enrichi son ami. Tous deux avaient abandonné les vaines subtilités, les disputes sans but et sans solution de leur cours de théologie, pour se livrer à des études plus positives. Saint-Pierre dirigea toutes ses méditations sur l'homme, sur les mœurs et sur les principes du gouvernement. Varignon se livra exclusivement aux mathématiques. Fontenelle dans l'éloge académique de ce dernier trace un tableau intéressant de la vie studieuse et simple, mais heureuse que menaient les deux amis dans leur réduit solitaire. « Là, dit-il, ils pensaient chacun de leur côté;... j'étais

leur compatriote et allais les voir assez souvent et quelquefois passer deux ou trois jours avec eux : il y avait encore de la place pour un survenant et même pour un second, sorti de la même province, aujourd'hui l'un des principaux membres de l'Académie des Belles-Lettres, et fameux par les histoires qui ont paru de lui (Vertot). Nous nous rassemblions avec un extrême plaisir, jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, et ce que nous ne comptions pas alors pour un assez grand bien, peu connus. »

Bien que l'abbé de Saint-Pierre eût peu cultivé le talent d'écrire, l'étude approfondie qu'il avait faite de notre histoire et de notre langue, lui ouvrit, à trente-six ans, les portes de l'Académie Française ( 3 mars 1695 ). Il attachait si peu d'importance au talent d'écrire, que son discours de réception ne lui coûta que quatre heures de travail. Fontenelle, à qui il le montra, lui proposa d'en retrancher quelques phrases très négligées, et d'y mettre plus de style et d'intérêt. « Mon discours vous paraît donc bien médiocre, lui dit l'abbé de Saint-Pierre? tant mieux, il m'en ressemblera davantage » ; et il n'y changea rien. « D'ailleurs, ajouta-t-il, ces sortes de discours ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'état, plus de deux heures de temps; j'y en ai mis quatre, et cela est fort honnête. »

Deux ans après sa réception, il quitta le faubourg Saint-Jacques pour aller habiter Versailles. En 1702, il acheta une charge d'aumônier de Madame, Duchesse d'Orléans, qui le fit pourvoir de l'abbaye de Tiron, qu'avait autrefois possédée le poète Desportes. Ce n'est pas qu'il ne se fût trouvé bien de la vie tranquille qu'il avait menée *dans sa cabane*, mais il se *trouvait encore un peu mieux* à la cour, *dans une vie dissipée* (1). Il aimait surtout la société des femmes, qu'il trouvait plus indulgentes que les hommes. Si, la plume à la main, il se montrait si peu jaloux de polir son style et de faire le moindre effort pour plaire à ses lecteurs, qu'il croyait suffisamment payés par l'utilité de ses ouvrages, il n'était guère plus empressé de se rendre agréable dans les sociétés où il était admis ; il n'y faisait aucuns frais d'amabilité, et on l'y souffrait plutôt qu'on ne l'y recherchait. Il le sentait lui-même avec sa modestie habituelle, mais il en prenait son parti. « Je sens que je vous ennuie et j'en suis bien fâché, disait-il un jour dans un de ces cercles brillans; mais moi, je m'amuse fort à vous entendre, et je vous prie de trouver bon que je continue. » Au reste, s'il mettait peu du sien

(1) Ces mots en italiques sont tirés d'une lettre qu'il écrivait à la marquise de Lambert.

dans la société, ce n'était ni par stérilité ni par dédain; c'était par un principe de bonté assez peu commune, par la crainte de fatiguer ses auditeurs. « Quand j'écris, disait-il, personne n'est forcé de me lire; mais ceux que je voudrais forcer à m'écouter, se contraindraient pour en faire au moins semblant, et c'est une gêne que je lui épargne autant que je puis. » Ce n'est pas qu'il n'eût parfois la répartie prompte. Un évêque le rencontrant un jour dans la galerie de Versailles, lui dit: « Quel séjour pour un philosophe! — Vous paraît-il plus fait pour un évêque? » répliqua l'abbé de Saint-Pierre. Comme il avait la tête remplie de faits et d'anecdotes, il contait bien, quoique très simplement et avec la plus exacte vérité, sans altérer la moindre circonstance, même pour ajouter plus d'agrémens et d'intérêt au récit. « On n'est pas, disait-il, obligé d'amuser, mais on l'est de ne tromper personne. » Une femme de beaucoup d'esprit ayant eu avec lui un long entretien sur des matières sérieuses, ne put s'empêcher de lui témoigner tout le plaisir qu'elle venait d'éprouver: « Je suis, répondit-il, un mauvais instrument dont vous avez bien joué. »

Les nombreux ouvrages de ce véritable philosophe ont tous pour objet l'amélioration morale et matérielle de l'espèce humaine. Le désir de voir heureux ses semblables et d'y contribuer de tout son faible pouvoir dominait tellement en lui, que ce sentiment éteignait en quelque sorte tous les autres. Peu sensible aux peines que les affections du cœur peuvent faire éprouver, il regardait la douleur physique comme le plus réel de tous les maux, comme le seul que la raison ne puisse détourner ni affaiblir; et, attendu que dans la douleur physique il comprenait toutes les privations qui peuvent affliger les classes pauvres de la société, cette manière de voir était loin de le conduire à l'insensibilité. « Si on lui a reproché, dit d'Alembert, de n'avoir tendrement aimé personne, c'est qu'il chérissait tous les hommes sans distinction; il n'exceptait ou plutôt il n'oubliait que lui, et ceux qui accusaient sa bienveillance d'être froide et banale, ne pouvaient au moins la taxer d'être froide et personnelle. Il croyait de plus que la charité d'un sage à l'égard des autres ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes, leurs travers, leurs ridicules ont si souvent besoin. »

Si son état ne lui permettait pas de jouir des douceurs de la famille, il s'en était créé une en se chargeant de l'éducation et de la subsistance de quelques enfans pauvres, et surtout de ceux qui, sans parens dès leur naissance, n'avaient de ressource que dans la charité publique. Il

suivait avec intérêt leur éducation ; mais il ne leur faisait apprendre que des choses essentielles, telles qu'un métier utile et durable, se gardait bien de leur donner quelqu'une de ces professions de mode et de caprice qu'il réprouvait, et dont il prévoyait l'anéantissement d'après des calculs qu'il faisait sans cesse. C'est ainsi qu'il prétendait que l'état de perruquier n'aurait qu'un temps, prévision qui s'est réalisée jusqu'à un certain point; mais comme il y aura toujours des têtes chauves et des mentons à raser, et que d'ailleurs la frivolité humaine est impérissable, au règne de l'amidon et des ailes de pigeon, a succédé celui des faux toupets, des perruques noires ou blondes et des coiffures grecques ou romaines.

L'abbé de Saint-Pierre avait aussi calculé l'époque où chaque erreur, chaque préjugé des hommes devaient finir; et, dans sa conscience pleine de bonhomie en faveur de la perfectibilité humaine, il disait qu'un temps viendrait *où le capucin le plus simple en saurait autant que le plus habile jésuite*. Notre philosophe n'oubliait qu'une chose, c'est que, si jamais cette époque d'égalité de lumières devait se réaliser, il est probable qu'alors il n'y aurait plus ni capucins ni jésuites.

Vouloir donner seulement la liste des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, serait une tâche longue, fastidieuse, et qui sortirait de notre spécialité. Il nous suffira d'en signaler quelques-uns, et surtout d'indiquer les idées hautement philantropiques qui assignent à leur auteur une place parmi les hommes qui ont bien mérité de l'humanité.

Ce fut lui qui, par ses écrits, contribua le plus à délivrer la France de la tyrannie exorbitante des impôts arbitraires; il pensa et il écrivit en homme d'état sur cette matière. Son *Projet de la Taille proportionnelle*, suivi du *Projet de la Taille tarifiée*, est de tous ses écrits celui qui a le plus contribué au soulagement des peuples, et l'auteur eut le plaisir de le voir adopté par plusieurs intendans de province. Prenant un à un tous les rouages du gouvernement d'alors, tous les abus de l'ancienne monarchie, lits de justice, lettres de cachets, vénalité des charges, faveurs de cour, aveugle distribution des emplois, etc., il envoyait sur toutes ces matières des mémoires aux ministres, aux magistrats; il publiait même de temps en temps quelque écrit où quelque vérité forte apparaissait entourée de rêveries qui la faisait passer à la censure. On riait de ses idées, souvent impraticables, quelquefois minutieuses; mais les abus qu'il attaquait étaient décrédités. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que des vérités qui paraîtraient aujourd'hui usées et triviales, avaient alors le mérite de la hardiesse et de la nouveauté.

Le *Projet de Paix perpétuelle* est le seul de ses plans dont on se souvienne aujourd'hui. Il fut publié pour la première fois en 1713 (Utrecht, 3 vol. in-12). L'auteur en donna un extrait, qui fut souvent réimprimé de son vivant. Le moyen qu'il avait imaginé, pour arriver à la paix perpétuelle, était l'établissement d'une espèce de sénat, ou *Diète européenne,* composée de membres de toutes les nations, devant lesquels les princes seraient tenus d'exposer leurs griefs et d'en demander le redressement. On conçoit que ce plan n'ait pas choqué le cardinal Fleury, ce ministre si pacifique. Cependant Fleury le regardait comme impraticable. « Vous avez oublié, monsieur, pour article préliminaire, disait-il à l'abbé, de commencer par envoyer une troupe de missionnaires pour disposer le cœur et l'esprit des princes. » Sully, dans ses mémoires, avait attribué un projet analogue à Henri IV ; et l'abbé de Saint-Pierre, pour appuyer ses idées, prétendait que *cette diète européenne* avait été approuvée et rédigée par le duc de Bourgogne, et qu'on en avait trouvé le plan dans les papiers de ce prince. Aujourd'hui ce projet si tutélaire, si bienfaisant, s'est réalisé depuis vingt-cinq ans pour l'Allemagne, et l'on peut dire pour l'Europe : car la politique des souverains, bien conseillés par leur véritable intérêt, semble ne plus consister qu'à éviter toute collision entre les puissances.

Dans un autre de ses écrits intitulé : *Nouveau Plan de Gouvernement des États souverains*, l'abbé de Saint-Pierre fait sentir les inconvéniens de la vénalité des charges, et propose de ne donner les emplois publics qu'à des hommes d'un mérite reconnu. Passant à l'application d'une idée si raisonnable, il développe un système qui consiste à former une *Académie politique* divisée en deux classes. La moins élevée, composée des intendans de province, se recruterait parmi les maîtres des requêtes et désignerait, au scrutin, les membres de la classe supérieure, au sein de laquelle le Roi choisirait ses ministres. « Cela n'était-il pas remarquable douze ou quinze ans après Louis XIV? et n'était-ce pas un singulier prélude au régime constitutionnel et aux ministres de majorité? » (1)

L'abbé de Saint Pierre avait eu pour protecteur, ou plutôt pour ami, le cardinal de Polignac, son confrère à l'Académie, et cet homme d'état l'avait emmené avec lui au congrès d'Utrecht (1712). Ce fut là que, témoin des difficultés qu'éprouvait la conclusion de la paix, De Saint-Pierre avait conçu le projet de la rendre *perpétuelle,* et que même il en avait

(1) M. Villemain, *Cours de Littérature.*

dressé sur-le-champ les articles. Sans doute la publication de ce plan ne plut pas au cardinal; toujours est-il qu'il ne tarda pas à témoigner à son auteur la plus vive hostilité. Dans un *Discours sur la Polysynodie*, publié en 1718 (in-4°), Saint-Pierre établissait que la pluralité des conseils était la forme de ministère la plus avantageuse pour un roi et pour son royaume; puis il faisait l'éloge des conseils établis par le régent, et jugeait le gouvernement de Louis XIV avec beaucoup de sévérité. Le livre fut saisi et l'imprimeur mis en prison par l'ordre du régent, qui pensait au fond du cœur comme l'abbé de Saint-Pierre, mais qui se croyait obligé de céder aux clameurs des courtisans du feu roi. Le cardinal de Polignac, qui n'avait pas eu cependant à se louer de Louis XIV, apporta un exemplaire de la *Polysynodie* à l'Académie (28 avril 1718), en lut les passages relatifs à ce monarque, et demanda que leur auteur fût sévèrement puni. L'évêque de Fréjus, qui n'était pas encore cardinal de Fleury, se joignit au cardinal Polignac : tous deux demandèrent une assemblée générale pour faire en même temps justice à l'auguste protecteur de l'Académie et à son téméraire détracteur. L'abbé de Saint-Pierre demanda à être admis pour se justifier; sa demande fut rejetée : sur vingt-quatre académiciens présens, quatre seulement furent d'avis qu'on écoutât l'accusé. « C'étaient, dit D'alembert, le vertueux Sacy (traducteur de Pline), les sages Lamotte et Fontenelle, et le respectable abbé Fleury, qui, ayant écrit avec tant de vérité l'histoire de l'Eglise, savait que les conciles n'avaient jamais refusé d'entendre les hérétiques ». Enfin, dans la séance du 5 mai, l'exclusion fut prononcée par vingt-trois scrutins, et la seule boule pour l'absolution fut donnée par Fontenelle. Le régent ne permit pas qu'on poussât la chose plus loin, et le fauteuil que l'abbé de Saint-Pierre occupait dans l'Académie resta vacant jusqu'à sa mort.

Au surplus, la postérité a confirmé, à peu de chose près, le jugement que l'auteur de la *Polysynodie* avait osé porter sur Louis XIV. Voltaire auprès de lui n'est qu'un flatteur, et malgré l'infériorité de son style, l'abbé de Saint-Pierre aura toujours la gloire d'avoir entrevu des vérités qui paraissaient de téméraires calomnies, non-seulement au commun des hommes de cour, tels qu'un duc du Maine, un Villeroi, mais à des esprits élevés, tels que le cardinal de Polignac, l'évêque de Fréjus et Voltaire lui-même.

Ses principes de gouvernement devaient le rendre, en effet, peu favorable à ceux que Louis XIV avait suivis. A cet égard il pensait comme le peuple, qui avait insulté à la cendre de ce monarque, alors qu'on le

conduisait à Saint-Denis; et en lui refusant ses éloges l'abbé de Saint-Pierre se montrait fidèle à cette maxime : « Quelque plaisir que je puisse éprouver en voyant louer les bons princes, et dans les livres qui me sont toujours un peu suspects, et dans leur cour qui me l'est encore plus, je ne suis content de leur éloge, qu'après les avoir entendu louer dans les villages. »

Il ne se plaignit point et continua de vivre dans la plus parfaite intelligence avec ceux qui l'avaient exclu. La mesure rigoureuse prise contre lui ne l'empêcha pas d'écrire avec la même franchise sur toutes sortes de sujets, sans que dorénavant il fût inquiété le moins du monde, et l'on a pu dire alors que la liberté de la presse n'exista que pour lui. Il était de la race de ces hommes doux et opiniâtres qui suivent patiemment leurs idées jusqu'au but et qui n'en changent jamais. Parmi les projets d'amélioration qui continuellement le préoccupaient, il n'avait pas oublié l'Académie-Française qui était pour lui une *espèce de petite patrie adoptive* (1). Il voulait que les harangues académiques cessassent d'être des *répertoires de complimens et de fades recueils de formules;* que ces discours devinssent des morceaux intéressans de littérature et de philosophie, et qu'on y mêlât à des louanges nobles des vérités utiles; il voulait que les sujets des prix d'éloquence cessassent d'être des lieux communs de morale, des textes de sermons, mais qu'on les consacrât à l'éloge des hommes célèbres de la nation. Ce dernier vœu s'est réalisé, et, depuis le milieu du dix-huitième siècle, notre littérature académique s'est enrichie du panégyrique de presque tous nos grands hommes.

L'abbé de Saint-Pierre ne vit pas cette heureuse innovation; mais dans le domaine politique et administratif il fut témoin d'améliorations importantes qu'il avait signalées pour les réglemens relatifs aux ordres religieux, l'entretien et la sûreté des chemins publics, la police de Paris et celle du royaume. Il ne cessait d'appeler l'attention de l'autorité sur les moyens de diminuer le nombre des procès, d'éteindre la mendicité, d'améliorer le sort des soldats, de rembourser les charges sans accroître l'impôt, de donner plus d'extension au commerce inté-

(1) A cette époque où tous les esprits sérieux commençaient à s'occuper des affaires d'état, d'indépendance, s'étaient formées deux *Académies politiques*; l'une, présidée par les jésuites Tournemine et Chamillard, se réunissaient dans la bibliothèque du cardinal de Rohan; l'autre, fondée, en 1710, au ministère des affaires étrangères, prit, en 1724, le nom de *Société de l'Entresol*, lorsqu'elle se tint dans l'hôtel du président Henault, place Vendôme. L'abbé de Saint-Pierre était de toutes les deux.

rieur, etc. Il a publié des écrits sur la refonte des monnaies, sur les moyens d'utiliser les emprunts publics, contre le duel, le jeu, le luxe, etc.

Le profond changement qui était à opérer dans l'état social se révélait souvent sous les naïvetés impunies de ce publiciste plein de bonhomie. Dans le seul titre d'un de ses écrits, ***Projets pour rendre les Ducs et Pairs utiles***, on pouvait reconnaître le vice d'une société qui gardait une aristocratie de cour, et n'avait point d'aristocratie politique. Ne semblait-il pas pressentir la création de l'Institut avec ses différentes classes, lorsqu'en demandant une Académie spéciale pour les sciences physiques et mathématiques, il trouvait l'Académie-Française fondée sur des bases trop étroites, proposait d'y réunir l'Académie des Belles-Lettres, et de la diviser en trois classes, dont l'une s'occuperait de la grammaire, la seconde des inscriptions et médailles, la troisième de l'éloquence, de l'histoire, de la critique des meilleurs ouvrages et surtout de la vie des grands hommes?

L'activité de son esprit se portait sur tout, depuis les objets les plus humbles jusqu'aux plus élevés. Ayant entendu dire au célèbre médecin Chirac que le remède le plus efficace contre les obstructions était de faire courir la poste aux malades, il imagina et fit exécuter un fauteuil à ressorts dont le mouvement imitait celui d'une voiture, auquel il donna le nom de ***Trémoussoir***, et qui fut reconnu très utile. Il avait proposé une manière de conserver le blé, en le préservant du contact de l'air; il avait, d'après des calculs, pressenti la nécessité d'agrandir Paris. L'éducation n'échappa point à ses méditations; il sollicitait l'augmentation des écoles de jeunes filles; il proposait des réformes pour l'éducation des collèges, etc.

Mais l'abbé de Saint-Pierre touchait, avec sa témérité d'enfant, à bien d'autres questions politiques et religieuses : il voulait réduire la religion à ce qu'il appelait l'***essentiel***, c'est-à-dire à la morale; il demandait la suppression de presque toutes les fêtes, et qu'on laissât au peuple la liberté de travailler même le dimanche ***après avoir rendu à l'Être-Suprême le culte particulier qu'il a jugé à propos de se réserver en ce grand jour;*** il désirait que les prêtres fussent dispensés du célibat. Selon lui les ***Dauphins*** devaient être élevés dans un espèce de collège particulier, par la nécessité, disait-il, d'apprendre de bonne heure à ces ***Enfans-là*** qu'on ne leur apprend point assez à regarder les autres hommes comme leurs semblables. Il voulait encore qu'on anéantît les pirates de Barbarie et la religion mahométane, dont il regardait l'existence comme une insulte à la raison humaine. Les évènemens

qui, depuis ces dernières années, se sont passés tant en Orient qu'en Afrique, ont déjà commencé à détruire presque entièrement les pirates barbaresques, et à ébranler le mahométisme jusque dans Constantinople.

On voit par cette rapide et succincte analyse que la collection des écrits de l'abbé de Saint-Pierre, la plupart, il est vrai, publiés après sa mort, est un programme complet de révolution sociale, dont la hardiesse étonnait même Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier, à son arrivée à Paris, avait connu l'auteur de la *Polysynodie* pour lequel il conserva toujours une profonde vénération. « C'était, dit-il dans ses *Confessions*, un homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce, et le seul peut-être depuis l'existence du genre humain qui n'eut d'autre parti que celui de la raison. » Rousseau a dit encore de lui : *C'est la Raison parlante, agissante, ambulante.* Cependant, lorsqu'après la mort de l'abbé de Saint-Pierre, sa famille pria le citoyen de Genève d'examiner ses divers écrits et d'en tirer le meilleur parti possible, celui-ci fit des extraits du projet de *Paix perpétuelle* et de la *Polysynodie*, les orna de son beau style, puis s'en tint là.

Ce qui a nui au succès des livres de l'abbé de Saint-Pierre, c'est la négligence et la prolixité de sa diction, non qu'il n'ait des pages bien écrites et quelquefois même éloquentes, mais il fallait que ces beaux morceaux vinssent d'eux-mêmes et par inspiration sous sa plume : car tout occupé des idées, il négligeait absolument la forme. Ce n'est pas qu'il n'en connût le prix, mais il ne se croyait pas le talent d'orner ce qu'il avait à dire, et à cet égard il ne voulait pas, disait-il, forcer la nature. Entendant un jour une femme aimable s'exprimer avec beaucoup de grâce sur un sujet frivole : « Quel dommage, dit-il, qu'elle n'écrive pas ce que je pense (1)! » Il était persuadé qu'un auteur zélé pour le bien, ne peut assez redire les choses importantes, et il ne s'est que trop conformé à ce principe. « Je trouve, lui disait quelqu'un, d'excellentes choses dans vos écrits; mais elles y sont trop répétées. » Il priait qu'on lui en indiquât quelques-unes, et rien n'était plus facile. « Vous les avez donc retenues, ajoutait-il; voilà pourquoi je les ai répétées, et j'ai bien fait, car sans cela vous ne vous en souviendriez plus. » Il consentait même qu'on se moquât de ses redites, pourvu qu'en s'en moquant on les

(1) Cette négligence de style a inspiré à J.-J. Rousseau cette réflexion : « Il est étonnant que l'abbé de Saint-Pierre, qui regardait ses lecteurs comme de grands enfans, leur parlât cependant comme à des hommes en mettant si peu d'art à s'en faire écouter. »

citât : exemple unique d'un auteur prêt à faire le sacrifice de son amour propre, à l'avantage d'être UTILE.

Novateur en grammaire comme en politique et en administration, il avait une orthographe qui rend ses livres indéchiffrables à des yeux non exercés : il voulait qu'on suivît dans l'écriture les changemens survenus dans la prononciation, qu'on adoptât autant de signes qu'il y a de sons et d'articulations, qu'on distinguât dans chaque mot les lettres qui ne se prononcent pas ; enfin qu'on marquât la quantité des syllabes. A ce sujet, il avait publié un *Projet pour perfectionner l'Orthographe des Langues de l'Europe*, Paris, 1730, in-8°.

Dans ses spéculations les plus téméraires comme les plus raisonnables, l'abbé de Saint-Pierre portait une conviction égale à sa naïve bonne foi. Il attendait tout du temps : l'inutilité de ses efforts, les froideurs ni les railleries de ses contemporains ne pouvaient rebuter ni ralentir son zèle et, à la vue des progrès de la raison humaine depuis quelques siècles, il se flattait qu'elle devait arriver un jour à sa perfection. « Je meurs de peur, écrivait-il, en 1740, que la raison humaine ne croisse davantage et plus tôt à Londres qu'à Paris, où la communication des idées démontrées est, quant à présent, moins facile. »

Aimons à le reconnaître : sur beaucoup de points, le temps a donné raison à l'auteur de la *Polysynodie*, et si, nouvel Epiménide, cet homme de bien par excellence revenait au monde, il pourrait s'écrier avec joie : *Je n'ai donc pas toujours rêvé !*

L'abbé de Saint-Pierre enrichit la langue du mot de *Bienfaisance* : il en était bien digne. On lui doit aussi celui de *Gloriole* si bien adapté à cette vanité puérile qui fut constamment l'objet de ses censures. *Le Paradis est aux Bienfaisans*, répétait-il souvent dans la conversation comme dans ses écrits.

On peut regarder comme son testament philosophique les *Annales politiques*, qui furent publiées, pour la première fois, après sa mort (Londres (Paris), 1757, 2 vol. in-12). Il y a rangé par date, depuis 1658, année de sa naissance, jusqu'en 1739, ses observations sur les évènemens dont il a été témoin. Il revient sans cesse sur ses divers projets, sur la paix perpétuelle, sur les ducs et pairs, les sermons, les parlemens, les académies, etc. Il s'exprime sur le compte de Louis XIV avec une liberté qui n'a pas empêché des critiques d'accuser Voltaire d'avoir pris, dans les *Annales politiques*, l'idée du *Siècle de Louis XIV* et même de l'*Essai sur l'Histoire des Nations*.

Il demeura toujours étranger aux disputes théologiques. Dans l'année

1736, un docteur de Sorbonne fit imprimer, sous le nom de l'abbé de Saint-Pierre, deux lettres contre les jansénistes. Un religieux fit à ce dernier compliment sur la manière dont ces lettres étaient écrites. Saint-Pierre, en repoussant l'éloge qui ne lui était pas dû, ajouta : « Mon père, je suis à la vérité de l'avis de Molina sur la liberté, mais non pas *Moliniste*. C'est un terme de parti persécutant : or, la bienfaisance ne permet jamais d'être d'aucun parti persécutant; elle ne vise, au contraire, qu'à l'union et à la concorde. — Mais, reprit le religieux, vous ne vous souciez donc pas de sauver la vérité des artifices de l'erreur? — Non, mon révérend père, répondit l'abbé, quand, pour soutenir la vérité, on est forcé de perdre la charité bienfaisante envers ceux qui prennent l'erreur pour la vérité. C'est que la vérité ne se noie jamais : on a beau la plonger, elle surnage, elle revient toujours sur l'eau. L'homme qui ne la connaît point aujourd'hui la connaîtra demain, au lieu que la charité bienfaisante se perd toujours par les marques de mépris et de haine qu'inspire l'esprit de parti... »

La mort de l'abbé de Saint-Pierre fut aussi douce que sa vie avait été heureuse et sereine. Quelques jours avant d'expirer, il dit à Voltaire, qui lui demandait comment il trouvait ce passage : *Comme un voyage à la campagne*. Il mourut, au reste, avec tout le calme d'un vrai chrétien : « Si la vie est une loterie pour le bonheur, avait-il écrit en 1738, il se trouvera qu'à tout prendre il m'est échu un des meilleurs lots, que je ne changerais pas contre un autre; et il me reste une grande espérance de bonheur éternel.

Il avait quatre-vingt-cinq ans (29 avril 1743) : il fut interdit à Maupertuis, son successeur à l'Académie, de prononcer son éloge. Ce fut seulement trente-deux ans après la mort de l'abbé de Saint-Pierre que D'Alembert acquitta, au nom de ce corps, ce tribut si bien dû à la mémoire d'un de ses membres les plus respectables, et qui cependant n'aurait pas trouvé place dans notre galerie, si par sa bienfaisance comme par ses écrits il n'eût été un *Homme Utile*.

CH. DU ROZOIR.

---



BEAUJON (N

[illegible]

Ch. du Rozoir.



BEAUJON (N



# BEAUJON.

BEAUJON brillait entre les princes de la finance dans le dix-huitième siècle; la fortune l'a comblé, accablé de ses faveurs, et comme il les laissait volontiers partager par ses entours, les courtisans ne lui ont pas manqué, même parmi les grands noms, à lui anobli de la veille; il vécut au sein du luxe et des plaisirs; tous les honneurs, toutes les dignités que l'opulence pouvait accumuler sur une tête, ils les a recueillis; il a été conseiller d'état à brevet, trésorier et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, conseiller-secrétaire du roi, receveur-général des finances de la généralité de Rouen, banquier de la cour; et néanmoins, si Beaujon n'avait été que cela, il n'obtiendrait peut-être pas un souvenir de la postérité. Mais Beaujon avait, au plus haut degré, une qualité qu'il faudrait souhaiter à tous les élus de la fortune; il donnait facilement et grandement, en homme qui a dû savourer la bienfaisance avec délices; il a été chercher le malheur et la misère dans les classes les plus intéressantes et les plus abandonnées; il a fondé une maison pour y entretenir des enfans pauvres et orphelins, et, grâce à cette fondation, son nom est resté dans la mémoire du peuple.

BEAUJON (Nicolas) naquit à Bordeaux, en 1718, d'une famille commerçante. Un de ses frères devint avocat-général à la cour-des-aides de cette ville. Quant à lui, actif, intelligent, laborieux, il se fit promptement une fortune qui déjà passait pour considérable. On peut se former une idée de l'importance de ses affaires par la mission qu'il reçut de procurer du blé à la ville de Bordeaux dans un moment de

disette. Mais cette mission, dont l'effet ne fut pas aussi prompt qu'on l'espérait, le rendit suspect au Parlement, qui voulut sévir contre lui. Obligé de fuir, il vint se réfugier à Paris, où le gouvernement le prit sous sa protection, et lui confia diverses opérations financières qui lui permirent d'amasser d'immenses richesses.

C'est là à-peu-près, outre les charges qu'il a occupées et la fondation de l'hospice du Roule, tout ce que les biographes rapportent au sujet de Beaujon. Le plus explicite d'entre eux se contente de dire qu'il jouit de sa fortune en épicurien recherché, mais modeste et paisible. Cette rareté de détails sur un homme qui dut souvent attirer tous les yeux, est une chose surprenante et dont on a peine à se rendre compte. Est-ce dans l'intérêt de Beaujon qu'une sorte de voile officieux recouvre ainsi sa vie intime? A-t-il été plus qu'un épicurien modeste et paisible, alors que les premières classes de la société succombaient si facilement à la séduction des exemples de dissolution qui descendaient du trône même? Nous ne savons; mais disposés à beaucoup pardonner à qui a beaucoup donné, il nous répugnerait de sortir de l'incertitude dans laquelle nous laissent les biographes de Beaujon, pour montrer, à l'aide d'inductions plus ou moins justes et de témoignages incomplets ou sans autorité suffisante, qu'il ne traversa pas impunément les délires d'une époque où régna la sensualité la plus effrénée....

Il est d'ailleurs à remarquer qu'aucun effort ne paraît avoir été fait pour attirer sur les bonnes actions de Beaujon un jour plus éclatant. Il y a là encore ample matière à surprise; mais cette fois sa réputation ne peut qu'en profiter. Eh quoi! voici un homme qui a fondé un hospice, et qui l'a magnifiquement doté, sans que les journaux du temps daignent en faire mention! Eh quoi! il n'a pas sollicité toutes les trompettes de la publicité, telle qu'elle existait alors, de proclamer sa générosité; il n'a pas fait célébrer ses louanges sur tous les tons par les cent voix de la renommée! Assurément c'est là un fait que nous ne croyons pas pouvoir trop louer, et nous cédons vivement au plaisir de le signaler comme éminemment digne d'estime et d'imitation, bien qu'il nous ait préparé de plus rudes labeurs dans la tâche de raconter les bienfaits de Beaujon.

La pensée d'élever un hospice fut conçue par lui plusieurs années avant de l'exécuter, car le premier contrat d'acquisition des terrains qu'il acheta à cet effet, dans le haut du faubourg du Roule, date de 1781. Les travaux furent commencés et achevés entièrement entre le mois de mars 1784 et le mois d'août 1785. L'architecte Girardin, dont

Beaujon avait déjà eu occasion d'apprécier le talent distingué, donna les dessins sur lesquels le bâtiment fut construit. Mesurant quatre-vingt seize pieds de face sur cent quarante-quatre de profondeur, il présente quatre corps de logis qui embrassent une cour carrée un peu plus longue que large. Les façades, à l'intérieur et à l'extérieur, sont composées de trois étages d'un style élégant et uniforme. Deux escaliers principaux s'élèvent circulairement à droite et à gauche du corps-de-logis du fond. La manière dont ils sont éclairés par le milieu de la coupole qui couvre leur cage, la beauté des rampes, la richesse des paliers parquetés en morceaux de marbre figurant une étoile, leur commodité, leur légèreté et la hardiesse de leur construction, tout y est un sujet d'admiration. Nous avons appris sans être étonné, en visitant l'hospice du Roule, qu'au moment d'ôter les étais employés pour la pose des marches de ces escaliers, le maître charpentier n'avait pas osé entreprendre cette opération, de peur d'être écrasé avec ses ouvriers, sous une masse qui semble réellement ne tenir en l'air que par enchantement. Tout, au reste, a été construit d'une façon qui prouve que Beaujon était homme de goût. Plusieurs salles sont ornées de boiseries en chêne travaillées avec art. Les meubles sont à l'unisson des lambris. Les cuisines et la buanderie ont des bassins et des auges en marbre de Sienne. Tous les vases et les ustensiles de la pharmacie ont été fabriqués exprès, aux armes de Beaujon, avec un soin tout particulier. Bref, rien n'a été épargné pour cet hospice, qui fut vraiment bâti avec luxe; et s'il y resta d'abord quelque chose à désirer dans la solidité de certaines parties, c'est l'avidité de l'entrepreneur de la maçonnerie et non la parcimonie du fondateur qu'il faut en accuser : il y dépensa, dit-on, un million cinq cent mille francs sans compter l'achat des terrains.

De l'autre côté de la rue, un peu plus haut que l'hospice, l'architecte Girardin avait édifié, quelques années auparavant, une mignonne, gracieuse et coquette chapelle dédiée à saint Nicolas, patron de Beaujon, et dépendant de la splendide et voluptueuse villa que celui-ci, par une expression dont nous ne préciserons pas le véritable sens, appelait sa *Chartreuse*. Les dégradations qu'a subies cette chapelle, qui a été tour-à-tour une orangerie et une salle de bain, n'empêchent pas d'y reconnaître un chef-d'œuvre de goût et d'élégance. Elle s'annonce heureusement au-dehors par la belle simplicité et l'harmonie de son portail. Dans son enceinte, où la lumière descend par une lanterne carrée, deux rangs de colonnes séparent la nef des galeries latérales, où se voyaient autre-

fois des statues de saints dans des niches élevées sur un stylobate, et soutiennent la voûte, qui est décorée de caissons et de rosaces. La nef conduit à une rotonde entourée de colonnes, qui prend aussi son jour d'en haut, et dont le centre est occupé par un autel en marbre blanc. Beaujon renonça à la propriété de cette chapelle pour en gratifier, ainsi que de tous les vases, ornemens et objets nécessaires à son service, l'hospice qu'il avait fondé, et dont nous allons maintenant expliquer la destination.

Il devait recevoir vingt-quatre enfans des deux sexes, en nombre égal, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze, qui seraient choisis parmi les orphelins et les plus pauvres de la paroisse du Roule. Beaujon, après leur avoir donné un asile, constitua une rente perpétuelle de 25,000 francs pour faire face à tous les frais de leur entretien et de leur éducation. Les garçons étaient surveillés et dirigés par des frères lazaristes, les filles par des sœurs de Saint-Vincent de Paul. M. de Lamoignon, président au parlement, et le curé de la paroisse, étaient chargés de l'administration de la maison et de la désignation des enfans pour y occuper les places vacantes. Enfin, il fut arrêté que deux bourses seraient fondées à l'école gratuite de dessin, dont on pourrait faire usage annuellement pour six garçons, afin de leur faciliter les moyens d'apprendre un métier à leur sortie de l'hospice.

Mais cet hospice, à qui Beaujon avait eu la modestie de ne pas imposer son nom, pour le placer sous l'invocation de saint Nicolas, ne resta pas long-temps dans les conditions de sa fondation. Supprimé par un décret de la Convention, du 6 novembre 1794, il fut, par un autre décret du 17 janvier 1795, transformé en un hôpital pour les malades. En 1801, le conseil général des hospices lui rendit le nom de Beaujon, que la voix publique lui avait donné dès l'origine. Le nombre des places, d'abord de 100, y fut porté à 232 par des augmentations qui datent de 1815 et de 1831. Cependant on trouvait que les lits étaient trop pressés, et surtout qu'il fallait en élever encore le chiffre, pour répondre aux besoins des classes indigentes. En conséquence, quatre pavillons nouveaux ont été construits depuis 1836 sur un plan judicieusement entendu, suivant les règles de la plus sage hygiène; et cet hôpital, dont les deux plus belles salles consacrées à la chirurgie portent les noms de Beaujon et de Nicolas, en mémoire du fondateur, peut aujourd'hui contenir 400 malades.

L'hôpital Beaujon est regardé, à juste raison, comme un des plus sains, des mieux aérés et des plus agréablement situés de Paris. Les

communications entre les divers corps de bâtimens sont nombreuses et commodes. La réunion des offices, dans les quatre rez-de-chaussée de l'édifice primitif, rend le service aussi prompt que facile. Une concession d'eau, que Beaujon avait acquise des propriétaires de la pompe à feu de Chaillot, satisfait abondamment à toutes les exigences de la maison. Des galeries ouvertes et fermées permettent aux convalescens de se promener en toute saison et par tous les temps.

Cet hôpital, avec ses jardins, les terrains qui lui sont revenus après la mort de différentes personnes à qui son fondateur en avait légué l'usufruit, et trois propriétés achetées par l'administration pour élargir l'édifice, occupe un espace total de 21,472 mètres, qui s'étend en longueur entre la rue du faubourg du Roule et la rue de Chartres.

Beaujon avait encore une vertu qu'il portait aussi loin que la générosité, et qui inspira souvent celle-ci : c'est la reconnaissance. Son testament, dont nous nous félicitons d'avoir pu nous procurer une copie, en offre presqu'à chaque ligne une preuve éclatante. Ses domestiques et ceux de sa femme, qu'il avait gardés chez lui, même lorsque cette dernière fut morte, y figurent pour la somme de 576,000 fr. argent comptant, et pour 10,960 fr. de rentes viagères. En outre, il légua la nu-propriété de son hôtel de Fontainebleau à la veuve d'un de ses anciens valets de chambre. Son chirurgien et un autre de ses valets de chambre eurent aussi la nu-propriété d'une maison située à Paris, rue du Dauphin. Il légua enfin son hôtel de Compiègne, avec tous les meubles sans distinction, à deux autres de ses domestiques.

Les legs divers qu'il fit, soit à des amis, soit à des parens, soit à des personnes qui l'avaient obligé, s'élèvent à 2,814,000 fr.

Une somme de 66,000 fr. devait être distribuée aux pauvres de la paroisse de la Madeleine et de la paroisse du Roule à Paris, du village d'Issy, où Beaujon avait eu une maison de campagne, et de la paroisse de Saint-Pierre, sur laquelle il était né, à Bordeaux.

L'hospice du Roule, son œuvre de prédilection, ne fut pas oublié; il lui assigna une somme de 250,000 fr., et il voulut qu'une autre somme de 300,000 fr. fût employée à fonder ou à augmenter des institutions de bienfaisance à Bordeaux et à Paris.

L'Académie de Bordeaux reçut sa bibliothèque, qui dut lui être envoyée aux frais de la succession du testateur.

Beaujon n'ayant pas d'enfans issus de son mariage, le reste de son immense fortune fut recueilli par ses deux frères, comme légataires universels, avec charge de substitution en faveur d'une nièce et d'un neveu.

Beaujon, qui survécut trois mois juste à ce testament, mourut le 30 décembre 1786, ainsi que l'atteste sa pierre sépulcrale placée dans la chapelle qu'il avait fait bâtir, et où son corps fut enseveli.

Il y a une chose qu'il faut encore reconnaître à l'honneur de Beaujon : ce n'est pas, comme on pourrait le croire par la date de la fondation de l'hospice du Roule et par ses libéralités testamentaires, dans ses dernières années seulement, en vue d'une mort prochaine, quand le besoin des réparations et des expiations parle le plus hautement, quand on renonce sans beaucoup de peine à des richesses dont on cessera bientôt de jouir ; ce n'est pas seulement alors, disons-nous, qu'il se montra généreux et bienfaisant. Non ; à toutes les époques de sa vie, il avait aimé à donner, et partout où il avait habité, à Bordeaux, à Issy, sur la paroisse Saint-Roch à Paris, sur celle de la Madeleine, où il avait occupé et fait embellir à grands frais le magnifique hôtel qui est devenu l'Élysée-Bourbon ; enfin, sur celle du Roule, il avait souvent intéressé les pauvres à sa grande fortune.

Ulysse Tencé.

---





HENRY (T).

bon et modeste vieillard se trouvaient être d'une sincérité tellement inébranlable que, malgré le conseil que l'on nous en donnait, nous ne voulûmes point essayer envers lui la ruse d'artiste à laquelle on doit le seul vrai portrait du célèbre Abbé de Rancé, suivant le récit du Duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Il n'a été possible d'obtenir le portrait de Henry que d'après le masque moulé sur nature et le buste très ressemblant exécuté par Dantan.

A. J. de M.



# UN BIENFAITEUR

## DE CHERBOURG.

Les magistrats municipaux et les notables habitans de Cherbourg sollicitaient, depuis long-temps, cet hommage à la mémoire du Bienfaiteur de leur cité. (1)

## HENRY ( THOMAS ).

Né à Cherbourg, en 1766, d'une famille honorablement connue dans le commerce, HENRY ( THOMAS ), si les circonstances eussent favorisé des dispositions qu'il laissa percer de bonne heure, compterait probablement aujourd'hui parmi les meilleurs paysagistes, et aurait inscrit un beau nom de plus dans les fastes de la peinture. Malheureusement Cherbourg n'offrait rien de ce qui peut contribuer à exciter et à

(1) Dans les derniers mois de l'an 1835, quand nous étions bien éloignés de croire que le bienfaiteur de Cherbourg dût être sitôt enlevé à la reconnaissance des habitans de cette ville, le maire de Cherbourg, M. NOEL-AGNÈS était venu nous exprimer, au nom de ses administrés, un vif désir de voir insérer dans notre recueil le portrait du vénérable HENRY. La grande difficulté était d'obtenir le portrait....! La résistance et les refus du bon et modeste vieillard se trouvaient être d'une sincérité tellement inébranlable que, malgré le conseil que l'on nous en donnait, nous ne voulûmes point essayer envers lui la ruse d'artiste à laquelle on doit le seul vrai portrait du célèbre Abbé de Rancé, suivant le récit du Duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Il n'a été possible d'obtenir le portrait de Henry que d'après le masque moulé sur nature et le buste très ressemblant exécuté par Dantan. A. J. DE M.

nourrir le talent d'un peintre; maîtres et modèles, leçons et encouragemens, tout y manquait à-la-fois. En outre, les parens du jeune Henry, formellement opposés à son goût pour les arts, avaient décidé que leur carrière serait aussi la sienne. Dès qu'il sortit du collége, où ses études avaient été brillantes et rapides, il entreprit un voyage dans le Levant, qui, d'après leurs calculs, devait lui donner les connaissances nécessaires à un bon négociant. Mais ce fut avec des idées bien différentes que Henry s'embarqua pour des contrées où les arts avaient brillé d'un éclat immortel, et où il espérait en retrouver partout les nobles vestiges. Son imagination se serait enflammée à ce spectacle, son esprit, plus éclairé, aurait pris une direction désormais invincible, et sans nul doute c'est un artiste et non un spéculateur, plus ou moins habile, que l'Orient nous aurait rendu; mais cette bonne occasion lui échappa. Forcé de relâcher à Bordeaux, après avoir essuyé une violente tempête, il s'y arrêta, et secondant les intentions de sa famille, il entra dans une maison de commerce. Puis, comme un homme qui n'a pas saisi sa vocation véritable, on lui voit prendre et abandonner tour-à-tour divers partis. Il se disposait à aller diriger un établissement à Saint-Domingue, lorsque la révolution de cette île l'obligea de renoncer à son projet. Bientôt après, entraîné par l'élan général de cette époque, où tous les jeunes gens couraient se ranger sous les drapeaux, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires bordelais, qui, destiné pour la Vendée, déposa les armes et se dispersa, en apprenant la défaite et la proscription des Girondins. Il se rendit ensuite à Paris, et y remplit une modeste place au ministère de la marine jusqu'au moment où, s'étant marié, il lui fallut demander au commerce des ressources en rapport avec les nécessités de sa nouvelle position.

Mais, dans la capitale, la société des artistes et la contemplation des objets d'art devaient avoir sur Henry une influence décisive; ses penchans naturels se réveillèrent plus vifs que jamais. Amateur doué du plus heureux instinct, il suivait avec assiduité les ventes de tableaux qui, à raison des malheurs de l'époque et de la dispersion des familles riches, se renouvelaient fréquemment. C'est ainsi qu'il se trouva engagé dans la voie qu'il devait parcourir avec tant de succès, et, dès ce moment, il renonça à toute autre affaire pour ne s'occuper que de tableaux.

La peinture a ce désavantage lamentable que ses productions sont plus que celles des autres branches de l'art, soumises aux ravages des siècles. Les monumens de l'architecture et de la sculpture peuvent avoir une durée incalculable si les hommes ne portent pas sur eux une

main destructive ; mais le temps reprend toute sa puissance dissolvante sur la toile et sur la couleur. Quelles que soient les précautions qu'on prenne, de quelques soins qu'on les entoure , la pensée n'entrevoit que dans un avenir trop rapproché le terme où les chefs-d'œuvre de Raphaël, du Corrège, de Léonard de Vinci, du Dominiquin ne vivront plus que dans la mémoire comme ceux d'Apelles et de Zeuxis. Et non seulement l'existence matérielle d'une peinture a des bornes fort étroites, mais elle subit incessamment des atteintes qui la détruisent par degrés. Combien peut-on citer de tableaux qui aient passé un siècle sans avoir besoin d'être plus ou moins retouchés, réparés? Encore si ces réparations étaient faites avec assez de talent pour ramener le tableau à son état primitif, et ne pas laisser voir la présence d'une main inférieure à celle du peintre original! Mais ce comble de l'art quel artiste pourrait y atteindre toujours, en changeant à chaque instant de faire, de style, de ton et de manière? Car, il faut le dire, ce n'est pas là une entreprise moins ardue que ne le serait celle de rétablir tour-à-tour, et telle qu'ils l'auraient écrite, sous l'inspiration de leur propre génie, une page effacée dans Bossuet ou dans Pascal, dans Lafontaine, dans Molière ou dans Racine.

C'est ainsi que Henry comprenait, si nous ne nous trompons, la restauration des tableaux; telle est la haute idée qu'il devait se faire de ce genre de talent. On ne sera donc pas surpris que, malgré l'excellence des conseils qu'il leur donnait, il fût peu satisfait, surtout il y a quarante ans, des artistes à qui il était obligé de confier les tableaux endommagés qui lui passaient par les mains. Jamais jusqu'alors il n'avait touché un pinceau ; mais lorsque l'on sent si bien comment il faut faire un travail d'art , il semble qu'il n'y ait plus qu'un pas à franchir pour l'exécuter soi-même. Cela du moins fut vrai pour Henry, qui parvint, en peu de temps, à restaurer les tableaux avec une perfection à laquelle les juges les plus difficiles ont constamment applaudi.

Ces premiers essais l'enhardirent, lui laissèrent deviner la mesure de ses forces et le conduisirent bientôt à de plus grands succès. Il fit mieux que de restituer dans un tableau dégradé des parties plus ou moins considérables; il voulut créer et composer lui-même, et, à trente-cinq ans, sans passer par aucun noviciat, il réussit à peindre les imitations si parfaites de Claude-le-Lorrain et de Ruysdael, les deux maîtres qu'il admirait avec prédilection, qu'on en offrit différentes fois des prix qui n'auraient pas été dépassés pour des originaux. Et maintenant avons-nous eu tort de dire , en commençant , qu'une place éminente lui était réservée entre les paysagistes, si ses dispositions naturelles,

au lieu d'être contrariées, eussent été développées et cultivées dès sa première jeunesse.

Mais il était trop tard, et d'ailleurs la connaissance approfondie de toutes les écoles, qui satisfaisait son amour pour les arts, et dont il avait fait la tâche de sa vie, absorbaient tous ses momens. Certes, une pareille tâche est d'une difficulté effrayante, lorsqu'on veut l'accomplir dans ses conditions les plus rigoureuses. En effet, discerner une copie ou une imitation d'un original qu'elles reproduisent jusqu'à faire illusion ; rétablir la filiation oubliée, ignorée ou méconnue d'un tableau, l'apprécier dans ses défauts et dans ses qualités, fixer la manière du peintre à laquelle il appartient, comparer les maîtres entre eux et les écoles entre elles, marquer le rang que les uns et les autres doivent occuper dans l'histoire de l'art, assigner enfin la valeur vénale des tableaux : voilà, en sommaire, ce que doit savoir un véritable connaisseur. Or, Henry savait tout cela à un degré qui n'a pas encore été dépassé ni peut-être même égalé. On cite des productions de grands maîtres, et particulièrement une *Sainte Famille* et une *Danaé* du Corrège, dont l'authenticité, après avoir été long-temps contestée à un point qu'il ne se trouvait ni amateur ni marchand pour les acheter, sortit tellement éclatante des preuves apportées à l'appui par Henry, qu'elles furent ensuite vendues publiquement aux prix les plus élevés.

C'est qu'aussi aux dons heureux qu'il tenait de la nature, il avait ajouté tout ce qu'on peut acquérir par une longue expérience, par une habile pratique de la peinture, par un examen sagace et réfléchi des musées, des galeries et des cabinets les plus renommés de la France, de l'Italie, de la Belgique et de la Hollande. Sa réputation d'appréciateur était devenue universelle, et il était vraiment l'arbitre souverain du commerce des tableaux. De tous les pays de l'Europe, c'est lui que l'on consultait, c'est à lui que l'on s'en rapportait. Ses décisions avaient force de loi. Attaché pendant vingt ans comme expert au Musée royal de Paris, il y a laissé des souvenirs ineffaçables de la justesse de son coup-d'œil, de la sûreté de son goût et de l'étendue de ses connaissances. Enfin, il devait à de bonnes études et à un esprit naturellement fin et distingué, le talent, très rare parmi les hommes de sa profession, de décrire les tableaux avec autant d'intérêt que de précision, et d'exprimer, dans un style élégant et facile, les jugemens qu'une raison exquise lui dictait en matière de peinture.

Réunissant ainsi tous les titres qui pouvaient le recommander à l'estime des amateurs, et venu à une époque où les collections de tableaux,

dispersées pendant la tourmente révolutionnaire, tendaient à se reformer de toutes parts, Henry arriva promptement à une belle fortune. Mais elle s'abîma tout entière dans la faillite d'une maison en laquelle il avait eu le malheur de mettre une confiance sans bornes. Il se remit courageusement à l'œuvre, et ce désastre était presque réparé, lorsqu'une catastrophe mille fois plus douloureuse lui ravit ses affections les plus tendres et ruina ses plus chères espérances. Il avait deux fils, dont les débuts dans les arts étaient déjà remarqués, et qui promettaient de continuer dignement son nom ; il les vit mourir lentement l'un et l'autre, à quelques mois de distance, de cette cruelle maladie(1) qui prend ordinairement ses victimes sur le seuil de la jeunesse, comme pour moissonner d'un seul coup toute une famille en la frappant dans ses rejetons. Cette double perte, bien qu'il l'ait supportée avec fermeté, laissa au cœur de Henry une blessure qui ne se cicatrisa jamais, et jeta comme un voile de deuil sur sa vie. Il ne se plaignait pas : les grandes douleurs sont muettes ; mais son visage trahissait le mal secret qui le minait silencieusement.

Cependant, quel homme, si infortuné qu'il soit, ne cherche pas à tromper ses chagrins et à en distraire sa pensée? Henry finit aussi par céder à cette impulsion de notre nature ; mais tandis que la plupart des malheureux s'étourdissent facilement dans de frivoles plaisirs, il ne trouva, lui, quelque allègement à son affliction, qu'en méritant bien de ses concitoyens, en contribuant, par une fondation utile aux arts, à en répandre le goût parmi eux et à en favoriser l'étude ; en procurant à d'autres les secours qui lui avaient manqué à lui-même. Et ce n'est pas seulement son action en elle-même qui fût belle et généreuse ; on va voir qu'il y apporta une discrétion et, pour ainsi parler, une sorte de pudeur dont elle emprunte un nouveau relief, surtout à une époque où dominent le calcul, le charlatanisme et la soif insatiable d'un vain bruit.

En 1831, l'administration municipale de Cherbourg fut prévenue qu'une personne qui désirait rester inconnue avait l'intention de donner à cette ville, où elle était née, quelques bons tableaux pour servir de modèles à ceux de ses compatriotes qui se sentiraient disposés à prendre le pinceau. On demandait si l'administration voudrait accepter ces tableaux et les placer convenablement. La réponse ne pouvait être douteuse. Bientôt plusieurs envois eurent lieu, et le nombre des tableaux

(1) La phthisie pulmonaire.

s'accroissant toujours, le conseil municipal de Cherbourg sentit qu'il lui fallait un local approprié à cette collection. Le projet d'une galerie destinée à la recevoir fut arrêté.

Cependant une année s'écoula sans que l'on connût, au moins d'une manière certaine, le nom du donateur. Malgré les fortes présomptions qui désignaient celui de Henry, et dont la manifestation indirecte lui arriva plus d'une fois, il se déroba long-temps à l'expression de la reconnaissance de ses concitoyens. Lorsque son secret fut enfin pénétré, il s'en justifia par ces touchantes paroles : « Si d'abord je n'ai pas cru devoir attacher mon nom à cette légère offrande, c'est que j'ai craint qu'on ne prît pour un acte d'ostentation ce qui n'est qu'un simple témoignage du souvenir que j'ai toujours gardé pour le lieu de ma naissance, et un gage du vif intérêt qu'il m'inspirera aussi long-temps que je pourrai dire, en songeant au passé de ma vie : *Là s'écoulèrent mes plus beaux jours*. »

Le plan de la galerie projetée fut soumis à Henry, qui annonça l'intention d'en couvrir tous les murs. Cet engagement fut rempli avec autant de promptitude que de munificence. L'administration, se constituant alors l'interprète du vœu public, demanda au conseil municipal l'autorisation de faire exécuter le buste de Henry par un de nos plus célèbres statuaires, afin que son image, placée dans la galerie, présidât, pour ainsi dire, à cette brillante collection formée par ses soins et à ses frais. Le conseil municipal accueillit unanimement cette proposition, comme le seul moyen de rendre un digne hommage à l'auteur d'un bienfait si précieux; mais elle trouva un obstacle insurmontable dans la modestie et dans le désintéressement de Henry.

« Je vous prie, écrivait-il au maire de Cherbourg, d'exprimer en mon nom aux membres du conseil qu'autant je mets de prix à la haute marque de gratitude qu'ils viennent de me donner si solennellement, autant l'action qu'ils ont eu le dessein d'honorer perdrait son mérite à mes yeux si je la laissais s'entacher de vanité en adhérant à l'exécution de leur généreux projet. La pensée de me refuser à tout hommage public n'est pas, dans mon esprit, une pensée d'un moment, mais une pensée mûrie, à laquelle je me suis attaché, et dont j'abandonne volontiers l'interprétation au bon esprit de mes concitoyens. J'accepte donc l'intention pour le fait, et ne veux aucun autre honneur. Ne croyez pas, et de grâce ne laissez pas croire à mes concitoyens qu'affectant une fausse modestie, je veuille dire par mon refus que le seul contentement que j'éprouve d'avoir pu faire quelque chose pour eux me

tient lieu de toute satisfaction. Loin de là, j'en trouve, je vous assure, une bien chère à mon cœur dans les sentimens que j'ai eu le bonheur de leur inspirer, et dont la manifestation se trouve consignée d'une manière si glorieuse pour moi dans l'arrêté pris à mon égard par le conseil municipal de la ville de Cherbourg. J'ai, dit-on, mérité, l'estime générale de mes concitoyens. Quel plus grand honneur, quelle récompense plus flatteuse pourrais-je désirer sans être un ambitieux? »

Le conseil municipal, se voyant ainsi dans l'impossibilité d'exprimer autrement sa reconnaissance, décida que le Musée de Cherbourg porterait le nom de son fondateur, et s'appellerait le *Musee-Henry*.

Ce musée fut inauguré solennellement le 29 juillet 1835 (1).

Trois ans auparavant, Cherbourg semblait encore une ville déshéritée des arts ; elle ne possédait rien qui les rappelât. Aujourd'hui, elle pouvait se glorifier d'une collection de cent soixante-trois tableaux, dans le nombre desquels on en remarque de l'Albane, de Michel-Ange de Caravage, du Guerchin et de Schedone ; de Murillo et de Ribera ; de Philippe de Champaigne, de Van-Dyck, de Jordaens, de François Mieris et de Téniers ; de Lebrun, de David, de Greuze, de Largillière, de Poussin, de Prud'hon, de Lesueur, de Joseph Vernet. Et ce musée, qui rivalise avec ceux d'un grand nombre de villes opulentes, était le don d'un seul homme dont la fortune ne s'élevait pas au-dessus de l'aisance, et ne lui avait permis de remplir ses libérales intentions que parce qu'il joignait la plus grande simplicité d'habitudes à l'extrême modération des désirs.

Cédant enfin aux vives instances de ses compatriotes, Henry, quoique âgé de soixante-dix ans, se proposait d'aller, dans quelques mois, visiter la noble et brillante dotation dont sa ville natale lui était

(1) Le discours prononcé par M. NOEL-AGNÈS, Maire de Cherbourg, à l'occasion de l'inauguration du *Musée-Henry*, le 29 juillet 1835, a été publié (in-12, Cherbourg, imprimerie de Boulanger, Beaufort et Cie). Dans cette brochure où sont insérés les fragmens des Lettres de Henry citées par notre collaborateur, se trouve le passage suivant qu'il est de notre devoir de reproduire : « M. HENRY a chargé du soin de présider à l'arrangement de cette galerie (*Musée-Henry*) un de ses amis que nous aimons aussi à compter au nombre de nos compatriotes, et dont le nom est à-la-fois une des gloires de notre cité et de la marine française, M. TROUDE, capitaine de frégate, fils de l'amiral Troude né à Cherbourg. Qu'il reçoive ici nos publics remercimens. (Disc. de M. Noël-Agnès.)

A. J. DE M.

redevable. Mais le sort, qui déjà avait eu pour lui tant de rigueurs, lui envia encore cette dernière satisfaction. Il mourut à Paris, le 7 janvier 1836, après quatre ou cinq jours seulement d'une maladie qui n'eut pas de peine à briser une organisation usée par le travail, la méditation et le chagrin.

A la nouvelle de cette mort inopinée, les regrets éclatèrent de toutes parts. Le conseil municipal de Cherbourg, désirant d'honorer, autant qu'il était en lui, la mémoire de Henry, fit célébrer un service solennel auquel assistèrent les autorités et une grande partie des habitans. Il fut, en outre, arrêté qu'une tablette de marbre serait placée sur la façade de la maison où il était né, avec une inscription indicative de cette circonstance, et que le nom de THOMAS HENRY serait donné à l'une des rues de la ville.

ULYSSE TENCÉ.

---

# LA FONDATRICE

DE

# L'ŒUVRE DE LA MISÉRICORDE

POUR SECOURIR

## LES PAUVRES HONTEUX DE LA VILLE DE PARIS.

« Il est une misère plus abandonnée et pourtant non moins intéressante que les autres, celle des *Pauvres honteux* (1), de ceux qui, nés

(1) Extraits du prospectus de l'*OEuvre de la Miséricorde*. A la suite de ce prospectus nous trouvons une liste des personnes charitables à qui peuvent être adressés les dons, offrandes et souscriptions. Nous croyons devoir insérer ici cette liste, non-seulement dans l'intérêt de l'OEuvre, mais comme un hommage de la reconnaissance publique envers les bienfaiteurs et propagateurs de cette pieuse fondation.

Mesdames la Comtesse d'AULNAY, Vicomtesse de BORDONNET, Comtesse de BEAUMONT, Comtesse BEUGNOT, Comtesse de BEUVIER, BONNET, Comtesse de CHAMPAGNY, DE CHARNOIS, DE CHOISEUL, Baronne de CONDÉ, Comtesse de COSSÉ, Princesse de CRAON, Vicomtesse DODE, Baronne DUVILLARD, ELMOR, Marquise d'EPINAY-SAINT-LUC, Comtesse de FALLOUX, DE GODEFROY, Comtesse de GRANCEY, Princesse d'HÉNIN, Comtesse HYDE DE NEUVILLE, JONCQUOY, Comtesse de KERGORLAY, LAGRENÉE, Duchesse de LA ROCHEFOUCAULD, DE LEMONT, LENAIN, LENOIR, Comtesse de l'ESPINE, Vicomtesse de l'ESPINE, Marquise de LUR-SALUCES, MATHÉ-DUMAS-DUPUIS, Comtesse de MENOU, Comtesse de MONTALEMBERT, PASQUIER (*Jules*), PÉRIGNON, Comtesse de RESSEGUIER,

dans l'aisance, souvent même dans la richesse, sont descendus par les vicissitudes des temps, par l'abus que l'on a fait de leur confiance, ou par les excès d'un père ou d'un mari, jusqu'aux derniers degrés de la pauvreté. Ecartés des Bureaux de Bienfaisance et de tous les secours officiels de la charité, par le souvenir de leur ancienne fortune, et aussi par cette pudeur qui a honte de révéler ses douloureux secrets, ils ne jouissaient pas même des droits que donne l'indigence à la pitié publique : nulle institution charitable ne s'occupait d'eux.

« Cependant, partout ces souffrances silencieuses et non méritées inspiraient à-la-fois la compassion et le respect, et le Pauvre manquait de tout, entouré de cœurs disposés à se plaindre, et qui ne demandaient qu'à le connaître pour le secourir...

« Une *Société de la Miséricorde* a voulu se faire l'intermédiaire entre la pitié et la souffrance, et en respectant la délicatesse de ceux qu'elle adopte, leur ménager une protection honorable et des secours qui n'humilient pas.

« Un magasin a été fondé par elle pour substituer le salaire à l'aumône et offrir au travail ce que dérobent trop souvent la paresse et l'importunité. Achalandé par la charité, ce magasin peut, en vivant de ses propres ressources, fournir du travail à ses pauvres... Ainsi, l'*Œuvre de la Miséricorde* accomplit sa noble mission. Toutes les bonnes volontés, toutes les aptitudes sont mises à profit. La charité prend toutes les formes : elle établit un échange de services entre les protecteurs et les protégés. Grâce aux protecteurs de l'Œuvre, à ceux qui ne lui refusent pas une modique souscription annuelle, à ceux qui envoient leur offrande à ses quêtes, et achètent à ces ventes l'ouvrage des indigens, le *Pauvre honteux* n'est plus abandonné dans cette immense capitale!... »

Honneur à la première fondatrice de cette pieuse et belle institution!

Vicomtesse de RICHEMOND, Comtesse de SABRAN-PONTEVÈS, Marquise de TURENNE, Vicomtesse de VAUFRELAND, WATHELIN, VIEILLARD. — Messieurs le Baron de BRAY, CAUBERT (*Sylvain*), Prince de CHALAIS, CRAMAIL (*Adrien*), Comte de DAMPIERRE (*Elie*), Duc de DOUDEAUVILLE, JAVON, Vicomte de LAMBEL, l'Abbé L'HOTELAIN, Vicomte de MELUN (*Anatole*), Vicomte de MELUN (*Armand*), COMTE de LA ROCHEFOUCAULD (*Olivier*), DUTRONCHAY (*Léon*), Duc de VALMY etc., etc.



M^LLE DUMARTRAY.

'E-
ı a
ıte
lle
e,
ıe-
sa
ent
lle
ère
ous
de
les
ou
uf-
les
en-
nds
rité

[illegible] cette pratique continuelle du bien, mademoiselle Dumartray consulta toujours son courage plus que ses forces : elle ne craignit point d'affaiblir encore par des fatigues immodérées une santé naturellement frêle et délicate. Ce fut surtout quand elle se trouva transportée au sein de l'immense population de Paris, que la multitude et la diversité des souffrances connues ou cachées dans cette ville de luxe et d'indigence, ouvrit une vaste carrière aux sentimens dont cette charitable personne était animée. Il n'est point une capitale où le nombre des établissemens



M^{LLE} DUMARTRAY

# MADEMOISELLE DUMARTRAY.

Mademoiselle BONNEAU - DUMARTRAY (MARIE - CHARLOTTE-GEORGINE), issue d'une famille honorable à laquelle la ville d'Autun a dû des magistrats dont elle a gardé le souvenir, était née dans cette ville, en 1801. Une éducation chrétienne et soignée développa en elle les qualités les plus éminentes de l'esprit et du cœur. Dès l'enfance, elle se fit remarquer par la vivacité de son esprit et son aimable enjouement; plus tard, l'aménité et la grâce de ses manières, le charme de sa conversation la firent rechercher de toutes les personnes qui l'avaient rencontrée dans le monde, et les qualités solides que l'on trouvait en elle la firent chérir de tous ceux qui la connurent. Vive autant que sincère dans ses affections, elle se livrait avec un dévoûment sans réserve à tous les devoirs de l'amitié, mais sa sensibilité native et sa tendre sollicitude pour le bien-être de tout ce qui l'entourait ne se bornaient point à des services que ses relations dans le monde pouvaient lui rendre plus ou moins faciles. Sa bonté s'étendait à tous les malheureux dont les souffrances lui avaient été révélées. Elle aurait voulu soulager toutes les misères : ce fut à cette mission pieuse qu'elle consacra toutes ses pensées, toutes ses facultés, sa vie entière, en apportant les plus grands soins à cacher la source des secours que son active et ingénieuse charité savait rendre en quelque sorte inépuisable.

Dans cette pratique continuelle du bien, mademoiselle Dumartray consulta toujours son courage plus que ses forces : elle ne craignit point d'affaiblir encore par des fatigues immodérées une santé naturellement frêle et délicate. Ce fut surtout quand elle se trouva transportée au sein de l'immense population de Paris, que la multitude et la diversité des souffrances connues ou cachées dans cette ville de luxe et d'indigence, ouvrit une vaste carrière aux sentimens dont cette charitable personne était animée. Il n'est point une capitale où le nombre des établissemens

de bienfaisance soit si grand, ni les distributions des secours si régulières, si abondantes : plus que partout ailleurs, il semblait que toutes les misères humaines devaient y trouver des soulagemens. Mais comme on l'a déjà dit plus haut, il est une classe trop nombreuse de personnes qui éprouvent des besoins d'autant plus difficiles et d'autant plus douloureux à supporter qu'elles n'avaient jamais connu la misère, et qu'un sentiment de noble pudeur les empêche de recourir aux bienfaits de la charité ordinaire. Combien de familles habituées à l'aisance se sont trouvées, par suite d'évènemens imprévus, par les désastres de la politique ou par des malheurs domestiques, réduites à la misère et dans une position d'autant plus pénible que les habitudes du monde ne leur avaient point permis jusqu'alors de se livrer à des travaux utiles avec assez d'assiduité pour y trouver un moyen certain d'existence!

Mademoiselle Dumartray toujours ingénieuse quand il s'agissait de soulager des malheureux, conçut à Paris le projet de rendre le travail possible et profitable à cette classe d'infortunés si digne d'intérêt, en gardant tous les ménagemens que leur position commande. L'impossibilité où se trouvaient quelques personnes élevées dans une certaine opulence de tirer parti d'un travail souvent peu habile, les jetaient presque toujours dans le découragement, et rendait leur malheur d'autant plus cruel qu'il ne leur restait plus d'espoir que dans la pitié, dans une pitié qu'elles ne demandaient pas. Découvrir la retraite de ces personnes, leur apporter, avec les premiers secours, des consolations, des encouragemens; leur offrir, par des travaux sagement gradués, l'espoir de se suffire un jour à soi-même, sans être à charge à ses bienfaiteurs, et pour obtenir tous ces résultats heureux, organiser un placement régulier de tous ces objets confectionnés, soit sur commandes, soit à l'avance, par ce grand nombre d'ouvriers ou même d'ouvrières d'une condition nouvelle, tel fut le plan conçu par mademoiselle Dumartray. Ce plan de difficile exécution fut l'œuvre des dernières années de sa vie, hélas! trop courte, et si bien remplie.

La religion ne pouvait refuser son appui à ce projet de spéculation bienfaisante : la religion et le monde concoururent à en assurer le succès durable!

Des ecclésiastiques distingués par leurs talens, par leur caractère vénérable, et quelques-unes de ces femmes brillantes et bonnes, qui, dans la société, dont elles sont l'ornement par leur beauté, leur esprit, leurs aimables vertus, exercent la douce influence d'une sensibilité vive et communicative : tels furent les premiers confidens,

les premiers auxiliaires, avec l'assistance desquels fut fondée l'*Œuvre de la Miséricorde*.

Pénétrée de la conviction du bien que cette fondation pouvait produire un jour, mademoiselle Dumartray ne se laissa rebuter par aucune des difficultés qui ne manquent pas aux commencemens des établissemens nouveaux, même pour les fondations les plus utiles à l'humanité. Soutenue par les inspirations d'une piété sincère, elle n'épargna aucun soin pour assurer d'une manière stable l'avenir d'une institution que les malheurs de nos temps rendaient encore plus précieuse. Le concours des gens du monde, des familles riches et heureuses, devenant indispensable à l'accomplissement de l'Œuvre, il fallait que la Fondatrice fît passer dans les cœurs les émotions qu'elle avait ressenties; qu'elle fît briller aux regards de tous le flambeau qui avait lui pour elle! Deux longues années d'épreuves de toutes sortes furent employées uniquement par mademoiselle Dumartray à créer les bases de l'institution dont elle supporta les premiers travaux et donc elle rédigea les statuts. Elle sacrifia, sans hésiter, sa fortune et même sa santé, au soulagement de cette classe d'infortunés pour lesquels elle était devenue une seconde providence.

Tout entière livrée au soin d'assurer l'avenir de sa fondation, mademoiselle Dumartray ne pouvait consentir au repos que rendait indispensable l'affaiblissement rapide de sa santé, minée par des fatigues sans cesse renaissantes : les prières de ses nombreux amis étaient impuissantes à ralentir l'ardeur du zèle dont elle était embrasée. Il fallut que des crises sérieuses vinssent lui révéler l'état d'épuisement auquel elle s'était réduite, pour la contraindre enfin à déposer en d'autres mains la direction de son œuvre déjà florissante.

Ce ne fut qu'après avoir placé l'*Œuvre de la Miséricorde* sous la protection de l'illustre prélat, chef du clergé de Paris (Monseigneur l'Archevêque DE QUELEN), que mademoiselle Dumartray se décida à chercher dans une retraite pieuse le calme qui seul pouvait faire espérer le rétablissement de sa santé.

Depuis long-temps liée d'amitié avec plusieurs dames d'une congrégation vénérable (1), mademoiselle Dumartray avait enfin obtenu l'autorisation d'entrer comme novice au *Sacré Cœur!* C'est pendant le peu de temps qui devait précéder sa prise d'habit, que la nuit et dans le sommeil, elle fut frappée subitement d'une asphyxie des poumons, qui lui

(1) *Les Dames du Sacré-Cœur*, à Paris, rue de Varennes, F. S.-G.

donna la mort, sans la moindre douleur apparente, sans le moindre signe extérieur, ce qui fit dire, avec raison, à la digne supérieure de la Communauté : « *Cet Ange s'était endormi et ne s'est réveillé qu'au Ciel!* »

Ainsi s'éteignit, le 3 décembre 1837, à l'âge de trente-six ans, la *Fondatrice de l'Œuvre de la Miséricorde!*

La mort de mademoiselle Dumartray révéla un grand nombre de bonnes actions que non-seulement elle avait tenues cachées, mais que sa pieuse modestie avait attribuées à des personnes éminentes dont les noms servaient ainsi de voile à ses bienfaits!

Madame DE L***

---



VAUBAN.

...é à construire des citadelles, il n'en est pas moins resté le « *meilleur des Citoyens.* »

La vie du Maréchal de Vauban est instructive dès son enfance,



# VAUBAN.

Vers l'époque où l'on vit en France mourir, à cinq mois l'un de l'autre, RICHELIEU et LOUIS XIII (1642-1643), le prieur des carmes de Sémur, petite ville de Bourgogne, regagnant à pied son couvent, traversait le village de Saint-Léger du Foucheret, près de Saulieu, et demandait un paysan pour le conduire sur le chemin de Rouvray. On lui présente un petit garçon de neuf à dix ans, tout joyeux de remplir cet office. Chemin faisant, dans la conversation qui s'engage bientôt entre le voyageur et son jeune guide, l'enfant annonce tant d'intelligence et une si grande envie d'apprendre, que le bon religieux se décide à l'emmener avec lui. Conduit au couvent de Sémur, le petit protégé du prieur se livre avec ardeur à l'étude. Il apprend à lire, à écrire, à calculer; il commence ses cours de grammaire et de géométrie; mais son inclination naturelle le portait surtout au dessin, où il fit des progrès rapides. L'élève des carmes de Sémur n'aura plus, après ces bons pères, d'autre instituteur que lui-même, et deviendra VAUBAN.

Ne voir dans le Maréchal de Vauban que le plus grand ingénieur militaire des temps modernes, ce serait méconnaître une part de ses plus beaux titres. L'ami, l'émule de Catinat, de Fénélon, est le seul des compagnons d'armes de Louis XIV qui n'ait point trouvé son égal parmi nos généraux de la république et nos maréchaux de l'empire. Et ce n'est pas sans raison que l'ancienne Académie française, en 1789, dans l'année même où la *Bastille* fut prise par le peuple et démolie, maintenait au concours l'éloge de VAUBAN, qui, pour avoir passé sa vie à construire des citadelles, n'en est pas moins resté le « *meilleur des Citoyens*. »

La vie du Maréchal de Vauban est instructive dès son enfance,

qui fut soumise, comme celle de tant de grands hommes dans tous les siècles, aux rudes épreuves de l'adversité.

Né le 15 mai 1633, au château de Saint-Léger du Foucheret, LEPRESTRE DE VAUBAN (Sébastien), second fils d'Albin Leprestre, seigneur de Vauban, et d'Aimée de Carmagnol, était, comme il nous l'apprend lui-même (1), « d'une maison noble du Nivernais, dans lequel est située la petite seigneurie de Vauban, appartenant à cette famille depuis deux cents ans et plus. » Son père, grand amateur de jardins et de plantations (2), mourut au service, laissant une fortune dérangée, une veuve qui ne lui survécut pas long-temps et quatre enfans sans ressources. La terre de Vauban fut mise en séquestre : celui qui devait en immortaliser le nom, se vit dès l'enfance orphelin et sans appui. On vient de lire comment le Père De Fontaines, prieur de Sémur, le recueillit par charité et entreprit de l'instruire. Chez les carmes, comme chez son père, il n'eut souvent pour compagnie que des villageois de son âge : il allait souvent avec eux à la garde de leurs troupeaux et partageait leur frugal repas. Des courses dans les montagnes, de violens exercices dans les champs le rendaient agile, robuste et hardi. Ce fut au milieu d'une population livrée à une vie laborieuse et pénible, que Vauban reçut ces premières impressions qui ne devaient jamais s'effacer et qui le pousseront à s'occuper du projet de soulager le peuple dont il avait connu la misère. « Étant un jour venu à Saint-Léger, dans le temps de sa grande fortune, il se fit présenter les paysans qui avaient été ses compagnons d'enfance et se plut à leur faire raconter et à raconter lui-même les jeux et les aventures de leurs jeunes années. Il reconnut dans la foule une bonne femme dont il loua beaucoup la générosité devant plusieurs seigneurs qui l'accompagnaient et toute la paroisse assemblée, et dit qu'elle avait souvent partagé avec lui son *epoigne*, ou petit pain (suivant le terme du pays). Après lui avoir fait beaucoup d'amitiés, il lui donna une poignée de louis d'or. » (3)

L'indépendance où le laissait vivre le bon prieur finit par ennuyer le jeune Vauban : l'oisiveté répugnait à cet esprit actif et résolu. Son père, ses oncles, son frère aîné, tous ses parens les plus proches, au

(1) Extrait des *États de Services* de VAUBAN, rédigés, en 1703, par lui-même, et publiés, pour la première fois, par M. le lieutenant-colonel de génie AUGOYAT (1839).

(2) Ce fait est mentionné dans la *Description historique et topographique d'Avallon*, citée par M. Augoyat.

(3) Extraits publiés par M. Augoyat.

nombre de onze, avaient embrassé le parti des armes: seul, ne prenant conseil que de lui-même, il s'échappe, à peine âgé de dix-sept ans, et se rend à pied, sur la frontière, à l'armée espagnole, sous le drapeau du grand Condé, qui combattait alors contre la France.

Vauban, dans les premiers jours de 1651, entre au service, en qualité de cadet, dans le régiment de Condé-infanterie, compagnie d'Arcenay, ayant, dit-il, « une assez bonne teinture des mathématiques et des fortifications, et ne dessinant d'ailleurs pas mal. » Cinquante-deux années plus tard, en 1703, il dira « avoir été assez heureux pour avoir pu continuer depuis ce temps-là de servir, sans aucune interruption et sans avoir été une seule année, soit en paix ou en guerre, qu'il n'eût été employé utilement, hiver et été. »

Simple volontaire et portant le mousquet, pendant deux années, « il fut employé (1), dès la seconde année (1652), aux fortifications de Clermont en Lorraine (2). La même année il servit au premier siége de Sainte-Ménéhould, où il fit quelques logemens, passa une rivière à la nage sous le feu des ennemis, pendant l'assaut, action qui lui fut imputée à grand honneur et qui lui attira beaucoup de caresses de la part de ses officiers. On voulut même le faire enseigne dans Condé, mais il en remercia, sur ce que son manque de fortune ne le mettait pas en état d'en soutenir le caractère. Ensuite de ce siége, vers la fin de 1652, il entra dans la cavalerie, où il demeura un an, pendant lequel temps il se trouva à plusieurs actions, à une desquelles il fut blessé, et à une autre, pris, lui quatrième, par un parti de l'armée du roi. Ses camarades étant pris, et lui prêt à tomber entre les mains des ennemis, il trouva le moyen d'engager le parti dans un chemin creux, où, ne le pouvant poursuivre qu'à la file, il tourna tête sur eux, et les ayant arrêtés tout court, il fit sa capitulation, tenant toujours le commandant du parti en joue, laquelle fut qu'il ne le dépouillerait point, qu'il ne le maltraiterait pas et qu'il ne le ferait point marcher à pied, ce qui fut exactement observé par le commandant du parti, nommé Saint-Pierre, lieutenant du régiment de Sainte-Maure. » Vauban ajoute modestement que « feu M. le Cardinal Mazarin, informé qu'il avait quelque intelligence dans les fortifications, se le fit amener, et, après

(1) Tout ce récit des premières années de la vie militaire de Vauban, est extrait littéralement des *États de Services*, etc.

(2) La petite ville de Clermont-en-Argonne, dans l'arrondissement de Verdun, département de la Meuse.

l'avoir converti (c'est-à-dire enlevé au parti des Espagnols et du rebelle Condé), l'envoya au siége de Sainte-Ménéhould, où il servit en second, comme ingénieur, sous le chevalier de Clerville (1653). Il fut ensuite chargé de faire réparer les fortifications de cette place.

« En 1654, il fut employé au siége de Stenay, qui dura trente-trois jours de tranchée ouverte, et où il fut fort blessé, dès le neuvième jour. Il y retourna avant qu'il fût guéri : il y fut encore blessé en attachant le mineur. La même année, il se trouva à la levée du siége d'Arras, tout blessé qu'il était, et fut ensuite au siége de Clermont, où il conduisit seul les tranchées pendant le siége, le chevalier de Clerville étant incommodé, et, après la place prise, il en fit la démolition.

« En 1655, il servit aux siéges des villes de Landrecies, Condé et Saint-Guislain, presque seul.

« En 1656, il servit au siége de Valenciennes, où il fut dangereusement blessé. On le porta dans Condé, que les ennemis assiégèrent peu de temps après, où il ne laissa pas de servir, tout blessé qu'il était, pendant le siége qui dura un mois, se faisant porter dans tous les endroits qui demandaient sa présence. Cette place ayant été prise par famine, M. le Cardinal l'envoya à Saint-Guislain, où il fut assiégé; les ennemis levèrent le siége neuf jours après avoir investi la place. Cette même année le Maréchal de La Ferté, voulant se l'acquérir, l'engagea dans son régiment par une compagnie qu'il lui fit donner.

« En 1657, il fut employé au siége de Montmédy, dont il conduisit seul les attaques, tous les autres ingénieurs, qui étaient en petit nombre, ayant été tués dès le commencement du siége. Il y reçut quatre blessures, la plupart légères, et plusieurs autres coups dans ses habits. Ce siége fut rude et difficile, et après la place rendue, le même Maréchal de La Ferté lui fit présent d'une autre compagnie dans son régiment de Nancy, pour lui tenir lieu de pension. La même campagne, il servit au siége de Mardick, où il demeura, après sa prise, pendant l'hiver, à faire fortifier cette place, par ordre de M. le Cardinal.

« En 1658, il servit au siége de Gravelines, où il conduisit en chef les attaques, aussi bien que celles d'Ypres et d'Audenarde, dont M. le Cardinal le gracieusa fort, et, quoique naturellement peu libéral, il lui donna une honnête gratification et le flatta de l'espoir d'une lieutenance aux gardes. Cette même année, en visitant les travaux d'Audenarde, par ordre de M. de Turenne, il fut pris par un parti ennemi, mené dans leur armée, et, quelque temps après, relâché sur parole et

ensuite échangé. En 1659 et 1660, il servit à sa compagnie, dans le régiment de La Ferté. En 1661 et 1662, le Roi l'employa, par choix, à la démolition des fortifications de Nancy. »

Nous venons de suivre Vauban depuis son début à la guerre jusqu'au commencement du véritable règne de Louis XIV succédant à Mazarin. A continuer la transcription littérale des *Etats de Services* rédigés de la main de Vauban lui-même, il y aurait l'inconvénient de supprimer les louanges qui lui sont dues pour l'habileté qu'il déployait déjà dans un art dont il était en quelque sorte le créateur, à force de le perfectionner, et dont il est resté, de nos jours encore, le plus habile maître. Comment le cadet d'infanterie, puis le simple cavalier volontaire, s'est-il élevé en si peu d'années au rang de premier ingénieur, chef de l'attaque ou de la défense de places importantes? C'est ce que Vauban nous laisse ignorer. Il n'en dit rien; mais les faits parlent pour lui. Il ne nie point qu'on eût remarqué en sa personne « quelque intelligence pour les fortifications. » Sa vocation s'était donc révélée subite et éclatante comme celle de son premier général, le grand Condé!

Ce fut à vingt-cinq ans (1658) que Vauban eut la première occasion de se livrer aux libres inspirations de son génie dont l'essor ne fut plus entravé aux siéges de Gravelines, Ypres et Audenarde : il eut le commandement en chef. Il ne procéda toutefois qu'avec cette méfiance de lui-même qui accompagne toujours le vrai mérite.

Six années de paix ne seront pas pour lui six années de repos. Dunkerque, Fort-Louis et Mardick venaient d'être cédés par l'Angleterre à la France (1662). Louis XIV voulut faire de ces places un boulevard contre les Espagnols possesseurs des Pays-Bas. Vauban, qui recevait les confidences des volontés du roi et la direction des travaux, sut concilier les intérêts du commerce avec ceux du pays à défendre, au moyen d'un canal de communication qui offre ce double avantage. Il nous apprend encore, à la date de 1663, qu'après avoir été reconnaître, par ordre de Sa Majesté, la place de Marsal, dont il fit un projet d'attaque, qui devint inutile par la remise de la place au Roi, Sa Majesté le tira du régiment de La Ferté pour lui donner une compagnie dans celui de Picardie et une gratification pour ce qu'il avait fait à Marsal. Il ajoute que « dans les années 1664, 1665, 1666, il fut employé aux fortifications de Brisach et à trois voyages, par ordre du Roi, en Allemagne, et dans les Pays-Bas, pour lesquels Sa Majesté lui donna une honnête gratification à son retour et des espérances. »

Les grandes guerres de Louis XIV commencent l'année suivante

(1667). Vauban accompagne le Roi dans la brillante expédition de Flandres. Il fait sous ses ordres les siéges de Tournai et de Douai. Ce fut devant cette dernière place qu'il fut blessé à la joue d'un coup de mousquet dont il garda la glorieuse cicatrice, reproduite par le peintre Charles Lebrun et par le sculpteur Coyzevox, dans le portrait et le buste du Maréchal. Au siége de Lille, chargé de la conduite des attaques de cette forte place, qui est prise en neuf jours de tranchée ouverte, Vauban reçoit du roi une pension de 2,400 livres, une lieutenance aux gardes, avec permission de vendre sa compagnie de Picardie, et, de plus, « est fort gracieusé par M. Le Tellier, de la part de Sa Majesté. » Envoyé en Franche-Comté (1668) pour faire les projets de défense de cette province, avant le traité d'Aix-la-Chapelle qui la restitua aux Espagnols, Vauban est bientôt rappelé en Flandre, et reçoit le gouvernement de la citadelle de Lille, « qui fut le premier de cette nature en France. » Ce fut alors qu'il fit exécuter le plan en relief de cette citadelle et de la place de Lille. Ce chef-d'œuvre, envoyé au Roi, fut placé d'abord dans une galerie du Louvre : telle fut l'origine de notre belle collection nationale des Invalides, qui a été si malheureusement mutilée dans nos jours de désastres (1). Vauban fit encore, cette année, les projets de la ville et citadelle d'Arras, Ath, Audenarde et Charleroy, avec celui de Dunkerque, tels qu'ils ont été exécutés depuis.

Tandis que Vauban créait, pour ainsi dire, notre frontière du Nord, Louvois lui donne l'ordre (1669) de se transporter dans le Midi. Après avoir réglé le projet des fortifications de Pignerol, il visite Antibes et Toulon, fait le projet de la nouvelle darse et des fortifications de cette dernière place; de là, il passe en Roussillon, règle les fortifications qui seront ajoutées à celles de Perpignan, Collioure, Villefranche, puis, de retour dans le Nord, il trouve encore le temps de visiter Douai, Arras, Bapeaume, Béthune, Saint-Venant et toutes les autres places de l'Artois. « Sur quoi il est à remarquer qu'à mesure qu'il faisait un projet de place et qu'il était approuvé, le Roi le chargeait de la principale direction en ce qui regarde la conduite des ouvrages, ce qui l'engagea depuis à des voyages continuels dans tous les temps de l'année. »

(1) Autour de ce premier plan en relief de la ville et citadelle de Lille, exécuté par un nommé SAUVAGE, se groupèrent, dans un court espace de temps, les plans des autres places importantes. Dans la seconde invasion, en 1815, au mépris de la capitulation de Paris, les Prussiens enlevèrent vingt-et-un plans en relief des places de la frontière, depuis Dunkerque jusqu'au Fort-Louis sur le Rhin.

Vers le même temps, il fit encore les projets des fortifications de Saint-Quentin, de La Fère, qu'on voulait raser; de Ham, de Péronne et de Doullens.

Vauban passe l'année 1670 et une partie de 1671 à fortifier les places de Flandre et de la frontière de Picardie, à faire le projet des fortifications de Nancy; puis, accompagnant Louvois à Turin (1671), il trace de nouveaux plans de défense pour les places de Verrue, Verceil et Turin, à la demande du duc de Savoie, alors notre allié, qui remit de sa propre main à Vauban son portrait enrichi de pierreries, mais qui, peu d'années après, saura mettre à profit contre la France les tracés de son illustre ingénieur.

De retour en Flandre, l'infatigable Vauban pousse avec ardeur les travaux de Dunkerque où, par ordre du roi, on employa jusqu'à trente mille hommes. Les troupes y passaient successivement du camp aux travaux et des travaux au camp, avec un ordre merveilleux dont le Roi voulut se donner le spectacle. Ce fut au milieu de cette vie active que, sur l'invitation de Louvois, Vauban composa son premier ouvrage : « *Mémoire pour servir d'Instruction dans la Conduite des Siéges.* » Dans ce mémoire, outre plusieurs innovations heureuses, il réclamait la création d'une troupe spéciale pour les opérations des siéges et généralement pour le service du génie militaire.

Louis XIV envahissant la Hollande (1672), Vauban, sous les ordres du Roi, fait les siéges d'Orsoy et de Doesburg, et après la reddition d'Utrecht, dirige les travaux des vingt-deux places hollandaises tombées au pouvoir des Français. L'année suivante (1673) est marquée par la prise de Maëstricht, sous les yeux du prince d'Orange, accouru trop tard à la défense de cette place. Plusieurs projets d'attaque étaient proposés : celui de Vauban est préféré. C'est devant cette ville qu'il employa pour la première fois les parallèles destinées à couvrir les assiégeans, commençant à mettre en usage, dit-il avec sa modestie ordinaire, « la réforme qu'il a depuis exécutée si heureusement dans les attaques des places. » Après treize jours de tranchée ouverte et de combats qui ne furent encore que trop sanglans, Maëstricht capitula. Le Roi fut si content du succès de ce siége, dit Vauban, que, « après l'avoir beaucoup gracieusé, il lui donna une gratification de 4,000 louis. » Ce siége achevé, et l'ordre mis aux réparations de la place, Vauban, appelé par le Roi à Brisach, est chargé du soin des fortifications de l'Alsace et des Trois-Évêchés. La même année, il fait le dessin de Philipsbourg, tel qu'il a été exécuté depuis.

En 1674, Louis XIV en personne fait la seconde conquête de la Franche-Comté. Vauban, qui a conduit les attaques de Besançon (ville et citadelle), préparait celle de Dôle : il est brusquement envoyé en Flandre, dont les places sont menacées. Le Roi venait de l'élever au grade de *Brigadier d'Infanterie* (1674). Vauban se jette dans Audenarde qui est assiégée ; mais, après six jours de vives attaques, l'ennemi lève le siége. Bergues est menacé : Condé se hâte d'y envoyer Vauban, qui court les plus grands dangers dans La Bassée, où son escorte, surprise et accablée par un parti ennemi, est passée par les armes ; son neveu est blessé, son secrétaire fait prisonnier. L'hiver, qui suspendait les grands mouvemens des armées, n'apportait aucun repos à Vauban, « surchargé du soin des fortifications des places de Picardie et de Champagne, qui, pour lors, étaient en très mauvais état. »

L'année suivante (1675), les chances de la guerre ayant réduit Condé et Luxembourg à la défensive, Vauban s'occupa de l'achèvement des fortifications de Besançon, Dôle, Salins, fort Saint-André, Château-Belin ; « ensuite de quoi, il fut continuer la même chose en Flandre. » Parcourant la ligne des places fortes, prêt à se jeter dans la plus menacée, il donnait à des ingénieurs habiles, pour défendre les autres villes, ses instructions écrites, et semblait se multiplier lui-même. Sans aucune arrière-pensée d'orgueil ni d'intérêt personnel, il n'hésitait point à consigner dans ces instructions les résultats de sa longue expérience ; il s'efforçait de prévoir toutes les combinaisons qui peuvent se présenter et de mettre ses subordonnés à même de s'illustrer par de belles défenses. Dans un art où trop souvent l'on ne songe guère à ménager la vie des hommes, il prescrivait tout ce qui peut contribuer à la conservation du soldat. Ce fut surtout dans cette campagne (1675) que Vauban donna une preuve éclatante de la noblesse de ses sentimens. COHORN, son émule dans l'art des siéges, était mécontent du prince d'Orange : il vient offrir ses services à la France, en proposant une de ses inventions pour passer les fossés des places. Vauban est consulté : il approuve l'invention de l'étranger ; il conseille d'accueillir Cöhorn, et témoigne autant d'empressement à recommander son rival, que d'autres en auraient mis à l'écarter. Guillaume, en retenant comme otages la femme et les huit enfans de Cöhorn, rappela sous ses drapeaux le *Vauban hollandais*.

Louvois ne se refusait point à prendre conseil de Vauban. Les siéges de Condé et de Bouchain, qu'il proposa (1676), eurent un plein succès ; il en fut de même du siège d'Aire, où le vainqueur fut récompensé par le grade de *Maréchal-de-Camp* (1676). La prise de Valenciennes (1677)

est célèbre. Vauban veut que l'attaque en soit faite en plein jour; les quatre maréchaux de France présens au soutiennent l'opinion contraire, que partagent Louvois et le Roi. Vauban insiste; le Roi revient à son avis. La place emportée, on reconnut que l'attaque nocturne, moins certaine, eût coûté plus de sang. Une gratification de 25,000 écus, que Vauban n'avait « ni demandée, ni prétendue, » lui est accordée par le Roi, dans Valenciennes. Au siége de Cambrai, un officier très estimé propose de brusquer l'attaque d'un ouvrage avancé. Le Roi approuve ce coup de main. « Sire, dit Vauban, vous perdrez à cette attaque tel homme qui vaut mieux que ce ravelin. » L'assaut se donne; les assaillans sont taillés en pièces. « Une autre fois, Vauban, je vous croirai, » dit le Roi. Cependant, peu de jours après, impatienté de la résistance des assiégés, au nombre de trois mille soldats seulement, le Roi voulait encore donner l'assaut et que la garnison n'obtînt aucune grâce. Tous les généraux se taisaient. Vauban seul représente au Roi que les lois de la guerre réprouvent un tel projet; que la place, à la vérité, sera prise quelques heures plus tôt; « Mais, Sire, j'aimerais mieux, ajoute-t-il, avoir conservé cent soldats à Votre Majesté, que d'en avoir ôté aux alliés trois mille. » Louis XIV se laissa fléchir par cette noble franchise.

Il ne se faisait plus de siége important sans que la présence de Vauban y fût jugée indispensable. Deux généraux, le Maréchal d'Humières et Créquy, le demandent à-la-fois : le premier, pour le siége de Saint-Guislain, et le second pour celui de Fribourg. Le ministre, en se décidant en faveur de d'Humières, va jusqu'à prier le Maréchal d'interposer son autorité pour empêcher Vauban de conduire la tranchée en personne. « Vous savez, dit Louvois dans sa lettre, quel déplaisir aurait le Roi, s'il lui arrivait accident. »

La prise de Gand (ville et citadelle) suivit de près celle de Saint-Guislain (1678). Bientôt après Ypres est investie. On voulait encore, pour satisfaire l'impatience de Louis XIV, multiplier les coups de main : « On gagnera un jour, dit Vauban; mais on perdra *mille hommes*. » Belle parole, qui devait être parodiée, de notre temps, par Kléber, appelant Bonaparte, son chef, « *général à mille hommes par jour*. »

Le chevalier de Clerville venait de mourir (1677). La charge de Commissaire général des fortifications et réparations des villes de France avait été instituée pour cet ingénieur; depuis plusieurs années une grande partie de ses fonctions était dévolue à Vauban, qui avait été presque son élève. Nul autre que Vauban, aux yeux de toute l'armée, ne pouvait aspirer à l'héritage de Clerville : c'était aussi l'avis du

Roi. Vauban seul voulut se soustraire à cet inévitable héritage, et le motif de son refus fut celui qui eût fait rechercher par tout autre ces éminentes fonctions. Cette charge, selon Vauban, obligeait à voir trop souvent les ministres, imposait trop de rapports intimes avec ces personnages puissans. Il ne fallut rien moins que la volonté expresse du Roi pour vaincre cette résistance. A force de franchise et de loyauté, mais en même temps par un redoublement de zèle, par une activité qui tenait du prodige, le nouveau Commissaire-général parvint à concilier les jalouses rivalités de Louvois et de Colbert, toujours prêts à se disputer, chacun pour son département, la présence ou le concours du grand ingénieur. Vauban, après la prise d'Ypres, revint aux travaux de Dunkerque (1678), dont il termina le bassin. Colbert et Seignelay lui écrivirent : « Vous allez augmenter la puissance du Roi sur mer autant que vous l'avez fait sur terre... » Bientôt, en effet, de ce port si long-temps abandonné à des barques de pêche, on vit sortir tout-à-la-fois, l'escadre de Jean Bart, les corsaires les plus redoutables pour le commerce anglais, et même les galiotes de construction nouvelle qui allèrent lancer les premières bombes dans Alger. Dans le même temps, Vauban traçait les plans de Menin, Maubeuge et Longwy.

Du nord, Vauban passe au midi (1679), non sans parcourir encore cette ligne de la nouvelle frontière de l'est, cette Franche-Comté qu'il visite tous les ans. Il reprend les travaux de Toulon, agrandit cette place, s'arrête à Antibes, à Marseille, puis se rend dans le Roussillon, établit à Perpignan le centre de la défensive comme de l'offensive sur cette frontière, et pour lier entre eux les postes de cette partie des Pyrénées, il fait le projet de Mont-Louis et même celui de Port-Vendre, lequel n'eut pas de suite, dit-il, « par la jalousie du ministre. » Retour par la Franche-Comté; visite des places de l'Alsace, en compagnie de Louvois; projets de Sarre-Louis, de Phalsbourg et d'Huningue, cette dernière place de si glorieux et si regrettable souvenir!

Nommé au gouvernement de Douai (1680), Vauban n'était pas un homme dont le zèle dût se borner à l'administration d'une seule place forte. Que l'on juge de son activité par ses services de deux années (1680-1681) : visites et travaux des places maritimes (Sud-Ouest) de Blaye, Bordeaux, Bayonne; retour par l'Est, Franche-Comté, Alsace, les Trois-Évêchés; puis, au Nord, à Luxembourg, dans le Hainaut, Artois, Cambrésis, Flandre, Picardie (1680); autres visites (Nord et Nord-Ouest) des places maritimes de la Normandie; dessins et projets des fortifications de Saint-Malo, Granville, Cherbourg, Dieppe, Bou-

logne, qui furent commencées, fort avancées et ensuite rasées à la reprise de la guerre ; retour par l'Alsace et le Hainaut ; quelque séjour à Paris, où Vauban ne faisait que des apparitions rares et courtes, n'étant point courtisan et ne pouvant se corriger de son peu de dispositions à flatter les ministres ; visites et travaux aux côtes de l'Ouest, à l'île de Ré, La Rochelle, Rochefort, Brouage et Oleron ; puis retour à travers la France jusqu'à Strasbourg, dont le siége était depuis deux années secrètement résolu, mais qui se rendit quand les troupes françaises étaient encore à deux lieues de ses remparts. Après la reddition de cette importante place, travaux pour sa défense et projets de « ces belles et grandes fortifications qui y ont été faites depuis. »

De l'Alsace, Vauban est envoyé par le Roi en Piémont (1682), pour fortifier Cazal (ville et citadelle) ; retour par Pignerol, dont il corrige les fortifications ; visite des places de province, et « même chose en Franche-Comté, ensuite en Alsace, à Belfort, à Strasbourg » ; construction du fort de Kehl et des redoutes du Rhin, assurant à Strasbourg la possession des deux rives du fleuve et de ses îles. Pour hâter les travaux et diminuer les dépenses, économie que jamais Vauban n'a dédaignée, il canalise la rivière de Bruche, ouvrage qu'il ne nie point avoir été « de très difficile exécution, mais qu'il fit achever lui présent... Ensuite de quoi il continua de visiter tout le reste de la frontière d'Alsace, de la Lorraine allemande, Luxembourg, jusqu'en Flandre... » Visites et travaux de l'Alsace, toute l'année suivante (1683).

La paix que le traité de Nimègue avait rendue à l'Europe expira cette année (1683). Au premier bruit de guerre, on reconnut bientôt quels étaient les résultats de toutes ces visites, de ces courses à toutes les frontières, dont le récit même a pu sembler fatigant. Tout est prêt sur tous les points, et tandis que l'ennemi étonné se trouve arrêté de toutes parts, l'armée française entre en Belgique. En quatre jours de tranchée, Courtray cède devant Vauban. Il fait le siége de Luxembourg (1684), « place redoutable, dit-il, et que l'on croyait pour lors imprenable, ce qui s'exécuta avec peu de perte par les précautions qu'il prit pour la conservation des hommes dans la conduite de ses attaques. » Voilà en quels termes modestes Vauban raconte la prise de Luxembourg, sans même rappeler les dangers qu'il brava avec tant d'intrépidité et la présence d'esprit qui le sauva. S'étant avancé, pendant plusieurs nuits, jusqu'aux palissades ennemies, et soutenu par des grenadiers qu'il faisait coucher ventre à terre, il s'aperçut, dans une de ces reconnaissances hardies, qu'il était découvert. Au lieu de se retirer, il fait signe

de ne pas tirer aux ennemis qui le prennent pour un des leurs, en le voyant s'avancer vers eux. Vauban sonde le glacis, et cette opération achevée, il fait retraite, sans trop presser le pas, après avoir reconnu l'endroit le plus faible de la place. Ce fut à ce siége qu'il inventa les cavaliers de tranchée et qu'il changea la marche des sapes pour la rendre moins périlleuse, car il pensait toujours à ménager le sang du soldat.

On peut regretter que Vauban n'ait pu éviter la part qui lui fut assignée dans une de ces entreprises gigantesques, commandées par le caprice des Rois, ruineuses pour les peuples, et dont le moindre inconvénient est de ne pouvoir être achevées. L'aqueduc de Maintenon ne retint pas tellement Vauban durant deux années (1685-1686) qu'il n'ait su donner une partie de ce temps aux places de Bretagne, de Normandie (jetées de Honfleur), de Picardie, Artois, Flandre (ports de Saint-Valery, Ambleteuse), etc.

Un plus glorieux emploi du génie de Vauban le retint une partie de cette année (1687) dans le midi de la France. Il fut chargé par le Roi d'inspecter le canal de jonction des deux mers. Vauban, qui ne s'était pas montré jaloux de Cöhorn, ne trouvait point d'expression assez forte pour témoigner son admiration, en visitant l'œuvre de RIQUET (1). Il répétait, avec enthousiasme, que rien de plus grand et de plus beau n'avait été entrepris de son temps, en fait de bien public et de monumens nationaux. Il fit plus que donner des louanges à la mémoire de Riquet. Directeur des fortifications de tout le royaume, il ne crut point déroger à sa dignité en s'occupant personnellement des moindres détails de cette utile entreprise. On conserve encore divers nivellemens, avec les plans, élévations et profils des cinq bassins et des sept écluses formant, près de Béziers, cet étonnant amphithéâtre, tous dessinés de la main de Vauban! La visite des places du Roussillon et de la Provence devait se rattacher naturellement à ce voyage, et, au retour, mêmes visites en Franche-Comté, en Alsace, jusqu'à Luxembourg, où Vauban retrouva le Roi. Projets des deux places de Mont-Royal et de Landau, projets approuvés et, depuis, exécutés.

La guerre ayant recommencé, Vauban, sous Monseigneur (le Dauphin), chargé de prendre Philisbourg (1688), dont il avait réparé les fortifications douze ans auparavant (1676), allait, comme on l'a dit, combattre en quelque sorte contre lui-même. Sur quarante ingénieurs qu'il commande, dix sont tués, quatorze blessés: c'étaient les plus

(1) Voir le recueil des HOMMES UTILES, première année (1833.)

habiles. Vauban restait presque seul chargé de ces périlleuses attaques. « Dieu nous le conserve, écrivait un des généraux à Louvois; car il n'y a que lui capable d'approcher une place pareille à celle-ci. » Louis XIV, sachant le prix que Vauban attachait à un mot de sa main, lui écrivait: « Vous savez, il y a longtemps, ce que je pense de vous et la confiance que j'ai en votre savoir et votre affection. Si vous êtes aussi content de mon fils (le Dauphin) qu'il l'est de vous, je vous crois fort bien ensemble; car il me paraît qu'il vous connaît et vous estime autant que moi. Je ne saurais finir sans vous recommander absolument de vous conserver pour le bien de mon service. » La place se rendit après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Vauban inventa, dans ce siége, le tir à ricochet. Ce fut encore dans cette occasion qu'il reproduisit, avec plus d'instances que jamais, le projet d'organiser un corps de sapeurs. « Je suis las, disait-il à Louvois, de tout faire au hasard et d'avoir, à chaque nouveau siége, de nouveaux sapeurs à former. » Louvois refusa d'abord : Vauban insista avec tant de fermeté, que le ministre se rendit; mais les événemens forcèrent d'ajourner encore la création de ce corps spécial.

Manheim et Franckendal sont pris dans la même campagne (1688), sous les yeux du Dauphin, par Vauban, qui se félicite surtout d'avoir emporté ces deux places, « avec fort peu de perte de notre part. » Il en fut bien récompensé. Le diamant de mille louis que le Dauphin lui remit de sa main flatta moins Vauban que les quatre pièces de canon à lui données, par le jeune prince, à choisir entre toute l'artillerie qu'il venait de prendre à l'ennemi! Récompense vraiment guerrière, dit Fontenelle, et qui devait être renouvelée depuis pour les maréchaux de Saxe et de Broglie! Le brevet de *Lieutenant-Général* (1688) fut alors adressé à Vauban, et accompagné, de la part du Roi, d'un second diamant de deux mille louis! Le nouveau lieutenant-général termina cette année, sous le Maréchal d'Humières, par la prise de Courtray ( ville et citadelle ).

« En 1689, il commanda par ordre de sa Majesté, dans la Basse-Flandre, c'est-à-dire à Dunkerque, Bruges et Ypres, avec ordre de se renfermer dans celle de ces places qui serait assiégée; sur quoi il est à remarquer que la fortification d'Ypres étant dans un grand désordre, il y fit travailler toute la campagne avec une extrême application, étant presque toujours présent sur les travaux, ce qui lui attira une grande maladie dont il pensa mourir. Sur la fin de la même année et avant que la maladie l'eût tout-à-fait abattu, il fit sa visite des frontières les plus prochaines, et notamment de Dinant, Charlemont, Philippeville, Mau-

beuge, Valenciennes et Tournay, dont il revint fort malade à Lille. En 1690, il continua ses visites ordinaires des frontières. »

Voilà ce que Vauban, avec sa simplicité ordinaire, se borne à dire sur l'emploi de ces deux années, gardant le silence sur un des traits les plus honorables de sa vie, sur un acte de patriotisme pour lequel sans doute il eut besoin de plus de courage que pour le siége le plus périlleux! Il ne s'agissait de rien moins en effet que de s'exposer à perdre la faveur du Roi, qui venait de lui accorder tant de grâces. Les mauvais jours de Louis XIV étaient venus: la France, épuisée d'hommes et d'argent, désolée par la famine, était en proie à tous les fléaux de la guerre étrangère et de la guerre civile. Fénélon, Catinat et Vauban, trois nobles cœurs unis par les mêmes sentimens, gémissaient sur les maux de la patrie. Revenir à l'*Édit de Nantes* eût été à leurs yeux une des mesures les plus urgentes de réparation et de salut. Aussi dévoué, aussi éclairé que ses deux illustres amis, mais doué d'un caractère plus résolu, Vauban eut le courage de présenter à Louvois cette proposition qu'il appuya du tableau déchirant des persécutions, des souffrances dont il s'était trouvé spectateur dans ses nombreux voyages à travers toutes les parties du royaume. Quelques adoucissemens accordés aux infortunés protestans dont il avait pris la défense, ne furent pas de longue durée.

Devant Mons (1691), comme devant Namur (1692), Louis XIV commanda en personne: c'est assez dire que Vauban ne pouvait manquer d'être choisi pour diriger les opérations de ces deux siéges qui furent couronnés d'un double succès.

Namur offrit alors aux Français un glorieux spectacle: on y vit Cöhorn et Vauban opposés l'un à l'autre. Cöhorn défendait en personne le fort Guillaume que lui-même avait construit et qu'il regardait comme son meilleur ouvrage; il y commandait son propre régiment. Les deux armées attendaient avec impatience l'issue de cette lutte entre ces deux célèbres ingénieurs. Vauban fait placer ses batteries sur les deux rives de la Sambre, tourmente l'intérieur du fort par le ricochet et les bombes, enveloppe le fort, le sépare du château, l'isole et le réduit à ses propres forces. Cöhorn furieux se défend encore, quoique le fort soit ouvert par le canon et malgré la désertion de ses soldats découragés; mais bientôt, blessé lui-même et ne comptant plus autour de lui que cent cinquante combattans, il est obligé de livrer son propre ouvrage. Au moment où, suivi du Rhingrave, compagnon de sa défense, et de ses principaux officiers, Cöhorn sortait de la place, Vauban s'approche, et invite généreusement

les vaincus à partager sa table et son logement. Le Rhingrave accepte; mais Cöhorn lève les yeux sur son rival, les détourne aussitôt et s'éloigne en silence. Trois années après, Cöhorn devait réparer sa défaite d'une manière éclatante, en reprenant cette même ville de Namur, que Boufflers ne put conserver contre le prince d'Orange (1695). Ces deux siéges de Namur pris par Vauban, repris par Cöhorn, dans cet intervalle si court, ont donné lieu de comparer le caractère et le génie de ces deux ingénieurs les plus renommés de leur siècle. Le parallèle suivant est dû à l'historien du *Corps du Génie* (1) : « VAUBAN, n'employant que l'artillerie nécessaire, n'usant de son influence que pour modérer l'ardeur des soldats, ne leur permettant de s'avancer que sous la protection des travaux, avait mis son étude et sa gloire à les épargner. CÖHORN, accumulant les bouches à feu, sacrifiant tout au désir d'abréger le siége, d'effrayer et de surprendre les défenseurs, n'avait économisé ni les dépenses, ni les hommes. Vauban avait cerné, resserré, coupé, morcelé les assiégés; Cöhorn ne s'était occupé que de les accabler. C'était la force substituée à l'industrie, ou plutôt l'industrie employée à multiplier les moyens de destruction. On juge que le premier s'était conduit comme un chef habile et qui manœuvre; le second comme un homme impétueux, qui ne songe qu'à rompre et détruire l'ennemi. Dans les attaques de Cöhorn, l'appareil des feux, l'audace et la combinaison des assauts éblouissent les esprits : on admire dans Vauban une méthode à-la-fois plus sûre, plus rapide, moins sanglante; en un mot l'art de détruire soumis et devant sa perfection à l'art de conserver.... »

Le Duc Savoie menaçant le Dauphiné, Vauban est envoyé à la défense de cette province. Il en visite les places fortes, trace les plans de tous les ouvrages nécessaires à la sûreté de cette frontière. Briançon est amélioré, Fénestrelle fortifié. De là Vauban passe à Pignerol et s'en revient par la Provence. Cette même année (1692), il fait le projet du Mont-Dauphin, puis accompagnant de nouveau le Roi en Flandre, il visite encore cette frontière (1693), et fait de grands travaux à Charlemont et à Sédan.

La famine désolait le royaume, le trésor était vide : le découragement commençait à se manifester dans les armées, surtout parmi les officiers des rangs inférieurs, appartenant à la petite noblesse des provinces ruinée par la durée de la guerre. Vauban conçoit le généreux espoir de venir en aide au pays, par le projet d'une fondation que Louis XIV

(1) M. ALLENT, conseiller d'état, etc.

d'abord, puis Napoléon en son temps, devaient adopter avec ardeur. C'est pour Vauban un titre glorieux, d'avoir pensé et osé dire le premier, dans un temps de si grande détresse, qu'avec un simple signe d'honneur, chez les Français, quelques rubans allaient tenir lieu des millions qui manquaient pour la défense du territoire, et raviver l'esprit militaire mieux que n'avaient fait en tout temps les récompenses pécuniaires. L'ordre royal et militaire de Saint-Louis fut fondé (1693). La première idée de cette institution était de Vauban, qui fut, à juste titre, un des sept Grand'Croix de l'Ordre dès sa création.

Nous retrouvons dans les dix années qui suivent (1693-1703), l'infatigable Vauban poursuivant ses travaux guerriers, de siéges, défenses, visites de frontières, construction de places nouvelles : prise de Charleroy (1693), où les attaques sont conduites, comme partout où Vauban commande, de manière à épargner le sang du soldat; commandement dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne (1694-1695), où les troupes de terre et de mer étant placées sous les ordres de Vauban, il repousse victorieusement les Anglais qui ont osé faire une descente; visite des places de la Flandre et siége d'Ath, dont les fortifications, ouvrages de Vauban lui-même, étaient, de son propre aveu, les meilleures des Pays-Bas, et cependant ne coûtèrent pas plus de cent hommes aux Français (1696-1697). Vauban est légèrement blessé à ce dernier siége.

La paix de Riswick (1697), en suspendant les fléaux de la guerre, ne donne pas à Vauban le repos. Les limites de la France étaient changées : de nouveaux travaux devenaient indispensables pour protéger les nouvelles frontières. Sur les plans tracés par Vauban, s'élève Neuf-Brisach, une des meilleures places de l'Europe (1698). Visite de toutes les frontières de terre et de mer, de Bâle à Lille, de Lille à Saint-Mâlo (1698-1699), puis continuation de visites pareilles de toutes les places et forts du Dauphiné, de la Haute-Provence et du littoral du Var à Marseille. Appelé près du Roi (1701), Vauban, après un séjour de quelques mois seulement dans la capitale, est envoyé de nouveau à la frontière du nord, en Alsace et en Flandre. C'est à Namur qu'il reçut enfin le bâton de ***Maréchal de France***, nouvelle qu'il reçut, dit-il : « avec un étonnement non moins surprenant qu'agréable. » Sachant depuis assez longtemps que l'intention du Roi était d'honorer ainsi ses longs et glorieux services, Vauban avait fait tous ses efforts pour obtenir du Roi qu'il en fût autrement. Il avait exposé avec la plus généreuse franchise, que cette récompense si enviée de tout homme de guerre, et méritée

par lui peut-être, allait tourner au préjudice de l'État, priver le Roi d'un bon serviteur, interdire à Vauban la direction des siéges par le grade éminent dont il se trouverait pourvu; enfin Vauban avait plaidé contre lui-même avec plus de vivacité qu'un ennemi n'en aurait déployé s'il eût voulu le desservir. Louis XIV ne se laissa point arrêter par cette noble résistance. Vauban obéit, et fit mieux encore: il ne négligea aucune occasion de prouver combien il avait été sincère dans ses premiers refus.

A cette année (1703), finissent les *États de Services* dressés par Vauban lui-même, document curieux à consulter, d'un style si naïf et d'un ton si modeste. Ils embrassent une période d'un demi-siècle (1653-1703), depuis le début du simple volontaire d'infanterie jusqu'à sa promotion à la dignité de Maréchal. Le résumé de ces services, fait par Vauban lui-même, comprenait déjà quarante-huit siéges, dont vingt commandés par le Roi en personne, et quatre par le Dauphin. Dans ces siéges, Vauban avait pris part à cent trente ou cent quarante actions de vigueur dont deux seulement n'avaient pas réussi : dans la première, il avait reçu trois blessures, dont il obtint vengeance, dit-il, neuf jours après; le second échec avait été réparé le lendemain même en présence du Roi. Outre ces siéges, Vauban avait fait « les projets de cent soixante places et plus, et de plusieurs ports de mer, qui l'avaient obligé à des visites et voyages perpétuels, hiver et été, toutes les fois qu'il ne s'est pas agi de siéges, ce qui n'a pas cessé depuis trente-cinq années en çà. » Il avait été blessé huit fois.... Mais il était « d'un si bon tempérament qu'il est revenu presque toujours à la tranchée, hors à Valenciennes, parce que le siége fut levé, et, à Douai, parce que la place se rendit le lendemain. Il a même eu le bonheur de n'être jamais malade quand il a été question de servir. »

La crainte qu'avait témoignée Vauban de voir son zèle enchaîné par sa nouvelle dignité ne fut que trop justifiée par l'évènement. Louis XIV voulut encore que son petit-fils le Duc de Bourgogne, élève de Fénélon, le fût aussi de Vauban au siége de Brisach (1703). Cette ville était une de celles dont Vauban lui-même avait tracé les fortifications. « M. le Maréchal, lui dit le jeune prince, il faut nécessairement que vous perdiez votre honneur devant cette place. Ou nous la perdrons, et l'on dira que vous l'aviez mal fortifiée; ou nous échouerons, et l'on dira que vous m'avez mal secondé. — Monseigneur, répondit Vauban, on sait comment j'ai fortifié Brisach : on ignore si vous savez prendre les places que j'ai fortifiées, et c'est de quoi j'espère que vous convaincrez bientôt le public. » Brisach fut emporté en treize jours de tranchée ou-

verte, et ne coûta que trois cents hommes. Ce fut le dernier siége que fit Vauban. Sa gloire excitait la jalousie. Le gendre de Chamillard, le duc de La Feuillade assiégeant Turin (1706), Vauban, consulté par le Roi, reconnaît au premier coup-d'œil les fautes déjà faites, et propose d'aller servir comme simple volontaire sous ce lieutenant-général; « Je laisserai le bâton de Maréchal à la porte, disait-il, et j'aiderai peut-être La Feuillade à prendre Turin! » La Feuillade répondit dédaigneusement qu'il comptait bien prendre Turin « à la Cöhorn, » et après deux mois et demi de tranchée ouverte, malgré les ressources immenses que le ministre son beau-père avait mises à sa disposition, il leva honteusement le siége.

Ne pouvant plus servir l'État de son épée, Vauban lui voua sa plume, ses méditations, ses veilles. Dans le commencement de l'an 1704, il avait fait hommage au Duc de Bourgogne de son manuscrit du *Traité des Siéges et de l'Attaque des Places*. Ce fut dans la même année, dans la suivante (1705) et partie de 1706, qu'il rédigea ou mit en ordre cette collection précieuse que modestement il nomma ses OISIVETÉS, et qui ne comprenait pas moins de douze gros volumes manuscrits, tous consacrés à des objets d'utilité publique.

Une partie de ces manuscrits traitait, comme l'on devait s'y attendre, de mathématiques, géométrie, trigonométrie; architecture militaire ou fortifications en général; attaque et défense des places, gouvernement des citadelles et service des places, camps en général, camps et tranchées, fortifications de campagne ou camps retranchés, camps fortifiés, siéges; artillerie en général, mortiers et bombes, moyens de se préserver de leurs effets, fonte, épreuve et effets des canons, mouvemens de l'artillerie; fabrique des armes à feu, leur usage; munitions de guerre et de bouche; art militaire en général; troupes: ce qu'il faut observer pour en faire d'excellentes, le moyen de les attirer de l'étranger, de les conserver; les levées des troupes, les milices et enrôlemens; le maintien de la discipline des régimens; ce que coûte par an au Roi: la désertion, la cavalerie, l'infanterie; les invalides, leurs hospices; la marine: construction des vaisseaux, pilotage, les galères, construction des différens navires légers, les armées navales, coutumes de la mer, les matelots, les signaux, les armemens en course, les prises, etc.

On trouvera plus surprenant que Vauban, dans une carrière si active et si bien remplie, ait encore trouvé le temps de méditer et d'écrire sur les monnaies; le commerce, les compagnies de commerce; les passeports; la valeur des blés; les dépenses d'État, les revenus du Roi,

les économies royales, les finances, la recette générale des finances de Bretagne, les fermes du Roi et leurs revenus, ceux des archevêchés et évêchés de France et des bénéfices dépendant du Roi. On s'étonnera qu'il ait laissé un état des revenus des grands prieurés et commanderies de Saint-Lazare, un état du produit des entrées de Paris, des réflexions sur la taille, la capitation, la taille divisée par généralité, sur les impositions, les droits d'aides, les gabelles, les emprunts, le crédit, les fiefs, etc.

Enfin, pour se faire une juste idée de la fécondité du génie de Vauban, du travail extraordinaire auquel il s'est livré pendant la guerre et après la guerre, entouré de secrétaires, de géomètres, écrivant ou dessinant sous sa dictée ou sous ses yeux; pour comprendre avec quelle facilité cette puissante intelligence saisissait et s'appropriait même les matières les plus étrangères à la profession du guerrier, il faut savoir que Vauban avait composé aussi des mémoires sur l'histoire en général et la géographie, sur le dénombrement des peuples et l'accroissement des hommes avant et après le déluge; sur l'histoire ecclésiastique, sur l'histoire des États de l'Europe en général, sur la France et sa superficie; qu'il a laissé des notices historiques sur les provinces et les villes de France, un dénombrement des familles du royaume, un traité du commerce de la France en général et de celui des différentes villes en particulier; qu'il a écrit sur les chemins, le ban, l'arrière-ban, les cours souveraines du royaume, l'Amérique, les colonies, les affaires du Canada; le commerce des Échelles du Levant, les haras, les bois, les eaux et forêts, la pêche, la tourbe, le dessèchement des marais, l'arrosement des prairies, les mines de charbon, d'ardoises, les travaux de houilles et autres minéraux; la médecine, etc.

Louis XIV s'était fait autant d'honneur à lui-même qu'à Vauban en le recevant (1705) parmi les chevaliers du Saint-Esprit; ordre qui ne pouvait être alors conféré qu'à la haute naissance, et pour lequel le Maréchal dut faire encore preuve au moins de quatre degrés de noblesse. La dernière campagne de Vauban fut celle de 1706. Chargé de défendre une partie de la frontière du nord, après le désastre de Ramillies, il campa près de Nieuport, à la tête d'un faible corps de troupes, pour diriger et protéger les travaux du camp retranché sous Dunkerque. Il visita Lille pour la dernière fois, et de retour à Paris, en novembre (1706), encore tout pénétré du triste spectacle des maux publics, il eut enfin le courage de mettre au jour son livre de la *Dixme royale*.

« Patriote comme était Vauban, dit Saint-Simon (1), il avait été toute sa vie, touché de la misère du peuple. La connaissance que ses emplois lui donnaient de la nécessité des dépenses et du peu d'espérance que le Roi fût pour retrancher celles de splendeur et d'amusemens, le faisaient gémir de ne voir point de remède à un accablement qui augmentait de jour en jour. .... Dans cet esprit, il n'avait point fait de voyages (et il traversait souvent le royaume dans tous ses biais), qu'il ne prît partout des informations exactes sur la valeur et le produit des terres, sur la sorte de commerce et d'industrie des provinces et des villes, sur la nature et l'imposition des levées, sur la manière de les percevoir. Non content de ce qu'il pouvait voir et faire par lui-même, il envoyait secrètement partout où il ne pouvait aller... Les vingt dernières années de sa vie, au moins, avaient été employées à ces recherches, où il dépensa beaucoup. Ils les avait vérifiées souvent avec toute l'exactitude et la justesse qu'il y pouvait apporter, et il excellait en ces deux qualités... » Telles avaient été les préparations de Vauban avant d'avoir la hardiesse de proposer le plan d'un système d'impôt établi sur cette base que : « l'obligation naturelle aux sujets de toute condition est de contribuer, à proportion de leur revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en puisse raisonnablement dispenser. » Obtenir, non pas la diminution des impôts indispensables, mais la répartition équitable des charges publiques entre toutes les classes de sujets, avec abolition absolue des exceptions créées en faveur de castes privilégiées : telles étaient les principales innovations que réclamaient, vers le même temps et de concert, Bois-Guillebert (2) et Vauban. Le livre du vieux guerrier, comparable, pour le patriotisme, au *Télémaque* de Fénélon, obtint un accueil tout semblable. Les applaudissemens publics ne lui manquèrent point. « Mais ce livre avait un grand défaut (3). Il donnait à la vérité, au Roi plus qu'il ne tirait par les moyens jusqu'alors pratiqués; il sauvait aussi les peuples de vexation et de ruines et les enrichissait en leur laissant tout ce qui n'entrait point dans les poches du Roi, à peu de chose près; mais il ruinait une armée de financiers, de commis, d'em-

(1) Mémoires du Duc de Saint-Simon.

(2) LE PESANT (Pierre), sieur de BOIS-GUILLEBERT, neveu à la mode de Bretagne du Maréchal de Vauban, fut exilé en Auvergne et ruiné par sa destitution de lieutenant-général au bailliage de Rouen, pour avoir publié son livre du *Détail de la France sous Louis XIV* (1695-1712), ouvrage où sont adoptés les principes de Vauban.

(3) Mémoires du Duc de Saint-Simon.

ployés de toute espèce; il sapait, par les fondemens, ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'était déjà avoir de quoi échouer : mais le *crime* fut que cette nouvelle pratique faisait tomber l'autorité du contrôleur-général... La robe entière en rugit pour son intérêt... le chancelier s'emporta... Il n'y eut, dans l'église et la noblesse, pour Vauban et Bois-Guillebert, que les impuissans et les désintéressés ; car pour les peuples qui y gagnaient tout, ils ignorèrent qu'ils avaient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent. Ce ne fut donc pas merveille si le Roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très mal Vauban, lorsqu'il lui présenta son livre qui lui était adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ses succès, sa capacité militaire unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avait mise jusqu'à croire se couronner de laurier en l'élevant : tout disparut à l'instant, à ses yeux. Il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du bien public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagement : l'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la *nation* offensée, qui abusa sans aucune retenue de sa victoire, et le malheureux Maréchal, porté dans tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avait tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un sujet si utile et si illustre..... Il n'en fut ni moins célébré par toute l'Europe, ni moins regretté, en France, de tout ce qui n'était pas financier ou suppôt de financier. »

La sobriété, l'activité et la robuste complexion de Vauban semblaient lui promettre plusieurs années encore d'une belle vieillesse, quand il fut enlevé en peu de jours, à l'âge de 74 ans moins un mois (30 mars 1707), succombant au chagrin plutôt qu'à la maladie.

Vauban était, depuis 1699, membre de l'Académie des sciences. Fontenelle fit presque preuve de courage, en osant dire, dans son éloge, que « personne n'avait mieux que lui rappelé du ciel les mathématiques, pour les occuper aux besoins des hommes, et qu'elles avaient pris entre ses mains une utilité aussi glorieuse peut-être que leur plus grande sublimité. » En effet, si l'on réfléchit que sa fameuse méthode des parallèles et des places d'armes, inventée par lui devant Maëstricht (1673) pour épargner le sang du soldat, n'a pas cessé d'être employée depuis dans

tous les siéges réguliers, combien d'hommes lui ont dû la vie depuis un siècle et demi! C'est encore Vauban, qui avait introduit le principe de respecter, autant que possible, dans les siéges, les édifices civils et les personnes qui les habitent, principe qu'il avait eu la gloire de faire adopter dans l'Europe entière et qui malheureusement a été plus d'une fois violé, de notre temps, surtout par les Anglais! Vauban a été loué par Carnot d'avoir toujours cherché « *les voies les moins ensanglantées.* » Aussi était-il adoré du soldat!

Le même Saint-Simon, dont les prétentions et les préventions aristocratiques sont connues, a tracé ce portrait du Maréchal : « VAUBAN s'appelait LE PRÊTRE, *petit gentilhomme* de Bourgogne, *tout au plus*, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle et, avec la plus grande réputation du plus savant homme dans l'art des siéges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai, le plus modeste. C'était un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre, mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'était rien moins. Jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux sans nulle politesse et *le plus avare ménager de la vie des hommes*, avec une valeur qui prenait tout sur lui et donnait tout aux autres. »

Fontenelle, avant Voltaire, avait proclamé Vauban « *le premier des Ingénieurs et le meilleur des Citoyens* : un *Romain* qu'il semblait que le siècle de Louis XIV eût dérobé *aux plus beaux temps de la République*! »

Quand vint une autre République dont il ne serait pas aisé de dire les beaux temps, Vauban, suivant le mot de Fontenelle, devait être vengé de l'ingratitude de son Roi. La *Révolution* que Vauban avait prévue et qu'il aurait pu prévenir, s'il eût été compris et secondé, étant devenue inévitable et sur le point d'éclater, les souvenirs de Vauban furent invoqués et son nom fut remis en honneur. La Bourgogne sa patrie donna l'exemple. L'éloge de Vauban, par CARNOT, fut couronné à l'Académie de Dijon (1783). L'éloge de Vauban, fut encore mis au concours par l'Académie française presque en même temps que celui de *Louis XII, le Père du Peuple* : ces deux prix furent remportés par le même lauréat, NOEL (F. J.), professeur en l'Université de Paris et Soldat Citoyen. (1)

Sous Napoléon, le 26 mai 1808, les Ministres de la Guerre et de la Marine, accompagnés de plusieurs maréchaux de l'empire, et de M. Le Peletier d'Aunay, ancien officier-général, petit-fils de Vauban par les

(1) Éloge du Maréchal de Vauban, etc., brochure in-8, Paris, An II de la Liberté, etc.

femmes, se rendirent à l'église des Invalides pour y déposer le cœur du Maréchal sous son buste, en face du tombeau de Turenne.

Dans une occasion solennelle et toute récente, les noms de Vauban et de Napoléon, ont souvent retenti ensemble ! Vauban, dans un de ses mémoires les plus remarquables, en 1706, a plaidé vivement, il est vrai, la cause des *Fortifications de Paris;* mais il ajoute, avec toute sa franchise militaire, qu'il est indispensable, pour la défense de Paris, d'avoir deux bonnes citadelles qui commandent le cours du fleuve, l'une *en amont*, l'autre *en aval*, afin de contenir cette populeuse capitale dans la soumission à son maître.

Plus de la moitié des précieux manuscrits de Vauban a péri. L'honorable famille LE PELETIER d'AUNAY, descendant de la fille aînée de Vauban, conserve une partie de ce qui a pu être sauvé des papiers du Maréchal. Il est une autre famille (1) de notre vieille noblesse française, qui sans avoir été unie au Maréchal par les liens du sang, a mérité que son nom soit désormais inséparable de celui de Vauban par le culte presque filial qu'elle a voué à la mémoire de ce grand homme. M. le Marquis HUE DE CALIGNY (ANATOLE) possède un grand nombre de

(1) On lit dans la Notice historique publiée par M. le lieutenant-colonel Augoyat sur la famille HUE DE CALIGNY, qu'il y a eu, sous Louis XIV et Louis XV, six Ingénieurs, HUE DE CALIGNY, d'une très ancienne maison de Normandie, connus, dans l'histoire du *Corps du Génie*, sous les noms de CALIGNY, de LUC, de LANGRUNE, fiefs des environs de Caen. Le plus ancien de ces ingénieurs, HUE DE LUC (JEAN-ANTÉNOR), était petit-fils de HUE DE CALIGNY (JEAN), qui avait rendu d'importans services à Henri IV, et de MARIE DE LA RIVIÈRE DE MISSY, de la famille de ce nom, descendant de Richard Ier, Duc de Normandie, beau-frère de Hugues-Capet. Il mourut, en 1704, laissant cinq fils, dont quatre suivirent la même carrière que leur père. L'aîné, HUE DE CALIGNY (JEAN-ANTÉNOR), dès son entrée dans le corps du génie, fut honoré de l'amitié de Vauban. Sur la demande du Maréchal, il composa une *Histoire des Guerres causées par les Partages de la Monarchie et des Troubles excités par les Princes du Sang, tant légitimes que naturels, jusqu'en* 1703, et plusieurs *Mémoires* qui furent choisis par Fénélon pour l'instruction du Duc de Bourgogne. On cite, parmi les actes de dévoûment de cet ingénieur illustre, le sacrifice qu'il fit de ses propres biens en Flandre par la belle manœuvre d'hydraulique au moyen de laquelle il arrêta la marche victorieuse de Marlborough, après le désastre de Ramillies, et conserva la frontière du Nord, où le Maréchal de Villars sauva la France. Ce fut encore cet officier-général qui, le premier, fit admettre. dans le corps du génie, des hommes de mérite sans naissance. HUE DE LANGRUNE (HERCULE), le second des quatre frères, commandait le génie, sous le Maréchal de Berwick, à la prise de Lérida qui avait arrêté le grand Condé. Cherbourg dut son ancien port mi-

lettres et de mémoires autographes adressés par Vauban à son trisaïeul, le digne élève et l'ami du Maréchal. Quelques-uns de ces précieux fragmens viennent d'être mis au jour et forment le premier volume d'un recueil important. On y voit que Vauban peut être, à juste titre, reconnu comme le fondateur, en France, de la vraie et utile *Statistique*.

Nos chambres, depuis quelques années, votent assez facilement des millions pour les comités historiques et pour des publications de documens que l'on suppose devoir intéresser les annales de notre pays! Vienne le jour où l'on publiera aux frais de la nation, tout ce que l'on aura pu recueillir des *Oisivetés de Vauban* pour donner un digne pendant aux *Economies de Sully!*

Ce serait un monument utile au pays et glorieux, même pour notre armée!

A. J. de Mancy.

litaire au plus jeune frère, HUE DE CALIGNY (Louis-Roland). Pendant près de deux siècles, les ingénieurs de cette famille ont été chargés de la direction de toutes les fortifications des frontières de mer et de terre, de Sud à l'Est et au Nord, depuis Toulon jusqu'à Thionville, et, du Nord à l'Ouest, depuis la Flandre jusqu'au pays d'Aunis. On conserve de ces ingénieurs, au Dépôt des Fortifications, un grand nombre de *Plans* et de *Mémoires*, dont une partie doit être prochainement publiée. Le Marquis HUE DE CALIGNY, le dernier des ingénieurs de ce nom, mort en 1772, fut le bienfaiteur de DACIER qu'il conduisit de Valognes à Paris et présenta à Foncemagne. Deux CALIGNY ont péri, dans les guerres de Napoléon, à Eylau (1807) et à Lutzen (1813). HUE DE CALIGNY (Anténor), officier très distingué de la marine royale de France, avait eu l'honneur de commander le grand canot du *Vulcain*, première embarcation qui aborda la terre d'Afrique, à la conquête d'Alger (1830). Il vient d'être enlevé, par une mort prématurée (1841), à la Guadeloupe, commandant *La Décidée*. Son frère, M. le Marquis HUE DE CALIGNY (Anatole), aujourd'hui seul héritier du nom, est auteur de travaux estimés sur l'*Hydraulique*, etc.








ABBÉ DE LA SALLE.

# UN BIENFAITEUR

## DES ENFANS DU PEUPLE.

[illegible]

## [illegible] DE LA SALLE.

[illegible]

sainte vocation pour l'état ecclésiastique. Ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'il obtint le consentement de ses parens, qui songeaient à



# UN BIENFAITEUR

## DES ENFANS DU PEUPLE.

C'est ici qu'on peut se donner le spectacle des plus pures, des plus saintes vertus humaines, accompagnées de ces services de tous les jours et de tous les lieux qui font bénir le nom de l'abbé DE LA SALLE à l'égal de celui de VINCENT DE PAUL.

Déjà depuis long-temps celui qui a créé un asile et garanti des soins maternels à l'enfance abandonnée a trouvé sa place parmi les bienheureux que l'église nous prescrit d'honorer : il en sera bientôt de même pour le pieux instituteur qui n'a pas voulu que l'*Enfant du Pauvre* fût déshérité du bienfait d'une modeste et solide instruction. Les procédures pour la béatification du bienheureux De La Salle se poursuivent à Rome, et tout fait espérer qu'aux bénédictions de la philanthropie, se joindront les prières de la piété, pour honorer son nom.

## L'ABBÉ DE LA SALLE.

DE LA SALLE (JEAN-BAPTISTE) naquit à Reims, le 30 avril 1651, dans le sein d'une famille où la science et la vertu étaient héréditaires. Son père était conseiller au présidial de cette ville. Dès son enfance, le jeune De La Salle parut livré aux goûts les plus sérieux : il ne se plaisait qu'à l'église, il fuyait les plaisirs de son âge, et annonça ainsi sa puissante vocation pour l'état ecclésiastique. Ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'il obtint le consentement de ses parens, qui songeaient à

faire de lui un magistrat. Très jeune encore, il réçut la tonsure, et tel fut sa joie en prenant l'habit clérical, qu'il s'écria : « Seigneur, vous serez mon unique héritage! » A dix-sept ans, il fut pourvu d'un canonicat (17 janvier 1666) près de l'église de Reims; et cependant, en remplissant avec assiduité les devoirs du chapitre, il achevait ses études à l'université de cette ville; mais ses parens, frappés de l'éclat des écoles de Paris, se déterminèrent à l'y envoyer faire sa théologie. Il entra donc au séminaire de Saint-Sulpice, où il acquit une profonde connaissance de l'Ecriture sainte, des Pères et de l'histoire de l'église.

Jusqu'alors sa vie avait été aussi heureuse qu'innocente. Le premier chagrin qui vint le frapper fut la mort de sa mère, décédée le 20 juillet 1671. Neuf mois après, la mort de son père éprouva de nouveau son cœur. Ses frères et ses sœurs, devenus orphelins, avaient besoin de quelqu'un qui veillât à leur éducation et à leurs intérêts: ce soin regardait naturellement De La Salle qui était l'aîné. Il fut obligé de renoncer à poursuivre ses études à Paris, revint à Reims, se remit au fait des affaires domestiques et pourvut à tout par sa prudence.

Si sa vocation eût été moins sincère, c'était bien l'occasion de rentrer dans la vie séculière: il était jeune, doué de tous les avantages extérieurs, possesseur d'un bien considérable, et entièrement libre; car rien n'eût été plus facile que de rompre le faible et premier lien qui le vouait au sacerdoce. Après avoir mûrement réfléchi et pris les conseils d'un sage directeur, il ne voulut plus différer de s'unir irrévocablement à l'église en prenant les ordres. Il alla à Cambrai, et y reçut les quatre moindres et le sous-diaconat, à la Pentecôte de l'an 1672. Il prit les degrés de docteur à l'université de Reims, et alla recevoir le diaconat à Paris, en l'année 1676. Son humilité lui avait fait prolonger de beaucoup les interstices prescrits par l'église; enfin, ce ne fut qu'à vingt-sept ans qu'il reçut la prêtrise dans l'église métropolitaine de Reims, des mains de Le Tellier, son archevêque (1678). Peu de temps après, il voulut permuter son canonicat pour la cure de Saint-Pierre de Reims. Le curé de cette paroisse, étonné autant que charmé d'une offre aussi avantageuse, accepta sur-le-champ l'échange.

Dans quelle vue l'abbé De La Salle sacrifiait-il ainsi le loisir de la vie canonicale, et se privait-il du temps nécessaire pour continuer à gérer les affaires de la maison paternelle ? Par pure docilité pour son directeur, le théologal Roland; par zèle pour les indigens. Tout occupé de bonnes œuvres, ce vénérable ecclésiastique s'était attaché à pro-

curer une éducation chrétienne et gratuite aux jeunes filles que leurs parens négligeaient d'instruire des devoirs de la religion. Pour cette fin si louable, il avait formé la communauté des ***Sœurs de l'Enfant Jésus***, à Reims, qui se distribuait dans les différens quartiers de la ville, et donnait des leçons de piété aux filles du peuple. Le chanoine Roland se flattait qu'étant curé d'une paroisse, son pieux et zélé confrère le seconderait dans la propagation de son œuvre. Mais il fallait le consentement de l'archevêque qui se trouvait alors à Paris. Les parens et les amis de l'abbé De La Salle, alarmés d'un projet qui allait le détourner des soins de sa famille, avaient déjà prévenu le prélat; et lorsqu'en exposant sa demande il dit à son supérieur que le curé consentait à prendre son canonicat : « Et moi, répondit l'archevêque, je ne consens pas à ce que vous preniez sa cure. » Cette parole termina tout: la docilité du saint prêtre l'empêcha de faire la moindre objection.

Nous insistons sur ces détails, parce que s'il eût été permis à l'abbé De La Salle d'exécuter le projet suggéré par son directeur, les ***Frères des Ecoles Chrétiennes*** n'eussent probablement pas été établis : celui que la providence destinait à être un jour leur instituteur, devenu curé, n'aurait pu songer à devenir le fondateur de cette pieuse et populaire institution.

Le chanoine Roland songea alors à profiter d'une autre manière de la docilité et du dévoûment de celui dont il dirigeait toutes les actions. Se sentant près de descendre dans la tombe, il le pria de le remplacer auprès de la communauté des ***Filles de l'Enfant Jésus***. Cet établissement n'était encore ni autorisé par la ville, ni approuvé par l'archevêque, ni constitué par lettres-patentes du roi. Dès que l'abbé Roland eut fermé les yeux, De La Salle réussit par ses représentations à vaincre l'opposition des magistrats de Reims, qui voulaient dissoudre cette communauté. Ensuite, non-seulement il obtint l'autorisation de l'archevêque Le Tellier, mais ce prélat tout puissant, car il était frère du ministre Louvois, goûta si bien l'esprit et le but de l'institution, qu'il ne tarda pas à obtenir les lettres-patentes, qui furent sur-le-champ enregistrées par le parlement; de sorte qu'il ne manqua plus rien à la communauté des ***Filles de l'Enfant Jésus*** pour être désormais stable et permanente.

La satisfaction qu'un tel succès causa à l'abbé De La Salle fut bien tempérée par les contradictions qu'il commença à essuyer de toutes parts. On glosait sur la vie austère et retirée qu'il faisait mener à ses

frères et dont lui-même donnait l'exemple ; en effet, il n'y avait pas de séminaire plus réglé que sa maison : tout s'y faisait à des heures fixes ; la frugalité présidait aux repas; le silence, l'étude et la prière régnaient seuls dans la famille. Informé des propos que l'on tenait, il ne changea rien à sa manière de vivre, sinon qu'il la rendit encore plus austère. « Il croyait s'être réduit au simple nécessaire, dit un biographe ; à force de s'examiner, il crut apercevoir encore du superflu : il réforma ses habits, il les rendit plus vils aux yeux du monde qui ne cherche que la vanité ; il fit de plus grandes largesses aux pauvres ; il visita plus souvent les misérables. Il ne se contenta pas de leur donner des instructions salutaires qui leur apprenaient à faire un bon usage de leurs maux, il leur rendait outre cela les services les plus bas et les plus dégoûtants. » Sa complexion le portait au sommeil ; il n'y eut point d'efforts qu'il ne fît pour le vaincre. Son valet eut ordre de le réveiller tous les jours à quatre heures du matin et de ne pas le quitter qu'il ne l'eût vu levé et habillé ; alors le maître se mettait en oraison, et comme il lui arrivait quelquefois de céder au sommeil au milieu de la prière, De La Salle ne vit pas d'autre moyen que la douleur pour triompher de l'assoupissement : il se mettait à genoux sur des cailloux pointus.

De telles austérités étaient alors aussi ordinaires chez les personnes pieuses qu'elles sont peu en usage aujourd'hui ; c'est par là que ce saint fondateur préludait aux mortifications étranges qu'il devait pratiquer dans la suite, lorsqu'il fut à la tête des frères des écoles chrétiennes.

Un respectable religieux, le Père Barré, minime, avait établi des *Filles de la Providence* pour l'instruction des petites filles nées de parens pauvres. Il avait aussi formé le plan d'un établissement de maîtres d'écoles gratuits pour les garçons de familles indigentes. Ce second projet avait rencontré des difficultés telles que le Père Barré y avait pour ainsi dire renoncé. La gloire de l'exécuter était réservée à l'abbé De La Salle.

Ici commence pour lui une suite d'obstacles, de contradictions et même de persécutions, qui prouvent à quel point il est souvent difficile de faire du bien aux hommes.

Une riche et pieuse dame de Rouen, qui, pour prodiguer tous ses revenus aux indigens, s'était condamnée aux privations de la pauvreté la plus sordide, madame DE MAILLEFER, d'après le plan du R. P. Barré, avait fondé une école gratuite de jeunes filles, à Darnetal, bourg manufacturier près de Rouen ; ensuite elle avait, de concert avec le chanoine Roland, propagé cette salutaire institution à Reims, et pro-

curé une digne supérieure à la maison de *l'Enfant Jésus*. Quelque traversé qu'eût été ce premier établissement, madame de Maillefer résolut d'établir aussi à Reims une école de garçons. Elle trouva dans un honnête homme, nommé ADRIEN NIEL, natif de Laon, un agent assez zélé, et assez intelligent pour la seconder dans ce nouveau projet. Il commença par se mettre en rapport avec l'abbé De La Salle, qui lui offrit d'abord sa maison : « Venez loger chez moi, dit le chanoine; on sait dans la ville que mon logis est comme l'hospice ordinaire des ecclésiastiques de la campagne; vous leur ressemblez assez par votre habillement, on ne sera pas étonné de vous y voir, et personne ne s'avisera de vouloir pénétrer vos desseins, dont on n'aura aucun soupçon. »

Bientôt, avec le concours de Niel, une première école est fondée dans la paroisse de Saint-Maurice, à Reims (1679); puis, quelques mois après, dans celle de Saint-Jacques. Des personnes pieuses fournissent les fonds nécessaires et secondent les libéralités de l'abbé De La Salle, qui pourvut à tous les besoins des maîtres d'école. Bientôt même il les admit dans sa maison. Ce fut contre lui dans toute la ville un déchaînement général. C'était, disait-on, un insensé à qui il fallait ôter la disposition de ses biens; on plaignait ses jeunes frères d'être condamnés à vivre avec de grossiers pédagogues. Les parens s'assemblèrent, et d'un accord unanime retirèrent de la maison de l'abbé De La Salle ses deux plus jeunes frères. L'aîné des trois ne voulut pas consentir à cette séparation.

A quelque temps de là, le pieux chanoine loua une maison voisine et s'y retira avec sa nouvelle famille. Cette maison qu'il acheta dans la suite, a été le berceau de son institution. Dès qu'il y fut établi, il régla toutes choses sur le pied des communautés régulières. Sa qualité de prêtre et de bienfaiteur lui donna les droits de pasteur sur le petit troupeau qu'il avait réuni; l'affection des maîtres, leur attachement à sa personne le constituaient leur supérieur. Il refusa d'abord par humilité d'être le directeur de leur conscience; il leur indiqua le curé de la paroisse, mais cet ecclésiastique, tout entier à ses paroissiens, avait peu le loisir de diriger des hommes vivant en communauté religieuse; l'abbé De La Salle consentit enfin à être le dépositaire de leur conscience, et depuis cette époque, il fut jusqu'à sa mort le seul auquel ses disciples s'adressèrent.

Cependant plusieurs maîtres l'abandonnèrent: le joug qu'il s'était imposé leur paraissait trop pesant. Cette désertion aurait jeté l'abbé De La Salle dans le plus grand embarras, si d'autres disciples ne

s'étaient présentés pour réparer les pertes de l'institution naissante.

Déjà Adrien Niel avait fondé une école gratuite à Guise, puis à Laon sa patrie; le duc de Mazarin sollicita l'abbé De La Salle pour en ouvrir une à Rhétel. Tout allait au mieux, lorsque Niel, aussi inconstant qu'il était actif et zélé, ne put se résoudre à rester plus long-temps à Laon. Il déclara nettement à l'abbé De La Salle qu'ayant rempli en Champagne l'objet de sa mission, qui était d'y établir des écoles gratuites de garçons, il voulait aller à Rouen pour en fonder d'autres; qu'il fallait absolument que, pour les établissemens de Champagne, l'abbé De La Salle prît en sa place la direction des écoles, et qu'il s'attachât à perfectionner ce qui était si heureusement commencé.

Cette détermination changea entièrement toutes les vues de celui-ci. Après bien des réflexions, sans se proposer encore de devenir fondateur d'ordre, il se détermina à ajouter les soins fatigans de la conduite des écoles aux peines incroyables qu'il prenait à former des maîtres. Ceux qui remplissaient de nouveau la maison du saint chanoine montraient, il est vrai, quelque envie de bien faire, mais ce ne fut qu'à force d'exhortations et d'instructions touchantes qu'ils arrivèrent à porter volontiers le joug d'une vie régulière et mortifiée. Des inquiétudes sur l'avenir agitaient sans cesse ces hommes encore faibles et chancelans dans la voie d'une vie spirituelle. « A quoi nous conduira, se disaient-ils entre eux, l'existence pénible que nous menons? Ne ferions-nous pas mieux d'apprendre des métiers qui assureraient notre subsistance? Que deviendrons-nous si notre père (ainsi ils nommaient le bon chanoine) nous abandonne, ou si la mort nous l'enlève? Tant qu'il sera avec nous, nous ne manquerons pas du nécessaire; mais si nous venons à le perdre, la mendicité sera notre partage. » L'abbé De La Salle leur répondait par les plus vives exhortations à ce qu'ils s'abandonnassent à la miséricorde de Dieu. Ses discours, loin de faire impression sur eux, les aigrissaient au contraire. « Avec un riche patrimoine et un bon canonicat, il lui est bien facile, disaient-ils, de nous prêcher un abandon total, de nous exhorter à bannir toute inquiétude sur l'avenir; il sera toujours dans l'abondance; si nous étions riches comme lui, nous serions aussi éloquens!... »

Au lieu de s'irriter de ce discours, que fit le bon abbé De La Salle? Il y vit la convenance et la nécessité de se rendre aussi pauvre que ses disciples, pour leur inspirer la confiance en Dieu et en lui-même; puis, après avoir mûrement réfléchi, après avoir consulté les ecclésiastiques les plus sages non-seulement de Reims, mais même de Paris, où il fit

un voyage tout exprès, il résigna son canonicat en faveur d'un prêtre inconnu. Il pouvait faire cette renonciation en faveur de son frère puîné, qui était un digne prêtre; l'archevêque Le Tellier l'y exhortait : De La Salle ne le voulut point, afin qu'il n'y eut rien d'humain dans ce sacrifice. Bien des gens taxèrent sa conduite d'extravagance et de dureté; il fut inébranlable.

Bientôt après, non sans avoir pris les mêmes conseils et triomphé des mêmes contradictions, l'abbé De La Salle se dépouilla de tous ses biens en faveur des pauvres, sans rien réserver pour lui-même ni pour ses disciples. Ceux-ci en murmurèrent; et l'homme de Dieu, qui venait d'acheter si chèrement le droit de leur imposer la pauvreté et la mortification, n'eut pas de peine à les faire rentrer en eux-mêmes. Il leur prouva saintement que rien n'était plus doux et plus désirable que d'être devenus tout-à-fait les enfans de la Providence.

Dès ce moment il se livra tout entier à la formation de son institut, et redoubla d'austérités, jusqu'à manger en commun avec ses disciples non plus les mets les plus simples, mais les alimens les plus vils et les plus rebutans. Résolu de tracer les règles de son institut, il appela douze des principaux à concourir avec lui à cette œuvre importante. Il fut décidé d'abord qu'ils prendraient le nom de *Frères des Ecoles Chrétiennes*. Ils proposaient de faire des vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance : l'abbé De La Salle fut assez sage pour borner ces vœux à trois ans; il voulait éprouver ses disciples avant de les lier pour toute leur vie. La formule ainsi dressée fut prononcée après lui par chacun des douze disciples, le jour de la Trinité; et l'usage de renouveler chaque année cet acte, le même jour, dura jusqu'en 1694. L'événement prouva combien il avait eu raison de s'opposer à ce que les frères s'engageassent d'abord par des vœux perpétuels. Lorsque, l'année suivante, il convoqua les douze pour renouveler leurs engagemens, huit seulement se trouvèrent à cette cérémonie : les quatre autres ne vinrent pas, et bientôt après ils quittèrent tout-à-fait leur saint instituteur.

Il songea ensuite au moyen de fixer le reste des Frères. Chacun des douze proposa son sentiment. La plupart étaient encore d'avis que les vœux fussent perpétuels. L'abbé De La Salle, toujours prudent, fit adopter pour un an le vœu d'obéissance seulement, sauf à le renouveler chaque année. C'était à-la-fois se donner les moyens d'éprouver des jeunes gens peu accoutumés encore à un genre de vie si austère, et en même temps d'éconduire, à la fin de l'année, ceux dont on n'aurait pas

lieu d'être content, en ne leur permettant point de renouveler leur vœu.

Quant à l'habillement des Frères, l'abbé De La Salle, pour les séparer entièrement du monde, ne craignit pas de leur donner un costume qui les rendit d'abord l'objet de la risée publique : il est tel au surplus que les Frères le portent encore aujourd'hui. Dès qu'ils parurent dans les rues de Reims, la population s'ameuta autour d'eux ; on alla jusqu'à leur jeter de la boue au visage, sans que les magistrats pussent arrêter ce désordre ; peut-être même y applaudissaient-ils en secret. Ils ne pouvaient pardonner à l'abbé De La Salle la résistance invincible qu'il avait opposée aux représentations de personnes pieuses et considérables au sujet de cet habit. Quelque chose qu'on lui dit, il tint ferme, et l'expérience d'un siècle et demi a prouvé tout l'avantage, sous le rapport moral et religieux, de ce costume, défavorable jusqu'à en être repoussant, mais qui par cela même établit entre les Frères et les séductions du monde un rempart inexpugnable.

Au surplus, lui-même prit ce costume, et il fut d'autant moins épargné par la populace, qu'alors même trois jeunes Frères venaient de succomber aux austérités de la règle du nouvel institut. C'était à qui l'accablerait d'injures : on lui crachait au visage, on le couvrait de boue. Pendant plus d'un mois il essuya cette épreuve terrible, et l'humble disciple d'un Dieu outragé par les hommes montrait une patience inaltérable ; il ne s'en pressait pas davantage pour se rendre de son logis à l'école, où il faisait lui-même les fonctions de maître, depuis que la mort de trois Frères avait laissé dans ses classes un vide qu'il ne fut pas possible de combler sur-le-champ par de nouveaux maîtres.

Mais les contrariétés dont il était accablé ne venaient pas seulement du public : les Frères eux-mêmes commettaient bien des fautes dont la responsabilité retombait sur lui. Les uns, qui se chargeaient d'apprendre à lire et à écrire, manquaient de l'habileté suffisante pour cet humble, mais difficile enseignement. Il leur arrivait de reprendre les enfans mal-à-propos ; et ceux-ci, s'apercevant de l'ignorance de leurs maîtres, perdaient le respect. De là du désordre dans la classe ; et les maîtres, pour rétablir la tranquillité, perdant de vue la modération, infligeaient de rudes châtimens. Alors, plainte des enfans aux parens, qui allaient assiéger la maison des Frères et vomissaient contre eux des imprécations.

L'abbé De La Salle faisait tout ce qu'il pouvait pour remédier au

mal; mais il ne lui était pas possible de donner tout d'un coup aux Frères les talens qui leur manquaient. Ce ne fut qu'au bout de quelques années que les choses changèrent pour prendre une forme tout-à-fait régulière. Afin d'arrêter les plaintes, il ne cessait d'exhorter ses disciples à s'observer davantage eux-mêmes et à s'attacher à gagner les enfans par la douceur. Il redoubla de soins pour perfectionner ces maîtres inexpérimentés dans la lecture et l'écriture; sa charité le rendait infatigable et lui fit dévorer tous les dégoûts de cette rebutante occupation.

Au milieu de ces soins multipliés, le saint fondateur se voyait dérangé sans cesse par les visites de pieux amis qui venaient s'édifier dans ses entretiens. Il ne lui restait plus de temps pour la méditation, pour ces longs entretiens avec Dieu dans lesquels il renouvelait ses forces et retrouvait la puissance de résister à tant de combats et de contrariétés. Afin d'éviter les visites, il se cachait dans les endroits les plus retirés de la maison; enfin, il prit le parti de s'ensevelir pour quelque temps dans une solitude ignorée de tous les Frères, excepté de celui qu'il chargea en son absence du soin de la communauté.

Cette absence prolongée inquiétait ses disciples et allait avoir de grands inconvéniens, quand la mort d'un des deux Frères qui dirigeaient l'école de Laon l'obligea de se montrer. Son retour avait produit les plus heureux effets, lorsque, par un excès d'humilité, il conçut le dessein de se démettre de la dignité de supérieur. Ce ne fut pas sans peine qu'il amena les Frères à recevoir sa démission et à élire à sa place le Frère L'HEUREUX, homme sage, plein d'humilité et de vertu, et qui prit la supériorité avec autant de peine que l'abbé De La Salle avait de plaisir à s'en démettre.

Cependant, les supérieurs ecclésiastiques, voyant un renversement de l'ordre dans cette subordination d'un prêtre et d'un docteur à un simple Frère, obligèrent le saint fondateur à reprendre la première place. Toujours conduit par l'esprit d'obéissance, il se soumit sans murmurer et reprit le soin de la maison. Mais il n'avait pas renoncé pour cela à la pensée de *devenir inférieur une seconde fois*. Dans cette vue, il fit étudier le Frère L'Heureux, pour le mettre en état d'être ordonné prêtre. Déjà ce vertueux disciple avait fait de rapides progrès, et son ordination était prochaine, lorsque la mort vint l'enlever aux espérances de son maître.

Consterné d'abord de ce coup si sensible, l'abbé De La Salle revint bientôt à sa première tranquillité; il adora humblement la volonté de Dieu, et, croyant voir, dans la mort prématurée de son disciple chéri, que

l'intention du ciel n'était pas que les Frères fussent élevés au sacerdoce, il fit une loi expresse par laquelle il leur fermait à jamais l'accès au saint ministère.

Appelé par le curé de Saint-Sulpice (De La Barmondière), l'abbé De La Salle s'empressa de se rendre à Paris, accompagné de deux Frères, le 24 février 1688. Le curé de Saint-Sulpice les reçut comme des envoyés du ciel; il les logea dans la maison des écoles et fournit à tous leurs besoins. Mais quelle fut leur surprise, en entrant dans la classe, de voir que tout y était en désordre : c'était un tumulte affreux, il n'y avait pas même de règles pour l'entrée, ni pour la sortie. Une manufacture était établie dans les classes; on y travaillait à des ouvrages de laine, sans interrompre les autres exercices, ce qui occasionait bien des distractions.

L'abbé De La Salle et ses deux collaborateurs parvinrent à faire prédominer la règle au milieu de ce désordre. Les enfans furent divisés en trois classes; il y eut un temps fixé pour entrer et pour sortir, une heure déterminée pour chaque exercice. On assujettit les enfans à être silencieux, attentifs. L'abbé De La Salle établit à Paris, de même qu'à Reims, la coutume de les faire conduire tous les jours à la messe. Ce fut un spectacle touchant de voir passer chaque jour, à une certaine heure, une multitude d'enfans marchant deux à deux, en silence, pour se rendre à l'église. L'explication de la doctrine chrétienne, objet principal que se proposait le saint instituteur, eut son temps réglé, le matin et le soir. C'était surtout par ces sortes d'instructions qu'il voulait que ses écoles fussent distinguées des écoles ordinaires. Il regardait ce point comme l'essence de son Institut. Enfin, la juste distribution qu'il fit de tous les momens destinés à la classe n'empêcha pas qu'il n'y eût un temps marqué pour le travail des mains.

Ces heureux résultats charmèrent le respectable curé de Saint-Sulpice; il ne tarissait point sur l'éloge de l'abbé De La Salle. Le directeur des écoles en conçut une vive jalousie, et il n'est pas de tracasserie qu'il ne suscitât à son pieux auxiliaire; mais celui-ci triompha de ses calomnies à force de douceur, de patience et de vertu. Le curé, prévenu contre le saint prêtre de Reims, songea un instant à le congédier; mais il fut bientôt détrompé, et le directeur des écoles fut obligé de céder la place à l'abbé De La Salle.

Devenu tout-à-fait maître des écoles, l'abbé De La Salle en profita pour perfectionner la discipline de ses classes. Le succès couronna son œuvre; lui-même fut étonné des progrès des enfans. Leur piété

devint plus solide, leur conduite, hors de l'école, plus sage et plus chrétienne. Les parens faisaient publiquement l'éloge des Frères. Bientôt l'abbé Baudran, qui avait succédé à M. De La Barmondière dans la cure de Saint-Sulpice, voulut qu'une seconde école s'élevât dans sa paroisse. Il demanda des Frères à l'abbé De La Salle, et cette école s'ouvrit au commencement de l'année 1690, à l'extrémité de la rue du Bac, près le pont Royal.

La haine de l'ancien directeur des écoles ne s'endormait pas; il souleva les maîtres d'école de Paris contre les écoles chrétiennes et gratuites. Il leur fit envisager le préjudice qu'un tel établissement allait leur causer. Les maîtres, persuadés qu'effectivement ils ne tarderaient pas à ne plus avoir d'écoliers, et ne voulant pas considérer que les écoles de l'abbé De La Salle n'étaient que pour les enfans dont les parens étaient hors d'état de subvenir aux frais de leur éducation, intentèrent un procès contre l'abbé De La Salle, par devant le grand-chantre de l'église de Paris. Celui-ci porta une sentence qui proscrivait les écoles chrétiennes comme contraires aux priviléges des maîtres écrivains. Quelque horreur qu'eût notre saint prêtre pour les procès, il surmonta son aversion naturelle, car il s'agissait de l'intérêt des pauvres. C'était pour eux qu'il avait déjà fait tant de sacrifices, essuyé tant de contradictions; c'était pour eux qu'il avait institué une congrégation dont jusqu'alors le ciel avait béni les travaux : il résolut donc de la défendre contre ses agresseurs. Après avoir fait avec les Frères un pélerinage à une chapelle dédiée à Marie, sous le nom de *Notre-Dame-des-Vertus* (1), il se présenta le lendemain devant le tribunal du grand-chantre, parla avec tant de force et d'onction, qu'il fit casser l'arrêt qu'on avait prononcé contre lui.

Bientôt le curé de Saint-Sulpice voulut l'obliger à changer l'habit des Frères, de manière à ce qu'il ne différât pas, du moins par la forme, de celui des ecclésiastiques. L'abbé De La Salle résista comme il l'avait fait à Reims. Ce n'était pas sans y avoir bien pensé qu'il avait fixé la forme et la qualité de cet habit. Au surplus, il prit l'avis de l'abbé Tronson, qui approuva sa fermeté. Muni d'une autorité si respectable, il composa un écrit victorieux; tous les lecteurs l'approuvèrent, et l'habit fut maintenu. Le curé de Saint-Sulpice

(1) Cette chapelle a donné naissance au village de Notre-Dame-des-Vertus, dans la plaine de Saint-Denis. Du vivant de l'abbé De La Salle il était à deux lieues de Paris, aujourd'hui il en est à peine à trois petits quarts de lieues.

ne changea pas d'opinion et en prit occasion pour traiter durement le pieux instituteur.

L'abbé De La Salle eut ensuite à subir une cruelle tribulation de la part de ses enfans. Les deux Frères qu'il avait amenés de Reims et qui l'avaient si bien secondé jusqu'alors, s'irritèrent de ce qu'il donnât autorité sur eux, en son absence, à un troisième Frère qui n'était venu qu'après eux, mais en qui le supérieur avait reconnu plus de talent et de vertu. L'un des deux donna l'exemple de la désertion; l'autre, après avoir pendant quelque temps fait souffrir de mille manières le saint abbé, finit par le frapper et retourna dans le monde.

L'embarras de l'abbé De La Salle fut grand. Il n'avait pas de sujet qu'il pût sur-le-champ désigner à leur place; il se mit donc à faire la classe en attendant qu'il eût trouvé les hommes qu'il lui fallait. Ce surcroît de fatigues, sans qu'il retranchât la moindre partie de ses austérités habituelles, contribua beaucoup à la maladie grave dont il fut attaqué. Il en ressentait déjà les atteintes lorsqu'il se vit obligé d'aller à Reims; il fit le voyage à pied, malgré sa faiblesse. A son arrivée il ne songea qu'à expédier les affaires qui avaient réclamé sa présence; mais le mal redoublant, il fut obligé de garder le lit pendant trois jours, au bout desquels ses souffrances s'apaisèrent, et les forces lui revinrent un peu; s'il eût voulu se ménager, sa guérison eût été parfaite. Mais il ne pouvait abandonner plus long-temps les écoles de Paris. Il se hâta d'y revenir, et ce retour lui causa une rechute : son état parut mortel. Ce fut une désolation pour les Frères de Paris et de Reims; déjà le saint fondateur avait reçu le viatique; déjà il avait fait entendre à ses disciples fondant en larmes ces paroles qu'on croyait être les dernières, et qui contiennent tout l'esprit de son institut : « *Je vous recommande une grande union et une grande obéissance.* » Mais un remède héroïque appliqué à propos par l'illustre médecin Helvétius, sauva le malade, et il fut bientôt rendu à ses utiles occupations.

A quelque temps de là, les imperfections qu'il remarqua dans la conduite des Frères de Reims, et leur inexpérience, le firent revenir au projet d'établir à Paris une maison où, comme dans un noviciat, il pût éprouver les Frères et les former aux saintes pratiques propres à leur état. Le moment était bien difficile pour une telle fondation; la disette se faisait partout sentir, les aumônes n'étaient plus abondantes, et le curé de Saint-Sulpice, à qui il communiqua son dessein, le désapprouva fortement et lui défendit même d'y penser davantage. De La Salle, loin d'être découragé par cette défense, s'associa pour cette nouvelle en-

treprise deux de ses collaborateurs, le Frère Viart et le Frère Drolin, qui avaient toute sa confiance et qui en étaient dignes. Tous trois s'obligèrent par un vœu formel, au nom de la très Sainte-Trinité, à faire tous leurs efforts, tant qu'ils vivraient, pour perpétuer et maintenir l'institut, *quand même ils ne resteraient qu'eux trois dans ladite société, et seraient obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement.* Ce vœu, signé de tous trois, a été conservé textuellement par les biographes de l'abbé De La Salle : il est daté du 21 novembre 1691.

Dès ce moment le saint fondateur se mit à l'œuvre. Pour obvier aux contradictions, il commença par s'armer contre la défense du curé de Saint-Sulpice, en obtenant de l'archevêque de Paris, De Harlay, les autorisations nécessaires. Alors il trouva à Vaugirard une maison abandonnée, la loua, y fit quelques réparations indispensables, et en attendant qu'il y eût appelé les Frères de Reims, il y envoya de temps en temps ceux de Paris pour y prendre l'air. Lorsque le temps des vacances fut arrivé, il fit venir les Frères de province, les logea à Vaugirard, où ils entrèrent en retraite. A la fin des vacances, il ne renvoya à leurs écoles que ceux qui lui paraissaient suffisamment instruits, et retint les autres. Ainsi les anciens Frères partirent seuls; les Frères nouveaux passèrent encore une année à Vaugirard, dans les exercices les plus édifians, ayant à leur tête leur saint supérieur, qui ne se lassait jamais de les instruire. L'heureux succès de cette espèce de noviciat pour les Frères déjà admis dans l'institut, lui inspira le dessein d'avoir à Vaugirard une maison de noviciat dans toutes les formes, pour tous les sujets qui voudraient entrer dans sa congrégation.

Un grand nombre se présenta : l'abbé De La Salle crut ne devoir refuser personne; mais quelques-uns ne persévérèrent pas; les autres, saintement passionnés pour l'instruction du pauvre et pour la perfection chrétienne, soutinrent avec courage les épreuves de cet apprentissage.

Il était en effet bien rude. D'abord, qu'on se représente la maison la plus pauvre et la plus dénuée de tout, on aura quelque idée de celle de Vaugirard. Pas une fenêtre qui pût fermer; les chambres ouvertes à tous les vents, à la pluie, à la grêle, à la neige; les lits en étaient quelquefois tout couverts. Et quels lits! de mauvaises paillasses; il n'y avait que deux méchans matelas dans cette demeure : l'un destiné pour les malades, l'autre pour le supérieur (ainsi l'avaient voulu les Frères); mais quand il se couchait, il avait toujours soin de le retirer. Jamais de

feu dans cette maison. La cuisine se faisait dans la rue du Bac, et les mets étaient transportés à Vaugirard. C'étaient quelques restes de viande que les communautés de la paroisse de Saint-Sulpice ou des domestiques de grandes maisons avaient la charité de donner. La misère était alors au comble dans Paris ; toutes les bourses étaient fermées, et il est exact de dire qu'à cette époque les Frères, réduits ainsi à vivre de ce qu'on leur donnait, ne recevaient tout juste que ce qu'il leur fallait pour les empêcher de mourir de faim. Leurs habits en haillons étaient à l'unisson de leur nourriture.

Et c'est ici qu'il faut admirer la sainte confiance du fondateur, qui choisit précisément un temps si dur pour établir une nouvelle maison. Au surplus, la providence ne trompa point son espoir, et les obstacles qu'il eut à vaincre ne servirent qu'à faire briller sa persévérance et son habileté, ainsi que le saint dévoûment des enfans de son institut.

Quelque austère que nous paraisse encore aujourd'hui la vie des Frères des Ecoles Chrétiennes, elle est pleine de luxe et de douceurs, si on la compare à l'existence des Frères et des novices soumis à la discipline de la maison de Vaugirard ; mais il ne fallait pas moins pour tremper et fortifier dans sa racine cette institution, qui, devenue comme un de ces arbres des forêts contre lequel se déchaînent vainement les vents et les orages, couvre de ses rameaux bienfaisans toute la jeunesse pauvre de la chrétienté.

Cependant le nouvel institut acquit bientôt de puissans et riches protecteurs : tel fut le comte de Charmel, dont le château était voisin de Vaugirard. Ce pieux seigneur vint visiter le noviciat, en admira les exercices, avoua qu'il n'avait rien vu de plus ravissant à La Trappe, et devint l'ami le plus intime de l'abbé De La Salle.

Une nouvelle famine, qui commença à se faire sentir à la fin de l'année 1692, dans Paris et surtout dans les environs, obligea le saint fondateur à transférer son noviciat dans la maison des Frères de la grande école de Saint-Sulpice, située rue Princesse. La répugnance qu'il sentait à prendre ce parti avait dû céder à la crainte réelle et prochaine de mourir de faim lui et ses novices. Un mendiant avait un jour enlevé à un Frère le peu de vivres qu'il portait à la maison de Vaugirard : il fallut se passer de manger ce jour-là. Le succès de ce premier vol faisait craindre que la même chose n'arrivât le lendemain, dans un temps où des pauvres affamés s'attroupaient sur les chemins et arrêtaient les passans. Mais à Paris comme à Vaugirard, le fondateur et ses enfans se trouvèrent réduits aux mêmes extrémités. Le curé de

Saint-Sulpice, accablé par le nombre des indigens de sa vaste paroisse, cessa de payer aux Frères des écoles les 500 livres qu'il s'était obligé de leur donner tous les ans. Le pain était d'une cherté horrible; les Frères n'en avaient plus; il étaient obligés de se nourrir d'herbes cuites, et encore cette dernière ressource allait leur manquer. Quelques murmures se firent entendre; le supérieur reprit doucement ses Frères : « Mes chers enfans, leur dit-il, gardez-vous de vous inquiéter et de dire : qu'est-ce que nous mangerons, qu'est-ce que nous boirons? car c'est ainsi que parlent les païens. Votre père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. » La providence envoya bientôt un secours inattendu. Une dame qui distribuait à la porte de sa maison de grandes aumônes aux pauvres, remarqua un Frère qui s'était mêlé à la foule. Elle l'interrogea, reçut l'aveu de sa misère et de celle de ses compagnons. *Il ne restait plus*, dit-il, *que quatre sous à l'Institut!* Avec ces quatre sous, il était sorti pour acheter des herbes; et voyant cette affluence de pauvres, il avait hasardé de se mettre avec eux, afin de participer aux aumônes qu'on leur ferait. La charitable dame, attendrie, lui dit : « Allez-en paix, je vais donner ordre à ce qu'il ne vous manque rien. » Puis elle se rendit chez le curé de Saint-Sulpice, et lui marqua sa surprise de ce qu'il négligeait de secourir des hommes si utiles à la paroisse. L'abbé Baudran n'avait rien à répliquer à une dame dont la charité était pour les pauvres de sa paroisse une de ses principales ressources; il se hâta d'envoyer un peu d'argent à l'abbé De La Salle.

Même disette et encore plus grande au mois de janvier 1694; même diminution de ressources dans les mains du curé, qui, bien qu'affectionné aux Frères, était persuadé qu'il se devait de préférence à ses autres paroissiens. Cependant la providence ne manqua pas encore à l'abbé De La Salle. Ses enfans mouraient de faim; après s'être jeté au pied de la croix et avoir adressé à Jésus une fervente prière, il se sent inspiré d'aller chez le curé. Il ne pouvait venir dans un meilleur moment : le roi venait d'envoyer une grosse somme pour le soulagement des pauvres. Le curé embrasse le saint abbé et lui donne 200 livres, avec promesse de lui en donner encore autant dans quinze jours, ce qui fut exactement accompli. C'était de quoi subsister, mais pendant quelques jours seulement, dans un temps où la maison manquait de tout, et où les choses les plus viles étaient hors de prix. La communauté ne vivait que de pain, et le pain le plus grossier se vendait bien cher.

Le curé de Saint-Sulpice payait le loyer de la maison occupée par

l'Institut des Frères. Le bail ayant cessé, il trouva une maison dont le loyer était moins cher et en parla à l'abbé De La Salle, qui, trouvant la nouvelle habitation encore plus incommode que l'ancienne, ne put consentir à ce qu'exigeait le curé; celui-ci déclara qu'il ne paierait plus le loyer, qui se montaît à sept cents livres. Ce surcroît de dépense était bien pesant; cependant le serviteur de Dieu ne craignit pas de se l'imposer; seulement il était à craindre que le propriétaire de la maison ne voulût pas consentir à passer un bail de cette importance avec un locataire si pauvre. Cependant, telle était la vénération et la confiance que lui inspirait le pieux fondateur, que cet homme lui céda sa maison sans même exiger d'écrit, et, Dieu y pourvoyant, le loyer fut toujours exactement payé.

Enfin la famine cessa tout-à-fait. L'abbé De La Salle revint à Vaugirard avec six novices qui lui restaient. La communauté se trouvant moins nombreuse qu'elle ne l'avait été, il eut un peu plus de loisir et en profita pour composer les règles de l'Institut. Les premiers réglemens n'avaient été que des essais; il avait voulu éprouver ce qui pourrait être constamment applicable avant de rien statuer définitivement, persuadé que rien n'affaiblit tant l'autorité d'un gouvernement que les variations dans les règles et dans les préceptes. Après avoir achevé ce travail, il réunit tous les Frères anciens et le soumit à leur approbation; tous adoptèrent formellement ces règles comme inspirées par l'esprit de Dieu.

L'abbé De La Salle composa encore à cette époque plusieurs ouvrages utiles pour leurs écoles, savoir: la *Civilité Chrétienne;* des *Instructions*, des *Méditations* et d'autres livres de piété.

Les Frères, dont le zèle devenait chaque jour plus fervent, le pressaient de consentir à ce qu'ils fissent des vœux perpétuels. C'était de là que dépendait la consistance et la durée de l'Institut. Personne plus que lui n'était convaincu de cette vérité; mais si un engagement éternel et irrévocable avait ses avantages, il pouvait avoir de grands inconvéniens, s'il était contracté légèrement. Cette crainte l'empêcha longtemps d'accéder aux sollicitations de ses disciples; enfin il prononça, avec douze d'entre eux, à Vaugirard, des vœux perpétuels d'obéissance et de stabilité dans l'Institut. Il crut alors l'occasion favorable pour se démettre du rang de supérieur. Les Frères n'espérant pas vaincre sa résolution, feiguirent de si conformer; ils acceptèrent sa démission, et, procédant à une nouvelle élection, ils le confirmèrent tout d'une voix dans la supériorité. Sa douleur et sa surprise furent extrêmes. Il exigea

un second scrutin qui donna le même résultat. Il fut tenté de se fâcher cette fois; les Frères refusèrent de procéder à un troisième scrutin. Il céda enfin; mais en acceptant la première place, il exigea absolument que les Frères prononçassent l'exclusion formelle de tout prêtre ou de toute personne dans les ordres sacrés pour gouverner l'Institut. Les Frères n'eurent pas de peine à le satisfaire sur ce point (7 juin 1694); et, depuis lors, ce statut a été irrévocablement observé.

Cependant la réputation de l'Institut se répandait partout; et bien que la pauvreté continuât de faire toute la richesse du pieux fondateur, il n'eut pas la force de repousser la foule des postulans. Le nombre des novices s'accrut si fort que la maison de Vaugirard se trouva trop petite. Alors il ne craignit pas de louer, pour seize cents livres, une grande et vaste habitation avec cours et jardins, située rue de Vaugirard, un peu au-dessus de la barrière des Carmes déchaussés, dans un endroit fort solitaire. Cette maison avait été habitée autrefois par les religieuses de *Notre-Dame-des-Vertus*. Il était à craindre que ce nouveau bail n'irritât le curé de Saint-Sulpice; mais la providence qui semblait, en dépit de la mauvaise volonté des hommes, se complaire à favoriser cette sainte entreprise, voulut qu'alors même l'abbé Baudran résignât sa cure à l'abbé De La Chétardie qui avait toujours été le protecteur déclaré des Frères. Le nouveau curé goûta les raisons qui avait déterminé l'abbé De La Salle à cette dépense, et pour y subvenir augmenta de cinquante livres la pension annuelle de chacun des Frères. Il fallait des meubles pour le nouveau local. A la sollicitation du curé, une dame qui faisait d'immenses charités aux pauvres, Madame Voisin, après avoir donné sur-le-champ quatre cents livres, avec promesse de réitérer ce don tous les ans, donna encore sept mille livres quelques jours après. Avec ce puissant secours, l'abbé De la Salle meubla sa maison. Les novices furent infiniment mieux, pour le logement, qu'ils ne l'avaient été à Vaugirard; mais la nourriture ne changea pas, et leur régime de vie continua d'être aussi austère. La chapelle de la nouvelle maison fut dédiée, par un des grands vicaires, sous l'invocation de saint Cassien. L'abbé De La Salle choisit ce patron, parce qu'il avait été martyr de sa charité à enseigner la jeunesse.

Alors encore, par la protection de l'abbé De La Chétardie, qui montrait un cœur de père pour l'Institut, le saint fondateur établit, dans la paroisse, une troisième école, rue Sainte-Placide, dans le quartier des Incurables. Ce nouveau progrès des Frères donna l'alarme aux maîtres d'école de Paris; ils obtinrent une nouvelle sentence en vertu de laquelle

ils firent saisir tout ce qui se trouvait dans les écoles gratuites de Saint-Sulpice. Quand les hommes de justice vinrent enlever les meubles : « Prenez, prenez-moi aussi, leur dit le supérieur. — Ce n'est point à vous que nous en voulons, répondirent-ils, c'est aux Frères. » En effet, les Frères furent cités en justice, et, pendant trois mois que dura le procès, les écoles furent fermées. Les maîtres d'école accusaient faussement les Frères de retirer des profits considérables de leurs écoliers. La calomnie fut prouvée; le juge débouta les maîtres d'école de leurs demandes, et les Frères reprirent leurs fonctions au grand contentement du peuple. Personne n'en eut plus de joie que l'abbé De La Chétardie. Il se faisait un plaisir de visiter souvent les écoles, et chaque jour plus frappé de la foule des écoliers et de leur excellente tenue. « Ah ! monsieur, disait-il au supérieur, quelle œuvre ! Où seraient maintenant tous ces enfans, s'ils n'étaient pas ici ? On les verrait courir dans les rues, insulter les passans, se battre les uns les autres, et faire à leurs dépens le funeste apprentissage du mal et du péché. »

Qu'on nous permette de le dire : ce discours que tenait, il y a près d'un siècle et demi, le vénérable curé de Saint-Sulpice, se trouve encore aujourd'hui dans la pensée et dans la bouche de tout ami charitable et zélé de l'enfance qui visite les écoles des Frères.

Le bien qui se faisait par eux dans la paroisse de Saint-Sulpice, engagea le curé de Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marcel, à demander des Frères à l'abbé De La Salle. Bientôt l'école de Saint-Hippolyte, enrichie par les dons de plusieurs ecclésiastiques, devint un séminaire de maîtres pour la campagne.

En ce même temps, le roi d'Angleterre, Jacques II, à qui Louis XIV accordait un généreux asile, confia à l'abbé De La Salle l'éducation de cinquante jeunes Irlandais. Le pieux instituteur, se chargea lui-même, en grande partie, de leur éducation, et bientôt ils furent jugés capables de remplir avec honneur les places qu'on leur destinait.

L'évêque de Chartres ( Godot des Marais ) voulut avoir des Frères, et leurs classes se multiplièrent dans cette résidence. Les Frères furent également appelés à Calais. Protégés par M. de Béthune, gouverneur de cette ville, ils y eurent bientôt une maison vaste et commode, des rentes, des gratifications, et, pendant plusieurs années, une somme de quatre cent cinquante livres que le roi Louis XIV leur accordait sur sa cassette. Ils obtinrent en 1705, une seconde maison, dans le quartier du *Court-Gain*, pour former à la piété les enfans des matelots; enfin on leur fit une pension de neuf cents livres sur les octrois de la ville.

Cependant à Paris, sous les auspices du bienveillant curé de Saint-Sulpice, des écoles dominicales pour les garçons, apprentis des différens arts et métiers, s'établissaient dans cette paroisse (1709). On y recevait les adultes jusqu'à l'âge de vingt ans, et on les distribuait par classes; trois heures étant employées à enseigner les arts qui appartenaient à chacune: cet exercice était suivi d'un catéchisme et d'une exhortation religieuse. On ne saurait croire le bien que produisit cette nouvelle institution. Il se fit un changement surprenant dans les mœurs de tant de jeunes jens, que le seul désir de faire des progrès dans leurs professions avait d'abord encouragés à fréquenter les écoles dominicales. Mais les Frères que l'abbé De La Salle avait préposés à ces classes, se prévalant de l'habileté qu'ils avaient acquise, devinrent indociles, formèrent des projets de fortune et finirent par déserter l'Institut: les écoles dominicales tombèrent. Pour comble de malheur, le curé de Saint-Sulpice attribuant à la sévérité inflexible de l'abbé De La Salle la défection de ces maîtres, le rendit seul responsable de ce triste résultat.

En 1702, la ville de Troyes voulut avoir des écoles de Frères; elle en eut bientôt dans cinq paroisses.

Cette même année, le supérieur voulant propager à Rome son Institut, y envoya le Frère Drolin, un de ses plus vertueux disciples.

Le Frère Drolin abandonné par le Frère que le supérieur lui avait donné pour compagnon, languit d'abord pendant trois ans entiers, à Rome, dans la plus extrême pauvreté; il obtint ensuite la direction d'une des écoles charitables, fondée par le pape Clément XI, avec un appointement de quinze livres par mois. Ce fut comme le premier fondement de la maison florissante que les Frères y ont eue depuis, sous le pontificat de Benoît XIII, qui approuva l'Institut, et l'érigea en ordre religieux. Alors seulement, le Frère Drolin revint en France, après vingt-six ans de séjour à Rome.

Les écoles d'Avignon furent ouvertes à-peu-près dans le même temps (en 1703). Le succès en fut d'abord si heureux que l'archevêque (François-Maurice de Gonterey) et le vice-légat, par ordre de Clément XI, fournirent à tous les besoins des Frères. L'exemple des écoles d'Avignon, engagea de riches habitans de Marseille à s'associer pour faire une pension de 400 livres, destinée à l'entretien de deux Frères. Bientôt ils furent appelés dans cette ville au nombre de seize. On aime à citer parmi leurs plus zélés protecteurs, le saint et illustre évêque De Belzunce.

A Paris, nouvel orage contre l'abbé De La Salle, causé par les réclamations qu'excitait la dureté maladroite des Frères préposés à la direction

des novices. Les plaintes allèrent jusqu'à l'archevêché ; on informa secrètement contre le supérieur, et l'archevêque lui déclara qu'il lui ôterait la supériorité. Le saint homme ne proféra pas une parole pour se défendre et se soumit avec douceur ; mais les Frères se refusèrent absolument à reconnaître un ecclésiastique (l'abbé Bricot) qu'on voulait leur imposer pour supérieur. En vain l'abbé De La Salle engagea ses enfans à s'y soumettre : « Notre résolution est liée à notre vœu, dirent-ils, l'une « dépend de l'autre, et l'une comme l'autre est une exclusion pour le « nouveau supérieur. C'est à vous que nous avons promis obéissance, « mais non pas à lui. » Après de longues négociations, les Frères se déterminèrent à une soumission apparente; l'abbé Bricot fut établi supérieur pour la forme, puis il ne parut plus qu'une fois dans la maison, encore ce ne fut qu'au bout de trois mois. C'était une pure formalité pour sauver l'autorité épiscopale ; l'abbé De La Salle continua à gouverner l'Institut.

Quand le calme fut rétabli, le saint instituteur essaya de retrancher une partie des austérités en usage dans sa maison. Tout en faisant cette concession aux sentimens de ses adversaires, il en prévoyait les funestes suites; en effet, la dissipation ne tarda pas à s'introduire parmi les Frères; il les reprit doucement; ce n'était plus le même respect à recevoir les avis ; on retombait dans les mêmes fautes. Bientôt ces Frères peu réguliers perdirent tout-à-fait le goût de leur état et quittèrent l'Institut. La bonne conduite du plus grand nombre, qui se soutint dans la voie de la sagesse et du devoir, consola l'abbé De La Salle de la perte de huit ou neuf disciples habiles, mais que leur instruction rendait indociles et présomptueux.

Forcé le 20 août 1703, par la vente de la maison de Vaugirard, de chercher une autre demeure; il alla se fixer rue de Charonne, au faubourg Saint-Antoine. Le curé de Saint-Paul, ravi d'avoir dans sa paroisse des hommes dont il pouvait tenir de si grands services, fit au saint fondateur et à ses disciples le plus favorable accueil. L'abbé De La Salle qui n'avait point de chapelle dans sa nouvelle maison, profita du voisinage de l'église des Religieuses de la Croix; il y disait la messe habituellement et y conduisait ses Frères. Les religieuses jugeant que ce bon prêtre, vêtu très pauvrement, ne pouvait être qu'un saint, souhaitèrent de l'avoir pour directeur et, en attendant, s'empressèrent de combler d'aumônes sa communauté. Effrayé du temps que la direction d'un couvent de filles allait enlever à la sainte entreprise à laquelle il avait consacré sa vie, l'abbé De La Salle se refusa à leurs sollicitations. Mais

ce refus ne refroidit pas l'affection de ces bonnes religieuses : elles continuèrent leurs charités; les Frères ne pouvaient en avoir un plus grand besoin, car ils avaient perdu tous les avantages qu'ils possédaient sur la paroisse de Saint-Sulpice.

Encore une fois les maîtres d'école que le crédit de l'abbé De La Chétardie avait tenu en respect jusque-là, firent à l'abbé De La Salle, un nouveau procès à l'occasion des écoles dominicales qu'il avait transportées au faubourg Saint-Antoine. Il ne jugea pas à propos de se défendre, et au commencement de l'année 1704, intervint une sentence en vertu de laquelle les écoles dominicales furent fermées, l'inscription portant : *Frères des Ecoles Chrétiennes*, enlevée, les meubles saisis et le saint homme condamné à l'amende et à des dommages-intérêts. Après ce désastre, il retourna dans la maison des écoles de Saint-Sulpice. La communauté n'était plus si nombreuse; la persécution l'avait obligé de disperser en province les Frères qui avaient fini leur noviciat. Plusieurs novices l'avaient quitté. Une école qu'on lui confia sur la paroisse de Saint-Roch, le mit à même de ne plus être à charge aux Frères de Saint-Sulpice. Bientôt il fut appelé à Rouen, dans la ville où le premier projet des Écoles Chrétiennes avait été formé par la pieuse Madame De Maillefer. Déjà, en 1705, il avait envoyé deux Frères pour diriger l'école de Darnetal. A Rouen, malgré la protection signalée de l'archevêque Colbert et du premier président Pont-Carré, l'établissement des Frères rencontra de grandes difficultés. Les administrateurs de l'hôpital, n'osant résister ouvertement à de si puissans protecteurs, imposèrent à ces pauvres maîtres les conditions les plus onéreuses, dans l'espoir de les dégoûter. Ils devaient non-seulement tenir l'école, mais servir les pauvres de l'hôpital. Pendant deux ans, ils subirent cette double tâche; mais au bout de ce temps, excédés de fatigue, ils résilièrent leurs engagemens, aimant mieux, dans cette ville, se contenter des seules pensions attribuées aux maîtres d'école que de continuer à desservir l'hôpital.

Ce fut néanmoins dans un faubourg de Rouen que le pieux fondateur trouva enfin, pour son noviciat, le local tout-à-fait convenable après lequel il soupirait depuis si long-temps. C'était la maison de *Saint-Yon*, ayant un vaste enclos et présentant une solitude agréable, quoiqu'à la porte d'une grande cité. Elle avait été autrefois le manoir de *Hauteville;* différens seigneurs l'avaient possédé. Un d'entre eux, nommé de *Saint-Yon*, à qui elle avait appartenu jusqu'en 1615, lui avait laissé son nom, en y faisant bâtir une chapelle en l'honneur de *saint Yon*,

martyr. Madame de Louvois qui avait entendu son parent, l'archevêque de Reims, Letellier, ne parler de l'abbé De La Salle qu'avec une singulière estime, se fit un plaisir de lui louer au plus bas prix un si beau domaine. Le pieux instituteur s'y établit avec ses disciples, au mois d'août 1705, et ce fut là qu'après tant de tempêtes il trouva comme un port assuré. La maison de Saint-Yon, devint dès-lors le chef-lieu de l'Institut. Là furent élevés les novices; là eurent lieu désormais, pendant les vacances, les retraites annuelles des Frères qui, dispersés par toute la France, venaient à cette époque de l'année, retremper leur zèle et leur dévoûment dans des exercices de piété.

Cette même année, sous les auspices du premier président de la chambre des comptes de Dijon, s'établit dans cette capitale de la Bourgogne, une école des Frères qui prit de rapides accroissemens.

Cependant les maîtres écrivains de Paris revenaient toujours à dire qu'on admettait dans les écoles gratuites des enfans de parens assez riches pour payer des maîtres. L'abbé De La Chétardie prit enfin une mesure qui, si l'on s'en fût avisé plus tôt, eût épargné à l'abbé De La Salle bien des tribulations. Il fit dresser un rôle de tous les pauvres de sa paroisse, et chargea un de ses vicaires de leur donner un billet signé de sa main pour certifier leur indigence. En même temps les Frères eurent ordre de ne recevoir dans les écoles que les enfans qui apporteraient un pareil certificat : ce qui fut exécuté ponctuellement. Les frères n'y perdirent pas un seul écolier, et les maîtres de Paris se virent désormais dans l'impuissance de les poursuivre.

En 1707, l'évêque de Mende, Piancourt, demanda des Frères au pieux instituteur, qui ne put lui en envoyer qu'un seul, contre la règle qu'il s'était faite de n'en donner jamais moins de deux. Le prélat se hâta de mettre à l'œuvre ce bon Frère; mais bientôt il réitéra sa demande dans une lettre où il disait : « Les séminaires forment les bons ecclésiasti-
« ques, mais les bons maîtres d'école donnent les premières impres-
« sions de la religion et de la piété. »

Bientôt l'évêque d'Alais, François-Maurice de Sault, s'adressa également à l'abbé De La Salle. M. de Sault, après avoir été le chef des missions dans ce pays tout protestant, en avait été nommé le premier évêque. Il n'y avait peut-être pas de ville, en France, qui eût plus besoin que la ville d'Alais d'une école gratuite et chrétienne pour y établir le catholicisme par l'éducation des enfans : « Car, comme disait l'évêque dans sa
« lettre adressée au supérieur, nous avons des prédicateurs et nous
« manquons de catéchistes. » Le serviteur de Dieu reçut cette lettre

avec une joie indicible ; il ne voyait rien de plus conforme à l'idée de son institut que de jeter dans les cœurs des enfans la semence des vérités catholiques. Il choisit ce qu'il avait de mieux parmi les Frères. Ces disciples de choix partirent sans délai, et au mois d'octobre de la même année ouvrirent une école qui, en dépit de la mauvaise volonté des dissidens, devint bientôt florissante. L'évêque d'Alais obtint de la libéralité du roi les fonds nécessaires à l'entretien des nouvelles écoles ; ce qui fit que dans le pays elles furent appelées *Écoles royales*.

Tout prospérait alors pour l'Institut. La ville de Grenoble demanda aussi des écoles. A Paris, l'abbé De La Chétardie autorisa les Frères à quitter leur petite et incommode habitation de la rue Princesse, et loua pour eux, en son nom, une vaste et belle maison, avec jardin, proche la barrière de Sèvres. A Saint-Denis une pieuse fille, mademoiselle Poignan, tétablit à ses frais une école des Frères. C'est ainsi que, du sein de sa solitude de Saint-Yon, l'influence de l'humble prêtre s'étendait par toute la France ; mais le ciel lui réservait encore bien d'autres épreuves.

La famine de 1709 le força de revenir à Paris avec ses novices. La plus grande partie du revenu de la maison de Saint-Yon consistait dans les productions du jardin. Ce secours devint insuffisant dans un temps où le blé était d'une cherté horrible. Les aumônes qu'on faisait aux Frères, dans la ville de Rouen, étaient peu de chose. Pour surcroît de malheur, à l'archevêque Colbert venait de succéder D'Aubigné, prélat ennemi des Frères. Ce fut donc pour l'abbé De La Salle une nécessité d'aller à Paris habiter la nouvelle maison des novices. Elle avait des revenus pour douze Frères seulement, et elle se trouva bientôt composée de plus de quarante personnes. Quelques Frères lui firent des reproches sur la facilité à recevoir des novices, attirés moins par une vocation que par l'espoir de trouver à manger. « Il nous en coûte, il est vrai, répon-« dit-il ; mais ils ont fait une bonne retraite qui leur sera avantageuse. » Le boulanger refusa un jour de fournir le pain parce qu'on n'avait pas de quoi le payer. Toute la maison paraissait condamnée à mourir de faim. Le saint homme, animé de son invincible confiance en Dieu, alla dire sa messe comme à l'ordinaire. Chemin faisant il rencontre une personne dont la charité en sa faveur paraissait épuisée. Cette personne l'interroge ; attendrie du dénuement où se trouvent les frères : « Allez-en « paix, lui dit-elle, je vais y pourvoir moi-même. » Elle vint en effet à la maison et donna de quoi nourrir, pendant plusieurs jours, la communauté affamée. Enfin la disette cessa, et, en 1710, une riche moisson ré-

para les maux de l'année précédente. Alors s'établirent les écoles de Versailles, et elles y prospérèrent à l'ombre de la protection royale.

En la même année 1710, des écoles s'établirent, au moyen de legs pieux, à la ville des Vans, en Languedoc, au milieu d'une population calviniste ; à Moulins, capitale du Bourbonnais ; enfin, à Boulogne-sur-mer.

Dans cette dernière ville, le zèle des habitans alla jusqu'à faire bâtir pour les Frères, une maison sur un terrain qu'ils obtinrent de la piété du roi. Le marquis de Colambert, commandant de la place, traça lui-même le plan de la maison. Les matériaux manquant, il engagea les charretiers à en faire gratuitement le transport, et ces bonnes gens se portèrent à cette œuvre avec un zèle aussi honorable pour eux que pour les Frères.

Ici se place l'humiliation la plus cuisante qui jamais ait frappé l'abbé De La Salle. Un jeune ecclésiastique, encore mineur et qui jouissait d'un riche bénéfice, sous la tutelle de son père, vint proposer au supérieur de fonder un séminaire de maîtres pour la campagne. Pendant plus d'une année, l'abbé De La Salle résista à ces offres; enfin il céda. Une maison fut achetée à Saint-Denis par le jeune bénéficier, mais non pas sous son nom. Quand le père vint à savoir la chose, il éclata. Le fils nia les obligations qu'il avait contractées, et l'abbé De La Salle, condamné par les juges trompés, perdit non-seulement la maison, sur le prix de laquelle il avait payé 5,000 livres des deniers de l'Institut, mais passa pour avoir abusé de la facilité et de l'inexpérience d'un mineur.

C'était en l'année 1711. Pendant qu'on cherchait à le ruiner, à le flétrir, il faisait la visite des maisons des Frères, en Provence, à Avignon, à Alais, aux Vans, à Mende, à Uzès. Il fut reçu comme un père, comme un apôtre par ses disciples. Tous les évêques lui témoignèrent leur vénération et lui rendirent le meilleur témoignage de la conduite de ses enfans.

La France était alors livrée aux querelles excitées par le Jansénisme. Dans une ville, dont la discrétion de ses biographes nous tait le nom, la plupart des ecclésiastiques étaient attachés à cette doctrine. L'abbé De La Salle inviolablement attaché à la soumission envers le Saint-Siége, trouva en eux des persécuteurs. Ils gagnèrent plusieurs Frères à leurs leurs opinions; on publia contre lui un libelle calomnieux ; enfin, des Frères en révolte osèrent lui dire qu'il avait très mal fait de venir en Provence, puisqu'il ne semblait n'y être venu que pour détruire au lieu d'édifier.

Se trouvant à portée de l'Italie, il conçut l'idée d'aller à Rome se jeter aux pieds du souverain pontife, et lui demander la confirmation de son Institut. Déjà, après avoir arrêté son passage sur un vaisseau, il allait s'embarquer pour Civita-Vecchia, lorsque l'évêque du diocèse le rencontra et lui demanda où il allait; sur sa réponse, le prélat lui dit de retourner à sa maison, et d'aller prendre possession d'une école qu'il destinait aux frères. Le saint prêtre obéit sans hésiter, et ne pensa plus à son voyage. Cette école que le prélat voulait fonder ne le fut pas alors, par les artifices de personnes mal intentionnées; elle ne le fut que dans la suite avec plusieurs autres.

Alors, espérant apaiser ses persécuteurs, il se retira dans une solitude. Ils prétendirent qu'il avait abandonné son école. Ce bruit, répandu dans toutes les provinces, pensa perdre l'Institut; plusieurs Frères désertèrent la congrégation; mais bientôt ses disciples fidèles eurent des avis certains sur le motif réel de sa retraite; ils apprirent qu'après avoir recueilli de nouvelles forces dans un commerce intime avec Dieu, il allait reprendre la conduite de sa société. Le saint homme quitta son espèce d'ermitage et se rendit à Mende, ne doutant pas qu'il ne fût bien reçu des trois Frères qui y tenaient école. Ils n'osèrent lui refuser la porte; mais, au bout de trois jours, un d'eux lui déclara que, s'il prétendait demeurer plus long-temps, il eût à payer sa pension. Le supérieur reçut l'outrage sans répondre, et adorant la main de Dieu qui l'affligeait, il alla se réfugier chez les frères capucins. Après deux mois de séjour chez ces charitables religieux, le pieux instituteur se rendit à Grenoble, où les Frères lui témoignèrent autant de cordialité que de respect. Ce bon père admira la régularité de leur maison; il s'y tint comme dans une solitude, occupant la chambre la plus écartée. Il vaquait à la prière et à la contemplation; personne ne savait dans la ville qu'il était arrivé. Ce fut sous ce strict incognito qu'il visita la Grande-Chartreuse. Ce couvent situé à trois lieues de Grenoble était célèbre par la vie pénitente et cachée qu'y avait menée autrefois saint Bruno et ses compagnons. Ce grand saint avait été, comme l'abbé De La Salle, chanoine de l'église de Reims, et les religieux avaient coutume de rendre certains honneurs à quiconque était décoré de ce titre. Le pieux visiteur se garda bien d'en rien dire; les chartreux voyant un prêtre habillé fort pauvrement, se tinrent dans les termes d'une politesse ordinaire. Cependant, au bout de quelques jours, l'onction, la dignité de ses discours le firent bientôt traiter avec une attention respectueuse. On voulait le retenir, on l'honorait jusqu'à la vénération : ce fut un motif pour lui de ne pas rester davan-

tage. Il revint à Grenoble et s'y tint encore caché jusqu'au moment où il se vit obligé de remplacer un Frère absent dans une des classes. On le vit alors donner des soins particuliers aux plus pauvres, aux plus grossiers, en un mot à ces écoliers que les maîtres sont le plus souvent tentés d'abandonner. Quand le Frère, dont il remplissait l'emploi, fut de retour, le saint homme rentra dans la solitude; mais il s'était trop montré pour qu'on ne sût pas qui il était. Le peuple édifié de ce qu'il avait vu quand il conduisait ses écoliers à l'église, ne parlait plus de lui qu'avec admiration. Les principaux habitans de la ville vinrent le visiter; mais avec discrétion, et il profita de la liberté qu'on lui laissa d'être seul, pour composer de nouveaux ouvrages de piété. Ce fut alors qu'il retoucha le livre des *Devoirs d'un Chrétien*, et qu'il en fit une troisième édition.

Les écoles de Provence commencèrent enfin à jouir de la paix et à rentrer dans l'ordre. Il s'abstint d'y retourner, dans la crainte que sa présence n'échauffât les esprits; il se contenta d'écrire aux Frères pour les fortifier par de bons avis, et il chargea des visiteurs sages et modérés de faire parmi eux ce que les artifices de ses ennemis l'avaient empêché d'opérer par lui-même.

Repris de violentes douleurs de rhumatisme, il eut de nouveau recours au cruel remède qu'il avait fait autrefois. Il se fit étendre sur deux chaises, exposé à l'action d'un feu vif et ardent qui portait sur la partie malade. Dans cette situation, qui représentait assez celle de saint Laurent, toute son occupation était d'imiter la patience de ce saint martyr, et de louer Dieu, comme lui, sur un gril brûlant. Ayant retrouvé encore la santé dans ce supplice, il alla passer sa convalescence au fond d'une solitude nommé *Permagne*, à quatre lieues de Grenoble. Là, il se rencontra avec une pieuse bergère, nommée Louise, qui passait pour une sainte: les plus sages la consultait. L'abbé De La Salle lui exposa ses pensées et il lui demanda s'il était à propos qu'il s'éloignât pour le reste de ses jours du commerce des hommes. « Ce n'est pas la volonté de Dieu, lui répondit la bergère. Il ne faut pas abandonner la famille dont il vous a fait le père : le travail est votre partage, il faut y persévérer jusqu'à la fin de vos jours. »

Il revint donc à Grenoble, où il reçut et fit recevoir à ses disciples la bulle *Unigenitus:* dans cette occasion il fut heureux de signaler sa soumission envers l'autorité de l'Église.

Cependant la solitude à laquelle il s'était voué, avait les plus graves inconvéniens pour l'Institut qui était menacé d'un schisme. Les supé-

rieurs particuliers cherchaient à se rendre indépendans; enfin, des étrangers voulaient changer toutes les constitutions de la société, et en substituer d'autres qui tendaient visiblement à l'anéantir. L'abbé De La Salle ne cessait de recevoir des lettres à ce sujet; mais, malgré tant de motifs de reprendre l'autorité, il ne faisait aucune réponse; son but était de contraindre ses disciples à élire un autre supérieur. Ce n'était plus seulement pour satisfaire son humilité : il voyait que s'ils ne faisaient pas cette élection de son vivant, ils n'auraient pas la liberté de la faire après sa mort; qu'on les obligerait de recevoir pour supérieur un prêtre séculier, ce qui causerait probablement la chute de l'Institut. Ses disciples les plus zélés refusèrent constamment de lui donner un successeur. Les plus anciens se réunirent pour lui adresser en commun une lettre, datée du 1er avril 1714, dans laquelle ils le priaient très humblement, et lui *ordonnaient* de la part du corps auquel il avait promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de la *Société*.

Ce terme : *nous ordonnons*, était bien fort de la part des bons Frères vis-à-vis de leur supérieur. Le saint homme, loin de s'en choquer, le lut avec respect comme venant de Dieu même; il se soumit et quittant Grenoble, il partit pour Paris. En passant à Lyon, il alla prier dans le lieu où saint François de Sales, évêque de Genève, était mort. A Dijon, il trouva les écoles florissantes. De retour à Paris, le 10 août, il pria de nouveau ses Frères de lui donner un successeur; ils refusèrent sa démission. Contraint de se rendre à leur désir, il conserva le titre de supérieur; mais à leur grande mortification, il n'en fit presque aucune fonction et chargea le Frère Barthélemy du détail des affaires de l'Institut, se dispensant même de conduire la maison où il était. Il se contentait de dire la messe aux Frères, de les confesser et de leur faire, les dimanches et fêtes, une exhortation religieuse. Il passait tout le reste du temps dans sa chambre, occupé à la prière, à l'étude de l'Écriture et des Pères, et à composer divers opuscules pour l'usage de ses enfans.

Le moment vint où la France, et en particulier l'Institut des Frères, firent une grande perte dans la personne de Louis XIV (1715). La mort de ce pieux monarque causa des changemens qui portèrent l'abbé De La Salle à faire revenir ses novices à Saint-Yon. L'abbé De La Salle les suivit dans ce lieu qui avait pour lui tant de charmes. Quoiqu'il ne se mêlât plus du gouvernement, il ne put s'empêcher de donner les soins les plus assidus aux novices. Il les aimait tendrement, et voyait d'ailleurs,

dans la bonne direction de leur instruction première, tout l'avenir de la congrégation.

Vers le milieu de l'année 1716, le Frère Barthélemy lui représenta qu'il était à propos qu'il visitât les établissemens de Calais et de Boulogne. Le saint homme partit, mais il revint aussitôt qu'il eut rempli son ministère: il se sentait approcher de sa fin et ne craignait rien tant que de mourir supérieur. Il appréhendait qu'alors on ne forçât les Frères d'en accepter un qui ne serait pas de leur corps. Cette conviction le détermina à faire une nouvelle abdication. A cet effet, il rassembla les Frères de Rouen et de Saint-Yon, et, leur parlant en maître absolu, il leur notifia sa volonté bien arrêtée. Il insista sur son âge avancé, sur les fatigues passées, et particulièrement sur les inconvéniens d'un nouveau refus dicté par leur attachement pour lui. Il leur fit sentir qu'il était désormais contre la sagesse de ne vouloir écouter que cet attachement. Les entreprises de ses ennemis, dont les intrigues avait fait préposer des supérieurs ecclésiastiques à plusieurs maisons de l'Institut, furent des argumens auxquels les Frères se rendirent enfin. Tous s'accordèrent à nommer le Frère Barthélemy pour aller disposer les Frères des différentes maisons à l'élection d'un nouveau supérieur général, (décembre 1716). A son retour, les Frères vocaux, réunis à Saint-Yon, le jour de la Pentecôte de l'année 1717, réunirent toutes leurs voix pour nommer le Frère Barthélemy. « Il le mérite, dit le pieux instituteur : il y a long-temps qu'il en fait les fonctions. »

Quelques jours après, l'abbé De La Salle et le nouveau supérieur procédèrent à la cérémonie du renouvellement des vœux ; puis le fondateur se chargea de réviser la règle de l'Institut et la mit dans l'état où elle est encore aujourd'hui. Cette règle eut alors le suffrage des ecclésiastiques et des religieux les plus compétens en cette matière: elle a en outre pour elle la sanction de plus d'un siècle d'expérience.

Cependant le Frère Barthélemy, plein de respect pour le père de l'Institut, ne faisait rien d'important sans le consulter. Le ciel bénit l'humilité de ce digne disciple : la paix et l'union régnèrent sous son gouvernement vigilant et sage.

Dans les derniers temps de sa vie, l'abbé De La Salle avait recueilli un legs considérable. Avec cette somme, à laquelle se joignirent d'amples charités, il eut la satisfaction de procurer à son Institut la propriété entière de la maison de Saint-Yon. Pour cette affaire, il fit par l'ordre du Frère Barthélemy, un dernier voyage à Paris. Il y demeura depuis le 1er octobre 1717 jusqu'au mois de mars 1718, logeant au sémi-

naire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il fut un modèle pour les jeunes ecclésiastiques, par sa ponctualité à s'assujettir à toutes les pratiques de la maison. En partant de Paris, il dit adieu aux Frères comme ne devant plus les revoir; puis, de retour à Saint-Yon, il ne s'occupa plus que de la pensée de la mort. Il y vécut plus retiré que jamais, et composa quelques petits ouvrages spirituels, entre autres : l'*Explication de la Méthode d'Oraison.*

Au milieu de cette vie paisible, il avait encore ses tribulations. Un Frère servant, dont le ministère lui était indispensable, le traitait tous les jours avec dureté et insolence. Il lui reprochait d'être à charge à la maison, et lui faisait entendre qu'on serait bien heureux d'être débarrassé de sa personne. Le saint homme supporta ces outrages, pendant plus d'un an, sans se plaindre, et on ne l'aurait jamais su, si, après la mort de l'abbé De La Salle, le Frère servant, pressé par ses remords, n'avait fait l'aveu de sa faute.

Une dernière persécution allait frapper le pieux instituteur. L'archevêque de Rouen, D'Aubigné, toujours de plus en plus prévenu contre lui, lui ôta tous les pouvoirs qu'il possédait, même à l'égard de ses propres disciples. Ce fut deux jours avant sa mort, dans le lit d'où il ne devait jamais se relever, que l'abbé De La Salle reçut cette décision et l'ecclésiastique qui la lui notifia, le fit sans ménagemens. Cette flétrissure n'eut point d'éclat : le saint prêtre se sentant près de mourrir, la tint secrète, par prudence, pour empêcher les murmures qu'elle eût excités dans la communauté. La veille de sa mort, après avoir reçu les sacremens, il adressa ses dernières paroles aux Frères, leur recommandant d'être soumis envers l'Église, « *de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement, et d'avoir entr'eux une union intime et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs.* »

Ces recommandations produisirent leurs fruits. Les Frères se sont conduits en conséquence : aussi, aujourd'hui, en dépit de tant de révolutions et de tempêtes politiques, leur Institut est plus que jamais utile et florissant.

Le lendemain, le Frère supérieur, témoin de ses souffrances, lui demanda s'il n'acceptait pas avec joie les peines qu'il souffrait : « *Oui,* répondit le saint prêtre, *j'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard.* » Ce furent ses dernières paroles; il tomba peu d'instans après dans l'agonie et expira, le 7 avril 1719, à l'âge de 78 ans.

L'éloge de l'abbé De La Salle se trouve dans le détail de sa vie si utile et si traversée. Les défauts que lui avaient reproché des hommes pré-

venus ou ennemis : l'entêtement, la dureté et l'imprudence, n'étaient qu'une fermeté invincible, la conviction arrêtée qu'un régime austère pouvait seul fonder et maintenir un ordre religieux, enfin une confiance admirable dans les vues de la *Providence*. Cet homme si positif dans son pieux enthousiasme, n'a pas seulement été précieux à la religion par ses travaux, il l'a été à l'humanité tout entière, en établissant sur des bases impérissables et universelles la bonne instruction des enfans du peuple.

Son corps fut inhumé dans l'église de la paroisse de Saint-Sever, à Rouen. Quinze ans après, la chapelle de la maison de Saint-Yon étant achevée, son tombeau fut ouvert : on trouva les ossemens intacts et leur translation eut lieu à Saint-Yon, au milieu d'un grand concours de peuple.

L'esprit dont ce grand et habile supérieur avait animé son Institut s'en continua dans la conduite de ses successeurs.

La crainte d'excéder encore plus que nous ne l'avons fait les limites ordinaires de nos Notices, nous interdit d'entrer dans des détails sur l'administration de ces dignes supérieurs, qui tous ont été, par état comme par caractère, des HOMMES UTILES!... Contentons-nous d'ajouter que sous le frère TIMOTHÉE, troisième supérieur, l'Institut des Frères obtint du roi Louis XV, en 1724, les lettres-patentes qui lui assurèrent une existence légale et la propriété définitive de la maison de Saint-Yon ; puis, l'année suivante, les bulles pontificales, par lesquelles le pape Benoît XIII approuva les règles de l'Institut et le mit au nombre des ordres religieux. Ainsi furent réalisés les vœux les plus chers de l'abbé De La Salle.

CH. DU ROZOIR.



A. DE TOUGNY.



# UN BIENFAITEUR

## DE LA VILLE DE BORDEAUX.

« Vous me maudissez, mais vos enfans me béniront! » Ces paroles adressées, vers le milieu du dernier-siècle, à quelques Bordelais jaloux ou cupides, par l'Intendant Tourny, peignent d'un trait le caractère et le génie de l'homme, les difficultés et les résultats de son administration. On pourrait ajouter qu'elles font en quelques mots l'histoire de presque tous les citoyens qui consacrent leurs travaux et leurs veilles au *Bien public!*

## AUBERT DE TOURNY.

AUBERT DE TOURNY (Louis-François) naquit en Normandie, en l'année 1690. Maître des requêtes au Parlement de Paris, ses talens et son activité le firent appeler à l'Intendance de Limoges, en 1730. Agriculture, industrie, commerce, tout prit une vie nouvelle dans cette province accablée par les milices, par les corvées, et par le fardeau des impôts. Ainsi fut préparée l'administration mémorable de Turgot (1), successeur de Tourny. Ce dernier prit possession, en 1743, de la Généralité de la Guyenne.

Comment faire connaître les œuvres de Tourny dans cette nouvelle résidence, si l'on ne place sous les yeux du lecteur les principaux

(1) Voir le Recueil des HOMMES UTILES, huitième année (1840).

linéamens de la configuration de Bordeaux, au commencement du dix-huitième siècle?

Ces quartiers splendides, ces richesses étalées dans de somptueux bazars, ces monumens avec lesquels rivalisent les constructions privées, tant de commodités offertes aux jouissances de la vie et à la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts : tout cela n'existait pas ou commençait à peine à naître, ou se trouvait enfoui dans un labyrinthe de maisons mal bâties, de rues étroites, sinueuses, mal pavées, encore plus mal éclairées. Sans doute, les vaisseaux bordelais avaient fait flotter notre pavillon dans les deux mondes; sans doute, le Parlement de cette province jetait un grand éclat par l'illustration personnelle de ses magistrats. On rencontrait, çà et là, l'hôtel d'un riche négociant ou d'un conseiller, au milieu de ces quartiers insalubres; mais, à la dernière heure du jour, chaque citoyen se réfugiait au sein du foyer domestique, pour échapper aux dangers d'une marche incertaine et d'une police imparfaite. L'étranger qui arrivait en ce moment à Bordeaux se trouvait en face d'une enceinte irrégulière, close de murailles, percée de portes militaires, obstruant les issues de la cité et bordée de fossés dont les eaux stagnantes ajoutaient leurs émanations insalubres à celles des marais qui formaient la seconde enceinte de la ville.

M. de Tourny avait compris de bonne heure combien il importe aux progrès des lumières et de la civilisation, dans un grand royaume comme la France, qu'il s'élève sur les divers points de son territoire des villes organisées de manière à développer toutes les facultés d'une nombreuse population. Relations d'affaires; liaisons de famille et de plaisirs ; communications des recherches et des travaux scientifiques; contact habituel des intelligences ; échange d'idées et de projets; tableau animé des vicissitudes de la condition humaine; exemples de courage, de dévoûment et de patriotisme: quel vaste enseignement toujours ouvert aux regards les moins attentifs! Quelle fécondité, quelle variété et quelle profondeur dans ces impressions journalières, qui saisissent tous les esprits d'une province entière, quand la métropole réunit tous les avantages d'un parcours agréable et commode pour les piétons, d'une circulation facile pour les véhicules de toute espèce, d'une police vigilante pourvue des moyens de garantir la sécurité des citoyens à toutes les heures du jour et de la nuit! N'est-ce pas comme une grande école du monde dans laquelle, au milieu du tumulte de la foule et du croisement des intérêts, tout s'éclaircit, tout se grave

dans la mémoire, tout est instruction et sujet de méditation : véritable enseignement mutuel où tous sont, tour-à-tour, maîtres et disciples? Ne peut-on pas dire que le créateur d'une si belle machine est le bienfaiteur de son pays et du genre humain tout entier?

Telle est la destination donnée à la ville de Bordeaux par les efforts d'un seul Intendant. C'est lui qui a fait tomber les murailles de l'enceinte, qui a comblé les fossés, qui a hâté le dessèchement des marais; c'est lui qui a imprimé à cette noble cité sa physionomie imposante; c'est lui qui a développé chez ses habitans ce goût des grandes choses dont se sont ressentis, plus qu'on ne pense peut-être, les personnages éminens qui ont honoré le nom bordelais depuis un siècle!

Sans doute, une ère nouvelle s'offre aux nations par les progrès de l'industrie mécanique. La vapeur, qui fait voler l'homme sur les fleuves, sur les mers, et jusqu'au travers des barrières du continent, promet de grandes et universelles améliorations dans la condition physique des populations; mais elle ne fera jamais oublier le mérite des hommes qui nous ont dotés des véritables instrumens de la civilisation en appelant l'association des forces individuelles dans de vastes centres d'activité et de production. La vapeur elle-même, qui prête des ailes à l'homme, ne fait autre chose que répandre sur tout un territoire les bienfaits matériels et moraux qui résultent du rapprochement des citoyens dans une seule ville bien ordonnée.

Mais qui pourrait dire ce qu'il a fallu d'énergie et de courageuse persévérance à l'Intendant Tourny, pour conduire à fin son magnifique projet? Combien d'obstacles suscités par l'opposition déclarée ou par les menées secrètes de tout ce qu'il y avait alors à Bordeaux d'hommes considérables?

C'est la gloire de l'Intendant d'avoir fait tête à tant d'ennemis puissans, d'avoir entrevu une disgrâce certaine comme le terme de sa carrière et d'avoir poursuivi sans hésitation l'accomplissement de ses utiles desseins. Partout, et en tout temps, on rencontre des convictions molles, des consciences faciles, des natures empressées de fléchir. Ces faiblesses sont trop souvent le partage et le principal mérite des administrateurs. Combien sont rares les fonctionnaires également dévoués au prince et au pays, qui ont le courage de leurs opinions et qui poussent le désintéressement et le patriotisme jusqu'à sacrifier à la chose publique la faveur du pouvoir et les plus chers intérêts de leur ambition! C'est à ce prix que Tourny a conquis les hommages de la postérité reconnaissante.

L'Intendant ouvre-t-il une rue qui traverse un cimetière? Il rencontre pour adversaire l'archevêque, réclamant, en qualité de seigneur du lieu, les droits de lods et ventes, les cens et rentes, les droits de mutations, et finalement une indemnité pécuniaire de cent cinquante mille livres. Tourny donne tous ses soins aux cendres des morts et repousse de toutes ses forces les prétentions du seigneur féodal.

Les *Jurats* (magistrats municipaux), après avoir marché d'accord avec l'Intendant, ont cédé aux suggestions de ses ennemis : ils délivrent l'ordre de suspendre les travaux les plus importans. Tourny court à Paris et revient avec un arrêt qui casse la délibération des Jurats.

L'alignement de la façade du port appelle les propriétaires d'un rang de maisons à gagner du terrain et à former une nouvelle rue : ils s'y refusent et s'emportent en invectives contre l'administrateur. C'est alors que l'intendant prononça les paroles déjà citées : « *Vous me maudissez, et vos enfans me béniront.* » Il cède pourtant aux exigences de l'intérêt privé; mais c'est pour construire à ses propres frais les édifices réguliers dont les récalcitrans devront plus tard la paisible occupation à son généreux oubli.

Une promenade publique sera établie au pied du glacis de la forteresse du *Château-Trompette :* nouvelle opposition, nouvelle guerre, et c'est avec l'autorité militaire elle-même qu'il faut combattre. Les maisons qui borderont la promenade s'arrêteront à une hauteur qui permette au feu de la place de les foudroyer : ainsi le veut le commandant du fort, ainsi le veulent les susceptibilités d'un pouvoir absolu et par conséquent ombrageux.

Il est triste de le remarquer : les conseillers du Parlement, de cette magistrature si justement vénérée, mais trop imbue de l'esprit de conservation ou trop jalouse des prérogatives de ses membres, furent les plus implacables adversaires de Tourny. Un seul mot caractérise la violence de leur opposition : « *Monsieur l'Intendant*, lui dit un jour, en mauvais patois, le doyen des conseillers, *vous êtes bien heureux que ces jeunes gens ne pensent pas comme moi : vous ne seriez sorti que la corde au cou. — Monsieur le doyen*, répliqua Tourny, *je souhaitais pour Bordeaux de belles places et de beaux monumens; je ne croyais pas que je dusse lui souhaiter de meilleurs juges.* »

Il n'est donné qu'à quelques souverains de marquer l'emplacement d'une cité nouvelle, de choisir une position favorable, d'y fonder des établissemens publics, d'y appeler l'industrie, le commerce et les arts, de disposer enfin toutes les parties de leur création suivant un plan ré-

gulier où les besoins de l'avenir sont prévus et coordonnés. Mais, d'une ville antique et mal bâtie, faire sortir, malgré les obstacles des lieux et des hommes, une cité radieuse de magnificence et de bon goût, accomplir cette œuvre en quelques années d'une administration traversée par les passions les plus envenimées, c'est faire plus que n'aurait osé entreprendre le souverain le mieux obéi dans le cours d'un long règne.

Essayons d'embrasser d'un coup-d'œil les résultats de cette heureuse métamorphose.

L'Intendant a jugé au premier aspect que la vieille cité ne saurait se plier à ses réformes si elle n'y est contrainte par de nouveaux rapports et par de nouvelles habitudes. Son compas n'ira pas s'égarer dans ce dédale de rues qu'affectionne encore la population commerçante. Il se place aux limites de l'enceinte, sur le point le plus élevé et le plus reculé du port : là est aujourd'hui la place Dauphine. A partir de ce lieu, la main de Tourny trace deux immenses boulevards qui, comme deux ailes étendues, embrassent le vieux Bordeaux. Ces larges rues plantées iront aboutir au fleuve, laissant entre elles la corde d'un arc qui mesure près de deux lieues d'étendue. De distance en distance se détachent de ces boulevards des places et de larges rues qui donnent des points de vue sur le port. A cette nouvelle cité, Tourny veut un frontispice qui annonce à l'étranger la métropole des contrées méridionales. Alors s'élève cette élégante façade qui se promène d'une extrémité à l'autre du port, tantôt uniforme et régulière dans sa partie centrale plus particulièrement soumise au génie méthodique de son fondateur, tantôt variée et agréablement diversifiée dans les deux faubourgs qui la complètent.

La vieille cité, délivrée de l'enceinte militaire qui l'étreignait, a pris elle-même son essor. Ses rues se redressent ; depuis un siècle, elle travaille à se mettre en harmonie avec les somptueux quartiers qui l'entourent. Mais, dans son sein, il ne s'est élevé aucun monument qui n'ait reçu son existence ou sa désignation de la pensée de Tourny. Habile à vivifier toutes les parties de ce grand tout, il avait sagement distribué les principaux édifices publics dans les divers quartiers qui devaient en recevoir un principe d'industrie et d'activité. Au sud, l'Hôtel des Monnaies, les chantiers des constructions navales ; au centre, l'Hôtel de Ville, l'Intendance, les théâtres, l'Ecole de Dessin et la Bourse ; çà et là des fontaines publiques ; au nord, les boulevards, les promenades des Allées et du Jardin Royal, l'Ecole d'équitation, l'église des Chartrons, dernière entreprise de Tourny, et dont il ne lui fut pas donné de voir l'achèvement.

Le Maréchal de Richelieu, gouverneur de la province après le départ de l'Intendant, couronna son œuvre en érigeant un théâtre que pourrait envier la capitale d'un grand empire; mais les Bordelais auront toujours à reprocher à ce courtisan audacieux et corrompu d'avoir provoqué la révocation de leur bienfaiteur. Victime d'une puissante intrigue et frappé enfin de cette digrâce qu'il avait prévue, Tourny eut le malheur d'être remplacé par son propre fils, comme si par là on eût cru le dédommager de la séparation qu'on lui imposait. Pour comble d'humiliation, ce fils fit raser, en une nuit, par l'ordre du gouverneur, la plus grande partie des arbres que son père avait plantés, et si les Jurats n'avaient opposé une noble résistance aux prétentions du Maréchal, sa haine jalouse aurait substitué le nom de *Fronsac* à celui que portaient si justement les *Allées de Tourny*. Le célèbre Montesquieu, quoique Président au Parlement, se montra plus généreux appréciateur du mérite quand il présenta à l'académie de Bordeaux et fit admettre, le 9 janvier 1755, l'Intendant Tourny, dans cette société qui avait reçu les premières méditations de l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*.

J'ai dit ce que la ville de Bordeaux doit à son courageux Intendant; me sera-t-il permis d'énumérer les services qu'il a rendus à la province de Guyenne, depuis 1743 jusqu'en 1758?

La famine prévenue par l'impulsion donnée au commerce de grains, les marais desséchés, les routes établies dans les principales directions, la corvée et les impôts rendus moins lourds par une plus équitable répartition, des plans de réforme pour le service de la milice et pour la suppression des péages sur les rivières, la culture du tabac et du mûrier encouragée, celle de la vigne soumise à des restrictions qui semblaient appelées par le vœu général et par les plaintes déjà bien vives de la propriété vinicole; enfin le commerce maritime soutenu et protégé dès que la paix eût ramené la liberté des mers; partout les villes dotées des mêmes améliorations que le chef-lieu de la province; partout l'appui donné au faible contre le fort, au malheur contre la prospérité insolente : tant de bienfaits ont dû rendre l'administration de Tourny éminemment populaire, et cependant il a fallu plus de soixante années pour faire taire les clameurs de l'envie et pour que la voix de la postérité pût faire entendre les expressions de la reconnaissance publique. Les hommes du dix-huitième siècle, trop occupés de leurs plaisirs, eurent bientôt oublié l'intendant de Bordeaux; on ignore l'époque et le lieu de sa mort. Il était réservé à une autre génération de réparer cette coupable indifférence.

La France du dix-neuvième siècle est fière de voir toutes ses cités payer le même tribut à la mémoire des hommes qui, à toutes les époques, ont servi leur patrie et le genre humain. Elle se hâte d'évoquer de la tombe tant de personnages qui, par leurs vertus, par leur génie ou par leur grand caractère, ont placé notre pays à la tête des peuples civilisés. L'héroïque et pieux dévoûment de Jeanne d'Arc, honoré d'une statue dans Orléans; à Sédan, les traits mâles et nobles d'un Turenne; au milieu de la montagne Noire, sur les bords du canal du Languedoc, le nom de Riquet inscrit sur le rocher, et, dans Béziers, la statue érigée à cet homme de génie; dans Clermont, le monument élevé à la gloire de Desaix; à Laval, à Strasbourg, les statues d'Ambroise Paré, de Kléber; enfin, à Bordeaux, celle de Tourny (1), placée sur le théâtre même de ses travaux et de ses succès; bientôt, et à peu de distance de Tourny, les images de Montaigne et de Montesquieu: voilà le langage que parle la reconnaissance des nations; voilà les modèles qu'il faut offrir aux peuples; voilà les enseignemens qui enflamment les courages, qui élèvent les âmes et qui préparent de dignes successeurs aux citoyens illustres des siècles passés.

Bonnefontaine, près Bordeaux, novembre 1841.

J.-B.-B. Billaudel,

*Membre de la Chambre des Députés.*

(1) Voici l'inscription placée sur le piédestal de la statue de Tourny, à Bordeaux :

A Louis-François AUBERT DE TOURNY,
Intendant de la province de Guienne,
Depuis 1743 jusqu'en 1758;
LA POSTÉRITÉ RECONNAISSANTE.






J. L. DE POURTALÈS.



# UN BIENFAITEUR

## DE NEUFCHATEL (SUISSE).

La bienfaisance a le rare privilége de produire deux salutaires effets : outre le soulagement immédiat et direct qu'elle apporte à l'infortune, elle engendre, pour ainsi dire, par son exemple, des vertus d'imitation, et fait, en quelque sorte, école de dévoûment et de patriotisme. C'est ainsi qu'à de courts intervalles la ville de Neuchâtel a été dotée de deux citoyens admirables, DAVID PURRI (1) et POURTALÈS! Purri avait été le précurseur de Pourtalès, qui suivit glorieusement ses traces. A Dieu ne plaise cependant que nous prétendions insinuer que sans l'exemple de Purri, Pourtalès ne serait point devenu le bienfaiteur de sa ville natale et que l'imitation seule ait été la source de ses vertus. Ce rapprochement constate seulement qu'il existe entre les belles âmes une émulation généreuse qui ne crée pas les bienfaisantes inspirations, mais qui les vivifie et les féconde.

## POURTALÈS.

POURTALÈS (JACQUES-LOUIS DE), fils de Jérémie De Pourtalès, naquit, le 9 août 1722, à Neuchâtel (Suisse). Sa famille était d'origine française, et il en existe encore une branche parmi nous. Ce nom a été illustré dans les fastes patriotiques de notre grande révolution. C'est un

(1) Voyez HOMMES UTILES, troisième année (1835).

Pourtalès, de la branche catholique, Maire de Valenciennes lors de l'invasion des Autrichiens, en 1793, que l'on trouve donnant l'impulsion à la résistance héroïque de cette valeureuse cité.

La religion avait opéré, sous Louis XIV, une séparation forcée entre les membres de cette famille: la branche protestante, proscrite par cette funeste *Révocation de l'Edit de Nantes* qui a coûté à la France tant de bons citoyens et tant de richesses industrielles, se réfugia sur le sol hospitalier de la Suisse, qui devint pour ces bannis une patrie nouvelle.

Ils se livrèrent au commerce, ressource ordinaire des positions précaires. Le jeune Pourtalès reçut de bonne heure une éducation industrielle qui développa facilement les merveilleux instincts de sa vocation commerciale.

Doué d'un esprit d'ordre singulier, d'une activité féconde, il faisait incessamment d'assurés progrès, et répandait son crédit non-seulement en Suisse, mais sur toutes les places commerciales de l'Europe. Aussi, en 1753, dès l'âge de trente-et-un ans, à cette époque de la vie où la plupart des hommes commencent à peine à asseoir les fondemens de leur fortune, il était à la tête d'un vaste établissement dont les ramifications nombreuses portaient au loin sa réputation d'habileté et de probité.

La prospérité n'altéra point son caractère simple, droit et bienveillant pour tous. Il avait l'art de se faire pardonner ses richesses à force de bonté et de modestie : toutes les vertus, tous les talens étaient sûrs de rencontrer son appui. Il fut l'ami de notre illustre Oberkampf (1), et ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire. Il encourageait l'industrie des Neuchâtelois et voulait propager dans sa ville natale l'aisance et les vertus domestiques. Pour couronner l'œuvre, dédaignant les embellissemens frivoles, les monumens du luxe et de la folie, il fonda pour les pauvres malades un asile, un hôpital qui porte son nom, institution simple et belle qui suffirait à la gloire de sa vie.

L'acte de fondation de cet hospice respire un tel amour de l'humanité, qu'il faut le transcrire en entier : c'est Pourtalès qui s'y peint lui-même.

## ACTE DE FONDATION DE L'HOPITAL POURTALÈS.

Parvenu à la fin d'une longue carrière, pendant laquelle j'ai éprouvé tant de fois les effets de la protection divine, il me reste un devoir bien

(1) Voyez HOMMES UTILES, première année (1833).

légitime à remplir, celui de donner essor à mes sentimens de reconnaissance envers l'Être suprême, en répandant sur les *Infortunés* une partie des bienfaits dont il m'a gratifié. En m'occupant d'un devoir aussi doux, je vais, dans un âge où tout rappelle le néant des choses humaines, procurer à mon cœur une jouissance conforme aux seuls sentimens qui doivent l'animer désormais.

La principauté de Neufchâtel, ma patrie, dont les heureuses institutions ont singulièrement favorisé mes travaux et mes entreprises, doit naturellement jouir du bien que je puis faire. J'ai donc cherché à connaître ses besoins, et j'ai été frappé qu'au milieu de l'aisance publique et particulière, il n'existât aucun asile ouvert au *Pauvre*, lorsqu'il est accablé par la maladie ou par quelque accident imprévu. Mon désir est de remplir un vide aussi sensible, et, en conséquence, je déclare par le présent, assigner sur mes biens la somme de *Six cent mille francs de France*, applicable à fonder et entretenir perpétuellement, dans ou près la Ville de Neufchâtel, un hôpital selon les dispositions plus particulières de ma volonté, que j'ai consignées ci-après.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA FONDATION.

1° Il sera construit un bâtiment suffisant pour loger trente ou quarante malades et les personnes préposées à les soigner et à les servir.

2° Dans ce bâtiment, seront reçus les indigens affectés de maladies susceptibles de traitement et de guérison. On leur administrera les remèdes et les soins nécessaires à leur maladie et à leur convalescence; ceux qui viendront à mourir seront enterrés; le tout sans aucune rétribution quelconque.

3° L'*Hôpital* sera ouvert à tous les indigens malades, sujets et habitans de l'État, ainsi qu'aux étrangers tombés malades dans le pays, et cela sans distinction de patrie ou de religion, et, toutes circonstances d'ailleurs égales, les pères et mères de famille chargés d'enfans seront préférés.

4° On réservera quelques appartemens pour recevoir, surtout en hiver, de pauvres mères de famille et les soigner pendant et après leurs couches.

5° Lorsqu'il y aura des places vacantes, le particulier aisé et le maître artisan seront admis à faire soigner dans l'hôpital leurs domesti-

ques ou leurs ouvriers malades, en remboursant à un taux modéré les frais du traitement et de l'entretien.

6° Afin qu'en aucun temps les malades ne manquent des secours spirituels, si nécessaires à leur état, il sera accordé, sur les revenus de l'Hôpital, un traitement de 300 francs de France au ministre du vendredi de la Ville de Neufchâtel, au moyen de quoi, il devra, sous l'approbation de la compagnie des pasteurs et du magistrat, faire chaque semaine un service public dans une salle de l'Hôpital, donner la communion aux quatre fêtes, et visiter les malades, lorsqu'il en sera requis. Une indemnité équitable sera encore donnée à un prêtre catholique, afin qu'il assiste et administre les malades de sa religion.

7° Comme l'utilité de l'établissement résultera principalement de l'habileté des gens de l'art qui y seront employés, j'entends que le chirurgien en chef jouisse d'un traitement assez considérable pour l'engager à prendre un soin tout particulier des malades qui lui seront confiés.

8° Quoique toutes les institutions humaines soient comme l'homme, sujettes à s'altérer et à périr, cependant il n'est pas douteux que le mode de leur administration n'ait une grande influence sur leur durée, leur utilité et leur prospérité. Après de mûres réflexions, j'ai cru, pour le bien même de la chose, devoir intéresser mes descendans à l'administration de cette fondation. Il m'a encore paru que je rendrais par là deux services essentiels à mes enfans : le premier, en rappelant souvent à leur souvenir que c'est au travail, à l'ordre et à l'économie qu'ils doivent leur fortune, et que j'ai dû moi-même le bonheur de pouvoir secourir mes semblables ; le second, de les exciter par un intérêt toujours présent à des œuvres de piété et de charité. En conséquence, j'ai déterminé que l'administration de cet Hôpital sera confiée à sept personnes, savoir : un Conseiller d'État au choix du Conseil d'État ; un Conseiller de Ville, membre de la Chambre de Charité au choix du Conseil de Ville ; un pasteur au choix du Conseil de Ville ; un pasteur au choix de la vénérable classe des ministres, et enfin, quatre notables au choix des membres mâles, au-dessus de vingt-deux ans, de la famille de feu mon père. Ces sept personnes animées d'une vraie charité et d'un zèle actif, résideront à Neufchâtel, et composeront la première administration ; mais en cas de vacance, les membres restant pourvoiront à leur remplacement successif. Je demande que l'aîné des mâles de la branche aînée de ma famille soit de droit membre de ce comité, dès qu'il aura vingt-deux ans accomplis, et qu'en attendant qu'il soit

parvenu à cet âge, l'aîné des mâles de la branche la plus rapprochée, s'il a lui-même atteint l'âge requis, le remplace. Je désire, de plus, que tous les chefs de famille, descendans de JÉRÉMIE DE POURTALÈS, mon père, soient appelés et portent présence à la reddition annuelle des comptes de l'établissement. Ce comité nommera son Président. Je prie instamment les membres qui la composeront de maintenir et défendre cette fondation, de gérer ses capitaux, d'appliquer les revenus à leur véritable but, de faire tous les réglemens de police intérieure que l'expérience démontrera être nécessaires, de choisir les employés, de fixer leur traitement, et, en général, de faire leurs efforts pour que l'établissement prospère et devienne de plus en plus utile à ma patrie.

9° Ennemi de toute ostentation, je demande instamment aux premiers administrateurs et à ceux qui leur succéderont, d'éviter soigneusement toute dépense de luxe et de décoration; je désire que la fondation ne se distingue que par l'efficacité des secours, par l'ordre et par l'extrême propreté.

10° Un point essentiel de la fondation me paraissant être de mettre, autant que possible, les revenus à l'abri des évènemens, je prie qu'il soit fait les démarches convenables pour que la moitié des capitaux au moins puisse être placée sur des immeubles d'un rapport sûr et constant.

C'est ainsi que j'ai rédigé mes intentions; je les dépose entre les mains de mon fils aîné, LOUIS DE POURTALÈS, Conseiller d'État et capitaine-général des chasses du Prince (1), auquel j'ai donné mes instructions les plus détaillées, et que je désigne Président actuel du comité qui sera nommé.

J'implore la bénédiction divine sur cette fondation, et sur tous ceux qui, par leurs soins et leurs travaux, voudront bien coopérer à mon but et seconder mes vues.

Le 14 janvier 1808.

*Signé*, POURTALÈS, *l'Aîné*.

L'ostentation ne se montre nulle part dans ces pages noblement pensées, simplement écrites; une idée touchante rattache perpétuellement

(1) Le Maréchal BERTHIER, créé par Napoléon (31 octobre 1806), Prince de Neufchâtel et de Vallangin, etc., mort à Bamberg, dans les premiers jours de juin 1815.

à l'acte bienfaisant du père l'intervention future et l'assistance héréditaire de ses descendans. Glorieux héritage! Succession inestimable!

Pourtalès ne survécut que peu d'années à cette fondation. Il eut la fin calme et sereine de l'homme de bien, et s'éteignit sans agonie dans les bras des siens, le 20 mars 1814.

Son hôpital a prospéré, et la Ville de Neufchâtel s'enorgueillit, aux yeux des étrangers qui la visitent, de ce monument utile.

En récompense des vertus du père, le roi de Prusse conféra aux trois fils de Pourtalès le titre de comte. David Purri avait de même été créé baron par le grand Frédéric; mais, dans son testament, il ne prit point ce titre. Les fils de Pourtalès ont dû, par respect filial, ne pas dédaigner ce blason, récompense posthume de leur père. La noblesse qui date d'un père vertueux et d'une fondation de bien public, n'est-elle pas vraiment honorable?

ISAMBERT (ANTÉNOR),

*Avocat à la Cour royale de Paris.*

---





Dr ITARD.



# LE DOCTEUR ITARD.

La destinée d'un homme est rarement le résultat d'un choix primitif et spontané; les événemens politiques, une circonstance imprévue en décident presque toujours. L'Abbé de l'Épée serait resté un modeste ecclésiastique, et son nom serait oublié aujourd'hui; il rencontre deux pauvres sourdes-muettes, et il devient le créateur d'un art bienfaisant. Oberlin aurait vécu ignoré dans une cure de Strasbourg; une visite de Stuber en fait le régénérateur d'une contrée entière. Itard devait embrasser le commerce; les guerres de la révolution le jettent dans la carrière médicale. Aux yeux de l'homme frivole, ces faits ne sont qu'un jeu de l'aveugle hasard; le véritable chrétien y reconnaît le doigt de la providence.

ITARD (Jean-Marc-Gaspard) naquit à Oraison (Basses-Alpes), le 24 avril 1774. Ses parens étaient d'honnêtes propriétaires. A l'âge de huit ans, ils l'envoyèrent au collége de Riez, où il commença ses études classiques sous la direction de son oncle paternel, chanoine de la cathédrale de cette ville. Plus tard, il alla terminer ses études au collége de l'Oratoire, à Marseille, sous la surveillance toute particulière du père Isnardy, à qui il avait été vivement recommandé par son oncle le chanoine: là, il se distingua par de brillans succès. De retour à Riez, qui était devenu sa patrie adoptive, il se perfectionna dans la connaissance des sciences.

Le jeune Gaspard, que ses parens destinaient à la carrière commerciale, fut placé à Marseille chez un riche négociant. Mais les événemens politiques donnèrent à son avenir une autre direction. La révolution appelait sous les drapeaux tous ceux qui étaient en état de la défendre. Pour soustraire le jeune Gaspard à la loi qui ordonnait une levée en masse de tous les jeunes gens de dix-huit à trente ans, ses parens l'a-

dressèrent à un ami intime, M. Vincent Arnoux, directeur des hôpitaux militaires établis à Soliers, pendant le siége de Toulon. Sans connaître la médecine, il fut admis comme officier de santé; mais dès-lors, en disciple reconnaissant, il se livra avec ardeur à l'étude des sciences médicales, tout en pratiquant des opérations sous les yeux de son maître.

Toulon fut repris (19 déc. 1793). La direction de l'hôpital militaire de cette ville fut confiée à M. Arnoux, et, sur sa demande, le jeune Itard lui fut adjoint en qualité de chirurgien de troisième classe.

Dix-huit mois après, l'expédition de Corse devait avoir lieu. Celui que l'empereur a désigné dans son testament comme l'homme le plus vertueux qu'il eût connu, l'habile et célèbre Larrey, venait d'arriver à Toulon pour être le chirurgien en chef de cette expédition. Elle fut abandonnée, mais le séjour de Larrey à Toulon ne fut pas perdu pour la science : il fit à l'hôpital militaire deux cours d'anatomie et de pathologie externe. Itard était un de ses auditeurs les plus assidus, et fut remarqué par le savant professeur, qui sut apprécier ses éminentes qualités.

Itard était alors attaché aux hôpitaux de l'armée d'Italie, dont le quartier-général était à Toulon, et il fut quelque temps chargé du service de santé dans l'île de Port-Cros, pour remplacer Vidal, qui était tombé malade. A la fin de 1796, ayant cessé d'être attaché à l'armée d'Italie, il quitta Toulon et se rendit à Paris pour y poursuivre la carrière médicale. Il ne tarda pas à être nommé chirurgien de troisième classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Nous touchons à l'époque la plus importante de la vie du docteur Itard. L'institution des Sourds-Muets venait de recevoir une nouvelle organisation; à peine installé, le conseil d'administration de cet établissement sentit combien il était important d'y attacher un médecin spécial. Itard, grâce à la protection de l'abbé Sicard, qui l'honorait de sa confiance et de son amitié, fut appelé à cette place le 31 décembre 1800. Il continua cependant son service au Val-de-Grâce, et fut même promu au grade de chirurgien de seconde classe. En 1804, une réforme dans le service médical des hôpitaux militaires supprima son emploi au Val-de-Grâce. Nommé peu après chirurgien-major au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, avec ordre de se rendre à Bois-le-Duc, il refusa et envoya sa démission au ministre de la guerre, pour donner tous ses soins à l'institution des sourds-muets. Dès-lors il se livra avec ardeur à l'étude de la spécialité qui devait l'illustrer un jour : les maladies de l'oreille devinrent l'objet de ses investigations. Bientôt une circonstance

extraordinaire, lui ouvrant une vaste carrière d'explorations, mit en relief la sagacité de son esprit.

Un enfant de douze ans est arrêté, à la fin de l'an VII, dans les forêts de l'Aveyron, où quinze mois auparavant il avait déjà été aperçu, entièrement nu, cherchant des glands et des racines qui lui servaient de nourriture. Confié d'abord à la garde d'une veuve, il s'échappe au bout de huit jours, et se réfugie dans les montagnes, où il erre pendant six mois encore, exposé aux froids les plus rigoureux de l'hiver, et n'ayant sur le corps qu'une chemise en lambeaux. Repris de nouveau, il est conduit à Rodez, où il devient l'objet d'intéressantes observations. La nouvelle d'un événement aussi extraordinaire se répand bientôt dans toute la France, et excite au plus haut degré la sympathie et la curiosité publique. Transféré à Paris, par ordre du gouvernement, à la fin de l'an VIII, le *Sauvage de l'Aveyron* est placé à l'institution des Sourds-Muets, et confié aux soins du docteur Itard, qui avait conçu et manifesté l'espoir de développer ses facultés physiques et intellectuelles à l'aide d'un traitement médical.

Ce malheureux enfant, victime peut-être de l'inhumanité de ses parens, offrait l'affligeant spectacle de la dégradation humaine. Les nombreuses cicatrices qui couvraient son corps, la grossièreté de ses sens, ses appétits, ses instincts brutaux, son indifférence pour les objets étrangers à la satisfaction de ses besoins, ses habitudes sauvages, sa profonde aversion pour la société et ses usages, son amour de l'indépendance, l'abrutissement de son intelligence, le son monotone et guttural de sa voix, tout, jusqu'à sa marche précipitée et au balancement de son corps, tout attestait la longue et délétère influence d'une vie errante et solitaire. Soumis à l'examen d'une commission scientifique, le sauvage de l'Aveyron fut, par l'organe du docteur Pinel, déclaré incapable de recevoir aucune instruction. Malgré la sévérité décourageante de cet arrêt, Itard osa entreprendre le développement d'un être aussi abruti. Dans son opinion, le long isolement auquel cet enfant avait été condamné était la seule cause de sa dégradation physique et morale, et son espoir se fondait sur la possibilité de combattre cette cause.

Itard se mit donc à l'œuvre avec courage et confiance. Dans l'éducation du Sauvage de l'Aveyron, il se proposait d'étudier le problème du développement de l'intelligence humaine. Ses efforts ne restèrent pas stériles. Insensiblement il parvint à attacher son élève à la vie sociale, en la lui rendant plus douce que celle qu'il venait de quitter; à lui faire goûter nos usages, en excitant son système nerveux et en perfection-

nant ses sens; à étendre la sphère de ses idées, en lui donnant des besoins nouveaux; à rendre son oreille sensible aux sons de la voix, et même à lui faire prononcer quelques mots.

En 1801, le docteur Itard décrivit ses premiers essais et les résultats dont ils furent suivis dans un ouvrage intitulé : *De l'Éducation d'un Homme Sauvage, ou des premiers développemens physiques et moraux du jeune Sauvage de l'Aveyron.* Après avoir pendant six années continué ses expériences, l'ingénieux et persévérant instituteur exposa ses nouveaux efforts et ses nouveaux succès dans un mémoire adressé au ministre de l'intérieur. On ne peut s'empêcher d'admirer la patience à toute épreuve, la sagacité qu'il déploie, l'inépuisable variété de moyens que son imagination lui fournit pour développer et former, l'un après l'autre, les sens du Sauvage, pour donner l'essor aux facultés assoupies de son intelligence. Soumis à l'examen de l'Institut, les travaux du docteur Itard reçurent, par l'organe de M. Dacier, l'approbation de cette savante compagnie : « Il était, dit le rapporteur, impossible l'instituteur de mettre dans ses leçons, dans ses exercices et dans ses expériences plus d'intelligence, de sagacité, de patience et de courage... Le mémoire du docteur Itard contient d'ailleurs l'exposé d'une suite de phénomènes singuliers et intéressans, d'observations fines et judicieuses, et présente une combinaison de procédés instructifs, propres à fournir de nouvelles données à la science, et dont la connaissance ne pourrait qu'être extrêmement utile à toutes les personnes qui se livrent à l'éducation de la jeunesse. »

Encouragé par un suffrage aussi éclairé, Itard poursuivit son œuvre lente et laborieuse avec des alternatives de succès et de mécomptes. (1)

Au milieu de ses intéressantes expériences sur le Sauvage de l'Aveyron, il ne négligeait pas la mission spéciale et plus importante qui lui était confiée comme médecin de l'institution des Sourds-Muets. Il se prépara à l'exercice de son art par l'étude des ouvrages qui traitent de la structure et de la physiologie de l'oreille et des diverses maladies de

(1) Le *Sauvage de l'Aveyron*, dont le développement fut assez remarquable par rapport à son point de départ, ne franchit pourtant pas les premiers degrés de la civilisation et finit par rester stationnaire. Parvenu à l'âge viril, sans aucune chance d'un progrès ultérieur, VICTOR (c'était le nom donné par le docteur Itard à son élève) ne pouvait, sans inconvéniens, être conservé dans une maison d'éducation. Bicêtre devait le recueillir; mais, grâce à l'intervention de son protecteur, Victor fut mis en pension chez madame Guérin, qui avait été jusqu'alors sa gouvernante au sein de l'établissement des Souds-Muets. Il mourut chez elle (impasse des Feuillantines, n° 4), au commencement de l'année 1828.

ce précieux et délicat organe. Galien, Mondini, Vésale, Fallope, Eustachi, Duverney, Morgagni, Scarpa, Cuvier et beaucoup d'autres devinrent tour-à-tour l'objet de ses méditations. Si l'anatomie avait donné une description exacte des diverses parties de l'oreille, si la physiologie avait déjà répandu quelques lumières incertaines sur leurs fonctions, le diagnostic et la thérapeutique ne possédaient encore que des données bien incomplètes sur la nature, les causes et le traitement des maladies qui peuvent affecter cet organe.

Animé par l'ardent désir de soustraire à l'empirisme une branche trop négligée de l'art de guérir, Itard se livra aux recherches sur les maladies de l'oreille avec cette constance qu'inspire l'accomplissement d'un devoir. Les sujets d'observations ne lui manquèrent pas; sa position lui attira une nombreuse clientèle, et le théâtre de ses expériences lui fournit tous les cas de maladie qui peuvent affecter l'organe de l'ouïe, depuis la simple inflammation du conduit auditif, jusqu'à la surdité congéniale. Parmi ces affections morbides, les unes proviennent de causes bien connues, les autres ne se manifestent que par leurs effets, sans qu'il soit possible d'en découvrir le siége et la nature. Dans le traitement des premières, le docteur Itard a souvent obtenu d'heureux résultats; mais les secondes ont presque toujours fait échouer la science et l'habileté du médecin. Pour faciliter ses opérations, il inventa des instrumens et des appareils très ingénieux.

Souvent le sens de l'ouïe n'est pas entièrement détruit. Dès que l'habile praticien s'était assuré que le malade conservait encore quelque trace d'audition, il cherchait aussitôt à déterminer le degré de la surdité. Pour arriver à une appréciation exacte, il inventa un instrument auquel il donna le nom d'*Acoumètre,* et qui lui servait non-seulement à mesurer la surdité relative des personnes affligées de cette infirmité, mais encore à constater les améliorations progressives que le traitement apportait au sens auditif. Pour faciliter la perception des sons aux personnes qui ont l'oreille dure, il s'attacha à perfectionner les cornets acoustiques, et en inventa de nouveaux dont la forme donnait plus d'intensité aux sons.

La surdité congéniale a surtout été l'objet des savantes investigations du docteur Itard. Pendant de longues années, il s'est livré à de vaines recherches pour en découvrir les causes, à d'infructueuses tentatives pour la guérir. Mais du moins ses expériences, en constatant que cette infirmité a divers degrés d'intensité, l'ont conduit à diviser les sourds de naissance en cinq classes.

La première classe, peu nombreuse, est formée des Sourds de naissance doués de la faculté d'entendre la parole, pourvu qu'elle soit lente, élevée, directe et rapprochée.

La seconde classe comprend les demi-Sourds, qui ne peuvent pas distinguer un grand nombre de sons articulés ou consonnes, quoique les sons inarticulés ou voyelles soient nettement perçus.

La troisième classe est composée des Sourds-Muets qui n'entendent que la voix inarticulée ou les voyelles.

La quatrième classe comprend tous ceux qui, insensibles à la parole, à la voix et aux sons, n'entendent que les bruits violens.

La cinquième classe, enfin, offre une surdité complète.

Le docteur Itard s'attacha à développer l'audition chez les Sourds-Muets qui en avaient conservé quelque trace; il parvint à éveiller, à augmenter la sensibilité de l'ouïe, en la soumettant à une sorte d'éducation méthodique. Il apprit à l'oreille à distinguer, à apprécier les élémens si variés de la parole, puis il exerça les organes de la voix à émettre les sons perçus par l'oreille. Appelant la vue au secours de l'ouïe, il faisait observer à ses élèves le jeu de l'instrument vocal dans l'émission des sons, et leur apprit ainsi à-la-fois l'articulation de la parole et sa lecture sur les lèvres.

Itard a déposé le fruit de sa longue expérience dans un ouvrage qui a fondé sa réputation médicale, et qui est regardé comme le meilleur traité sur les maladies de l'oreille et de l'audition.

Chirurgien habile, médecin renommé, le docteur Itard, agrandissant sa sphère d'action, sut encore s'élever au rôle d'un véritable instituteur. Esprit philosophique, observateur profond et plein de sagacité, il étudia l'état physique, intellectuel et moral du Sourd-Muet; et si quelquefois ses jugemens sont un peu sévères, souvent aussi ils sont conformes à la vérité. Quoique vivant au milieu des Sourds-Muets depuis nombre d'années, il n'était jamais parvenu à l'intelligence et à la pratique du langage mimique; aidé de quelques gestes naturels, il savait, au lit des malades, suppléer à cette insuffisance de communication par son admirable sagacité et la sûreté de son coup d'œil, qui lui faisait deviner le siége, la nature et la marche de la maladie.

Etranger à la connaissance de la langue mimique, il en appréciait cependant toute l'utilité pour l'instruction du Sourd-Muet; mais il pensait en même temps qu'il importe d'en restreindre l'emploi à mesure que l'élève devient capable de comprendre notre langue, et de la supprimer enfin complétement pour forcer le Sourd-Muet à penser et à

s'exprimer dans l'idiôme de la société au milieu de laquelle il est destiné à vivre. Ces justes principes, le docteur Itard les a lui-même appliqués dans plusieurs éducations particulières. Ne donnant jamais ses leçons qu'à un élève à-la-fois, et à un élève qui avait déjà reçu une première instruction dans les classes de l'établissement, il lui expliquait la langue à l'aide de la langue elle-même, l'interrogeant sur ses lectures, l'exerçant à analyser, à résumer un texte donné, à traduire des vers en prose, à exprimer la même pensée sous des formes différentes, s'aidant ainsi de la synonymie, du contraste et de la périphrase, pour le familiariser avec la tournure et le génie de notre langue. L'efficacité de cette méthode a plusieurs fois été sanctionnée par d'heureux résultats.

La réputation du médecin des Sourds-Muets s'était répandue au loin; de toutes parts on venait le consulter sur les maladies de l'oreille : la fortune, les honneurs vinrent récompenser son talent et ses longs et fructueux travaux.

Déjà, en 1804, l'ambassadeur de Russie lui avait remis, au nom de son souverain, un magnifique présent, en l'accompagnant des offres les plus séduisantes pour l'engager à se fixer à Saint-Pétersbourg. Itard refusa, rappelant ainsi le noble exemple de l'abbé de l'Epée, qui avait aussi résisté aux instances de l'empereur d'Allemagne : l'un et l'autre préférèrent à la fortune l'honneur de servir leur patrie.

Nommé en 1814 chevalier de la Légion-d'Honneur, et plus tard membre de l'Académie royale de médecine, il apporta plus d'une fois dans cette savante assemblée le tribut de ses lumières et de sa longue expérience. Ses rapports sont remarquables par la finesse des aperçus et la justesse des conclusions. Ses travaux furent appréciés à l'étranger : son ouvrage sur les maladies de l'oreille fut traduit dans plusieurs langues, et en 1828 l'Académie impériale de Wilna lui décerna le titre de membre correspondant.

Itard était d'une constitution délicate : dans les dernières années de sa vie, ses longues et cruelles souffrances avaient assombri son caractère. Taciturne chez lui, il était vif, spirituel, aimable, enjoué même dans la société. Sa parole brève et parfois caustique, ses manières brusques lui donnaient quelquefois l'apparence de la dureté, et pourtant il avait un bon cœur : simple, modeste, très réservé sur son propre compte, il aimait à faire le bien en silence, et souvent une circonstance imprévue trahissait un acte généreux : il avait quelques traits de ressemblance avec le bourru bienfaisant. Il s'astreignait avec peine à l'étiquette de la vie sociale; vivant peu dans le monde, il s'était créé dans

son intérieur quelques distractions solitaires qui le délassaient de ses travaux. Il était doué d'un goût exquis pour les arts qui se révélait dans les moindres détails, et jusque dans le choix et la disposition des objets qui l'entouraient. Grand amateur des travaux mécaniques, il s'était formé un atelier de serrurerie et de menuiserie, et se plaisait à manier la lime et le rabot. L'horticulture lui offrait aussi beaucoup d'attraits : il s'était créé, dans le jardin de l'Institution, un petit ermitage et y avait construit une chaumière russe où il aimait, chaque jour, à se délasser soit par la lecture, soit par la société de quelques amis. Plus tard, lorsque les besoins de l'Institution demandèrent le sacrifice de son ermitage, il loua à Passy une maison de campagne et un jardin qu'il se plut à embellir : kiosque, grotte, fontaine, bosquets, il avait su réunir dans un petit espace tous les agrémens d'un jardin anglais. Hélas ! il ne devait pas jouir long-temps de sa ravissante création. Ses souffrances, de plus en plus aiguës, minaient lentement son corps. Il s'était entièrement retiré dans la solitude de sa campagne, où il n'avait d'autre diversion à ses tristes pensées que le soin avec lequel il ornait son séjour et la visite de quelques amis intimes. Ses derniers momens se passèrent dans d'affreuses douleurs, qu'il supporta avec ce courage, cette résignation que la religion seule peut inspirer, et il quitta cette terre d'épreuves le 5 juillet 1838.

La perte du docteur Itard fut profondément sentie à l'Institution des Sourds-Muets. Pendant trente-huit ans il lui avait consacré ses soins : il voulut encore la servir au-delà du tombeau. Personne, cependant, ne se doutait de la noble et généreuse destination qu'il se proposait de donner à sa fortune ; il avait jusqu'à la fin gardé le secret de son bienfait. La veille de sa mort seulement, interrogé par son ami intime, M. Rives, s'il avait exprimé ses dernières volontés, il répondit par un signe de tête affirmatif.

Ce testament est un éclatant témoignage de son intérêt pour la science, de son affection pour les Sourds-Muets ; il lui assigne une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Après avoir partagé une somme considérable entre ses parens, assuré l'existence de son fidèle serviteur, et laissé un souvenir à chacun de ses amis, il lègue une riche dotation à l'Institution des Sourds-Muets. L'œuvre à laquelle il l'affecte est trop bien définie par lui-même pour que nous ne citions pas les termes de son testament :

« Je lègue, dit-il, à l'Institution royale des Sourds-Muets de Paris, huit mille francs de rente perpétuelle formant la plus grande partie de

mes inscriptions à 5 p. 100 sur le grand-livre, à la charge par son conseil d'administration, et sous l'autorisation et la responsabilité du gouvernement,

« De créer dans ladite Institution une nouvelle classe dite d'*Instruction complémentaire* et six bourses triennales gratuites d'admission à cette classe, en faveur de six Sourds-Muets élus par concours parmi ceux des élèves de l'Institution qui ont fini le temps ordinaire accordé à leur instruction ; et pour que ce motif d'émulation ne souffre pas d'interruption, le renouvellement de la classe se fera partiellement chaque année, au moyen de deux élections. Toutefois, pour établir cette continuité d'admissions et de sorties, et avoir de prime abord le nombre déterminé de six boursiers, six nominations seront faites pour la première année, mais de ces six premiers élèves, deux seulement compléteront leur temps, et les quatre autres sortiront deux au bout d'un an, et deux autres après deux ans. Le conseil d'administration, tous les professeurs consultés, aura à décider quelles seront les études à suivre dans la classe d'instruction complémentaire. Toutefois, si mes observations et des expériences tentées sous ce point de vue pendant quarante ans peuvent être de quelque poids dans cette détermination, il faudra la déduire de ce fait remarquable, qui a pour moi tous les caractères d'une vérité démontrée, *que presque tous nos Sourds-Muets, au bout des six années qui leur sont accordées pour leur instruction, se trouvent hors d'état de lire avec une parfaite intelligence la plupart des ouvrages de notre langue.* Il résulte de là que, faute de pouvoir puiser librement dans ce vaste dépôt des productions de l'esprit et du cœur, le Sourd-Muet sorti de l'Institut reste toute sa vie au même degré d'instruction où l'a laissé l'enseignement de ses maîtres, et qu'en conséquence de ce fait, l'étude la plus fructueuse pour lui serait incontestablement celle qui l'amènerait à lire *intelligiblement* et sans fatigue toutes les productions importantes de notre langue. Tel sera le résultat de la classe d'instruction complémentaire. Mais pour que ce but soit atteint, une condition rigoureuse de son organisation doit être d'exclure l'emploi du langage mimique, et de soumettre les élèves et le professeur à ne communiquer entre eux que par la langue, en parlant soit oralement, soit par l'entremise de l'écriture. Il est de toute importance que le Sourd-Muet, arrivé à ce dernier degré de l'enseignement, cesse de penser dans sa langue, naturellement imparfaite et tronquée, pour traduire, comme il le fait, ses idées dans la nôtre, mais qu'il pense et s'exprime d'emblée dans la langue de la grande société

parlante, soit par la voix, soit par l'écriture. Sans cette condition, je le répète, on aura une classe d'enseignement de plus, mais non une classe d'enseignement spécial..... »

Le savant et généreux testateur termine cette clause si remarquable en demandant que la classe d'*Instruction complémentaire* soit confiée à un *Professeur parlant*, assisté d'un *Sourd-Muet.*

Là ne s'arrête pas la bienfaisance du docteur Itard. Dix mille francs sont destinés à *des achats d'outils en faveur des élèves pauvres qui quittent l'Institution, possédant une profession mécanique;* dix mille autres francs sont consacrés aux indigens du 12e arrondissement de Paris, et une égale somme est distribuée, *en proportion du nombre de leurs enfans, aux dix paysans de la ville de Riez, vivant de leurs journées, les plus chargés de famille.*

L'Académie royale de médecine, dont le docteur Itard était un des membres les plus distingués, n'est pas oubliée dans ses dernières dispositions. Il lègue, à cette compagnie savante, mille francs de rente *pour fonder un prix triennal de mille écus au meilleur livre ou mémoire de Médecine pratique ou de Thérapeutique appliquée.* Il lègue encore, à la même compagnie, la propriété de son *Traité sur les Maladies de l'Oreille et de l'Audition*, avec les instrumens et les appareils de sa profession.

Telles sont les principales dispositions testamentaires du docteur Itard. Espérons que l'Institution des Sourds-Muets, après avoir, depuis trois ans, recueilli le riche héritage de son ancien médecin, ne tardera pas à remplir la condition la plus importante du bienfait, en établissant la classe d'instruction complémentaire.

Une inscription gravée sur une table de marbre rappelle, au sein de l'établissement des Sourds-Muets, la généreuse fondation de son bienfaiteur. Un monument, dont il a tracé lui-même le dessin, lui a été élevé au cimetière du Mont-Parnasse : c'est une simple pierre sur laquelle se trouve sculptée une ancre surmontée d'une croix, exprimant ainsi, par un symbole, la profession de foi religieuse de l'homme de bien dont elle recouvre la tombe !

Édouard MOREL,

*Professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Paris.*





Ctesse DE KERCADO.

(Née A. de Malézieu.)

des-Champs, n° 15 (XIe Arrondissement).

(1) L'usage paraît avoir prévalu, à Paris, d'écrire de cette manière le nom breton dont la véritable orthographe devrait être KERCADO.

# LA COMTESSE DE KERCADO,

## NÉE DE MALÉZIEU.

Aux approches des fêtes de Pâques, le dernier lundi de Carême, le *Lundi saint*, ayant été, depuis bien des années, choisi pour le sermon et la quête de l'OEUVRE DE MADAME DE CARCADO (1), en faveur des *Enfans délaissés* : voici la simple et courte note qui sedistribue dans la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, et que l'on s'empresse d'adresser aussi à toute personne présumée pouvoir prendre quelque intérêt au maintien d'une fondation charitable déjà éprouvée par *trente-neuf années* de bienfaits.

« Cette *Œuvre,* commencée en 1803, par une âme pleine de foi, Madame la Comtesse de CARCADO, s'est toujours soutenue jusqu'ici par les mêmes principes qui la firent entreprendre.

« Son but est l'adoption entièrement gratuite de *Jeunes Orphelines de Mère,* sans protection et sans appui.

« Plus de cent jeunes filles reçoivent l'éducation chrétienne et modeste la plus convenable à leur condition. Lire, écrire, compter, apprendre à gagner honorablement leur vie par le travail manuel que l'on diversifie selon leurs dispositions : voilà les ressources de leur avenir.

« La presque totalité est réunie dans une maison, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 15 (XI<sup>e</sup> Arrondissement).

(1) L'usage paraît avoir prévalu, à Paris, d'écrire de cette manière le nom breton dont la véritable orthographe devrait être KERCADO.

« Ces Orphelines trouvent une famille dans les *Dames de l'Œuvre*, qui ne les perdent jamais de vue, et qui continuent à s'occuper d'elles après leur sortie de l'établissement, qui a lieu à l'âge de vingt-et-un ans. A cette époque, elles s'occupent avec sollicitude de leurs différens placemens ; elles leur donnent un trousseau et une petite dot lorsqu'elles se marient.

« Depuis le mois de mai 1840, on a de plus établi dans la maison, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 15, un *Ouvroir* des Externes, pour les jeunes filles du quartier. Elles y sont déjà au nombre de quarante-huit, et y reçoivent les mêmes enseignemens que les enfans de la maison, quoiqu'elles en soient entièrement séparées. On les conduit, le dimanche, aux offices et au catéchisme de la paroisse.

« Les Dames de l'Etablissement espèrent que les personnes qui liront cet exposé, ne voudront pas abandonner une OEuvre que la Charité soutient depuis *trente-huit ans*, et à laquelle plus de *Neuf cents Enfans* ont dû leurs principes religieux et leur état ! »

Il y a trente-neuf ans, l'Œuvre, dite de *Madame de Carcado*, eut réellement, en 1803, trois fondatrices. Une seule vit aujourd'hui : Madame Veuve DE S***, née DE L***, dont, à notre grand regret, il ne nous sera pas accordé de pouvoir inscrire ici entièrement le nom. Il y a peu de jours, elle a été frappée cruellement, cette pieuse fondatrice. Sa vénérable amie, la dernière de ses compagnes dans la fondation de l'OEuvre, depuis les premiers jours de l'établissement, mademoiselle DACOSTA (Françoise), vient d'être enlevée (17 mars 1842), âgée de soixante-et-onze ans, à toutes les bonnes œuvres dont sa vie était remplie. Que bénie soit la mémoire de cette sainte fille ! Elle n'était ni moins bonne, ni moins zélée, ni moins modeste que Madame DE S*** ! Rien de plus édifiant que l'union de ces deux belles âmes ! Avec quel soin, avec quel touchant accord toutes deux s'empressaient de renier presque la part qui leur est due, pour glorifier la mémoire de leur admirable amie, pour attribuer à Madame de Carcado tout l'honneur du bien qui s'est fait en son nom, et qui se fait encore !

La Comtesse de KERCADO ou CARCADO, née DE MALÉZIEU (Adélaïde), d'une famille honorable, était nièce de l'Abbé de Malézieu, Conseiller-clerc au Parlement de Paris, et Chanoine de Notre-Dame. Destinée à tenir un rang distingué dans le monde, elle fut confiée, dès sa première jeunesse, aux Dames de l'Abbaye Saint-An-

toine, sous la direction de Madame de Beauvau. Elle y reçut une éducation très soignée; l'amour de la religion et de tous les devoirs qu'elle prescrit et fait aimer, se développa dans son âme tendre et pure; sa piété était vive, douce, éclairée. Déjà elle savait édifier et plaire, lorsque la Princesse de Lamballe, alors âgée de vingt-huit ans, vint passer son veuvage à l'Abbaye Saint-Antoine. Elle vit Mademoiselle de Malézieu, et bientôt désira de se lier avec elle. Bientôt Mademoiselle de Malézieu obtint son estime, bientôt sa confiance, bientôt son attachement, que la mort seule a pu rompre.

Lorsque l'année de son veuvage fut révolue, la Princesse de Lamballe reparut à la Cour, mais regrettant de se séparer de sa jeune amie et ne pouvant plus se passer d'elle. L'usage était de n'admettre dans la maison des Princesses que des femmes mariées. La fortune de Mademoiselle De Malézieu ne pouvait lui faire espérer de trouver un mari qui eût un nom et qui fût en état de le soutenir. Elle obtint d'abord une pension de la Princesse et une autre sur la cassette de la Reine. Enfin, par les soins de son illustre amie, elle épousa M. le Sénéchal DE MOLAC, Comte DE KERCADO, vieillard infirme et pieux, âgé de soixante-dix-huit ans, veuf de Mademoiselle PONCET DE LA RIVIÈRE (1) et de Mademoiselle de PUYSÉGUR.

M. De Kercado fit à sa nouvelle épouse des avantages considérables, dont elle eut la délicatesse de ne vouloir qu'en usufruit. Elle fut présentée à la Cour. Elle parut dans le monde : tous ses faux brillans, qui éblouissent les âmes vulgaires, ne purent ni la séduire, ni la satisfaire. Elle garda son âme à Dieu, son cœur à l'infortune et à l'amitié, sa pensée à une autre vie, et toute l'activité de son esprit à l'infatigable et douce recherche du bien qu'elle pouvait faire aux malheureux.

La Révolution vint changer sa destinée. Devenue veuve, et après avoir fait tous les sacrifices pour l'avantage des héritiers de M. De Kercado, elle se trouva elle-même réduite à une grande détresse. Détenue, pendant une année entière, dans les prisons où la terreur entassait tant de victimes dévouées à la mort, elle consolait ses compagnons d'infortune, en leur montrant le ciel (2)...!

Rendue à la liberté, elle se réunit à plusieurs dames respectables pour consacrer les débris de leurs fortunes aux victimes de ces temps désastreux. Enfin, elle était destinée à accomplir un des desseins de

(1) L'auteur de l'*Ame unie à Jésus-Christ*, 2 vol. in-12.

(2) Voir la Notice sur Madame DE KERCADO, par M. VILLENAVE (1808).

la Providence en fondant l'OEuvre de Charité en faveur de *La Jeunesse délaissée*. Recueillir les enfans abandonnés, de l'un et de l'autre sexe; les arracher à la misère, à l'ignorance, à la corruption; leur chercher et leur ouvrir des asiles où ils soient nourris et entretenus, soignés et instruits, formés à la vertu et au travail; réparer les torts des pères insoucians ou des mères indigentes : tel fut et tel est encore aujourd'hui le but de cette Association respectable.

En avril 1803, l'OEuvre fut inaugurée par le saint prêtre dont les vertus et l'éloquence répandirent alors tant de consolations parmi les fidèles persécutés! l'Abbé LEGRIS-DUVAL (1), dont le beau caractère commanda le respect même aux hommes de la terreur, prêcha le premier sermon de l'OEuvre, chez Madame DE LASTIC, mère d'une des trois fondatrices, et dans une humble maison de la rue Garancière (n° 3), près du *Temple de la Victoire :* c'était le nom que la Révolution avait donné à l'église de Saint-Sulpice. Les Dames associées s'occupèrent, avec empressement, les unes de rechercher les *Enfans délaissés*, les autres de recueillir les dons de la charité, unique fond our les secours à distribuer. Dès cette première année, on adopta trente *Enfans :* bientôt le nombre en fut doublé.

Une tradition pieuse a gardé souvenir des soins et des efforts que coûtèrent à Madame De Kercado et à ses deux amies ces débuts de l'institution naissante. Quelques extraits de lettres ou d'instructions, adressées par la Comtesse à diverses personnes, ont été religieusement conservés. Voici la transcription fidèle d'un de ces précieux fragmens autographes, où Madame De Kercado s'efforce de bien faire comprendre le véritable esprit de sa fondation :

« ..... C'est que nous sommes établies pour être le secours et les avocates des *Enfans tout-à-fait délaissés* (2), dont l'existence nous est découverte par des circonstances qui ne nous laissent pas douter que *Nous seules* pouvons les secourir.... Dès que nous voyons l'ombre d'un *secours* et d'un *appui*, le moindre intérêt qui peut, sinon leur en *donner*, au moins leur en *procurer :* ce n'est plus notre affaire. Plus on nous fait *une liste* de personnes considérables qui recommandent, plus nous devons nous tranquilliser et porter notre *sollicitude* et *notre argent* ailleurs,... *si nous avons de l'argent*, bien entendu. Et comme

(1) Voir HOMMES UTILES, cinquième année du Recueil (1837).

(2) Ces mots et ceux qui suivent, en caractères italiques, sont soulignés dans la page écrite de la main de Madame DE KERCADO.

pour avoir voulu suivre ce conseil de la raison qui dit; *il est bon de ne pas refuser les personnes qui peuvent être utiles à l'Œuvre*, cela n'a servi qu'à nous *surcharger;* que, depuis, nous sommes toujours en arrière; que la sagesse exige de nous de ne pas nous exposer davantage : nous avons pris la ferme résolution de ne pas sortir de notre destination. Et c'est en faveur des *véritables Délaissés,* que *nous demandons....!* »

Oh! bonne et courageuse amie de l'enfance malheureuse, avec quelle ardeur, avec quelle constance elle *demandait!*.... Et quelles privations elle s'imposait pour cette famille adoptive! Quand les produits incertains des quêtes devenaient insuffisans, jamais la Comtesse De Kercado ne perdit l'espoir que la divine Providence ne l'abandonnerait point. Venait-on lui annoncer que toutes les ressources étaient épuisées, elle disait à ses compagnes : *Eh! bien, adoptons un Enfant de plus*, et jamais, cette adoption faite, il ne manqua de lui survenir quelque secours impossible à prévoir!

Au bout de cinq années, le bon Abbé Legris-Duval devait être appelé à prononcer l'Eloge funèbre (1) de la femme forte et dévouée dont il avait encouragé le zèle.

En 1808, la Comtesse de Kercado, âgée de cinquante-trois ans, rendit son âme à Dieu, le 25 janvier, jour pour lequel, depuis plusieurs années, elle manifestait une dévotion toute particulière. Le rétablissement du culte permit de célébrer ses obsèques dans l'église de Saint-Sulpice. Quatre-vingts *Enfans délaissés* suivirent le convoi. Un d'entre eux essaya de prononcer aussi quelques mots d'une oraison funèbre qui fut souvent interrompue par les larmes et les sanglots de son jeune auditoire.

L'Œuvre de la Comtesse De Kercado a été continuée par ses compagnes, depuis trente-neuf ans! Les *Orphelines de Mère* sont aujourd'hui l'objet spécial de la fondation; mais on adopte encore quelques jeunes garçons, en mémoire de la Fondatrice qui avait voulu secourir également les enfans des deux sexes. Après quelques années d'expérience, on a jugé avantageux de réunir dans un même local le plus grand nombre des Orphelines.

De sa première résidence, rue de l'Arbalète, n° 26, l'établissement a été transféré, il y a douze ans, dans l'ancien séminaire du Saint-

(1) Cette Oraison funèbre, d'une attendrissante simplicité, a été publiée en une petite brochure, qui se vend au profit de l'Œuvre.

Esprit, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 15, qui est devenu la propriété de l'Association. Le nombre des Enfans adoptés, soit dans la Maison centrale, soit au dehors, s'est maintenu, depuis plusieurs années, au-dessus de quatre-vingts.

Les ressources de l'établissement consistent en une faible rente provenant de quelques dons particuliers et de la quête annuelle jadis si abondante...! De légers secours sont accordés par l'Administration des Hospices, et l'on tire quelque produit du travail des jeunes filles, en les exerçant, cependant, à des travaux utiles pour leur avenir plutôt que lucratifs pour l'établissement. Les Dames Associées et Patronesses de l'OEuvre ne sont ni moins zélées ni moins généreuses qu'autrefois, mais le nombre des OEuvres charitables est devenu si grand à Paris...!

Le jour du *Lundi-Saint* a été de tout temps celui du sermon et de la quête annuelle : or, ce jour-là, il n'est plus permis maintenant au prédicateur de consacrer quelques mots à la mémoire de Madame De Kercado, que seulement à la fin du sermon

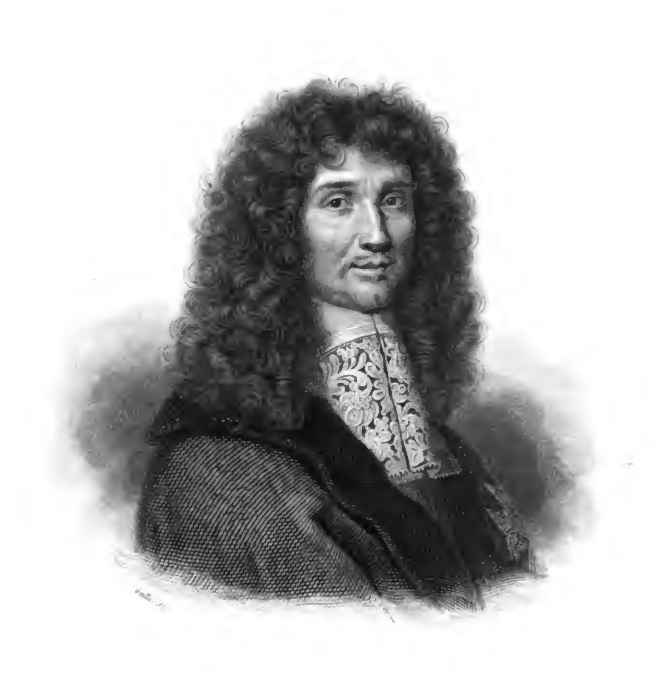
De plus cette année-ci, le Lundi-Saint, à l'heure où l'Assemblée de l'OEuvre se réunissait dans Saint-Sulpice, M. l'Abbé DE RAVIGNAN prêchait dans Notre-Dame, et pour les femmes!!! Il ne se doutait pas assurément, cet admirable orateur, du tort qu'il allait faire, bien involontairement, à de pauvres Orphelines!.... Il lui sera facile de le réparer!

La dernière quête du Lundi-Saint (1842) a donc produit 4,000 francs de moins que celle des années précédentes.

En apprenant cette triste nouvelle, la dernière compagne de Madame De Kercado s'écria, à l'exemple de son amie : *Eh! bien, nous allons adopter trois Enfans de plus....!* La maison, avant ce malheur, comptait *quatre-vingt-dix-sept* Orphelines; elles sont aujourd'hui au nombre de *cent*!... Jamais l'OEuvre n'avait atteint ce nombre!

Adèle JARRY DE MANCY,
*Née* LE BRETON.





COLBERT.

conseiller au présidial, et pour marraine Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert.

(2) Suivant une note de M. Coquebert de Théry ( de Reims ), le père de Colbert habitait une maison dite *le Long Vêtu*, à cause de son enseigne.



# COLBERT.

La France et sa capitale portent encore partout des traces de COLBERT : on les trouve dans la législation et les institutions, dans le commerce, la marine et les manufactures, dans la protection des sciences et des lettres, dans les monumens et les arts.

Si le siècle où vécut Colbert a été surnommé le *Grand*, si le même surnom a été donné à Louis XIV, ce prince et son siècle ont dû principalement cet honneur à Colbert.

Aucun homme d'Etat n'a fait autant que Colbert pour la prospérité, la gloire et l'éclat d'une grande nation. Il a effacé Mécène, il a surpassé Sully, et aucun ministre, depuis près de deux siècles, n'a pu le surpasser, ni l'égaler.

L'histoire l'a classé au premier rang des hommes qui ont été le plus utiles sur la terre, qui ont le plus agrandi et le mieux préparé les voies de la civilisation ; et si quelques taches apparaissent dans sa vie, c'est que la plus belle vie a les siennes, triste condition de l'humanité.

COLBERT (Jean-Baptiste) naquit à Reims, sur la paroisse Saint-Hilaire, le 29 août 1619 (1). Quelques auteurs ont avancé que son père faisait, dans cette ville, le commerce des draps (2), et qu'il commença lui-même par être commis dans les bureaux de Cenami et Maserani,

(1) Conformément aux registres de cette paroisse, il eut pour parrain Charles Colbert, conseiller au présidial, et pour marraine Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert.

(2) Suivant une note de M. Coquebert de Théry (de Reims), le père de Colbert habitait une maison dite *le Long Vêtu*, à cause de son enseigne.

banquiers du Cardinal Mazarin. S'il en était ainsi, celui dont le nom est glorieusement attaché à tout ce qui s'est fait de grand et d'utile sous le règne de Louis XIV, eût pu dire, comme Corneille :

« Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée. »

Mais Colbert prétendait descendre d'une illustre famille d'Ecosse, dont la branche cadette vint s'établir en France vers 1281. Quoi qu'il en soit de cette prétention, qui tenait peut-être plus aux mœurs du temps qu'à la vanité d'un homme qui se montra toujours simple dans son ton et dans ses manières, Gilles Ménage composa la Généalogie des Colbert qu'il fit descendre des rois d'Ecosse. Un bill du parlement britannique (29 juillet 1681) confirmé en 1687, par des lettres-patentes du Roi Jacques II, cite quatre barons de Castelhill, comme aïeux communs des Colbert d'Écosse et de France, qui ont les mêmes armes.

Le père de J.-B. Colbert devint Seigneur de Vandière, gouverneur de Fimes, maître-d'hôtel ordinaire du Roi. Il avait épousé une fille de Henri Pussort, qui fut conseiller d'État, et rédigea la célèbre ordonnance civile, connue sous le nom d'*Ordonnance de* 1667.

Dans sa jeunesse, J.-B. Colbert aima avec passion les Sciences et les Arts qu'il devait un jour protéger avec tant d'éclat.

Il parcourut les provinces de France pour connaître l'état du commerce, et dès-lors il faisait sa principale étude des moyens de le rendre florissant. Ce fut dans le cours de ses voyages qu'il forma les grands projets dont l'exécution illustra depuis son ministère.

Saint-Pouange, son proche parent et beau-frère de Le Tellier, le plaça chez cet habile Secrétaire d'Etat en 1648. Le Tellier, qui avait la confiance de Mazarin, le fit connaître à ce premier Ministre, à qui on imputait alors toutes les exactions des traitans, et qui voyait déjà se former les premiers troubles de la Fronde.

Mazarin, l'homme de son siècle, qui se connaissait le mieux en hommes, devina Colbert, et se l'attacha (1648). Colbert commença à travailler avec le Cardinal, à qui il dut son élévation et sa fortune.

Fait Intendant de la maison de Mazarin, il fut nommé conseiller d'État à l'âge de vingt-neuf ans. Le Ministre éprouva son zèle dans les campagnes de 1649 et 1650, pendant les guerres de la Fronde. Colbert 'avait suivi en Bourgogne, en Picardie, en Guienne, en Champagne,

et il était chargé de toutes les dépenses faites pour le service du Roi.

En 1651, Colbert épousa Marie, fille de Jacques Charron, Seigneur de Menars, Grand-Bailli de Blois.

La même année, Mazarin, poursuivi par la haine publique et par les grands du royaume, se retira à Cologne, d'où il continua de gouverner la France. Lionne, Servien et Le Tellier ne décidaient rien, dans le conseil de la Reine Régente, sans l'avoir communiqué à Mazarin. Colbert était l'agent secret de cette correspondance ; les dépêches du Ministre lui étaient adressées, et il les portait à la Reine qui lui remettait les siennes. Sa conduite, dans ces temps difficiles, honore également son cœur et son esprit. Lorsque le Grand Condé se plaignit si vivement de Lionne, de Servien et de Le Tellier, il n'avait point soupçonné Colbert. La prudence de Colbert égalait son zèle, et son secret ne fut jamais découvert.

C'est ce qui explique pourquoi dans l'immense déluge de pamphlets en prose et en vers, connus sous le nom de *Mazarinades*, qui parurent de 1649 à 1652, et dont la collection complète formerait plus de cinquante volumes *in*-4°, aucune de ces pièces satiriques ne mit grotesquement ou brutalement en scène l'Intendant de Mazarin, tandis que le Cardinal et ses nièces, la Reine Anne d'Autriche, les Ministres, le Grand Condé, Turenne et même le grave Président Molé ne furent point à l'abri des plus violentes, et souvent même des plus sales injures.

Mazarin, rentré en France (1652), admit Colbert dans sa confidence intime. Il fit pourvoir un de ses frères de plusieurs bénéfices; un second frère obtint une lieutenance, puis une compagnie au régiment de Navarre; un troisième fut fait Directeur des Droits de prise en mer, puis intendant de l'*armée de terre destinée à l'entreprise de Naples;* lui-même fut nommé intendant de la maison du Duc d'Anjou (1652); l'année suivante, il vendit cette charge 40,000 livres, et conserva l'intendance de la maison du Cardinal. En 1654, il fut nommé secrétaire des Commandemens de la Reine; l'abbé Colbert, son frère, reçut un nouveau bénéfice de 6,000 livres de revenu, et un de ses cousins germains obtint « l'intendance de l'armée de Catalogne, qui, depuis, fut convertie en celle de toutes les affaires du gouvernement de la Rochelle et de Brouages. » Tels furent les commencemens de la fortune de Colbert et de sa famille.

Il les a retracés lui-même dans une lettre adressée au Cardinal, son bienfaiteur, et datée du 9 avril 1655. Cette lettre curieuse, et aujour-

d'hui très rare, est un monument de sa reconnaissance : « Je supplie, dit-il, Votre Eminence de trouver bon que je ne paraisse pas insensible à tant de faveurs qu'elle a répandues sur moi et sur ma famille, et qu'au moins, en les publiant, je leur donne la sorte de paiement que je suis capable de leur donner. » Colbert parle de la résistance qu'il opposait au *torrent des libéralités* du Cardinal. On pourrait trouver aujourd'hui trop d'exaltation dans l'éloge de Mazarin, qui « ne cherche point d'autre récompense de ses vertueuses actions que ses actions vertueuses mêmes »; que Votre Eminence, ajoute Colbert, « ne m'envie pas la joie de les apprendre à tout le monde, et qu'elle me permette de lui acquérir pour serviteurs tous ceux qui sont touchés de *la beauté de la vertu.* » (1)

Lorsqu'en 1659 Mazarin voulut secourir l'île de Candie, assiégée par les Turcs, et faire restituer au Duc de Parme le duché de Castro que retenait le Pape Alexandre VII, il chargea Colbert, qui prit alors le titre de *Marquis de Croissi*, d'aller remplir à Rome cette double mission ; et, si elle n'eut aucun succès, on ne doit l'attribuer qu'au mécontentement que nourrissait le Pontife contre le Cardinal Mazarin.

Après quatre mois de séjour à Rome, Colbert se rendit à Florence, à Gênes, à Turin. Il devait y solliciter des secours pour Candie; mais les Vénitiens, qui possédaient cette île, excitaient plus la jalousie que la compassion de leurs voisins. Cependant, Colbert finit par obtenir, du Duc de Savoie, mille hommes de pied qui s'embarquèrent avec les troupes que la France envoya, mais qui ne purent empêcher Candie de tomber au pouvoir des Ottomans.

Avant de partir pour l'Italie, Colbert avait la surveillance de la Bastille : c'est ce qui résulte d'une lettre inédite qu'il écrivit au moment de son départ, au commandant de cette prison d'Etat; et comme cette lettre autographe est dans mon cabinet, et qu'elle fait connaître un fait ignoré, je crois utile d'en donner ici le texte.

« Paris, le 10 octobre 1659.

« Je prie M. de Barraillh, commandant à la Bastille, de tenir cor-

(1) Cet écrit remarquable a pour titre : *Lettre du sieur COLBERT, Intendant de la maison de Monseigneur le Cardinal, à Son Eminence* ( Paris, sans nom d'imprimeur, 1655 ), in-fol. de 8 pages.

respondance avec M. de Pommereu, maître des requestes, pendant mon absence, sur toutes les choses qui se passeront à la Bastille à l'esgard de Bonnessons, Laubarderie, Lezanville et Du Page, et de faire tout ce que luy dira ledit sieur de Pommereu. C'est

« Son très humble et obéissant serviteur,

« COLBERT. »

A son retour à Paris, Colbert trouva Mazarin attaqué de la maladie dont mourut dans les commencemens de l'année suivante. Louis XIV connut bientôt le zèle et les talens de Colbert. Le Cardinal-Ministre retenant le timon de l'Etat jusque dans les derniers temps de sa vie, travaillait presque tous les jours avec Colbert, en présence du jeune Monarque. Colbert dans des conférences secrètes, exposait, avec une entière liberté, toutes ses idées sur l'administration des finances et sur les traitans qui ruinaient l'Etat et le peuple par leur insatiable avarice. Clair et concis dans ses discours, Colbert s'attachait à prouver au Roi que l'ordre dans les finances est une des principales sources de la puissance et de la prospérité des empires; et le jeune Prince voyait alors, dans l'administration de Fouquet, une telle confusion, un état si désespéré, qu'il ne pouvait comprendre comment il serait possible de débrouiller ce chaos. Il interrogeait Colbert, et Colbert gagnait sa confiance en répondant avec justesse et solidité.

Cependant, Mazarin, affaibli par les progrès de la maladie, se fit transférer à Vincennes. Colbert lui conseilla de donner tous ses biens au Roi, et d'abandonner à la générosité du Prince le soin de sa famille. Colbert lui-même présenta cette donation à Louis, qui la refusa, et fit expédier un brevet portant qu'il faisait don au Cardinal de tout ce qu'il avait acquis pendant son ministère. Mazarin fit alors son testament qui contenait pour Colbert, des dispositions honorables, le don de l'hôtel qu'il occupait auprès de celui du Cardinal, et l'ordre exprès qu'on remît entre ses mains toutes les dépêches et toutes les négociations, tous les traités et tous les papiers concernant les affaires de l'Etat. Colbert fut nommé exécuteur testamentaire avec Fouquet, Le Tellier, Lamoignon et Zungo Ondedei, évêque de Fréjus. A cette époque, Louis allait tous les jours à Vincennes voir son premier Ministre, qui lui parlait souvent de l'activité, de la sagesse et de la fermeté de Colbert.

On lit, dans plusieurs Mémoires du temps, que Fouquet étant de-

venu l'ennemi du Cardinal, après lui avoir rendu de grands services, Mazarin perdit le Surintendant dans l'esprit de son maître, en faisant retomber sur lui toutes les malversations financières, auxquelles, comme premier Ministre, il avait eu le plus de part.

D'autres, prêtant au Cardinal un motif plus honorable, disent que son zèle pour l'Etat lui fit recommander, au Monarque, Colbert, comme le seul homme qui pût rétablir l'ordre dans les finances. Il paraît certain que le Ministre mourant dit à Louis : « Je vous dois tout, Sire, mais je crois m'acquitter en quelque sorte avec Votre Majesté en vous donnant Colbert. » « On doit compter, dit le Président Hénault, parmi les services du Cardinal Mazarin, celui d'avoir tellement préparé, sur la fin de sa vie, la confiance du Roi pour Colbert, qu'elle se trouva tout établie quand le Cardinal mourut. »

Le jeune Roi fit expédier, sur-le-champ, à Colbert, des lettres portant rétablissement, en sa faveur, d'une des deux charges d'intendant des finances qui avaient été supprimées après la mort des derniers possesseurs.

Louis communiquait à Colbert les états qu'il recevait du Surintendant : Colbert en montrait les erreurs au Monarque, et lui faisait voir que la recette était partout diminuée et la dépense toujours exagérée : c'est ainsi que le ministre infidèle se conservait les moyens de continuer ses profusions. Cette épreuve dura plusieurs mois. Fouquet voulait tromper son maître ; Louis paraissait trompé, et Colbert l'empêchait de l'être : c'est ce que les amis du Surintendant appelaient la trahison de Colbert. Il est vrai que Colbert eût pu avertir Fouquet, afin que, changeant de conduite, il eût pu mériter le pardon que le Monarque paraissait disposé à lui accorder ; mais tout annonce que Colbert aspirait à la place du Surintendant : il fut donc ambitieux, mais il ne fut point traître.

Près de sa chute, Fouquet osait se flatter de succéder à Mazarin comme premier Ministre. Louis, qui avait résolu de gouverner par lui-même, et qui songeait déjà à livrer le Surintendant à une commission, voulait qu'auparavant il se démîtde sa charge de procureur-général, afin que le Parlement de Paris ne réclamât pas le droit de le juger. On dit que Colbert fut chargé de tromper Fouquet, et qu'il le détermina à vendre sa charge, comme étant incompatible avec celle de premier Ministre. On ajoute que le Surintendant ayant fait fortifier Belle-Ile, qui lui appartenait, Colbert se servit de ce prétexte pour inspirer au jeune Roi des soupçons, et pour lui faire craindre que

Fouquet ne cherchât à se rendre souverain en Bretagne. Quoi qu'il en soit, Louis se rendit à Nantes : Fouquet malade y fut attiré. Il se flattait d'effacer Colbert, peut-être même de le perdre. Les deux rivaux voyageaient sur la Loire dans deux bateaux différens, et les courtisans disaient en les voyant voguer : « L'un coulera l'autre à fond. » Ce fut Fouquet qui périt. (1)

Saint-Simon, dans ses Mémoires, appelle Le Tellier et Colbert les *artisans de la ruine du Surintendant.* On blâmait, devant Turenne, l'emportement de Colbert contre Fouquet, et on louait la modération de Le Tellier : « Effectivement, dit le héros, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. »

Pellisson impute à Colbert d'avoir, pendant l'instruction du procès de Fouquet, violé le scellé apposé sur ses effets, et soustrait des papiers qui pouvaient compromettre la mémoire du Cardinal, et peut-être Colbert lui-même, mais qui étaient utiles à la défense du Surintendant. On lit aussi, dans les Mémoires du temps, que, dès qu'on eut imprimé les deux premiers cahiers de la défense de l'illustre accusé, Colbert les fit saisir chez l'imprimeur. Ce qui est certain, c'est que, parmi les juges qui conclurent à la peine de mort contre Fouquet, se trouvait Pussort oncle de Colbert. Mais si la chute du Surintendant, que le siècle de Colbert a reproché à cet homme d'Etat, le mit un moment, pour les faiblesses du cœur humain, au rang des hommes vulgaires, il en sortit bientôt par de grands services et par de hautes vertus.

La place de Surintendant fut supprimée, après la disgrâce de Fouquet, comme celle de premier Ministre l'avait été après la mort de Mazarin. Colbert fut nommé Contrôleur-général.

Tout marcha bientôt vers un ordre nouveau : une Chambre de justice fut établie; les traitans, d'abord poursuivis criminellement, furent condamnés ensuite à de fortes taxes, et les rentes qui leur avaient été donnees en paiement, supprimées par forme de confiscation. En même temps, une remise de trois millions fut faite sur les tailles.

Le peuple satisfait de se voir immoler des victimes, et d'être soulagé dans le plus onéreux des impôts, bénit le Monarque et applaudit à son Ministre; mais aussi les amis de Fouquet, et ils étaient en grand nombre, les grands, qui ne subsistaient, pour la plupart, que de ses lar-

(1) Condamné par des commissaires, le 20 décembre 1664, il mourut à Pignerol, en 1680.

gesses, tous les gens d'affaires et de finances haïrent Colbert, et cette haine fut le premier éloge de son administration.

Quoique Colbert ne fût revêtu que du titre de Contrôleur-général, le Roi lui accorda plus d'autorité que n'en avait eu jusqu'alors aucun surintendant. Il est vrai que Louis visait toutes les ordonnances, mais tout se réglait dans le conseil sur les avis de Colbert.

Il serait difficile de présenter, dans l'ordre chronologique, le tableau de la vaste et savante administration de Colbert; on le considérera successivement ici sous le rapport des Finances, du Commerce, de la Marine, de l'Agriculture, de la Surintendance des Bâtimens, de la protection accordée aux Sciences, aux Lettres et aux Arts.

L'administration des finances avait été jusqu'alors un véritable chaos, que Sully même n'avait pu débrouiller. Richelieu, occupé d'affermir l'autorité royale et d'étendre au dehors la puissance de Louis XIII, négligea les finances; et après lui, les guerres de la Fronde, l'esprit et le caractère de Mazarin portèrent le désordre à son comble. Colbert trouva le trésor vide, deux années de revenu consommées d'avance, le peuple accablé d'impôts, la perception des deniers publics confiée à des hommes cupides et ignorans, qu'on ne pouvait convaincre de prévarication, parce qu'il n'y avait point de plan fixe pour établir la recette et la dépense, et qu'on était obligé de s'en rapporter aux bordereaux qu'ils présentaient. Les domaines se trouvaient aliénés; les charges, les exemptions, les priviléges, singulièrement multipliés; les recettes étaient sans règle, les dépenses sans mesure; partout fraude et malversation, confusion et désordre.

Colbert établit un ordre admirable dans toutes les branches du revenu et des dépenses publiques. Il fit supprimer tous les droits et tous les offices qui étaient à charge au Roi et onéreux au peuple. Les gages furent diminués; les gains immenses des receveurs cessèrent; le trafic des emplois fut banni, et les gens de la cour ne se trouvèrent plus intéressés dans le produit des Fermes.

Un grand nombre de bourgeois, se disant gentilshommes, avaient usurpé les titres d'écuyer, de chevalier, de comte, de marquis, et s'exemptaient de payer la taille, qui pesait avec plus de force sur le cultivateur. Colbert fit rechercher tous ceux qui avaient usurpé les priviléges de la noblesse; il les obligea de représenter leurs titres devant les Intendans de province, et les soumit à l'impôt commun.

Il fit supprimer les justices que divers seigneurs, ecclésiastiques ou

laïques avaient dans Paris, et qui étaient aussi étendues que celles du Roi.

La réduction des rentes, l'une des opérations de Colbert qui n'a pu être justifiée, augmenta le nombre de ses ennemis; il méprisa leurs clameurs, leurs menaces, et renvoya Picon, son premier commis, parce que, au milieu d'un rêve pénible, il s'était éveillé en sursaut, criant que les rentiers le tenaient à la gorge.

Les domaines de l'Etat furent régis avec plus de soin et d'intelligence.

Colbert régla les droits de traite, qui subirent la réforme la plus utile aux manufactures et à la navigation dans les relations avec l'étranger.

Il convertit en un droit de vente exclusive le droit d'entrée qui était établi sur le tabac.

Les Aides sont l'impôt que Colbert a le plus augmenté. Lorsqu'il entra au ministère, cet impôt ne rapportait que 1,520,000 livres : à sa mort, il montait à 21 millions. Cependant, le régime des Aides fut rendu moins défectueux, et le code que rédigea Colbert est regardé comme un des plus grands services que ce Ministre ait rendu à la France.

Il tendit toujours à réduire le prix du sel, regardant la Gabelle comme un impôt injuste, en ce qu'il pesait autant sur le pauvre que sur le riche.

Une caisse d'emprunt avait remplacé la ressource de l'usure; l'intérêt de l'argent était réduit, la nature des divers impôts combinée avec art, et leur perception plus productive, et moins onéreuse : tout était régularisé, amélioré.

L'administration des finances, sous Colbert, présente les résultats suivans.

Dans la première année de son ministère, en 1661, les impôts s'élevaient à 81 millions, et en 1683, année de sa mort, ils ne montaient qu'à 87 millions : et cependant les conquêtes avaient étendu le territoire de la France, le taux des monnaies s'était accru, et les denrées avaient haussé de prix. Il y avait donc une diminution réelle.

Avant le ministère de Colbert, la taille s'élevait à 53 millions; avant sa mort, Colbert avait réduit cet impôt à 35 millions, et il projetait de le réduire encore.

Lors de son entrée au ministère, la dette était de 52 millions, les revenus s'élevaient à 89 millions. En 1683, la dette avait été réduite à 32 millions, et les revenus étaient portés à 115 millions. Le revenu disponible à l'avènement de Colbert n'était que de 32 millions; à sa mort, il montait à 85 millions.

Chargé des finances et de la marine, Colbert soutenait l'un par l'autre ces deux départemens, et Louis XIV, d'ailleurs si grand par lui-même, dut à son Ministre une bonne partie du succès de ses armes. Colbert fournit à son maître les moyens d'entretenir trois fois plus de gens de guerre que la France n'en avait eus, sur terre et sur mer, à aucune époque; et, malgré les dépenses prodigieuses faites en bâtimens et en spectacles, Louis, par ses flottes et par ses armées, devint l'arbitre de l'Europe. Colbert disait à ce Monarque : « Il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, et jeter les millions quand il est question de votre gloire. Un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfans, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir. (1) »

L'année la plus dispendieuse de la guerre, celle de 1672, ne coûta que 110 millions, tandis que, dans la guerre de 1689, la première qui suivit la mort de Colbert, il y eut des années qui absorbèrent plus de 180 millions. Ainsi, grâce au ministre qui concevait avec sagesse et exécutait avec courage, l'ordre et l'harmonie étaient nés du chaos, et rien dans le royaume ne se trouvait plus clair et mieux réglé que les finances.

Avant Colbert, il n'y avait guère eu, en France, d'autre commerce actif et durable que celui de quelques provinces avec la capitale, et ce commerce n'embrassait que les productions du sol; la France semblait ignorer les avantages de sa situation et ce que pouvait son industrie, tandis que ses voisins étendaient leurs relations jusqu'aux extrémités du monde. Colbert fit ouvrir de nouvelles routes, et réparer les grands chemins devenus impraticables. La jonction des deux mers avait été proposée sous Louis XIII. Riquet eut le mérite de la faire approuver et exécuter sous Colbert. Ce Ministre projeta le canal de Bourgogne.

Il forma une Chambre générale d'assurance en faveur des villes maritimes. Il établit une Chambre de commerce où les plus habiles négocians furent appelés à discuter les causes de la prospérité nationale. Des Mémoires envoyés à tous les ministres, à tous les consuls français, allèrent chercher, dans toutes les parties du monde, des éclaircissemens sur toutes les branches du commerce, sur tous les moyens de le rendre florissant. Les douanes furent conservées aux entrées du royaume, et Colbert rédigea, pour leur service, de sages réglemens. Le prix de

(1) Extrait du plan de dépense tracé par Colbert en 1666.

l'argent baissé fit diriger les capitaux vers le Commerce et l'Agriculture. Dunkerque était au pouvoir des Anglais. Cette ville, par son commerce, avait long-temps donné de la jalousie aux Provinces-Unies et à l'Angleterre; Mazarin s'était vu forcé, par les circonstances, de la céder à Cromwell. Colbert en négocia le rachat avec habileté : Charles II livra Dunkerque moyennant cinq millions (1662), et cette ville devint, en peu de temps, une des places les plus florissantes de l'Europe.

Les Compagnies des deux Indes, regardées, après la fameuse Confédération des villes Anséatiques, comme la plus grande entreprise exécutée en faveur du commerce, furent établies par Colbert en 1664. Une colonie, partie de la Rochelle, alla peupler Cayenne; une autre, chargée de renforcer l'établissement des Français au Canada, jeta les fondemens de Québec; une troisième s'établit à Madagascar. Colbert médita de sages lois pour lier toutes les colonies à la métropole. Par une habile politique, il fut permis à la noblesse de faire le commerce sans déroger; et Nantes, Saint-Malo, Bordeaux sont encore habités par des négocians qui appartiennent aux meilleures familles des provinces de Bretagne et de Guienne.

Colbert avait prêté six millions aux Compagnies. Le commerce du Levant fut ranimé, celui du Nord ouvert, celui des colonies étendu. On vit partir en un mois, du port de Saint-Malo, soixante-cinq grands navires pour la pêche de la morue.

Les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli infestaient les mers et troublaient le commerce; des vaisseaux français allèrent attaquer les Barbaresques jusque dans leurs repaires ; le port de Gigeri fut pris, et les corsaires africains, foudroyés par Duquesne, ne virent plus sans frayeur le pavillon français.

En 1669, Colbert ayant succédé à Guénégaud dans la charge de secrétaire d'Etat, le Roi lui confia le Département de la marine. La marine avait repris quelque vigueur sous Louis XIII, pendant le ministère de Richelieu ; mais les guerres civiles l'avaient fait retomber dans le plus triste abandon. Colbert entreprit de la rétablir.

Les Anglais et les Hollandais se partageaient alors l'empire de la mer ; la France étonna bientôt l'Europe en se montrant en état de disputer elle-même cet empire. Colbert avait compris que le siége de la puissance, déplacé dans l'ordre politique, se trouvait alors dans le commerce des deux Mondes.

Les ports de Brest, de Toulon et de Rochefort se virent rétablis; ceux

du Havre et de Dunkerque, fortifiés. Des écoles de navigation furent ouvertes. Nos vaisseaux, d'une construction supérieure à celle des vaisseaux anglais et hollandais, les surpassèrent aussi en force et en grandeur; et, quoique Louvois entravât les efforts de Colbert, plus de cent vaisseaux de ligne, soixante mille matelots, d'Estrées et Duquesne, Tourville, Jean Bart et Forbin firent triompher le pavillon français qui, naguère à peine connu sur les mers, y donna la loi aux autres nations. (1)

Colbert avait acheté, en 1665, pour la somme de 200,000 livres, la charge de Surintendant des bâtimens du Roi. Aussitôt il s'occupa de réparer les maisons royales et de les orner de meubles magnifiques. Il établit, la même année, au faubourg Saint-Antoine, une manufacture pour les glaces, qu'on était obligé d'acheter des Vénitiens à des prix excessifs. En 1667, la célèbre manufacture des Gobelins fut établie au faubourg Saint-Marceau, et Colbert en donna la direction à Le Brun.

Une manufacture d'étoffes d'or et d'argent, placée à Saint-Maur, les manufactures de draps d'Abbeville, d'Elbeuf et de Louviers, les nombreux ateliers établis pour les étoffes de soie de Lyon et de Tours, pour les bas au métier, et plusieurs autres ateliers, embrassant divers genres d'industrie nationale, furent, pour la plupart, d'utiles conquêtes sur l'industrie de l'étranger, et ces conquêtes sont dues à Colbert.

Il encouragea ces grands établissemens par des prêts considérables sans intérêt, par des exemptions, par des lettres de noblesse et des distinctions particulières.

On sait que Sully s'était déclaré contre les manufactures; il voulait que les peuples s'occupassent seulement d'agriculture : « Pâturage et labourage, disait-il, sont les deux mamelles de l'Etat. » Colbert fit principalement consister la richesse de la France dans le commerce et les manufactures : ces deux grands ministres avaient raison l'un et l'autre, selon le temps où ils vivaient (2). On a trop oublié, cependant, que Colbert en-

(1) En 1672, la France avait déjà 60 vaisseaux de ligne et 40 frégates; en 1681, elle comptait 198 bâtimens de guerre, et 166,000 hommes de mer.

(2) En 1669, Colbert rédigea et fit imprimer des *Instructions générales aux commis envoyés dans toutes les provinces du Royaume pour l'exécution des réglemens généraux des manufactures de teintures de draps, serges et autres étoffes de laine et de fil, etc.*, avec des *statuts* qui ont été plusieurs fois réimprimés. *L'Instruction générale pour la teinture des*

couragea l'agriculture. A son entrée dans le ministère, il diminua l'impôt sur les terres, et supprima un grand nombre de charges par lesquelles, en achetant l'exemption de contribuer aux besoins de l'Etat, on achetait aussi le droit de nuire aux pauvres cultivateurs. Il favorisa la multiplication des bestiaux, voulut encourager la population par des récompenses, et punir le célibat. Il diminua la rigueur des saisies, ne voulant pas, dit Necker, « que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. » Il s'occupa enfin du grand projet d'un cadastre général, entreprise plusieurs fois, vainement tentée, et dont l'utile gloire était réservée à nos jours.

Colbert fut aussi un grand législateur. « Après avoir rétabli les finances, dit le président Hénault, il porta ses vues plus loin. Justice, commerce, marine, police, tout se ressentit de l'esprit d'ordre qui a fait le principal caractère de ce ministre. » Il forma un conseil composé du chancelier Séguier, de Pussort, Hotman, Marchant, d'Ormesson, Boucherat, Lezeau, Marin, de Sève, d'Aligre, Ménardeau, Poncet, de Morangis, de la Marguerie, Villeroi, et dont il faisait aussi partie. Il avait encore appelé trois commissaires du parlement : Lamoignon, Talon et Bignon. C'est dans ce conseil que furent examinées, discutées et arrêtées les belles ordonnances du dix-septième siècle, sur toutes les parties de l'administration ; elles avaient été rédigées sous les yeux de Colbert. Il avait conçu, avec son oncle Pussort, le projet de réformer l'ordre judiciaire ; l'ordonnance de 1667 fut en partie son ouvrage. L'ordonnance de la marine, le Code marchand et le Code noir sont des monumens de son ministère. L'ordonnance de la marine est regardée encore comme un chef-d'œuvre. Le Code marchand embrasse tout ce qui a rapport au commerce ; il en règle les négociations, en étend les privilèges, en bannit les abus. Colbert s'était entouré des négocians les plus intègres et les plus habiles ; il les interrogeait, il coordonnait, en les rédigeant, leurs pensées et les siennes ; et c'est ainsi qu'il forma cette législation qui a fait la gloire du ministre et la richesse de l'Etat. Il ne pouvait abolir la traite des nègres : il voulut la rendre moins affligeante pour l'humanité. Il établit l'obligation des maîtres envers leurs esclaves, chargea le ministère public de punir les oppresseurs ; et, si

*laines et manufactures de laine de toutes couleurs, et pour la culture des drogues et ingrédiens qu'on y emploie*, ne comprend pas moins de 307 articles. *Paris. Fr. Muguet*, 1671, in-fol. de 303 pag.

les dispositions du Code noir n'ont pas toujours été suivies dans nos colonies, il en faut moins accuser la sagesse du ministre que les passions enflammées par le climat des Antilles.

L'éclatante protection qu'accorda aux lettres et aux arts le digne ministre d'un Roi qui connaissait tous les chemins de la gloire, eût suffi pour rendre son nom immortel.

En 1663, il fonda l'Académie des Inscriptions, dont les premiers membres, choisis par lui dans l'Académie française, s'assemblèrent d'abord dans son hôtel. Il les chargea de rédiger des inscriptions pour les monumens, et de composer, par les médailles, l'Histoire de Louis-le-Grand.

En 1666, il établit l'Académie des Sciences. A sa voix se réunirent les plus célèbres géomètres, physiciens, mécaniciens, anatomistes et chimistes. Il en forma un corps qui s'assembla d'abord dans la Bibliothèque du Roi, ensuite au Louvre, devint la première Société savante de l'Europe, et conserva toujours cette prééminence. La noblesse dut alors à Colbert de ne plus mépriser les sciences, et même de se faire honneur de les cultiver.

Il était membre de l'Académie française depuis 1640. En vertu d'un singulier réglement qui établissait, dans le sanctuaire des lettres, un impôt forcé de louanges, un commerce d'encens, aucun Académicien n'était dispensé de prononcer un discours de réception; le Ministre ne fut point assujetti à l'usage, et le poids des affaires publiques fut le motif de cette exemption. « Il contribua plus que personne, dit l'abbé d'Olivet, à faire connaître l'Académie et à la faire aimer au Roi. » Il lui attira la plupart des grâces dont elle fut comblée sous son ministère. Ce fut lui qui fit les fonds pour ses besoins, qui établit l'usage des jetons, pour déterminer l'assiduité aux séances, et qui commença la Bibliothèque de l'Académie, devenue celle de l'Institut, par le don de six cent soixante volumes, mis sous la garde de Perrault.

Colbert fit installer l'Académie au Louvre, en 1672, et consacrer par une médaille cet évènement. Il aimait à réunir ses collègues dans sa belle maison de Sceaux; le titre d'Académicien donnait droit à ses bienfaits, et même à son amitié.

L'abbé Régnier rapporte que, trouvant trop de lenteur dans le travail du *Dictionnaire de l'Académie*, Colbert se rendit, un jour où on ne l'attendait pas, à une séance particulière, et qu'ayant écouté pendant deux heures la discussion engagée sur le mot *ami*, il sortit con-

vaincu, s'il faut en croire le secrétaire perpétuel, de l'impossibilité « qu'une compagnie allât plus vite dans un travail de cette nature. »

L'Académie royale de Peinture et de Sculpture, dont l'origine remonte à 1648, fut reconstituée par Colbert, en 1664 ; elle eut alors de nouveaux statuts, et devint florissante avec ses privilèges, ses honneurs et ses prérogatives; Colbert la plaça dans le vieux Louvre. Il fonda l'Académie de France à Rome en 1665; l'Académie d'Architecture fut établie par ses soins en 1671. Le cabinet des tableaux au Louvre, singulièrement enrichi par ce Ministre, est devenu le Musée du Louvre.

Colbert augmenta le Jardin des Plantes. Il établit, au Roule, une pépinière pour les maisons royales.

La Bibliothèque du Roi lui dut la partie la plus considérable de ses richesses, principalement en manuscrits, connus aujourd'hui sous le nom de *fonds de Colbert*. Il enrichit le cabinet des médailles et des pierres gravées. Alors Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, frère du Ministre, s'honorait du titre de garde de la Bibliothèque; elle était placée dans la rue de la Harpe; Colbert la fit transporter, en 1666, rue Vivienne, dans deux maisons qui lui appartenaient, et qui étaient contiguës à son hôtel.

Il augmenta l'activité de l'Imprimerie royale, et étendit ses soins à la continuation du corps de l'histoire Byzantine. Il fit construire l'Observatoire de Paris, en 1667; et bientôt parurent les savantes observations de Picard, de Richer, de la Hire ; bientôt de belles découvertes furent faites par Cassini et Huygens, savans étrangers attirés et nationalisés par les bienfaits de Colbert. Il fit aussi commencer la Méridienne, qui traverse la France.

On ne peut faire un pas dans la capitale sans y trouver des traces de Colbert.

Avant lui, le Palais des Tuileries était séparé du Jardin par une rue qu'il fit supprimer, et l'un des plus beaux jardins de l'Europe, dessiné par Le Nôtre, est encore dû à Colbert.

Ce Ministre, ayant conçu le projet d'achever le Louvre, fit faire, en 1664, des plans et des dessins par les plus habiles architectes de France et d'Italie ; il reçut, avec une distinction particulière, le cavalier Bernini, appelé à l'honneur d'élever la façade du Louvre; il le consulta, vit le plan de Perrault et le préféra. L'architecte italien s'en retourna chargé des bienfaits de Louis XIV, et la magnifique colonnade du Louvre devint, grâce au Ministre, un monument tout-à-fait national.

L'arc de triomphe de la Porte-Saint-Martin, celui de la rue Saint-Denis, l'Hôtel des Invalides, une partie des quais et des boulevards, et les chemins voisins de la capitale, furent construits sous le ministère de Colbert.

Il attachait sa pensée à tout ce qui était utile comme à tout ce qui était grand. Avant lui, les habitans de Paris étaient chargés de l'entretien du pavé ; Colbert mit au nombre des dépenses publiques cette charge pénible, et d'ailleurs mal remplie. Onavait abandonné aux bourgeois de Paris le soin d'éclairer les rues ; Colbert mit aussi l'éclairage au rang des dépenses publiques, et le rendit plus régulier et plus complet. Enfin, par la vigilance de ce ministre, vingt-quatre Corps-de-garde furent établis, en 1666, dans la capitale, et ses habitans cessèrent d'être effrayés par des bruits fréquens de meurtres et de brigandage.

Tandis que Paris devait à Colbert ses monumens et sa tranquillité, ce ministre fournissait les moyens d'élever ce double et triple rang de places de guerre qui, du côté du Nord, forme une barrière plus forte que les Alpes et les Pyrénées.

Les villes étaient embellies tandis que le Ministre faisait construire pour son maître les superbes bâtimens de Versailles ; mais il regrettait que Louis n'eût pas employé à l'achèvement du Louvre les trésors qu'il prodiguait pour faire obtenir à l'art, sur la nature, un triomphe stérile et fastueux : « Votre Majesté, disait-il au Roi, sait qu'au défaut des actions éclatantes, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des Princes, que les bâtimens. Pendant que votre Majesté a dépensé de très grandes sommes en cette maison (Versailles), elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ait au monde, et le plus digne de la grandeur de votre Majesté. »

Jusqu'alors les savans n'avaient eu ordinairement pour récompense que l'estime publique. Louis voulut étendre sur eux ses bienfaits. Le Ministre invita le fameux Chapelain à dresser une liste de ceux qui avaient le plus de droits à la munificence du Souverain. Chapelain, qui conservait sous Colbert l'influence dont il avait joui sous Richelieu et sous Mazarin, rédigea, en forme de Mémoire, une liste de quatre-vingt-un savans ou gens de lettres, avec les titres qu'ils pouvaient avoir. Sur ce nombre, il y eut soixante *gratifiés* (c'est ainsi qu'on les appelait), et parmi eux quinze étrangers et quarante-cinq français, dont vingt-deux étaient ou devinrent membres de l'Académie française.

On remarque, sur cette liste, Pellisson, avec un bel éloge ; Chapelain

ne croyait pas déplaire à Colbert, en indiquant comme digne des grâces du Monarque l'ami de Fouquet. Colbert devint son bienfaiteur; il lui offrit de l'employer; et ce qui est peut-être la plus forte preuve que le successeur du surintendant avait été moins son ennemi que le sujet fidèle de son Roi, c'est que Pellisson, autrefois commis de Fouquet, et qui dévoua pour lui sa fortune, sa liberté, sa tête, entra chez Colbert, accepta ses bienfaits, et s'honora publiquement de son estime et de sa confiance.

« Il n'y avait point de savant d'un mérite distingué, dit Perrault, quelque éloigné qu'il fût de la France, que les gratifications n'allassent trouver chez lui par des lettres de change. » Les dons, que Colbert adressait aux savans étrangers, étaient toujours accompagnés d'expressions flatteuses : « Quoique le Roi ne soit pas votre Souverain, écrivait-il à Isaac Vossius, il veut néanmoins être votre bienfaiteur » (1663).

Cependant, toutes les pensions accordées aux savans ne montaient annuellement qu'à 69,500 livres, dont 53,200 pour les nationaux, et 16,300 pour les étrangers; en y comprenant les gratifications, la dépense ne s'élevait qu'à 100,866 livres (1). Et néanmoins la munificence et la grandeur de Louis furent en tous lieux célébrées, et l'Europe retentit de son éloge et de son nom.

Baluze et Boileau furent aimés de Colbert; il logeait l'abbé Gallois dans sa maison. Racine, alors abbé (2), sortant du collège, éprouva, en 1660, la libéralité de Colbert, pour une ode sur le mariage du Roi. Mais Lafontaine qui, dans une belle et touchante élégie, avait plaint le malheur de Fouquet, fut oublié, peut-être parce que son poème ne l'était pas, ou plutôt peut-être à cause de ses contes; et le fabuliste célèbre ne se présenta, pour entrer à l'Académie, qu'après la mort de Colbert.

On a remarqué que ce Ministre, qui avait tant fait pour le progrès des sciences et des lettres, passait lui-même pour un homme peu savant et peu lettré; mais il eut la science la plus utile aux Rois et aux Ministres : il connut les grands avantages de la culture de l'esprit humain; « et l'on peut, sans exagérer (observe d'Olivet), dire que le nom de Mé-

(1) Ce qui faisait, sur le pied de la monnaie actuelle, 179,649 fr. 45 cent.

(2) Par une singularité assez remarquable, le privilége du Roi, pour l'impression de la première tragédie de Racine, fut accordé à *Monsieur l'Abbé Racine*; et le privilége pour l'impression de son avant-dernière pièce de théâtre, fut demandé et obtenu par les religieuses de Saint-Cyr (Voyez les premières éditions des deux ouvrages).

cène cessera d'être quelque chose, lorsqu'on le mettra en parallèle avec le nom de Colbert. »

Cependant le ministre n'était pas toujours guidé par un goût éclairé dans la protection qu'il accordait aux Lettres. Cotin, Chapelain et Boyer eurent part aux gratifications, comme Corneille, Racine et Fléchier; et l'abbé Cassaigne, nommé garde de la Bibliothèque du Roi, et l'un des quatre premiers membres de l'Académie des Inscriptions, obtint, pour ses vers, une pension de la Cour. « Ce n'était pas par sentiment, dit le président Hénault, que Colbert aimait les artistes et les savans, c'était comme homme d'Etat qu'il les protégeait, puisqu'il avait reconnu que les beaux-arts sont seuls capables de former et immortaliser les grands Empires. »

Ce ministre, qui avait lui-même une belle écriture, se déclara le protecteur de ceux qui excellaient dans cet art, et les employa de préférence dans ses bureaux. Le nommé *Gobaille*, maître à écrire, établi à Poissy, avait la réputation de tracer avec élégance tous les caractères; Colbert alla le voir, examina ses ouvrages, conversa familièrement avec lui, et le retira de l'obscurité de son école.

On a reproché à Colbert une ambition excessive. On prétend que, réunissant déjà le double ministère des finances et de la marine, il aspirait encore à la dignité de Chancelier, et que, dans ce dessein, il se fit recevoir avocat. Mais cette ambition des places et de la fortune se montra toujours suivie de l'amour de la gloire et de l'humanité. Quel grand homme se montre, dans l'histoire, exempt de faiblesse ! Ce sont les taches du soleil : elles apparaissent et ne l'effacent pas.

Avant la paix de Nimègue, les courtisans ne parlaient à Louis que de guerre et de triomphes. Tout retentissait autour du Monarque du bruit de ses conquêtes. Colbert osa parler de la misère du peuple: le front du prince s'obscurcit; et, lorsque le ministre demanda la permission de se retirer des affaires, pour n'être plus témoin de la ruine de l'Etat, Louis garda le silence. Colbert rentra chez lui; la douleur et l'inquiétude étaient empreintes sur ses traits. Il traversait ordinairement sa Bibliothèque (1), où quelques gens de lettres réunis attendaient

(1) Cette bibliothèque était riche et considérable. Le catalogue en fut publié en 1728, 3 vol. in-8°. L'auteur anonyme et suspect de la *Vie de Colbert* prétend que ce ministre avait pris, dans la bibliothèque du cardinal Mazarin, les manuscrits et les livres les plus précieux, et qu'il n'envoya à la Bibliothèque des Quatre-Nations, dite aujourd'hui Mazarine, que les livres les plus communs.

son arrivée, et s'entretenaient quelque temps avec lui. Ce jour-là Colbert refusa de les voir, et s'enferma dans son cabinet.

Cependant Louis avait réfléchi sur les sages conseils de son Ministre; et quand il le revit, il lui rendit, avec sa faveur, l'espoir d'une paix prochaine. Colbert continua de travailler, et chercha de nouveaux fonds pour la dépense des armées; mais, plus il trouvait de ressources, plus la paix semblait s'éloigner. Il fit de nouvelles représentations. Le Roi l'écouta avec chagrin, et convint que la paix était nécessaire : « Je veux, dit-il, la rendre à la France et à l'Europe; et pour vous prouver que rien désormais ne me détournera de ce dessein, je vous laisse le choix d'un des plénipotentiaires. » Colbert nomma le Marquis de Croissi, son frère : la paix fut signée, et, par le traité de Nimègue, Louis devint l'arbitre de l'Europe (1678).

En 1679, ce prince se rendit dans les Pays-Bas, pour se montrer aux villes qui lui avaient été cédées. Colbert le suivit et tomba dangereusement malade. On désespérait de sa vie, lorsqu'un médecin anglais lui fit prendre du quinquina, médicament qui jusque-là avait été peu employé. Bientôt le Ministre recouvra la santé, et le quinquina devint le remède à la mode.

Quelques traits, s'ils n'étaient ici rassemblés, manqueraient au portrait de Colbert.

En 1662, les ennemis du Ministre, cherchant à le perdre, avaient présenté au Roi le plan d'une superbe fête, qui devait donner, disaient-ils, aux étrangers une haute opinion des ressources de l'Etat, et ajouter à l'idée qu'on avait de la puissance du Monarque. Louis désira l'exécution de ce projet; mais il n'osait en parler à Colbert, qui se plaignait sans cesse de l'épuisement des finances. Le Contrôleur, informé de ce qui se passait, feignit de l'ignorer, et prit secrètement des mesures pour satisfaire le Roi, même au-delà de ses désirs.

Enfin Louis, voyant que son Ministre s'obstinait à se taire, lui parla de la fête projetée comme d'une idée agréable, mais à laquelle il renoncerait si elle devait entraîner des dépenses trop considérables. A ce mot de dépense, Colbert parut surpris, fronça le sourcil, et Louis, éprouvant un espèce d'embarras, déclara qu'il était disposé à choisir dans tous les plans, qui lui avaient été présentés, celui qui serait le moins dispendieux ; mais quel fut son étonnement lorsque le Ministre lui dit : « Sire, puisqu'il est question de donner une fête, il faut la rendre digne

du plus grand Roi du monde, et ne rien oublier de ce qui peut en augmenter l'éclat. » Alors il examina les plans, et annonça que la dépense s'élèverait à 1,800,000 livres. Le Roi se récria : « Mon intention, dit-il, n'est point de ruiner le peuple pour divertir les courtisans, et je renonce à cette fête. — Sire, répliqua Colbert, vous l'avez annoncée vous-même à toute la cour; votre honneur est engagé à la donner; rien ne serait plus capable de faire connaître le mauvais état de vos finances que de ne pas enchérir en cette occasion sur la munificence qui vous est naturelle. » Colbert promit au Roi de rassembler les fonds nécessaires, et se retira.

Il fit mettre aussitôt dans les feuilles publiques que, dans quelques mois, Louis XIV donnerait à Paris un carrousel, qui surpasserait en magnificence tout ce qu'on avait vu jusque-là dans le même genre. La noblesse du royaume et les étrangers accoururent en foule, et firent dans la capitale une dépense prodigieuse. Le carrousel s'exécuta; les fêtes furent magnifiques; et Louis craignit qu'elles n'eussent coûté des sommes exorbitantes; mais sa joie fut extrême lorsque Colbert lui montra que si tous les frais se montaient à 1,200,000 livres, les produits des Fermes avaient augmenté de plus de deux millions.

Pendant la guerre de 1672, Louvois proposa le système des emprunts, pour lequel Colbert montrait de la répugnance. Le premier Président Lamoignon, consulté par Louis XIV, fit prévaloir l'avis de Louvois, et Colbert dit au magistrat ces paroles sévères et prophétiques : « Vous triomphez, mais croyez-vous avoir fait l'action d'un homme de bien? Croyez-vous que je ne susse pas, comme vous, qu'on pourrait trouver de l'argent à emprunter? Mais connaissez-vous comme moi l'homme auquel nous avons affaire, sa passion pour la représentation, pour les grandes entreprises, pour tout genre de dépense? Voilà donc la carrière ouverte aux emprunts, par conséquent à des dépenses et à des impôts illimités! Vous venez d'ouvrir une plaie que vos petits-fils ne verront pas refermer; vous en répondrez à la Nation et à la Postérité. »

Quoiqu'il fût religieux, et peut-être aussi parce qu'il l'était, Colbert s'opposa tant qu'il vécut à la révocation de *l'Edit de Nantes*. « Il n'y aura plus qu'une religion dans le royaume, écrivait madame de Maintenon ; c'est le sentiment de M. Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. »

Cependant, le nom de Colbert se trouve au bas d'un Edit donné à Fontainebleau (juin 1680), portant défense aux Catholiques de quitter

leur religion pour professer la prétendue religion réformée, sous peine d'*amende honorable*, de ***bannissement perpétuel*** et de ***confiscation de tous leurs biens***; portant aussi défense aux ***Ministres*** de recevoir aucun Catholique à faire profession de la R. P. R. (1), « sous peine d'être privés pour toujours de faire aucune fonction de leur ministère dans le royaume, et d'interdiction pour jamais de ladite religion dans le lieu où un catholique aura été reçu à faire profession de ladite R. P. R. »

Le nom de Colbert se trouve aussi au bas d'une déclaration du Roi (juin 1681) portant que les enfans de la R. P. R. pourraient se convertir à l'âge de sept ans, et défenses à ceux de ladite Religion de faire élever leurs enfans dans les pays étrangers, à peine, « pour ceux qui ont des biens-fonds, de privation de leur revenu pendant la première année, et de la moitié dudit revenu pendant tout le temps qu'il tiendront leurs enfans dans les pays étrangers; et à l'égard de ceux qui n'ont aucun bien-fonds, à peine d'amende, laquelle sera arbitrée à raison de leurs facultés. » Ladite amende payable ***tous les ans*** jusqu'au retour de leurs enfans.

C'étaient les tristes préliminaires de la révocation de *l'Edit de Nantes*. Colbert vieillissait; Louis XIV allait décliner; sa cour se métamorphosait....: Les Jésuites avaient passé par là.

Colbert avait une taille médiocre, l'œil perçant, des sourcils épais, le regard austère, le *pli de front* redoutable. Louis XIV disait qu'il avait conservé à la cour le ton et les manières d'un bourgeois. Il était, dans ses audiences, froid et silencieux. Madame de Cornuel, si connue par la vivacité de son esprit et par ses bons mots, lui dit un jour qu'elle l'entretenait d'affaires, sans pouvoir obtenir une réponse: « Monseigneur, faites au moins signe que vous m'entendez. »

Les mémoires que Colbert mettait sous les yeux du Roi portaient l'empreinte de son caractère entier et peu tolérant; mais ils offraient aussi la preuve d'une probité sévère et de la passion qui l'animait pour le bien de l'Etat. Cette grande vertu, qui lui faisait souvent risquer de déplaire à son maître pour le servir, l'élevait au-dessus de l'opinion publique, qu'il savait braver lorsqu'elle était injuste; et c'est avec l'intrépidité des âmes fortes qu'il luttait contre toutes les contradictions. Quand le poète Hénault publia contre lui un sonnet injurieux, Colbert demanda si le roi y était offensé; on lui répondit que non: « Dès-lors, it-il, je dois croire que je ne le suis pas. »

(1) La *Religion prétendue réformée*.

Il ne se montra point aussi indulgent envers Mézerai. Cet écrivain ayant donné, dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, l'origine des impôts, avec des réflexions (qui pouvaient n'être pas sans danger) sur leur extension irrégulière, Colbert lui fit dire que le Roi était trop juste pour craindre la vérité, trop grand et trop généreux pour s'opposer à sa promulgation; mais que S. M. ne lui donnait pas une pension pour qu'il s'érigeât en critique amer des impôts, sur le produit desquels elle était payée, et qu'il fallait que ses écrits ne dégénérassent plus en une satire de la finance; et sa pension fut réduite, et ensuite supprimée.

Colbert ne connaissait ni le plaisir, ni le repos. Il voulut apprendre le latin; mais ne pouvant donner à cette étude le temps qu'il consacrait aux affaires, c'était dans son carrosse, quand il sortait, qu'un savant lui enseignait la langue de Virgile. Il exigeait que ses commis fussent rendus à leurs bureaux à cinq heures et demie du matin, et souvent, sur vingt-quatre heures, ils en avaient seize de travail.

Colbert concevait lentement. Ses plans étaient moins le fruit d'une inspiration soudaine que d'une longue méditation, et il dut ses succès moins encore à l'étendue de ses talens qu'à sa persévérance.

La grande influence dont il jouissait commença de s'affaiblir en 1670, et alla toujours en déclinant jusqu'à sa mort. Louvois ayant pris un grand ascendant sur Louis XIV, Colbert ne put arrêter les dépenses qu'entraînaient la guerre, les bâtimens, les fêtes de la Cour; et celui qui avait étendu son autorité sur tous les ministères, finit par ne plus être maître dans le sien. Un jour qu'il rendait compte de ce qu'avait coûté la grande grille de Versailles, Louis XIV dit : « Il y a là de la friponnerie. — Sire, répondit Colbert, je me flatte que ce mot ne s'étend pas jusqu'à moi. — Non, répliqua le Roi, mais il fallait avoir plus d'attention. Si vous voulez savoir ce que c'est que l'économie, allez en Flandre; vous verrez combien les fortifications des places conquises ont peu coûté. » — Cette comparaison avec Louvois fut un coup de foudre pour Colbert.

C'est sans doute à cette époque qu'il faut rapporter l'anecdote suivante de sa vie. Un jour qu'il était à sa maison de Sceaux, il regardait tristement la campagne, et ses yeux se trouvaient baignés de larmes. Un de ses amis survient et demande la cause de cette vive émotion. « Je voudrais, dit Colbert, pouvoir rendre ce pays heureux, et qu'éloigné de Versailles, sans appui, sans crédit, l'herbe crût jusque dans mes

cours. » S'il y avait de l'homme et de sa position dans ces paroles, il y avait aussi du sage ministre et du grand citoyen.

Déjà l'application continuelle de Colbert, et ses travaux excessifs, avaient altéré son tempérament. Attaqué de la pierre, il souffrit les douleurs les plus violentes avec une constance héroïque. Dans les derniers temps de sa maladie, le Roi voulut lui donner un témoignage éclatant de son estime. Il partit de Versailles avec un cortège nombreux, se rendit à l'hôtel du Ministre, et entra seul, craignant de l'incommoder. Ce prince, alors sans faste et dépouillé de toute sa grandeur, n'avait jamais paru plus grand. Colbert fut attendri lorsque Louis lui répéta plusieurs fois qu'il le priait de se conserver, et qu'il avait toujours besoin de ses services. Enfin le Monarque se retira, et Colbert ne se montra plus occupé que de son salut.

Quelques auteurs rapportent qu'au lieu d'aller lui-même visiter son Ministre, Louis XIV lui écrivit, et envoya un de ses gentilshommes porter sa lettre. Ils prétendent que Colbert s'écria : « Je ne veux plus entendre parler du Roi ; qu'au moins à présent il me laisse tranquille. Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme, je serais sauvé dix fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » Les mêmes écrivains ajoutent que, lorsque le gentilhomme entra, Colbert fit semblant de dormir, et qu'ensuite il refusa d'ouvrir la lettre du Roi. Cette seconde version paraît bien moins que la première, digne de Louis XIV, et surtout de Colbert.

Dans les temps les plus difficiles de son ministère, Colbert n'avait jamais interrompu ses exercices de religion. Cet homme d'État, si occupé, trouvait le temps de lire, chaque jour, quelques chapitres de la Bible, et de réciter le Bréviaire. Il en avait fait imprimer un (*Paris*, 1679, in-8°) pour son usage et pour celui de sa maison, qu'il conduisait avec le plus grand ordre.

Près de sa fin, il répondit à sa femme, qui lui parlait d'affaires : « Vous ne me laisserez donc pas même le temps de mourir ? » Bourdaloue l'assista dans ses derniers momens, et il mourut le 6 septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans.

Le peuple, dont il avait été le plus zélé défenseur, le poursuivait de son aveugle haine. On n'osa célébrer ses obsèques qu'au milieu des ombres de la nuit ; encore fallut-il que des archers escortassent le convoi. Il fut enterré à Saint-Eustache, où ses enfans lui firent élever un beau monument, ouvrage de Girardon.

L'Académie française voulut faire prononcer l'oraison funèbre de

Colbert, dans l'église des Billettes, par un de ses membres, et aller ainsi au-delà de ce qu'elle avait fait pour tout autre Académicien; mais les prêtres, membres de l'Académie, ayant été retenus pour prononcer des oraisons funèbres de la Reine, qui mourut à la même époque, il fut tenu au Louvre une séance extraordinaire, où Colbert fut célébré en vers par Quinault, et loué en prose par l'abbé Tallemant (1).

En même temps on répandait avec une profusion scandaleuse, dans Paris et dans les provinces, plus de quarante épitaphes de Colbert : c'étaient des pièces satiriques en latin et en français. On faisait aussi circuler, en plus grand nombre encore, des sonnets, des chansons, des épigrammes, des pamphlets dégoûtans. Toutes ces pièces, au nombre de plus de cent, furent recueillies, et ont été imprimées en 1693 (2). On y reproche, à Colbert, d'avoir *fait un Hôtel-Dieu de la France,* d'être *le destructeur de sa patrie.* On l'appelle *le plus grand des tyrans,* un *potiron de Cour que le Soleil fit naître. La pierre qui le tua doit s'appeler pierre philosophale*, etc.

Que serait donc souvent, pour les noms célèbres, la gloire contemporaine, s'il n'y avait le temps qui venge, et la postérité qui juge en dernier ressort !

Les services de Colbert furent long-temps méconnus, et il fallut que ses successeurs, par les fautes de leur administration, apprissent à la France qu'elle avait perdu un grand Ministre (Voyez *les particularités et observations sur les Ministres de France les plus célèbres*, par Montyon, fondateur de tant de prix académiques.) (3)

(1) Cet *Éloge funèbre* fut imprimé à Paris, en 1697, in-4°.

(2) Ce recueil, assez rare, a pour titre : *Le Tableau de la Vie de MM. les Cardinaux Richelieu et Mazarin, et de M. Colbert, représentés en diverses satyres et poésies.* Cologne, 1693, in 12, de près de 450 pages. Une des moins mauvaises épitaphes de Colbert, est celle-ci :

Ci-gît le père des impôts,
Dont chacun a l'ame ravie :
Que Dieu lui donne le repos
Qu'il nous ôta pendant sa vie.

En voici une en latin :

*Hic jacet vir marmoreus :*
*Expilavit, expiravit et non expiavit.*

(3) Paris, 1812, in-8°.

L'époque de la mort de Colbert fut celle où commença le déclin du règne jusqu'alors si brillant de Louis XIV. Aucun ministre n'a rendu des services aussi importans. Pour bien juger Colbert, il faudrait décrire ce que la France était avant lui et ce qu'elle a été depuis. Sully ne fut que son précurseur; ceux qui sont venus après lui n'ont été que ses écoliers. Des plus hautes spéculations, il savait descendre aux plus petits calculs, analyser les parties et diriger l'ensemble. De son vivant il eut des adulateurs, il eut des censeurs, il ne pouvait avoir des juges. Si Louis XIV obtint le nom de *Grand,* c'est surtout à Colbert qu'il en fut redevable.

On a voulu comparer Louvois à Colbert, sans songer que Louvois travailla seulement pour la gloire du Roi et pour sa propre renommée, tandis que Colbert joignit aux mêmes mobiles l'avantage des peuples, qui fut toujours son principal objet. Les deux ministres suivirent des routes opposées : Louvois ne voulait se signaler que par la gloire et les conquêtes, Colbert qu'en faisant régner l'abondance et la paix. Enfin, Colbert dut tous ses succès à lui-même, et les succès de Louvois, qui dépendirent de l'administration des finances, appartiennent encore à Colbert.

On a plus souvent comparé ce dernier avec Sully; mais, comme on l'a fort bien remarqué, Sully faisait la loi à son maître, et Colbert la recevait du sien. Henri IV et Louis XIV tendaient tous deux aux grandes choses, mais l'un pour son royaume et l'autre pour lui-même. Sully était absolu et approuvé, Colbert dépendant et contrarié; il fit sans doute tout ce qu'il pouvait pour le bonheur de la France, mais il ne fit jamais tout ce qu'il voulait.

Richelieu avait eu besoin d'être seul pour agrandir l'autorité royale, Mazarin de n'avoir point de concurrens pour la maintenir telle que Richelieu l'avait faite; Colbert, élève de Mazarin, avait pris de lui l'habitude de ne pas regarder comme distinctes et séparées les différentes parties de l'administration : mais elles n'étaient pas toutes dans ses mains, et plusieurs, résistant à son influence, nuisirent trop souvent à ses opérations.

Pour juger les hommes d'Etat, il ne faut pas les isoler des circonstances où ils se sont trouvés. Enfin s'il est facile, après un siècle et demi d'expérience, de découvrir quelques taches dans l'administration de Colbert, ce n'est qu'à l'aide de la lumière apportée par lui-même qu'on peut les apercevoir.

On a remarqué que Colbert est le seul ministre des finances qui ait

conservé son emploi jusqu'à sa mort : cette remarque honorable pour ce grand homme fait également l'éloge de Louis XIV.

La fortune de Colbert s'élevait, en 1683, à plus de dix millions ; mais il en expliqua l'origine au monarque, et prouva que, pendant vingt-deux ans d'administration, les appointemens de ses places et les bienfaits de son maître avaient pu lui donner les moyens d'élever cette grande fortune, cependant trop grande peut-être pour un ministre digne d'ailleurs de tant d'éloges.

Des alliances illustres flattèrent son ambition ; ses trois filles épousèrent trois ducs et pairs : Chevreuse, Saint-Aignan, et Mortemar, fils du maréchal de Vivonne. Il ouvrit à tous les siens la carrière des honneurs : son fils aîné, le marquis de Seignelay, eut le ministère de la Marine ; un de ses frères, le marquis de Croissi, les Affaires étrangères : ainsi quatre grands départemens se trouvèrent réunis dans sa famille.

Colbert eut neuf enfans, six fils et trois filles.

On trouve la *généalogie* de la maison de Colbert dans le recueil des titres de la maison d'Estouteville (imprimé en 1741, in-4). (1)

Quatre-vingt-dix ans après la mort de Colbert, son éloge fut mis au concours par l'Académie française (1773). Necker, qui, peu d'années

(1) Les armes de Colbert étaient « d'or, à la guyvre (couleuvre) d'azur, ondoyante, à sept « replis, mise en pal. »

Un enthousiaste, nommé Brice Bauderon, seigneur de Senecey, lieutenant-général au baillage de Mâcon, fit imprimer, dans cette ville, en 1680, un volume singulier, qui a pour titre : *la Guyvre mystérieuse, ou l'explication des armes de la très-illustre famille de Colbert* (in-8° de 10 et 162 pages), contenant 74 emblèmes, où la couleuvre figure toujours. Ces emblèmes sont en latin avec une explication en français. Tous les serpens bibliques, mythologiques, historiques y figurent. Le premier emblème donnera l'idée de tous les autres : *Crescit in immensum* (la guyvre, ou Colbert *croît sans mesure*). L'auteur, plus savant que sensé, dit, dans l'épître dédicatoire à son Mécène, qu'il qualifie de *surintendant* : « de la « même manière que Dieu donna le serpent pour signe au capitaine qui devait tirer son « peuple de la captivité de l'Égypte (il vous a donné), la guyvre pour le bonheur des Fran- « çais, et pour faire de ce royaume une terre de promission. Les actions miraculeuses de « votre vie étaient réservées au bonheur de notre siècle, et j'étais destiné aussi pour ex- « pliquer ouvertement les mystères... qui ont été si long-temps cachés sous les replis de votre « guyvre. » Ainsi, l'homme qui avait le moins besoin de trouver des éloges ailleurs que dans ses œuvres, rencontra des flatteurs insensés jusque dans le premier magistrat de Mâcon.

après, devint Contrôleur-Général des finances, remporta le prix. Le premier *accessit* fut donné à Coster, premier commis du Bureau de la Corse, dans le département du Contrôleur-Général. Le second *accessit* fut décerné à Pechméja; ces discours furent imprimés, ainsi que d'autres qui avaient concouru.

La *Vie de J.-B. Colbert,* imprimée à Cologne en 1695, in-12, est un libelle plein d'injures et de faussetés, que Bayle attribue à l'auteur des *Intrigues galantes des Rois de France.* Le *Testament politique de J.-B. Colbert* est une des nombreuses compilations de Sandras de Courtilz et une mauvaise copie du *Testament politique du cardinal de Richelieu.* D'Auvigny a donné une assez bonne vie de Colbert dans celles des *Hommes illustres de France*, tome v. Les *Mémoires de Charles Perrault,* publiés par Patte, architecte (*Avignon,* 1759, in-12), contiennent beaucoup de particularités et d'anecdotes intéressantes sur le ministère de Colbert. D'Autrèpe fit imprimer, en 1768, un *Eloge de J.-B. Colbert;* de Pellissery publia un *Eloge politique* du même (*Lauzanne,* 1775), dont une seconde édition parut en 1777 (*Londres,* 2 vol. in-8). On a encore un *Tableau du ministère de Colbert* (par Fabre de Charrin; *Paris,* 1774, in-8), et un *Examen* du même ministère (par de Bruny, directeur de la Compagnie des Indes (*Paris,* 1774, in-8).

Parmi les écrits imprimés de Colbert, indépendamment de sa *Lettre* au cardinal Mazarin (1655, in-fol.), et de ses *Instructions générales* sur les manufactures, nous citerons le *Recueil de nouveaux édits, déclarations et arrêts du Conseil,* publiés en 1671-72 (*Paris, Cramoisy,* 1672, in-4°); les instructions écrites en 1676, ou *Mémoire pour mon fils* (Colbert de Seignelay, depuis Ministre de la marine), *sur ce qu'il doit observer pendant le voyage qu'il va faire à Rochefort* (imprimé dans le *Magasin pittoresque,* 1842). On connaît la part que prit Colbert à la rédaction des Codes et des grandes Ordonnances.

On conserve à la Bibliothèque royale, parmi les Manuscrits, les *Mémoires et dépêches du cardinal Mazarin et de Jean-Baptiste Colbert, à M. Le Tellier, pendant le voyage de Bordeaux*, en 1650 : ce recueil était dans le cabinet de Louvois; et les *Mémoires de J.-B. Colbert,* qui avaient appartenu à Chauvelin, intendant des finances.

Mais, parmi les manuscrits de Colbert, le plus important a pour titre : *Mémoires sur les Ordonnances en général, par M. Colbert,* 4 vol. in-fol. Un des membres les plus distingués de l'Assemblée constituante, Lecoulteux-Canteleu, à qui ce recueil appartenait avant de passer de

son cabinet dans le mien, le désigne ainsi dans une note écrite de sa main : « Manuscrit précieux pour notre histoire. C'est un commentaire, ou plutôt ce sont les raisons, discussions et motifs des ordonnances de l'immortel Colbert ; là, toutes les questions de droit public, de commerce et d'industrie sont agitées, et l'on y démêle ces grandes vues qui signalèrent le siècle de Louis XIV. » Indépendamment des travaux de Colbert, ce Recueil contient un grand nombre de Traités ou de Mémoires qu'il avait demandés à Foucault, secrétaire du Conseil, à Patru, et à d'autres savans jurisconsultes ou administrateurs. On voit, par une lettre de Lecoulteux au comte Regnault de St-d'Angely, et par un Mémoire de M. Levacher Duplessis, que cette collection, utilement consultée dans les premiers temps du dix-neuvième siècle, a beaucoup servi pour l'organisation du Conseil d'Etat et celle de la Cour des Comptes.

C'est ainsi qu'indépendamment des nombreux monumens de Colbert, qui sont restés debout, les travaux de ce grand homme d'Etat ont servi, et peuvent servir encore à édifier de nouveaux monumens de l'esprit humain.

VILLENAVE *père.*





Gno CACCIA (F)

(1) Voir la Notice sur la Comtesse BELLINI née TORNIELLI, Bienfaitrice de la ville de Novare, dans la sixième année du recueil des HOMMES UTILES (1838).



# UN BIENFAITEUR

## DE LA JEUNESSE NOVARAISE.

Notre médaille d'or, la première de toutes, qui a été décernée et remise, en 1833, à feu la Comtesse BELLINI, née TORNIELLI de Novare, nous a, jusqu'à présent, porté bonheur en cette ville. Il n'y a pas une année de notre recueil, pour laquelle il ne nous ait été présenté quelque Bienfaiteur ou Bienfaitrice, soit de Novare, soit des contrées voisines, et nous les avons admis avec empressement. Voici pour notre neuvième année, le portrait de ce généreux CACCIA, dont le legs avait précédé de deux siècles la riche fondation BELLINI (1)! La notice, accompagnant ce portrait, est due à un zélé et savant Novarais, qui a doublement qualité pour rendre cet hommage à la mémoire de son illustre concitoyen qui a été aussi son bienfaiteur!

A. JARRY DE MANCY.

## LE COMTE CACCIA (J.-F.).

La vue des souffrances physiques de ses semblables, le spectacle de leurs maladies, de leurs misères, excitent dans l'homme non dépravé un vif sentiment de compassion, un besoin impérieux qui le pousse à soulager, à prévenir, s'il le peut, des maux dont les effets lui sont révélés

(1) Voir la Notice sur la Comtesse BELLINI née TORNIELLI, Bienfaitrice de la ville de Novare, dans la sixième année du recueil des HOMMES UTILES (1838).

par ses propres sens, de manière à ce qu'il puisse facilement s'en former une idée. C'est à la puissance de ce sentiment, à cette généreuse et affectueuse pitié que sont dues tant de fondations d'hôpitaux de tous genres, des maisons de refuge, des comités et des bureaux de charité, des associations créées pour la visite des malades, pour la distribution des secours aux pauvres, pour procurer du travail aux indigens valides, un asile aux jeunes enfans, etc. La femme, qui est plus sensible, plus affectueuse que l'homme, a donné, plus souvent que lui, des exemples éclatans de cette pitié active et ingénieuse. Hommes et femmes charitables, combien de bonnes fondations ont été votre ouvrage! Ce sont autant de monumens qui honorent l'humanité! Dans tous les temps, dans tous les lieux où les hommes se sont réunis pour vivre en société, on trouve des traces de ce bien que la civilisation développe comme pour compenser les maux qu'elle produit non moins inévitablement.

Un autre ordre de sentimens qui se rapportent au beau moral et qui peuvent se résumer en un seul, le sentiment religieux si énergique, si persévérant, fait naître, dans une classe nombreuse de personnes non moins dévouées, un ardent désir de contribuer, autant qu'il est en elles, au salut des âmes de leurs frères, à leur édification en cette vie et à leur éternelle félicité dans l'autre. De là, les créations pieuses de monastères, de congrégations, les donations ou legs aux églises, aux communautés religieuses, aux confréries, les fondations de messes, de prières!...

Enfin, il est un autre genre de besoins, ceux de l'esprit, les besoins de cette intelligence dont les facultés ne demandent qu'à être cultivées et, en même temps bien dirigées, pour mettre l'homme en possession des plus nobles prérogatives que la civilisation lui réserve. La privation de ce genre de bien est un malheur que peu d'hommes comprennent. Comment compatir à un mal qui se trouve être l'état habituel et, comme une seconde nature, pour tant de gens à qui leur ignorance ne peut manquer de paraître douce et fort supportable! S'il est incontestable que les bienfaits de l'instruction exigent le concours actif et vigilant d'une prudence consommée, on sait que tout progrès, dans cette carrière, doit déplaire aux esprits bornés, qui sont presque partout et presque toujours les plus nombreux! Les fondations d'utilité publique, destinées à répandre les lumières de l'instruction, à propager le développement des facultés intellectuelles, sont donc plus rares que les autres œuvres de la bienfaisance privée. Elles supposent, en effet, un esprit cultivé et une supériorité de raison qui n'appartiennent point à la multitude.

C'est dans cette troisième classe de *Bienfaiteurs* que le Comte Novarais CACCIA (Jean-François) mérite une place d'autant plus distinguée que la fondation dont il a doté sa ville natale réunit tous les caractères d'une œuvre utile et d'une grande pensée d'avenir, sans mériter aucun des reproches trop souvent encourus par des établissemens où l'instruction supérieure est prodiguée sans mesure, sans discernement, avec une témérité périlleuse !

CACCIA (Jean-François), né en 1540, à Novare, ancienne ville de Lombardie, eut pour premier instituteur son père CACCIA (Arduin), preux chevalier et gentilhomme accompli. Ce bon père, prudent et instruit, ne voulut confier à personne le soin de diriger, pendant les années de l'enfance, l'intelligence vive de son fils. Il ne l'envoya aux écoles de sa ville natale que lorsqu'il le crut assez pénétré des bons sentimens qu'il lui avait inspirés, assez affermis dans les nobles pensées dont il lui avait fait contracter l'habitude. Les succès du jeune Caccia répondirent aux espérances de son père. Son ardeur au travail, la vigueur et la lucidité de son esprit eurent bientôt fait reconnaître son aptitude aux études les plus graves. Après avoir parcouru rapidement et avec éclat tous les degrés des cours littéraires, il fut envoyé à Pavie pour se livrer, dans cette université célèbre, aux sévères et difficiles études du Droit. En peu de temps, il y obtint, après de brillantes épreuves, le diplôme de Docteur en droit, et revint, avec ce grade, à Novare.

Il existait, dès l'an 1298, à Novare un collège de Jurisconsultes justement renommé. Parmi les honneurs accordés par les empereurs aux membres de ce corps savant et utile, se trouvent la décoration d'une croix d'or et le titre de *Comtes Palatins*. Jean-François Caccia, docteur en droit, fut agrégé à ce collège illustre.

Sous la domination des Ducs de la maison de *Visconti*, le gouvernement intérieur des villes de la Lombardie s'était conservé populaire. Les assises (*Comices*) se composaient d'un très grand nombre de membres, et l'administration publique était réglée par la constitution municipale (*Codice statutario*), que chaque ville, depuis la paix de Constance, s'était donnée. Ce fut ainsi que la ville de Novare se gouverna long-temps selon ses propres lois. Mais, au milieu du quinzième siècle, François Sforza ayant conquis, les armes à la main, la dignité ducale, et voulant restreindre les restes du gouvernement communal, son premier soin fut de restreindre les assemblées générales au nombre de soixante membres seulement. Il confia à ceux-ci la direction de toutes les affaires politiques et judiciaires, l'administration des villes et celles des villages et des cam-

pagnes situés dans les environs ou placés dans la dépendance des villes. Ces conseils furent d'abord électifs, mais, avec le temps, et de leur propre autorité, les membres qui les composaient déclarèrent héréditaires dans leurs familles les charges dont ils avaient été investis par les votes des électeurs : ils se donnèrent alors le titre de *Décurions*.

Dès ce moment, le gouvernement municipal de Novare devint oligarchique, les Décurions, tous de race noble, ayant exclu des assemblées les autres classes du peuple et s'étant approprié tous les pouvoirs municipaux. Les soixante Décurions réunis formaient le Conseil suprême, et de leur sein étaient tirés les Syndics, les membres du Conseil ordinaire, les Consuls de Justice pour l'administration de la justice, les Provéditeurs, les Ediles et les Inspecteurs de la voie publique. Jean-François Caccia, lorsqu'il hérita du siége paternel, vint siéger dans le Conseil suprême et fut honoré de toutes les dignités municipales. Il fut plusieurs fois Syndic, Inspecteur, Edile et Ministre de l'Hôpital majeur de Novare.

Lorsque Charles-Quint eut pris possession du Milanais, comme fief de l'empire, vacant par la mort de François II Sforza, ce monarque laissa aux villes de la Lombardie leur régime municipal et leurs constitutions ; mais il envoya d'Espagne des Gouverneurs chargés de diriger la haute administration du Duché. Toutefois, pour assurer aux villes un facile moyen de faire connaître à son gouvernement leurs besoins, l'empereur ordonna que chacune de ces villes eût à Milan un représentant près du Gouverneur-général, avec le titre d'*Orateur*. Le devoir des Orateurs était de solliciter, au nom des villes, des dispositions gouvernementales dont elles avaient besoin ; de dénoncer les abus de toutes sortes, les vexations que les officiers impériaux et surtout les gens de guerre commettaient contre les habitans des villes et les campagnes. Le Milanais étant traité par les Impériaux en pays conquis, et vexé, persécuté, pressuré journellement et de toutes manières, les fonctions d'Orateur étaient aussi pénibles et aussi dangereuses qu'elles étaient honorables et respectées. Ces personnages avaient, en quelque sorte, le caractère d'ambassadeurs. Dans les cérémonies publiques, des places d'honneur leur étaient assignées.

La Ville de Novare confia cette importante mission au Comte Jean-François Caccia. Pendant plusieurs années, il remplit à Milan la charge d'Orateur, et les documens publics attestent le dévoûment, le zèle, l'énergie et l'habileté qu'il déploya dans ces fonctions. Sa fermeté à défendre les droits de sa ville et l'influence honorable que son mérite lui

avaient acquise, valurent à la cité de Novare plusieurs avantages importans qu'un autre n'aurait point obtenus.

De retour dans sa famille, le Comte Jean-François Caccia reprit son rang dans la magistrature municipale, justement honoré de la reconnaissance et de la vénération de ses concitoyens.

Vers ce temps, déjà parvenu à un âge très avancé (il comptait soixante-seize ans), et voyant approcher la mort sans la craindre, il ne voulut point que l'heure fatale vînt le surprendre avant qu'il eût clairement et solennellement exprimé ses dernières volontés en faveur de ses concitoyens. Ce fut dans cette intention qu'il rédigea son testament, à la date du 13 août 1616.

Le Comte Caccia avait été trop bon fils pour n'être pas un bon père. Quelque zèle que l'on puisse avoir pour le bien public, l'amour de l'humanité ne doit pas aller jusqu'à nous faire renoncer aux sentimens d'un père de famille. Le Comte ne pouvait songer à déshériter les fils que lui avait donnés sa noble et vertueuse épouse Eléonora Langhi; il ne voulut les priver d'aucune portion de ses biens, mais, en cas d'extinction de sa descendance directe, et, en usant du droit de substitution, il ordonna, qu'avec le prix des biens qu'il léguait éventuellement à cet effet, il serait fondé, en son nom, dans la ville et université de Pavie un Collège où les jeunes Novarais, désireux de s'instruire dans les sciences du Droit et de la Médecine, seraient entretenus gratuitement.

Le testateur survécut neuf ans à la rédaction et à la signature de cet acte, et fut enlevé à la vénération des Novarais, le 4 novembre 1625, dans sa 84^e^ année. Ses funérailles furent célébrées avec pompe dans la cathédrale de Novare, où il fut inhumé. L'inscription que l'on y plaça sur son tombeau, et qu'on y lit encore, en rappelant ses vertus et ses longs services, annonçait déjà le bienfait éventuel qui devait un jour se réaliser, selon ses dernières volontés.

En moins d'un siècle, la descendance directe du Comte Caccia se trouvant éteinte, le testament reçut alors sa pleine exécution.

En l'an 1719, fut ouvert à Pavie, aux frais de la succession du comte, le collège qu'il avait légué à la jeunesse Novaraise. En 1814, la province de Novare, ayant été détachée de la Lombardie pour être réunie au Piémont, et les élèves du collège Caccia qui avaient obtenu le grade de docteurs à Pavie, possession autrichienne, devant être soumis à prendre de nouveau ce grade à Turin pour en exercer les fonctions dans le royaume de Sardaigne, le collège Caccia, pour mieux remplir les vues

du fondateur, a été transféré à Turin, en 1820, avec le consentement des autorités respectives.

Administrée loyalement et habilement par les diverses branches de la noble famille Caccia, la fortune du Comte Jean-François s'est accrue avec le temps au lieu de diminuer. C'est un fait digne de remarque, et il importe de le citer à l'honneur des Novarais dont la probité et l'intelligence ont obtenu ce résultat de bonne administration.

Aujourd'hui, le Collège Caccia à Turin ne possède pas moins de cinquante mille francs de revenu. L'utilité de cette fondation ne saurait être mise en doute. Il y a, chaque année, quinze étudians Novarais logés et nourris gratuitement dans ce collège, et pouvant suivre les cours supérieurs du Droit, de la Médecine ou des Mathématiques! Plus de quarante-cinq autres jeunes gens Novarais reçoivent de l'administration du collège une pension mensuelle de quarante francs, destinée à leur faciliter les moyens de suivre les cours de l'Université; aux plus pauvres d'entre eux sont accordées les sommes nécessaires pour frais d'examen et de diplômes. Des pensions de quarante à quatre-vingts francs par mois sont allouées à huit ou dix jeunes gens de Novare pour aller à Turin, à Milan, à Rome, suivre des cours d'architecture, peinture, sculpture, gravure ou ornemens. Les jeunes gens qui se destinent à la pharmacie, à l'arpentage, n'ont pas été oubliés, non plus que ceux qui se préparent à la carrière du notariat : à ceux-là aussi la fondation Caccia tend une main secourable et elle ne dépense pas moins de trois mille francs par an pour ce seul objet.

Ainsi, grâce à la générosité prévoyante de l'illustre fondateur, grâce à la belle pensée de Jean-François Caccia, grâce à la probité, au désintéressement héréditaire et à l'habileté peu commune des dignes parens du fondateur, une instruction variée et sagement dirigée s'est répandue, propagée et soutenue, depuis plusieurs générations, dans la ville et dans le diocèse de Novare, et ce bienfait doit se perpétuer! Combien d'hommes, doués d'une haute intelligence, auraient été privés, sans cette belle institution, des moyens de s'éclairer et de développer des talens qui les ont élevés aux plus belles positions scientifiques et sociales.

Du collège Caccia, soit à Pavie, soit à Turin, sont sortis et sortent chaque année des hommes qui se sont illustrés ou qui s'illustreront un jour dans le barreau, dans la magistrature, dans la médecine, dans les mathématiques, dans les beaux-arts. N'est-ce pas une sorte d'*Ecole polytechnique* fondée et soutenue, depuis cinq quarts de siècle, aux frais, non pas d'une nation, mais d'un particulier; non pas pour un

royaume entier, mais pour une province, qui en a bientôt ressenti les heureux effets?

Qu'il me suffise de citer, parmi les anciens élèves de ce collège, dont la carrière est terminée, l'infortuné Comte PRINA (JOSEPH), ministre des finances d'Italie, sous les Français; homme d'état, homme de génie que Napoléon lui-même avait été forcé d'admirer et qui était digne d'un meilleur sort....

Enfin, il faut le dire à l'honneur de la population Novaraise, tant de la Ville que de toute la contrée comprise dans le rayon diocésain : Caccia (Jean-François) et ses parens, ses dignes continuateurs, n'ont point rencontré des ingrats dans leurs concitoyens, dans les fils de cette OEuvre si noblement bienfaisante, si populaire, si respectée de tous. Le nom de Caccia est révéré : le buste du Comte CACCIA occupe une place d'honneur à côté de celui de la Comtesse BELLINI-TORNIELLI, sa glorieuse imitatrice!

En publiant cette Notice, dans un recueil qu'une nation généreuse consacre à la publicité du bien, même de celui qui ne se fait point chez elle (1), j'ai espéré, non-seulement en mon nom, mais au nom de tous ceux de mes compatriotes dont la jeunesse aura été, comme la mienne, accueillie et formée au sein de cette belle fondation d'un Novarais, j'ai espéré qu'il me serait permis de proclamer nos sentimens de gratitude et de vénération envers celui qui a été notre bienfaiteur, et qui est une des gloires de notre ville, un des beaux souvenirs de notre cher pays!

Docteur FOSSATI, *Novarais*.

(1) Il est à remarquer, en effet, que rien de semblable à la fondation du Comte Caccia n'a encore été institué en France. On y donne des bourses gratuites, en assez grand nombre, à des enfans; mais si ces enfans sont véritablement pauvres, que deviennent-ils quand leurs classes sont finies? Pour combien de boursiers, bons écoliers, mais dénués de toute fortune, n'eût-il pas mieux valu qu'on les eût mis de bonne heure en apprentissage? Si, du moins pour les meilleurs d'entre eux, les bourses étaient continuées pendant quelques années, ils pourraient suivre les cours de l'enseignement supérieur, et ne verraient point se fermer devant eux toutes les carrières pour lesquelles cependant on les a préparés, dans nos colléges, par huit ou dix années d'une instruction presque exclusivement littéraire. Notre illustre maître, M. VICTOR COUSIN, dans son court ministère, avait manifesté les plus généreuses intentions en faveur de ces pauvres boursiers sortant!

A. JARRY DE MANCY.





J. S. DE BARRAL.

ivée à la
actes et
les épo-
*Evêques*
t comme
rs civils !
prélats
inistère

astres,

hiné,
deux
fran-
oléon
é De
dix-

s de-
cèse
n'a-
puis
Son
ecclésiastiques
leur charité, de mœurs douces et d'une capacité
bien connue. Le nombreux clergé du diocèse fut ramené, par la vigi-

# DE BARRAL,

## ÉVÊQUE DE CASTRES.

La *Bienfaisance privée* est puissante, surtout, lorsque ravivée à la source pure de la charité chrétienne, elle peut multiplier ses actes et ses dons à l'aide d'une haute position religieuse. Ainsi, durant les époques antérieures à la Révolution de 1789, en France, combien d'*Evêques* ont laissé des traces glorieuses de leur passage, non-seulement comme princes de l'Eglise, mais encore en leur qualité d'administrateurs civils ! Combien de diocèses où les fonctions temporelles de ces dignes prélats ne le sont pas entourés de moins d'éclat que l'exercice de leur ministère purement évangélique !

Tel fut l'Evêque DE BARRAL (JEAN-SÉBASTIEN), au pays de Castres, durant vingt-et-un ans, dans le siècle dernier (1752-1773).

Né, en 1710, au sein d'une des plus illustres familles du Dauphiné, fils d'un Premier Président au Parlement de Grenoble, frère de deux ecclésiastiques qui ont laissé d'honorables souvenirs dans le clergé français, oncle de cet archevêque de Tour, dont le dévoûment à Napoléon devait survivre à la double chute de l'empire (1814 et 1815), l'abbé De Barral fut appelé au siége épiscopal de Castres, vers le milieu du dix-huitième siècle (1752).

Dès son entrée en possession, le nouvel évêque, sans négliger ses devoirs épiscopaux, s'occupa activement d'introduire dans son diocèse toutes les améliorations matérielles que réclamait une contrée jusqu'alors trop négligée, divisée de croyances, dépeuplée et ruinée depuis long-temps par les querelles religieuses et par les émigrations. Son premier soin fut de réunir, autour de sa personne, des ecclésiastiques recommandables par leur charité, de mœurs douces et d'une capacité bien connue. Le nombreux clergé du diocèse fut ramené, par la vigi-

lance de son chef, à l'unité des cérémonies du culte. Les louables dispositions des membres subalternes du clergé furent encouragés par de fréquentes visites de l'Evêque. Ses instructions écrites étaient empreintes du même esprit.

Il s'empressa de réorganiser, sur une vaste échelle, les maisons de secours publics. Il existait, dans la ville de Castres, deux hôpitaux; mais la disposition intérieure de ces deux établissemens ne répondait en aucune façon à leur destination utile, et la mortalité y était effrayante. L'évêque de Barral entreprit de faire disparaître ce fléau. Au nom de l'administration de ces hospices, il fit ouvrir des emprunts que plus tard il remboursa de ses propres deniers. Il obtint du Roi, pour ces établissemens, l'autorisation de recevoir des donations et legs. Il fit agrandir les anciens bâtimens au moyen d'une souscription dont il donna l'exemple, en offrant une forte somme, et qu'il seconda de toute son influence auprès des familles les plus riches et les plus pieuses, en promettant de surveiller, en personne, l'emploi qui serait fait de ces deniers de la charité. Il mit, en effet, à profit les connaissances spéciales qu'il avait acquises en architecture, pour faire achever rapidement et économiquement, en deux années, les travaux de réparation de l'Hôtel-Dieu de Castres. Cet établissement fut mis en état de recevoir un nombre cinq fois plus grand de pauvres malades, et fut pourvu de tous les accessoires nécessaires. Pour compléter son œuvre, l'Evêque confia la direction de cet hospice aux *Sœurs* de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, dont il réussit à procurer l'installation à Castres, non sans avoir, pendant dix années, lutté contre des difficultés de toutes sortes. Ce fut encore au patronage éclairé et à la généreuse libéralité de l'Evêque que l'Hôtel-Dieu de Castres dut les soins de deux hommes remarquables : Alexis Pujol, médecin habile, dont les ouvrages ont largement contribué, dit-on, à fonder la réputation et la fortune de certains docteurs contemporains, et Jean-François Jeant, qui devint inspecteur-général des hôpitaux militaires du Languedoc, après avoir exercé assez long-temps la médecine des Pauvres de Castres, moyennant un traitement annuel, dont l'Evêque faisait les frais. Une pharmacie, créée spécialement pour le service de l'Hôtel-Dieu, par les soins de l'Evêque et à ses frais, fut mise à la disposition des deux habiles coopérateurs que le prélat s'était procurés.

L'Hospice des *Enfans trouvés* et des *Vieillards* fut également réorganisé, et sur un plan analogue. Le bon Evêque mit beaucoup de zèle à introduire des ateliers de travail dans la partie de l'établissement con-

sacrée aux jeunes filles. Leur directrice reçut à cet effet les instructions de la sœur de l'Evêque, de Mademoiselle De Barral, dont le nom ne peut être séparé de celui de son frère dans les bénédictions qui sont dues à leur mémoire. Dans les réglemens dont la rédaction fut l'œuvre de Mademoiselle De Barral, on admire encore aujourd'hui l'appréciation la plus intelligente des dispositions naturelles de l'enfance, une judicieuse combinaison de ses forces, une heureuse coordination de ses passions naissantes, de ses qualités, et même de ses défauts.

Le soulagement des Pauvres malades, des Vieillards et des Orphelins abandonnés, n'a pas uniquement rempli la vie active et dévouée de l'évêque de Castres. Il en consacra une partie au développement intellectuel des jeunes générations, dans le troupeau qui lui était confié. Ce fut ainsi qu'il écarta encore, par dix années de lutte, les obstacles qui l'empêchaient de remplacer trois mauvais maîtres d'école, du chef-lieu de son diocèse, par les *Frères des Ecoles chrétiennes*, qui reçurent de lui toutes les sommes nécessaires pour les dépenses de leurs voyages, pour les frais de leur établissement, et une maison convenablement disposée. Par cet heureux changement, les *Ecoles primaires*, qui ne comptaient auparavant que cinquante élèves au plus, purent tout-à-coup en recevoir jusqu'à deux cents; de telle sorte que déjà, en 1790, la Ville de Castres devait à l'institution des Frères, sous les auspices de son Evêque, l'éducation et l'instruction élémentaire gratuite de deux mille de ses habitans de toutes les conditions, tandis que le précédent système n'aurait procuré, durant le même temps, que l'instruction de deux ou trois cents enfans des diverses classes.

L'enseignement secondaire devait avoir aussi sa part de cette protection éclairée. Après la chute des Jésuites (1764), ce fut l'Evêque De Barral qui prit soin du Collége, y plaça six maîtres au lieu de quatre, qu'il avait eus jusqu'alors, et jusqu'à sa mort le maintint en pleine prospérité.

Enfin, après avoir travaillé non moins ardemment et non moins patiemment à l'amélioration de l'éducation des jeunes filles, et après les avoir logées à ses dépens, dans des bâtimens vastes, aérées, solides, il établit, de concert avec sa sœur, les bases d'une maison spéciale, destinée, suivant les termes même des lettres patentes d'institution, « à nourrir et à élever gratuitement les *Orphelines* de toutes conditions qui se trouveraient privées de secours ou abandonnées en bas âge. Une fois en état de gagner leur vie par leur travail, on prenait le soin de les établir par des mariages convenables, ou bien de les placer en

service dans des maisons honnêtes où elles pouvaient espérer tous les secours nécessaires à l'âme et au corps, jusqu'à ce qu'elles pussent trouver des partis sortables et solides. » Tel fut l'objet de l'établissement dit *La Présentation*, établissement charitable qui devait dignement réaliser les vœux de ses fondateur et fondatrice, jusqu'aux jours déplorables de la Révolution, qui a fait transformer les restes de cette institution en une Ecole primaire pour les Filles.

Comme administrateur civil, l'évêque De Barral ne mérite pas moins de figurer parmi les Bienfaiteurs français de son époque.

Sept routes principales, formant ensemble un parcours total de près de vingt lieues de développement dans les environs de la ville de Castres, des avenues larges et magnifiquement plantées rattachant ces routes à la ville comme centre, des ateliers de charité, établis pour des travaux de terrassement sur les divers points du diocèse où les besoins des populations appelaient la sollicitude du prélat, et, par suite de ces travaux, les transports devenant plus faciles, les grains du pays de plaine pouvant facilement arriver jusqu'au centre du pays de montagne, et ces dernières localités favorisées à leur tour dans l'échange de leurs produits : tels furent les principaux bienfaits administratifs de l'évêque De Barral.

Si l'on éprouve quelque surprise à voir un prélat s'occuper d'entreprises de cette nature, on ne sera pas moins étonné d'apprendre que le digne évêque présidait en personne aux travaux, traçant lui-même sur le terrain les grandes lignes destinées à établir son système de voies et communications. Dans cette partie, comme en architecture, les connaissances spéciales et techniques dont ce bon pasteur était pourvu tournèrent au profit de son troupeau ; et n'est-ce pas un beau spectacle de voir un prince du clergé donnant lui-même l'exemple de ces travaux utiles ?

La misère des contrées les plus stériles du diocèse et des villages les plus éloignés du siége épiscopal n'excitaient pas moins vivement la pitié de leur pasteur que les souffrances de pauvres villageois plus rapprochés de sa personne et placés presque sous ses yeux. Ce fut dans l'intérêt des cantons les plus pauvres de son diocèse que Jean-Sébastien De Barral se fit envoyer de sa terre natale, des montagnes du Dauphiné, des semences de la pomme de terre, plante alors totalement inconnue dans la plus grande partie du Languedoc, et dédaignée, rebutée dans le petit nombre de localités où elle avait été reçue comme objet de curiosité et de nulle valeur. On ne saurait assez louer le zèle empressé et la constance du bon évêque à propager cette utile culture, les nom-

breuses instructions qu'il adressa sur cet objet à tous les membres de son clergé, pour faire bien apprécier les véritables qualités de ce végétal, pour en recommander la propagation comme un devoir d'humanité, comme un acte d'amour de Dieu en vue de la charité chrétienne. Il ne fallait rien moins que cet enseignement du clergé pour triompher de la répugnance des propriétaires et des paysans les plus aisés. L'évêque obtint enfin de quelques riches la concession temporaire de terrains jusqu'alors incultes où des pauvres, aidés et dirigés selon les vœux et les instructions de l'évêque, obtinrent de bonnes récoltes de pomme de terre, restituant ensuite les terrains prêts à recevoir des semences de céréales. On ne doit point oublier que ces faits se rapportent à la période de temps comprise de l'an 1760 à 1770, avant les fréquentes famines qui firent proposer, par l'Académie de Besançon, pour sujet de concours, la recherche des substances alimentaires pouvant le mieux suppléer aux céréales. C'était avant le temps des recherches, des publications, des essais nombreux qui valurent à PARMENTIER (1) une célébrité européenne.

Ses expériences comparatives sur le principe nutritif contenu dans certains végétaux, et son premier Mémoire couronné par l'Académie en 1771, ne devaient amener Parmentier à recommander spécialement et hautement la culture de la *Pomme de terre* que vers l'an 1774, c'est-à-dire une année après la mort de Jean-Sébastien De Barral, et plus de dix années après l'introduction de cette plante en grande culture dans les districts montagneux du pays castrais.

Si la construction de routes vicinales et l'introduction de la pomme de terre sont citées comme deux traits caractéristiques de la carrière administrative de l'évêque de Castres, ce n'est point que l'on ne dût trouver encore à publier une foule de détails dont le récit excéderait les limites de cette notice.

Attentif à faire profiter ses diocésains des améliorations matérielles qu'il pouvait leur procurer, dans les petites choses comme dans les plus importantes, c'est encore à l'évêque De Barral que l'on fut redevable, dans le pays castrais, de l'adoption rendue plus générale des croisées à larges carreaux substituées aux petits et obscurs vitrages garnis de plomb, vestiges du moyen âge!

Un bienfait plus précieux, autant que les attributions épiscopales purent l'obtenir, fut l'abolition de ces espèces de douanes de ville à

(1) Voyez HOMMES UTILES, première année (1833).

ville et d'entraves tendant à ruiner le commerce des grains. L'horticulture ne pouvait être négligée par celui qui avait tant fait en faveur de l'agriculture. Les villes et bourgades où les produits du jardinage devaient produire les résultats les plus importans, durent à l'évêque l'introduction de plusieurs plantes potagères et l'amélioration des arbres fruitiers, dont plusieurs variétés nouvelles furent également importées par ses soins. Le propagateur de la pomme de terre fut aussi l'introducteur, dans l'agriculture castraise, de la betterave jaune, ce riche végétal, précurseur de la sucrerie indigène. Plusieurs espèces d'arbres forestiers, nouveaux pour la contrée, furent acclimatés vers le même temps, suivant les instructions que l'évêque ne dédaigna pas de rédiger pour cette partie de la richesse publique. Il ne tint pas non plus à lui que l'industrie manufacturière de la contrée, sacrifiée à l'étranger par le traité de 1763, ne pût se relever de sa chute. Déjà il avait établi à Castres la succursale d'une des grandes fabriques de Nîmes, et il avait entamé les négociations d'un traité avec une des plus puissantes maisons de commerce du Midi, pour fonder dans sa ville épiscopale une vaste manufacture d'étoffes de coton, lorsque la mort vint le frapper (16 juillet 1773). L'évêque De Barral disposa de la totalité de ses biens pour la continuation de ses œuvres de bienfaisance : les deux Hospices de la Ville de Castres furent ses légataires universels.

COMBES (Anacharsis).





RAVRIO.

ts

et
les
oit
pas
elle
on-

ment
ainsi
e et
elle
res-

sme
récit
ence
uvent
expé-
une
ières,

C'est ainsi que RAVRIO, pour nous, ... avoir assuré



# RAVRIO.

Tous les hommes dévoués à leur patrie, tous ceux dont le cœur tressaille à la vue des misères dont une part immense de la société est accablée, appellent de leurs vœux, pour la classe ouvrière, les bienfaits d'une sage organisation.

Le spectacle d'une population maladive, qui use dans un long et pénible labeur ses forces, son énergie morale, qui respire, dans des ateliers malsains, les germes de souffrances quelquefois mortelles, doit inspirer à tous les cœurs un sentiment de compassion. Comment ne pas désirer qu'une main habile et ferme à-la-fois arrache aux maux qu'elle endure la génération présente, et protège les générations futures contre la dégradation qui les attend!

Les droits les plus saints de l'humanité réprouvent cet avilissement physique qui amène après lui l'avilissement moral, et compromet ainsi l'avenir d'un état. Dotez la France d'une race d'artisans plus saine et plus vigoureuse, et vous ouvrirez à sa prospérité la voie la plus belle et la plus sûre. Le mal est grand, la tâche est difficile, mais les ressources sont immenses....!

La bienfaisance vient du cœur, on ne peut l'enseigner ni à l'égoïsme ni à l'indifférence, mais dans une âme sensible elle s'échauffe au récit d'actions généreuses; elle s'instruit surtout et apprend, sous l'influence d'une sainte émulation, à sacrifier sans pitié les préjugés qui peuvent l'asservir. Pour secourir et consoler, elle appelle à son aide une expérience mûrie par le temps, riche des secrets que lui a révélés une longue pratique; elle demande à la théorie le secours de ses lumières, le trésor de ses admirables découvertes.

C'est ainsi que RAVRIO, pour nous, a le double mérite d'avoir assuré

l'avenir d'une industrie entière, parce qu'il a invoqué le secours de sciences qu'avaient dédaignées si long-temps les routines de l'atelier. Que notre reconnaissance lui soit donc assurée à ces deux titres, et nous saurons encore en réserver une part pour le chimiste savant et créateur, qui a mérité le prix légué aux soins de l'Académie des Sciences par l'ami et le bienfaiteur des *Ouvriers doreurs*.

RAVRIO (Antoine-André), né à Paris, le 23 octobre 1759, descendait, par sa mère de la famille des Riesner. Son père, habile dans son art, suivait depuis long-temps avec succès la fabrication des bronzes. Destinant son fils à la même carrière, il lui apprit à mouler, lui donna des maîtres habiles, sous lesquels il cultiva le dessin et la sculpture. Passionné pour les études d'artistes comme pour les travaux de fabricant, le jeune Ravrio acquit rapidement une habileté merveilleuse, fit faire de grands progrès à la fabrication des bronzes, et contribua puissamment à rendre, sous ce rapport, tous les autres pays tributaires de la France. On remarque dans ses ouvrages une pureté de dessin, une noblesse, une simplicité de style qui dénotent une étude intelligente de l'antiquité!

C'est à l'étude des arts, auxquels fut consacrée une partie de son temps, qu'il dut de soustraire l'esprit heureux dont la nature l'avait doué aux influences trop positives d'une vie commerciale. Les Lettres, la Poésie même, lui laissèrent dérober à leur fraîche corbeille quelques modestes fleurs. Membre de la Société des Arts, des Enfans d'Apollon, de l'Amitié, il portait dans ces réunions d'hommes aimables une verve facile, dont les traits heureux respirent la grâce et le naturel.

Dans un temps où l'innocente malignité du Vaudeville osait seule affronter la censure d'un gouvernement ombrageux, Ravrio voulut livrer au théâtre les impressions que produisait en lui l'étrange société au milieu de laquelle il a vécu. Ravrio fut auteur dramatique, et deux vaudevilles sortis de sa plume feraient honneur à plus d'un écrivain que l'on vante aujourd'hui.

Quand un homme, bercé dès son enfance dans les douceurs d'une éducation choisie, conserve, dans un âge mûr, pour les Lettres, pour la Poésie une espèce de culte, il poursuit sans effort une voie douce et fleurie où des maîtres ont engagé sa jeunesse; mais que, sans faste, sans orgueil, sans renier un instant la classe laborieuse dont il est sorti, le fabricant, devenu riche, se soit préservé soigneusement de l'ignorance et de la grossièreté de l'atelier : c'est un mérite bien rare, et ce mérite encore fut celui de Ravrio. Il devint homme du monde, homme de

plaisir, peut-être, et son cœur avait conservé pour un art qu'il aimait la passion de ses jeunes années : il cherchait dans une société polie les charmes de l'esprit et de l'éducation, sans priver un instant de ses secours, de son affection, les compagnons de ses travaux.

A la vue des dangers qui les poursuivent sans cesse et des faibles soulagemens que des secours passagers leur procurent, il demande à la science de protéger leur avenir. Une maladie cruelle le ravit à sa famille, à ses amis, et, jusqu'au dernier moment, il rêve de nouveaux bienfaits.

Quand on connaît les procédés sur lesquels repose la dorure des métaux, on ne peut ignorer non plus à quels périls s'exposent les ouvriers qui l'exécutent. Le bronze sorti du moule est remis au doreur qui dissout, dans l'acide nitrique affaibli, la surface oxidée dont le bronze est revêtu. La pièce est ensuite lavée, séchée et couverte d'un amalgame d'or qui, sous l'action de la chaleur, laisse dégager d'abondantes vapeurs mercurielles, tandis que l'or s'applique sur le métal.

Pendant ces opérations, les doreurs entourés des gaz auxquels donne naissance la décomposition de l'acide, pénétrés par la vapeur de mercure qui traverse les pores, contractent dans leurs ateliers des maladies de poitrine, des tremblemens affreux qui les rendent inhabiles aux travaux qu'ils avaient embrassés. Quelques tempéramens privilégiés résistent à ces pernicieuses influences; mais la plupart des ouvriers qui se livrent à cette périlleuse profession trouvent bientôt dans une première atteinte le présage certain de rechutes plus terribles. Désormais incapables des mouvemens les plus faciles, ils sont réduits à réclamer de mains étrangères les secours que l'on prête seulement à la débile enfance.

Ravrio, qui voyait chaque jour ce pénible tableau se dérouler pour lui, éprouvait une pitié sincère pour ces hommes qui, jeunes encore, gémissaient sous le poids des souffrances que la nature n'a réservées qu'à la vieillesse. Il fit à la science et à l'humanité un appel qu'elles entendirent. Une somme fut remise à l'Académie pour celui qui sauverait à jamais les doreurs des dangers de leur état (2).

(1) RAVRIO est mort à Paris, le 4 décembre 1814, après une longue et douloureuse maladie de foie. Son fils adoptif, M. LENOIR-RAVRIO, lui a fait élever, dans le cimetière de l'Est, un monument d'une simplicité élégante, décoré de son buste en bronze et d'une inscription qui rappelle le bienfait de Ravrio envers les ouvriers doreurs.

(2) Le prix légué par Ravrio était une somme de 3,000 fr.

Ce prix, mis deux fois au concours, fut enfin remporté en 1818 par M. D'ARCET (1), dont les procédés ingénieux, appliqués à son laboratoire de la Monnaie, firent promptement disparaître les vapeurs malfaisantes dont les ateliers étaient remplis.

Après les succès bien constatés de ses appareils, M. D'Arcet voulut, en les propageant, remplir les intentions de Ravrio. Parmi les douze cents ateliers de dorure que nous possédions, en France, en 1818, plus de six cents durent aux pressantes sollicitations du savant et zélé chimiste quelque disposition nouvelle qui assurait aux ouvriers un travail moins pénible; mais les difficultés que des intérêts alarmés, et l'insouciante apathie de quelques hommes, opposèrent à l'exécution d'un plan, qui n'entraînait, cependant, que de faibles dépenses, démontrent à quel point est nécessaire, dans les questions de ce genre, une intervention sérieuse du gouvernement.

Aujourd'hui que la dorure des métaux a fait un pas immense, et que des procédés nouveaux, fondés sur la puissance de l'électricité voltaïque, nous promettent de merveilleux résultats, les dangers qui environnaient les doreurs vont sans doute disparaître de leurs ateliers. Mais sachons nous garder d'un mauvais penchant à l'ingratitude, à l'oubli, quand devient inutile à notre faiblesse le secours d'une main protectrice qu'hier encore nous devions bénir.

Rappelons-nous Ravrio pour les sentimens qui l'animaient, pour les bienfaits dont il nous aura fait jouir pendant un quart de siècle, pour ceux dont nous jouirons encore. En effet, le but que Ravrio proposait, M. D'Arcet, en homme de génie, l'a dépassé : ses appareils, trouvant une utile application à toute espèce d'ateliers, aux laboratoires surtout, doivent conserver à jamais le souvenir de leur inventeur, inséparable de celui de Ravrio.

Adolphe VERNIS.

*A. E. de l'Ecole Polytechnique.*

(1) M. D'ARCET, Membre de l'Académie des Sciences (section de Chimie); Directeur des Essais, Commissaire-général à la Monnaie, etc., etc., connu par beaucoup de travaux, tous tendant à un même but de bien public et de soulagement de l'humanité. C'est le digne fils de D'ARCET l'ancien. Voyez HOMMES UTILES, deuxième année (1834). A.-J. de M.



des Essais, Commissaire-général à la Monnaie, etc., etc., connu par beaucoup de travaux, tous tendant à un même but de bien public et de soulagement de l'humanité. C'est le digne fils de D'ARCET l'ancien. Voyez HOMMES UTILES, deuxième année (1834). A.-J. DE M.



Dr MIQUEL (Alexis)



# LE DOCTEUR MIQUEL

## ( ALEXIS. )

Quand vient à sonner la dernière heure d'un vieillard dont le grand âge avait dépassé les limites de la vie ordinaire, si ce vieillard était un médecin justement renommé, un habile et généreux médecin, homme d'un savoir profond, d'une expérience consommée, et en même temps d'un dévoûment, d'une ardeur à toute épreuve, type de bonté, de zèle, d'inépuisable charité, sa mort est pour sa famille un malheur depuis long-temps prévu, adouci par le souvenir de tant de vertus couronnées d'une longue et belle vieillesse! Mais, pour les habitans riches ou pauvres de la résidence qu'il avait choisie, pour les pauvres surtout, quels regrets! quelle perte irréparable!

MIQUEL (Alexis), né à Rieupeyroux (Aveyron), le 11 février 1756, de parens honorables, était allié aux familles les plus distinguées des villes de Rodez et de Villefranche (Aveyron). Une honnête aisance permit de donner au jeune Alexis l'éducation la plus propre à développer ses heureuses dispositions. Son oncle et son parrain, qui lui donna son nom, dom Miquel (Alexis), religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, fut au nombre de ses premiers maîtres, et contribua à le mettre en état d'être envoyé, très jeune encore, à l'Université de Montpellier, suivre les cours de médecine de cette faculté célèbre.

Les talens et l'ardeur du jeune étudiant attirèrent bientôt l'attention de ses nouveaux professeurs. L'estimable docteur Barthès, qui fit bientôt de son disciple son ami, admirait dans le jeune Miquel la réunion des plus rares qualités du cœur unie à l'émulation la plus vive, à l'amour sincère de la science, à la justesse des idées, et à ce tact intelligent et délicat qui révèle le grand médecin dès le début de ses études. Après

de brillantes épreuves, Alexis fut reconnu digne d'être promu au Doctorat, même avant d'avoir accompli sa vingt-et-unième année, terme prescrit par les réglemens, et il fallut qu'il attendît cette époque pour recevoir le diplôme et le bonnet (1777).

Le jeune Docteur ne tarda pas à être appelé à un poste de haute confiance. Sa bonne renommée lui valut (1784) le brevet de Médecin du Roi près l'École pratique de Brest, et son zèle lui fit entreprendre avec ardeur et conscience toutes les études, tous les travaux spéciaux que lui imposèrent ses nouvelles relations et ses nouveaux devoirs.

Le célèbre marin Laperouse (1), lié d'intime amitié avec la famille Miquel, proposa le jeune Docteur pour la place de médecin à bord de *La Boussole,* une des frégates destinées à faire le voyage autour du monde, selon le plan conçu et tracé par le Roi Louis XVI (1785). Ce témoignage de confiance de l'illustre navigateur dans un médecin si jeune encore, était trop flatteur pour que le docteur hésitât un moment. L'occasion était si belle, la carrière si vaste et si brillante, que le jeune docteur avait accepté avec empressement toutes les chances du périlleux voyage. Mais durant les préparatifs de l'armement, des empêchemens inattendus, venant de sa famille, ne lui permirent point de réaliser sa première résolution. Jamais il n'oublia le vif sentiment de regret, de douleur qu'il éprouva en assistant au départ de ces infortunés qui ne devaient plus revoir la France! La Providence réservait au bon Miquel une plus longue vie pour le bien de l'humanité!

Il continua à Brest son service avec assez de distinction pour se concilier l'estime et l'affection du Commandant de la Marine, le Comte d'Hector, et du Médecin en chef des Hôpitaux, le savant Docteur Sabatier.

Un jour qu'ils parcouraient ensemble les salles de l'hôpital de Brest, ils remarquent un soldat agité des convulsions les plus violentes : les deux docteurs observent attentivement ce malheureux pendant toute la durée du paroxysme. Sabatier juge que le malade est parvenu au dernier degré de l'épilepsie, et se propose de conclure au renvoi de cet homme comme notoirement impropre au service militaire. Sans dissimuler qu'il ne partage point l'opinion de son docte confrère sur la réalité de l'épilepsie, Miquel s'abstient de contredire le rapport du Médecin en chef, et le congé est accordé; mais le soldat étant venu remercier les deux docteurs, Miquel l'interroge habilement et parvient bientôt à obtenir l'aveu que l'infirmité était feinte. Alors, sous promesse d'honneur que

(1) Voyez HOMMES UTILES, troisième année du Recueil (1835).

le secret sera inviolablement gardé, et moyennant une légère somme, les deux amis se font donner une seconde représentation de ces convulsions effrayantes, et le rôle fut de nouveau joué avec tant de vérité, que le Docteur Sabatier ne put s'empêcher d'admirer la rare sagacité que son collègue avait montrée en cette circonstance.

Le Docteur Miquel, que sa bonne fortune avait préservé d'une glorieuse et prompte mort dans les parages inconnus d'un monde à explorer, n'était pas destiné cependant à ne parcourir sa carrière que sur notre vieux continent. Les fonctions de médecin du Roi aux Colonies étaient aussi périlleuses que lucratives et honorables : le Docteur Miquel fut transféré, avec ce titre, de la résidence de Brest à celle de la Guadeloupe (1787), et bientôt le Médecin habile et dévoué, qui avait acquis par son zèle l'amitié du commandant de Brest, ne fut pas en moindre faveur auprès de M. de Cluny, gouverneur de la Colonie.

Les pernicieux effets du climat de sa résidence nouvelle, cette influence si dangereuse pour les Européens nouveaux venus, les accidens multipliés et divers des maladies particulières à la colonie, et la recherche des moyens curatifs les plus sûrs et les plus prompts, fournirent une ample matière à de nouvelles et consciencieuses études pour un médecin observateur dont le zèle et la sagacité, déjà éprouvés dans la mère-patrie, ne se démentirent pas dans ces contrées lointaines. Une perte à jamais regrettable pour la science est celle du journal où le Docteur Miquel avait laborieusement consigné les documens de sa longue pratique recueillis, soit dans les hôpitaux de l'île, soit au chevet de ses malades de toutes conditions. Ces notes furent dispersées et détruites dans le désastre de 1793; peut-être une étude attentive y aurait-elle retrouvé le secret de cette sorte de divination qui semblait tenir du prodige, et par laquelle le Docteur Miquel, en plus d'une occasion, prophétisa l'invasion des maladies les plus graves sur des sujets paraissant jouir de la meilleure santé. On raconte que, voyant un jour travailler avec ardeur le plus robuste d'entre les noirs d'une habitation qu'il visitait, le Docteur annonça au propriétaire que cet esclave si vigoureux n'avait plus que peu de jours à vivre si l'on ne prenait telles précautions. On négligea cet avertissement, et peu de jours après la prédiction du Docteur se réalisa.

Tout pénétré du sentiment des devoirs qu'imposent les fonctions de Médecin en chef, Miquel porta un coup-d'œil sévère sur l'administration des Hôpitaux, et par sa vigilance autant que par sa fermeté, il obtint enfin que ses « *Chers Malades* », comme il les appelait, se trouvassent

aussi bien traités et mieux peut-être qu'ils ne l'eussent été au sein de leurs familles. Il ne borna point aux hôpitaux ces charitables dispositions : le bon Docteur, dont la renommée s'était rapidement répandue dans toute l'île, avait ses jours de consultations pour les pauvres, consultations gratuites et données avec non moins d'attention, avec autant de zèle, que pour les cliens opulens. Quand un pauvre n'était pas transportable, le bon Docteur n'hésitait pas à entreprendre des courses périlleuses pour lui porter ses soins entièrement désintéressés. Mais aussi le Médecin du Roi se montrait d'une sévérité inflexible envers les empiriques et les charlatans, dont l'expulsion ne fut pas un léger bienfait pour la colonie, si long-temps exploitée par leur industrie détestable !

Après quatre ans de résidence (1791), le Docteur Miquel trouva une digne compagne dans la fille de M. Picou de Lisle, un des colons les plus distingués non-seulement par son opulence, mais encore par son caractère honorable. Alliée aux premières familles de la colonie, Mademoiselle Picou de Lisle était aussi aimable que bonne et vertueuse ; le choix qu'elle avait fait comblait de joie son père, un des plus intimes amis du Docteur; mais ce bon père n'eut point la consolation de voir s'accomplir cette union tant désirée : une incurable maladie, contre laquelle toute science était impuissante, l'enleva prématurément. A ces derniers momens, il reçut du moins l'assurance que dans son gendre futur il laissait à toute sa famille un guide et un appui : cet espoir ne fut point trompé.

La reconnaissance publique, la profonde vénération acquise à celui que la voix de tant de malheureux de toutes couleurs avait proclamé dès ce temps le *Père des Pauvres*; devinrent pour le bon Docteur Miquel et pour sa nouvelle famille la meilleure des sauvegardes au milieu des horreurs de l'insurrection coloniale de 1793. Trop prudent toutefois et trop prévoyant pour se fier sans réserve à cette popularité d'une durée douteuse, il en profita pour ménager à sa femme et à son jeune fils, à son beau-frère (1) et à toute la famille Picou, leur passage à Antigoa, colonie anglaise. Pour lui, tant qu'il se crut encore en état de faire quelque bien, rien ne put le déterminer à abandonner le poste que lui avait confié le Roi.

Cependant les horreurs de l'anarchie transportées de la métropole dans nos établissemens coloniaux, la lutte d'une populace grossière

(1) M. PICOU DE LISLE, qui fut plus tard Premier Président de la Cour royale de la Guadeloupe, et mourut à Bordeaux (1835).

contre les premières familles de l'île, enfin la guerre des noirs contre les blancs, se poursuivaient avec acharnement. Bientôt le Médecin du Roi acquit la certitude que sa vie était en péril, que sa tête avait été mise à prix par des conspirateurs. Un des complices, poussé par ses remords, vient lui révéler les projets qui se trament contre lui, et pour preuve de sa véracité, en même temps que de son dévoûment, il offre même de lui apporter la tête de l'ennemi qui demande la sienne. Le Docteur, ne dissimulant point l'horreur que lui fait éprouver ce mélange de gratitude et d'atrocité, se résout enfin à quitter La Pointe-à-Pître, foyer de l'insurrection, et se retire au Port-Louis. Là, le chef d'une des associations révolutionnaires les plus furibondes est atteint d'une maladie réputée mortelle, et, en peu de jours, cet homme, abandonné de tous ceux de son parti, n'a d'espoir que dans l'habileté du Médecin royal! Miquel n'hésite point à remplir le devoir sacré du sacerdoce médical, sans acception de politique. Cette cure lui valut, cependant, le surnom de *Patriote* par excellence, et un crédit sans limite sur ceux-là même qui avaient provoqué sa proscription. Il mit bientôt à profit la popularité qu'il venait de reconquérir. Quatre capitaines anglais, dont deux de la marine royale, étaient prisonniers de guerre et brutalement traités. Ils étaient détenus dans un local malsain. Le Docteur, déclarant leur vie en danger, se porte caution pour ces étrangers, obtient qu'ils soient remis entre ses mains et sous sa garde; il leur prodigue tous les soins qui peuvent adoucir leur malheur, jusqu'au moment où, par échange, ils recouvrent la liberté. Rarement les Anglais ont eu de pareils procédés envers nos compatriotes captifs.

Forcé de quitter enfin la Guadeloupe et de chercher un asile à La Martinique tombée au pouvoir des Anglais, le Docteur Miquel se retrouva, dans cette colonie, au milieu d'une foule de ses anciens cliens, jadis de conditions inégales, mais qui se trouvaient presque tous réduits, par le fléau des révolutions, à un même degré d'infortune et d'indigence. Ce fut alors qu'il se forma une touchante association de charité entre trois hommes bien dignes de s'unir pour le soulagement de tant de malheureux bannis! Le Révérend Père TRIEBSAC, Vicaire apostolique des Antilles, et un autre Médecin français, le Docteur DARISTE, qui a été depuis Député de la Gironde, assistèrent avec empressement le bon Docteur Miquel devenu, grâce à leur concours, pour les réfugiés de la Guadeloupe et des autres îles, une seconde Providence. Le général anglais Keppel, gouve neur de La Martinique conquise, seconda de tout son pouvoir le zèle de ces trois amis pour les malades de La Martinique.

Pour les pauvres de cette île, les talens et l'infatigable activité du Docteur Miquel furent également une source de bienfaits. Il en fut bien payé, lorsque le calme et l'ordre rétablis à La Guadeloupe lui permirent d'y retourner. L'annonce du départ de Miquel fut un sujet de deuil public: il fut conduit jusqu'au vaisseau par tous les notables habitans, au milieu des bénédictions de la population entière; ces adieux furent pour le bon Miquel, Bienfaiteur des noirs comme des blancs, un de ses jours les plus heureux!

L'arrivée de Miquel à La Guadeloupe ne fut pas un moins beau triomphe! L'enthousiasme avec lequel il fut reçu ne lui fit point oublier un projet qu'il avait conçu dès les premiers temps des malheurs de l'île, et dont l'exécution avait toujours été ajournée. Les autorités locales, sur sa demande et suivant les plans par lui proposés, établirent à La Pointe-à-Pitre un Hospice de Charité, complément des établissemens royaux. La haute surveillance en fut confiée au Docteur Miquel, qui fut en même temps président d'un *Bureau de Bienfaisance*, dont la fondation fut, en très grande partie, due à ses soins.

En 1817, le brevet de Médecin honoraire du Roi fut adressé au Docteur Miquel, au nom de S. M. Louis XVIII. Les lettres jointes au brevet donnaient aux amis du Docteur tout espoir que le cordon de Saint-Michel ne pouvait tarder à lui être envoyé. Mais jamais le Docteur Miquel n'avait regardé comme récompense de ses longs et glorieux services, ni les décorations, ni le gain.

Son désintéressement était bien connu: on en cite des traits remarquables. Une dame fort riche, parente de sa femme, avec laquelle il n'avait eu aucune relation comme médecin et même peu de rapports de société, le mande près d'elle et lui déclare son intention de l'instituer son légataire universel. Le notaire et les témoins sont appelés: toutes les objections du Docteur sont repoussées par la mourante et le testament est revêtu de toutes les formalités prescrites par la loi. La dame meurt: Miquel est millionnaire. Pour la liquidation de cette succession opulente, il déploie une activité qu'il n'avait jusqu'alors montrée que pour la guérison de ses malades, et nullement pour des affaires d'intérêt, avant cette grande occasion. La liquidation terminée, et toute cette fortune se trouvant réunie sous la main du Docteur, il fait venir les héritiers du sang, bien que d'un degré assez éloigné, et il leur transmet intégralement cette succession à laquelle il renonce!

Après trente-six ans de travaux, dont trente-trois dans les colonies, Miquel plus que sexagénaire voulut enfin revoir la France (1820). Sa

renommée l'avait précédé à Bordeaux, où il se rendit d'abord : bientôt il fixa son séjour à La Brède, près du château du grand Montesquieu. Les habitans de ce village, en voyant arriver parmi eux cet homme vénérable que les premiers médecins de Bordeaux, s'empressaient de faire appeler dans leurs consultations, ressentirent bientôt les effets de sa présence. Le bienfaiteur de La Guadeloupe et de La Martinique retrouva toute la vigueur de ses jeunes années pour la clientèle rustique et gratuite que ses voisins de La Brède et des villages d'alentour lui eurent bientôt procurée.

Douze belles années se passèrent dans cette vie de bienfaisance, seul genre de repos que le zélé Docteur pût accepter. Mais une douloureuse perte, la mort de sa belle-fille,si tendrement aimée, vint détruire ce bonheur (1832). L'inconsolable vieillard ne se sentit point le courage d'habiter encore ces lieux où la vie lui avait été si douce !

La Ville d'Agen où il se transporta lui offrit, pour diversion à sa douleur, d'autres infortunes à secourir, d'autres souffrances à soulager. Le *Père des Pauvres* devait mériter ce surnom jusqu'aux derniers momens de sa longue carrière.

Après quatre-vingt-deux ans révolus, un affaiblissement physique qui ne faisait que mieux ressortir dans le vénérable Docteur la netteté de l'esprit et la vivacité des sentimens, annonça une fin prochaine. Interrogé par une dame de ses amies, sur la nature de son mal : « Mon âge..., avait-il répondu. —Mais, vous, si habile médecin, ne connaissez-vous point quelque remède?... — La résignation à la volonté de celui qui nous a créés!..... »

Ce fut dans ces pieux sentimens, que MIQUEL (Alexis) expira, le 13 juin 1838, âgé de 82 ans, 4 mois et 2 jours.

Sa mort fut un deuil public pour la Ville d'Agen et pour les environs. Son nom est vénéré à La Brède, à Bordeaux, à La Martinique, à La Guadeloupe. Sa mémoire sera chère aux gens de bien !

DE VALLOMBREUSE,

*Commissaire de la Marine.*

---





BRUNE ET MAJOUR.

[illegible] DE CHASSAT, avocat à la cour royale de Paris, ami de Majour et son exécuteur testamentaire.

# DEUX BIENFAITEURS

## DE LA VILLE DE BRIVES.

MAJOUR et le Maréchal BRUNE : la reconnaissance doit associer ces deux noms dans le cœur de leurs compatriotes ! Tous deux, ils ont aimé leur ville natale avec passion, tous deux l'ont illustrée ; l'un, par l'éclat d'une gloire ineffaçable, l'autre par le souvenir d'une vie simple et pure, et terminée par un bienfait dont les résultats salutaires se feront à jamais sentir dans la ville de Brives. Amis et parens, ces deux hommes ont entre eux un lien intime. Majour fut entre le Maréchal et Brives l'intermédiaire du bienfait, c'est par lui que la fortune si noblement acquise du *Guerrier pacificateur* revint à sa véritable destination, au soulagement de l'infortune !

Esquissons d'abord les traits de celui des deux, que sa modestie a fait inconnu.

# MAJOUR.

MAJOUR (François-Jean) (1) naquit à Brives-La-Gaillarde (Corrèze), en 1755, d'une famille dont l'aisance lui permit de recevoir une éducation distinguée. Il fut reçu docteur en médecine dans le sein de cette antique Académie de Montpellier, dont la réputation scientifique est si solidement établie. Mais cette profession convenait peu à ses goûts tranquilles.

(1) La plupart des renseignemens précieux recueillis ici sur Majour sont dus à la bienveillance du respectable M. MAILHER DE CHASSAT, avocat à la cour royale de Paris, ami de Majour et son exécuteur testamentaire.

Il l'abandonna, pour venir à Paris, en 1777, à l'âge de vingt-trois ans. Il se serait trouvé perdu dans le chaos de la grande cité, sans la protection d'un compatriote, puissant à la cour et d'un mérite éminent, le baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, ancien aide-de-camp du glorieux Maurice de Saxe et son compagnon d'armes à la rude journée de Fontenoy.

Majour lui plut sur-le-champ par la tournure délicate et généreuse de son esprit. Il le mit en rapport avec les littérateurs les plus en vogue, les Lacretelle, les Cabanis. Majour, admis dans cette société d'élite, non-seulement y perfectionna encore son éducation, mais il jeta aussi les fondemens de sa fortune, grâce au frère du gouverneur des Invalides, l'abbé d'Espagnac, qui était un des principaux intéressés de la compagnie des Indes. Le jeune Majour lui confia quelques sommes d'argent qui fructifièrent rapidement et le placèrent dans une position suffisant à sa tranquille ambition.

Ce fut à cette époque (1784) qu'il appela à Paris le jeune BRUNE moins âgé que lui de huit années, et dont il épousa la sœur quelques années plus tard. Il lui servit à son tour d'introducteur dans le monde, lui conseilla d'étudier le droit et lui donna quelques conseils en littérature. Il contribua ainsi à placer l'homme de génie sur le théâtre de sa gloire, au milieu de la capitale où la révolution allait offrir aux âmes ardentes comme celle de Brune tant d'occasions de s'illustrer.

Pendant la tourmente révolutionnaire, Majour, ami des institutions nouvelles, ne prit cependant aucune part à la direction des affaires publiques, par suite de son éloignement pour les soins et les embarras extérieurs. Il se tint surtout à l'écart, lorsque la révolution, de pure et glorieuse qu'elle était d'abord, devint sanguinaire et oppressive. Mais, pour pallier, autant qu'il était en lui, les maux de cette terrible époque, il accepta les fonctions non politiques de chef du Bureau des Hospices, et, dans ce poste honorable, sa bienfaisance infatigable multiplia la charité.

Quand le calme fut revenu, après la chute de Robespierre, il se démit de ses fonctions, emportant l'estime et les regrets de ses collègues (1).

(1) Voici la copie de la lettre, par laquelle sa démission était acceptée :

« Paris, le 28 Thermidor, An VI de la République Française, une et indivisible.—Bureau central du canton de Paris.

« Au citoyen Majour.—Nous avons reçu, citoyen, votre lettre du 7 de ce mois, par laquelle vous nous invitez à accepter votre démission de la place de chef de notre bureau.

Brune, qui, pendant ce temps, avait marché à pas de géant, était alors un des généraux préférés du Premier Consul. Il lui parla de son beau-frère et le dépeignit comme un homme de talent que sa modestie tenait trop éloigné des affaires. Napoléon voulut le faire inscrire sur la liste des *Notabilités;* mais Majour, par un nouvel acte de désintéressement, refusa ces honneurs par une lettre pleine de franchise et de dignité (1).

Cette modération doit nous sembler d'autant plus surprenante, que, de nos jours, les emplois publics sont sollicités avec une ardeur presque cynique!

Tels sont les actes honorables de cet homme de bien, dont on ne peut faire un panégyrique brillant et circonstancié, puisque lui-même s'est fait un bonheur de l'obscurité. Il traversa sans calamités personnelles, mais non sans émotions douloureuses, les revers de l'Empire. Mais qu'il fut cruellement frappé à la nouvelle de l'horrible assassinat de son beau-frère qu'il aimait tant!

En 1829, lorsque la Maréchale Brune lui légua la fortune de son mari,

des hospices; nous vous prévenons que nous l'avons acceptée, et que nous vous avons donné, le 11 du courant, un successeur bien digne à tous égards de notre confiance; mais nous n'en regrettons pas moins en vous la perte d'un collaborateur aussi recommandable par son patriotisme que par ses lumières.—Salut et fraternité.—Les administrateurs :

« *Signé* LÉNORE et COUSIN. »

(1) Lettre de Majour, à Bonaparte, Premier Consul : « Général Consul, une lettre partie des bureaux du secrétaire-général des Consuls m'annonce à l'instant que le Premier Consul a reçu une lettre par laquelle je lui rappelle la promesse qu'il a faite au général Brune, conseiller d'État, et que cette lettre a été renvoyée au Ministre de l'Intérieur avec une apostille conçue en ces termes: je prie le Ministre de me faire connaître quelle place on pourrait lui donner, pour qu'il fût sur la liste nationale. Je n'ai point eu l'honneur d'écrire au Premier Consul : ainsi la lettre dont il est question n'est pas de moi. S'il y a quelque importance à la vérifier, celle-ci peut servir de terme de comparaison. Entièrement dévoué au Premier Consul, comme tout Français doit l'être, je ne demande cependant point de place, et content de la protection commune à tous ceux qui observent les lois et la paix publique, je n'ai point désiré d'être sur les listes de *Notabilités*. Mais la bonté que le Premier Consul a eue de mettre une apostille à la lettre qu'il croyait de moi, me devient très précieuse, puisqu'elle m'annonce que les impressions défavorables que le Premier Consul avait pu recevoir sur mon compte, lors de l'arrêté des Consnls sur le premier bureau de la première commission des émigrés, sont dissipés. C'était l'objet de mes souhaits les plus ardens.

Salut et profond respect. — Paris, le 17 fructidor an IX.

*Signé* MAJOUR.

on ne saurait se faire une idée de l'embarras de ce bon vieillard, obligé de s'occuper de l'administration de ces nouveaux biens. Il reçut ce legs, comme d'autres auraient appris qu'ils étaient déshérités, avec douleur, avec effroi ! Mais il se résigna à ces nouveaux embarras, en songeant que ses richesses lui permettraient de faire encore plus d'heureux. Il n'augmenta ni sa dépense journalière, ni sa maison ; il garda son logement de dix-huit cents francs et son *personnel domestique*, qui se composait d'*une servante*.

Il s'inquiéta surtout de l'emploi à venir de cette fortune. Il n'avait que des parens collatéraux assez éloignés. Sa véritable parente, sa mère, c'était sa *Ville natale* qu'il chérissait plus que tout au monde. Et cependant, par une bizarrerie qui serait inexplicable chez tout autre, il ne l'avait pas revue depuis le jour qu'il l'avait quittée n'étant âgé que de vingt-trois ans ! Mais son image était si profondément gravée dans son cœur, que de souvenir il avait dressé le plan de Brives, et son plus grand bonheur consistait à interroger ses compatriotes récemment arrivés à Paris, et de leur demander si telle ou telle maison appartenait toujours au même propriétaire, si l'aspect de la ville avait changé. Une fois lancé dans cette carrière, il ne s'arrêtait plus, et sa mémoire ne faisait jamais défaut sur ce sujet favori.

Brives fut donc sa légataire universelle (1). Il répartit ses bienfaits sur l'*Hôpital*, le Couvent des *Ursulines*, le *Bureau de Bienfaisance* et la *Commune*, à laquelle il s'en rapporta pour l'emploi et la surveillance de cette fondation philanthropique. Il légua aussi une somme de 10,000 f. aux indigens de son arrondissement, à Paris. Il mourut dans cette ville, en 1834, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Des héritiers collatéraux ont attaqué son testament et ont réussi à le faire annuler pour un quart ; mais le reste de ses biens a été conservé à sa noble destination, le soulagement de l'infortune. Que la Ville de Brives conserve donc à jamais le souvenir de celui qui l'a si généreusement dotée, dans son affection filiale, et que les indigens apprennent à bénir le nom de MAJOUR, qui du fond de son tombeau soulage encore leur misère, essuie leurs larmes et cicatrise leurs plaies !

(1) Son testament olographe est déposé en l'étude de Me Roquebert, notaire à Paris, successeur de Me Poignant. Cette fortune se montait à environ 80,000 francs de rente, placés surtout à la Banque de France.

# LE MARÉCHAL BRUNE.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne) naquit à Brives, en 1763 (1), d'Étienne Brune, avocat au parlement et avocat du Roi au présidial de Brives. Il reçut une éducation libérale et vint à Paris en 1784, où, par les conseils de Majour, il étudia le droit, et se livra en même temps à la littérature. Ses essais (2), s'ils ne révèlent pas un grand talent littéraire, reflètent les pensées généreuses d'une âme élevée.

Les cours ayant été fermés au moment de la Révolution, Brune, dont l'âme ardente saluait avec transport les prodiges de la liberté, se fit d'abord journaliste. Mais il comprit bientôt que la plume lui convenait moins que l'épée : ce fut à la frontière qu'il courut travailler au développement des idées libérales.

Avant de le suivre dans cette magnifique carrière, où chaque campagne élève sa renommée, et où les victoires se succèdent pour lui, presque sans revers, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas le militaire, le tacticien, l'homme intrépide que nous louerons surtout ; c'est plutôt le guerrier pacificateur, le général père du soldat, le vainqueur adoré des peuples vaincus, l'homme bon, affable au milieu de tant de grandeurs qui auraient enivré une tête moins bien organisée, l'administrateur intègre, l'effroi de ces odieux spéculateurs qui trafiquent de la subsistance du soldat et s'enrichissent aux dépens des défenseurs de la patrie.

Parti au commencement de 1792, en qualité d'adjudant-major du deuxième bataillon de Seine-et-Oise, à l'armée du Rhin, il est nommé général de brigade sur le champ de bataille, le 18 août 1793, après avoir fait les campagnes de Jemmapes et de Nerwinde. Cet avancement rapide, il le devait à son mérite d'abord, puis à la protection de Danton. Cette liaison a été le prétexte de bien des calomnies contre la mémoire de Brune. On l'a représenté comme un terroriste, comme le séide et le complaisant de Danton et de Marat. Non ! il ne fut pas leur ami politique.

(1) Nous nous sommes servis surtout pour rédiger cette notice, de l'excellent et patriotique ouvrage de M. le colonel BOURGOIN, ancien aide-de-camp de Brune.

(2) *Voyage pittoresque et sentimental dans les Provinces occidentales de la France*, en prose et en vers, 1788.

Soldat de la patrie, il eut des rapports nécessaires avec les chefs sanguinaires du gouvernement conventionnel; mais il n'a point participé aux horreurs de la proscription et de la guillotine. Sa glorieuse besogne à lui, c'était la défense du territoire attaqué. D'ailleurs, une seule page de sa vie lui servira de justification complète, s'il en faut même à un tel homme.

Le *Comité de Salut public* le charge de soumettre Bordeaux qui s'était déclaré pour le parti fédéraliste Que va faire ce farouche ministre des vengeances de la Convention? Il va sans doute renouveler les scènes épouvantables de Lyon et parler aux rebelles le langage de la fusillade et de la mitraille?

Non! Brune laisse son armée aux portes de la ville, entre avec une faible escorte, et, par des paroles de paix et de modération, par le langage du patriotisme et de la vertu, il soumet Bordeaux à la Convention, sans avoir versé une goutte de sang. Ce fut un crime aux yeux du Comité de Salut public. Mandé à la barre de l'Assemblée, Brune fut obligé de se cacher et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il obtint le pardon de son généreux patriotisme.

Il prit ensuite part, sous Bonaparte, à ces gigantesques campagnes d'Italie, qu'on prendrait pour les récits fabuleux d'un roman héroïque: il fut nommé général de division sur le champ de bataille de Rivoli (1797). Désigné un instant pour l'ambassade de Naples, les regrets de sa division sont tels, que l'adjudant-général Lorret, interprète de tous ses soldats, lui écrit, dans le langage naïf de ces braves gens: « Ecoutez, mon général, votre division me charge de vous dire de ne pas la quitter; ***au combat, elle vous fera honneur, et cela vaut bien une ambassade!***

Ce ne fut pas une ambassade qui lui échut, en effet, mais le commandement en chef de l'armée destinée à propager en Suisse les idées révolutionnaires.

Brune était peu partisan de ce système violent, qui consiste à imposer aux peuples une liberté qu'ils n'ont pas réclamée, de ce qu'on a appelé, dans le néologisme moderne, *la Propagande armée*. Il respectait profondément l'indépendance des peuples, et ne croyait pas que l'on pût persuader à coups de canon la nécessité d'une régénération politique.

Les Français étaient appelés au secours du pays de Vaud opprimé par l'aristocratie bernoise. Brune négocia avant de combattre, et il avait amené les Bernois à des concessions importantes, de sorte que les Suisses auraient fait leur révolution eux-mêmes, sans intervention étrangère. Mais le Directoire voulait l'adoption pure et simple de la

*Constitution helvétique* rédigée au Luxembourg. Brune se vit donc forcé de combattre. En quinze jours, il s'empare de Fribourg, Soleure et Berne, et la Suisse tout entière adopte la Constitution helvétique. L'ossuaire élevé à Morat des malheureux débris de l'armée de Charles-le-Téméraire, est détruit par les vainqueurs. Mais Brune interdit sévèrement le pillage, renvoie les prisonniers dans leurs foyers, défend toute mesure vexatoire, tout impôt illégal; en un mot, son administration paternelle lui gagne tous les cœurs. C'est alors qu'il écrivait ces belles paroles au Directoire : « Le peuple Suisse est bon et confiant : avec de la franchise et des égards, vous ferez la conquête des cœurs : *elle vaut bien celle d'un territoire.* » Il écrivait encore : « Les corbeaux suivent les camps pour dévorer les cadavres, et les fournisseurs pour dévorer la subsistance de la troupe et gaspiller l'argent des vaincus. Je tiens ferme... Cette *gent vorace* criera, mais elle ne m'intimidera pas. »

Le Corps législatif décrète que l'armée de Suisse a bien mérité de la patrie. Talleyrand, si habile dans l'appréciation des hommes, écrit au général Brune dans les termes les plus flatteurs; le Directoire lui envoie une armure d'honneur et le commandement de l'armée d'Italie.

Quelle responsabilité! Remplacer Bonaparte sur le théâtre de sa gloire! Mais le moment de combattre n'était pas encore venu; les hostilités avaient cessé : Brune trouve des révoltes de soldats à apaiser, des exactions à réprimer; il le fait avec fermeté et sans craindre la haine des fripons démasqués. Il se montre le père du soldat, réclame l'arriéré de solde qui lui est dû, et s'oppose à ce qu'on supprime les rations de viande si nécessaires dans un climat peu salubre. Vis-à-vis des peuples de l'Italie même modération qu'en Suisse. Brune protège et n'opprime pas; son intervention est conciliatrice et non pas despotique. Il organise la *République Cisalpine,* puis il est appelé au commandement de l'armée de Hollande : c'est la plus admirable page de cette vie, si pleine de succès.

Deux noms glorieux, ceux de Bergen et de Kastricum, rappellent son double triomphe contre les Anglo-Russes, qui sont rejetés dans la mer; huit mille Français prisonniers sont rendus sans échange; le vainqueur recueille et protège quatre cents femmes et enfans abandonnés dans la précipitation de la retraite. Les négociateurs lui offraient de l'or; il exige un plus glorieux subside : la liberté des malheureux qui gémissaient dans les pontons britanniques.

Il est difficile de peindre l'enthousiasme excité par cette belle campagne. La Hollande bénit son sauveur; de toutes parts des adresses, des félicitations. Le Corps législatif décrète deux fois que l'armée de

Batavie a bien mérité de la patrie. Le Directoire fait don à Brune d'une seconde armure, le Directoire batave d'un sabre, et ce qu'il y a de plus admirable, c'est la modestie du vainqueur, reportant tout le mérite sur ses compagnons d'armes :

« Dans les récits que vous faites de vos victoires, lui écrivait le Directoire, vous distribuez à ceux qui ont combattu sous vos ordres la gloire qu'ils se sont acquise, *mais vous paraissez avoir oublié votre part:* c'est au Directoire à vous la rendre. »

Shéridan lui-même, du haut de la tribune anglaise, célébrait l'humanité de Brune. (1)

Sa ville natale, qui devait surtout tressaillir au bruit des triomphes du plus illustre de ses enfans, lui adresse ces belles paroles :

« Au libérateur de la Batavie :

« Citoyen général, lorsque l'Europe entière retentit du bruit de vos exploits, lorsque vous avez rendu à la liberté un peuple qui, d'après vos leçons et vos exemples, saura la conserver, la Commune de Brives serait-elle muette et insensible?... Non, elle publiera avec orgueil que vous êtes un de ses nourrissons; elle gravera sur le frontispice de la maison qui vous a vu naître et vos triomphes et votre gloire; elle apprendra aux enfans dans le berceau à bégayer ces paroles remarquables : Guillaume Brune a rendu à la liberté les enfans de Guillaume Tell, de Barnewelt et de Jean De Witt. » (1)

Enfin, le glorieux captif de Sainte-Hélène juge ainsi de la campagne de Hollande :

« Brune fut à juste titre proclamé le sauveur de la République batave : *les Romains lui eussent décerné les honneurs du Triomphe.* En sauvant la Hollande, *il a sauvé la France de l'Invasion.* »

Brune est nommé conseiller d'état et président de la section de la guerre, puis général en chef de l'armée de l'Ouest.

Dans cette difficile mission de pacificateur de la Vendée, il est admirable de modération et d'habileté. Faisant observer aux troupes une sévère discipline, il ramène les esprits par la douceur, et reçoit la soumission de Georges Cadoudal et de M. De Bourmont.

« La terreur, disait-il, apaise momentanément les troubles, mais il

(1) Dans la séance du Parlement du 9 février 1800 : « La retraite, dit l'orateur anglais, se fit avec tant de précipitation qu'on laissa sur les derrières, quatre cents femmes et enfans. Les Français, ces hommes qu'on nous représente aujourd'hui comme si cruels et si perfides, habillèrent les enfans et les renvoyèrent avec les femmes à notre quartier général. »

(2) Parmi les signataires de cette adresse se trouve le nom du savant LATREILLE.

n'y a que la fidélité aux paroles données qui soit honorable et établisse solidement la paix. »

Pourquoi faut-il que les conquérans imitent si rarement ce beau langage et cette conduite loyale?

Nommé pour la seconde fois commandant de l'armée d'Italie, Brune *rend aux champs de l'Adige leur ancienne gloire* (1), et par les brillantes victoires du Mincio, de Montebello et de Castel-Franco, contribue à la conclusion de la paix de Lunéville, qui donnait à la France un territoire si compacte et si difficile à entamer! L'enthousiasme était à son comble: la commune de Brescia lui décerne une épée d'honneur, Turin fait exécuter son buste en marbre, Venise frappe une médaille à sa gloire.

Il revient présider le comité de la guerre, au conseil d'état, puis est nommé ambassadeur à Constantinople. Pendant deux ans il représente dignement la France, protège les chrétiens d'Orient, et recueille des notions précieuses sur des pays peu connus de la France, le Caboul, l'Afghanistan, l'Arabie et la Perse. Il est nommé maréchal de l'Empire et grand'croix de l'ordre de la Légion-d'honneur.

A son retour il reçoit une nouvelle adresse des habitans de Brives (2). Il commande l'armée d'observation de Boulogne pendant la campagne d'Austerlitz, et son courage gémit de n'avoir à repousser que les brûlots anglais, pendant que ses compagnons d'armes s'immortalisent à Ulm, Austerlitz, Iéna.

Sa dernière campagne fut celle de la Poméranie. Chargé du commandement en chef de l'armée d'observation, dont les opérations devaient s'étendre de la Hollande jusqu'à Colberg, et investi du gouvernement des Villes Anséatiques, il avait sous ses ordres près de quatre-vingt mille hommes et devait protéger les derrières de la Grande-Armée qui allait combattre les Russes en Prusse et en Pologne. Il s'empara de la place de Stralsund, si forte et du côté de la terre et du côté

(1) Expressions du Premier Consul, dans une lettre à Brune.

(2) Brives, 3 germinal an XIII, « Le respect et l'admiration pour l'homme célèbre qui honore son pays, autant que vous le faites, s'unissent dans nos cœurs à l'amour que nous inspire le compatriote.

« Sur le territoire français, dans une terre étrangère, guerrier, négociateur, votre gloire s'est constamment maintenue. Quoiqu'elle soit à vous seul, cette gloire, les habitans de Brives ne peuvent s'empêcher de croire qu'une partie en rejaillit sur eux; ils se plaisent aussi à la considérer, en quelque sorte, comme un germe qui pourra se développer un jour dans leur enfans et élever assez l'âme de certains d'entre eux, pour les rapprocher du modèle que vous leur offrez.

de la mer, de l'île de Danholm, et força le Roi Gustave à se rembarquer avec l'armée suédoise.

C'est alors qu'on parvint à le noircir dans l'esprit de l'Empereur. On l'accusa, lui, serviteur fidèle, d'avoir omis les titres de l'Empereur dans le traité qu'il avait fait avec le Roi de Suède; on l'accusa, lui le fléau des déprédateurs de toute espèce, d'avoir effrontément pressuré les vaincus. Il se serait justifié d'un mot, mais la présence de Napoléon lui fut interdite: exemple déplorable de l'aveuglement des souverains et de l'adresse infernale des calomniateurs!

Ainsi mis à la retraite, à quarante-cinq ans, dans tout l'éclat de sa gloire, il se retira à son château de Saint-Just, en Champagne, et partagea son temps entre l'agriculture et les travaux littéraires. Il commença la traduction de la *Retraite des Dix Mille* de Xénophon. Il prit soin d'administrer sa fortune en fort médiocre état jusqu'alors, malgré les éminentes dignités qu'il avait occupées sans interruption. (1)

Son cœur soupira pendant les revers de la France, qu'il ne lui était pas permis de défendre de son épée; mais enfin, pendant les cent jours, Napoléon le chargea du commandement de l'armée du Var, destinée à protéger les côtes, et principalement Toulon, contre le débarquement des Anglais. La nouvelle du désastre de Waterloo jeta la consternation partout. Brune remit son commandement à condition *que l'Anglais ne mettrait pas le pied dans Toulon*, et partit avec une faible escorte.

L'assassinat était *organisé* sur son passage : il tomba sous les coups de deux portefaix dans les murs d'Avignon, au milieu des vociférations d'une populace féroce ameutée contre lui. Le corps du héros de la Suisse, de la Hollande, de l'Italie, de la Poméranie fut mis en lambeaux par des monstres qui n'étaient Français que de nom. Ce ne fut qu'à grand'-peine et au péril de ses jours qu'un serviteur fidèle apporta ses restes défigurés à la Maréchale! Oh! que ne pouvons-nous arracher cette page déshonorante de nos discordes civiles!... Un tel homme périssant de la main de ses concitoyens....!

Le Maréchal Brune était d'une taille colossale (cinq pieds onze pouces), d'une affabilité qui ne se démentit jamais. Sa probité, malgré les mensonges de la calomnie, est désormais inattaquable! Sa délicatesse était si exquise, qu'au moment de sa plus haute faveur il se refusait à solli-

(1) Sa fortune s'élevait alors tout au plus à 400,000 francs de capital; mais pendant les loisirs forcés que lui avait créés l'envie, il embellit et améliora ses domaines, et doubla ses revenus. Son traitement de Maréchal surpassait de beaucoup sa dépense annuelle.

citer de l'Empereur une pension pour son oncle M. Vielban, ancien officier de cavalerie. Il devait le présenter à Napoléon, qui l'avait invité à déjeuner. M. Vielban demandait s'il pourrait parler de son ancienne pension qui avait été supprimée. « Halte-là, mon oncle, s'écria Brune en faisant arrêter la voiture; si vous avez dessein d'aborder ce sujet, nous n'irons pas plus loin! »

N'est-ce pas, après celle de l'Empereur, la physionomie la plus grandement caractérisée de toute cette splendide galerie de héros dont la révolution et l'empire nous ont enrichis?

Général, pacificateur, ambassadeur, conseiller d'état, négociateur, homme vertueux et doux, que manque-t-il à cette belle et glorieuse tête, si tristement couronnée par le malheur?

Sa veuve, digne héritière de son courage, a poursuivi ses assassins et vengé sa mémoire. Sa ville natale lui a élevé une statue, monument impérissable de son admiration et de ses regrets.

La Ville de Brives a donné un salutaire exemple en consacrant par un double monument son admiration et sa reconnaissance envers le grand homme et l'homme de bien.

La statue en Bronze du Maréchal BRUNE, œuvre remarquable de M. LANNO (1), exécutée aux frais de la Ville de Brives et avec le concours d'une souscription nationale, a été inaugurée sur la place de la Guyerle, à Brives, le dimanche 3 octobre 1841, par une fête touchante, dont le souvenir vivra long-temps dans le cœur de ceux qui y ont assisté.

Sur les deux plaques en marbre blanc, adaptées au piédestal sont gravées en lettres d'or les deux inscriptions suivantes :

*A* BRUNE, *né à Brives, le* 13 *mars* 1763, *mort à Avignon, le* 2 *août* 1815; — *ses Frères d'armes, ses Concitoyens.*

*Pacification de l'Ouest, — Ambassade de Constantinople.*

Et sur les quatre frises sont inscrits les noms des principales campagnes du Maréchal : *Helvétie,— Le Helder,— Italie,—Poméranie.* Dans

(1) La statue de Brune, haute de 2 mètres 40 centimètres, fondue en Bronze par MM. Soyez et Ingé, fait honneur au talent de M. LANNO, ancien pensionnaire de Rome, déjà connu par ses belles statues de Fénélon, de Michel Montaigne, de D'Argentré, etc. M. Lanno est, avec David d'Angers, au nombre de nos grands artistes qui témoignent le plus de zèle pour honorer la mémoire des Français illustres! Une délibération spéciale du Conseil municipal de Brives rend hommage au talent, au succès et au désintéressement de M. Lanno, auteur des deux belles statues de Brune et de Majour!

deux couronnes placées à droite et à gauche de chacun de ces noms glorieux sont inscrites les deux principales victoires de ses campagnes : *Fribourg, Neueneck, — Bergen, Kastricum, — Mincio, Adige, — Stralsund, Danholm.*

Cette fête avait attiré à Brives une foule considérable accourue de toutes les parties de la France. Toutes les autorités locales, le préfet du département; M. Dupin aîné, ancien avocat de la Maréchale Brune et qui l'avait énergiquement assistée dans la pieuse réhabilitation de la mémoire de l'illustre victime; les anciens compagnons d'armes de Brune, les membres du comité de souscription assistaient à la cérémonie. Des discours dignes d'un si haut sujet furent prononcés, et M. Dupin impressionna vivement l'auditoire en racontant l'héroïque dévoûment de la Maréchale se rendant en Auvergne, au cœur de l'hiver, au milieu de la neige, et l'émotion des soldats qui formaient la haie sur son passage lui présentant les armes spontanément, comme au Maréchal lui-même!...

Majour ne fut pas oublié, son nom fut prononcé à côté de celui du Maréchal et couvert de bénédictions. Le lendemain de l'inauguration de la statue du Maréchal, celle de Majour, due au même artiste, a été érigée sur la place de la Mairie.

Désormais ces deux noms sont inséparables, et cette double consécration civique honore également la Ville qui sait réaliser aussi dignement des sentimens généreux, mais trop souvent stériles.

Sa récompense est écrite dans ces paroles de M. Dupin : « Honneur aux Villes qui savent ainsi glorifier les hommes célèbres auxquels elles ont servi de berceau! Par cette justice rendue à d'illustres morts, elles jettent dans l'âme des générations qui suivent le germe d'une puissante et féconde émulation (1). »

ISAMBERT (Anténor),

*Avocat à la Cour royale.*

(1) Pour connaître en détail la cérémonie et les discours prononcés, on peut consulter le procès-verbal rédigé par le comité de souscription, le 4 octobre 1841; brochure in-8° de 2 *feuilles*; Paris, imprimerie de Vinchon.



GERSON.



# GERSON.

Un des plus grands hommes de la France, le plus célèbre qu'elle ait eu dans le quinzième siècle, celui qui a fait le plus de bien au monde et lui a été le plus *UTILE,* est le chancelier GERSON : car c'est à lui qu'on doit le livre le plus répandu qu'il y ait sur la terre, qui a été traduit dans toutes les langues, dont il existe *quatre-vingts* versions différentes dans la seule langue française; le livre, unique ouvrage qui, sans excepter même l'Ecriture sainte, ait obtenu un si prodigieux succès; le livre qui a répandu sur le genre humain tant de consolations, fait supporter avec courage et résignation tant d'infortunes, qui a séché tant de larmes, ramené de tant de désespoirs; le livre enfin de l'*Imitation,* qu'un philosophe, Fontenelle, a dit être « le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas. »

L'auteur, qui s'appelait Jean LE CHARLIER, n'est plus connu que sous le nom du village où il naquit, dans le diocèse de Reims. Et, comme si tout devait être extraordinaire dans sa vie, il ne reste aucun vestige du lieu qui le vit naître, et plusieurs siècles ont couvert de doute et de ténèbres le véritable auteur de l'*Imitation.*

Mais enfin, après plus de quatre siècles écoulés, deux hommes recommandables par leurs qualités morales et par leur savoir, MM. GENCE (1) et BILLAUDEL (2), ont fixé toutes les incertitudes : le premier, en prou-

(1) GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), savant littérateur, né à Amiens, le 14 juin 1755, mort à Paris le 17 avril 1840, a rempli sa longue carrière par de nombreux travaux utiles aux Sciences, aux Lettres et à l'Humanité. Philosophe religieux, ses vertus égalaient son talent et sa profonde érudition. Cette Notice fera connaître ce qu'il a fait pour Gerson et sur le livre de l'*Imitation.*

(2) M. BILLAUDEL, né à Rhétel, Député de la Gironde, auteur des Notices sur Brémontier, P. Balguerie, Aubert de Tourny, HOMMES UTILES (1839-1840-1841).

15.

vant que le véritable auteur de l'*Imitation* est JEAN LE CHARLIER, dit GERSON, chancelier de l'Université de Paris ; le second, en retrouvant, sur les bords de l'Aisne, presque à la porte de Rhétel, les traces effacées du Village de *Gerson* où naquit l'homme célèbre qui porta ce nom, et le rendit immortel (1).

Né le 14 décembre 1363, JEAN LE CHARLIER fut envoyé à Paris à l'âge de quatorze ans ; il fit ses études au collége de Navarre, passa, dans l'espace de dix années, par tous les grades des facultés, eut pour professeur et pour ami le célèbre Pierre d'Ailly (depuis archevêque de Cambrai et cardinal), auquel il succéda dans les places de chanoine de Notre-Dame et de chancelier de l'Université de Paris. Il avait été précédemment curé de Saint-Jean en Grève, et doyen de l'Eglise de Bruges, nommé par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et de Brabant (1400).

Les temps étaient alors déplorables. Le schisme troublait et divisait l'Eglise. Le monde chrétien avait deux papes, Benoît XIII et Grégoire XII. Une corruption profonde régnait dans le clergé ; des novateurs surgissaient en Allemagne ; Jean Huss y renouvelait les doctrines de Wiclef, et préludait, avec Jérôme de Prague, au vaste déchirement que devait, un siècle plus tard, amener la réforme. Le Roi de France Charles VI était privé de sa raison ; la Reine Isabeau de Bavière trahissait l'Etat. Les deux factions des Bourguignons et des Orléanais dits *Armagnacs*, désolaient le royaume. Les Anglais intervenaient, fatalement appelés dans ces différends, et déjà n'était pas loin la funeste bataille d'Azincourt. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, venait d'être assassiné (1407) dans une rue de Paris par un sicaire du duc de Bourgogne (Jean, dit *Sans-Peur*) : des prédicateurs faisaient dans la chaire évangélique l'apologie du crime et celle du prince qui l'avait fait exécuter. Enfin, Rome redevenue république, après avoir chassé les deux pontifes rivaux, était administrée par un corps sans puissance qui prenait ridiculement le titre de Sénat romain.

C'est à cette époque (1407) qu'une ambassade vraiment extraordinaire fut envoyée par le Roi de France auprès des deux papes, pour les engager, par la persuasion ou par la menace, à cesser de troubler la paix de l'Eglise. Le personnel remarquable de cette ambassade se composait du patriarche d'Alexandrie, de l'archevêque de Tours, des évêques de Cambray, Meaux, Troyes et Evreux, des abbés de Saint-Denis, de

(1) Comme il s'agit ici de l'éclaircissement de deux points d'histoire curieux et intéressans, nous en renvoyons l'exposé à la suite de cette Notice.

Clairvaux et plusieurs autres, de trois seigneurs séculiers, de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, et de plus de vingt autres docteurs.

Les ambassadeurs avaient mission d'annoncer aux deux pontifes la soustraction de la France à leur obéissance, s'ils refusaient, par la cession de l'un d'eux, de dédoubler le suprême pontificat. Savone était le lieu fixé pour les conférences. Grégoire, qui se trouvait en ce moment à Marseille, parut d'abord disposé à céder; mais Benoît montra plus de résistance. La tiare a, comme les autres couronnes, un prestige auquel on renonce difficilement. Grégoire ne tarda pas à revenir de son premier bon mouvement, et les deux papes ennemis s'accordèrent dans le refus de se rendre à Savone où l'on devait travailler à l'union.

Grégoire envoya des ambassadeurs à la cour de France. Les ambassadeurs français allèrent expliquer leurs vues devant le prétendu sénat romain; ils s'abouchèrent avec les cardinaux de Benoît, avec les cardinaux de Grégoire: car, s'il y avait alors deux papes, il y avait aussi deux sacrés colléges auxquels les ambassadeurs présentèrent des requêtes. Bientôt Benoît lance l'excommunication sur tous ceux qui favorisaient la voie de cession; Grégoire fait de nouveaux cardinaux et est abandonné par les anciens qu'il excommunie. Benoît publie contre la France une bulle foudroyante : elle est lue et déchirée dans le conseil du Roi. La soustraction d'obéissance aux deux papes est proclamée par lettres patentes, avec le consentement des grands et du clergé. Alors Benoît se retire à Perpignan où il fait aussi sa promotion de cardinaux.

Enfin, un concile général est convoqué à Pise (1408) par les cardinaux des deux obédiences. En même temps Benoît convoque un concile dans le Roussillon, tandis qu'un concile national est réuni à Paris.

Cependant le schisme s'était étendu : l'évêque de Liége, assiégé dans Maëstricht par ses diocésains, y trouvait une fin tragique. L'archevêque de Reims, se rendant au concile général, était assassiné à Gênes; c'est dans cette triste situation du monde chrétien que s'ouvrit, en 1409, le concile de Pise.

Gerson y parut avec l'éclat de sa renommée, augmentée par le mémoire qu'il venait de publier sous ce titre : *de Unitate ecclesiasticâ*, dans lequel, en défendant l'unité de l'Eglise, il réfute, avec un plein succès, ceux qui alléguaient qu'un concile ne pouvait être assemblé sans l'autorité du pape. Gerson démontre que Jésus-Christ étant le chef de l'Eglise, si son vicaire est mort naturellement ou civilement,

alors l'Eglise peut et doit s'assembler en concile général pour se donner un vicaire unique et indubitable. (1)

Les deux pontifes sont appelés aux portes de l'église où est ouverte la session. Les six notaires du concile demandent « si Pierre de Lune (Benoît XIII) et Ange Corario (Grégoire XII), se disant papes, sont présens »; aucune voix ne répond : les deux antipapes font défaut. Dans la troisième session, de semblables appels sont faits avec le même résultat.

Alors les deux pontifes sont déclarés contumaces; et tandis que leurs partisans prétendent encore qu'avant de les déclarer déchus on doit préalablement leur restituer l'obédience, dans son traité fameux *de Auferibilitate Papæ*, « Gerson montre que, selon le droit naturel et divin, on ne doit rien restituer à un injuste détenteur, à des hérétiques, à des schismatiques manifestes, à des furieux, à des hommes intrus. » (2)

Enfin les deux antipapes sont déposés, et le vieux cardinal de Milan est élu souverain pontife sous le nom d'Alexandre V.

Le chancelier de l'Université de Paris prononça, le jour de l'Ascension, en présence du nouveau pontife et de tout le concile, un discours énergique dans lequel il exhorta le chef de l'Eglise « à ne se dispenser d'aucun de ses devoirs, et à couper sans différer les racines du schisme par la vive poursuite des deux concurrens. »

Dans son discours, continue l'abbé Fleury, « il s'élève contre le relâchement du clergé et surtout des moines mendians; il parle des abus dans la provision des bénéfices; enfin, il exhorte le pape et les pères du concile à travailler sérieusement à la réformation de l'Eglise. »

Gerson n'avait cessé de montrer en Italie ce qu'il y avait de sagesse dans son talent et de lumières dans sa religion. Il avait repassé les monts, et repris à Paris les rênes du corps enseignant, lorsqu'une bulle du nouveau pontife vint alarmer l'Université. Alexandre V, se souvenant trop qu'il avait appartenu à l'ordre des frères Mineurs, venait, dans sa tendresse pour eux, d'accorder aux ordres mendians les privilèges les plus étendus : ces moines pouvaient confesser, administrer tous les sacremens, recevoir des dîmes dans les églises paroissiales. L'Université décréta que tous les moines mendians seraient chassés de son corps, et qu'il leur serait interdit de prêcher dans la capitale, s'ils ne venaient

(1) FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, liv. CI–138.

(2) FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, ibid.

pas déposer la bulle pontificale, en déclarant y renoncer. Les Dominicains et les Carmes se soumirent, mais les Franciscains, les Augustins et les autres Mendians soutinrent, en insultant les pasteurs séculiers, qu'il leur appartenait en propre de prêcher, de confesser et de lever des dîmes dans les paroisses. Il fallut que le Roi défendît aux curés, sous peine de saisie de leur temporel, de laisser les moines mendians usurper, dans leurs églises, les fonctions curiales. Il fallut que l'Université engageât son chef à se prononcer contre la bulle, et Gerson prêcha qu'elle était intolérable, incompatible avec l'intérêt de l'Eglise, et qu'elle devait être annulée comme capable de troubler tout l'ordre hiérarchique (1). Enfin le pape Jean XXIII, qui ne tarda pas à remplacer Alexandre V, révoqua tous les privilèges accordés aux ordres mendians, et ainsi fut terminée cette grande guerre monacale qui avait vivement agité les esprits.

En 1413, Gerson poursuivit avec un courage généreux, et qui n'était pas sans danger, la condamnation du cordelier Petit et de sa *Justification du Duc de Bourgogne*, ouvrage dans lequel l'assassinat du duc d'Orléans était déclaré un acte non criminel, attendu qu'il était loisible de tuer un tyran. A cette époque, l'Université s'occupait des affaires de l'Etat, s'entremêlant des troubles qui divisaient le royaume, des vues ambitieuses de l'Angleterre, de la distribution de la justice, même de la fabrication des monnaies et de l'administration des finances.

Le chancelier de l'Université fut admis à prononcer devant le Roi un long discours où il traita diverses matières politiques. L'Université fit en même temps des remontrances, et tout le résultat du discours et des remontrances fut qu'il serait procédé, par une commission dont faisaient partie le dominicain Jean Polet, alors inquisiteur de la foi, l'évêque de Paris, le chancelier Gerson, et un certain nombre de docteurs, à l'examen et à la condamnation, s'il y avait lieu, des propositions extraites, par Gerson, de l'ouvrage de Jean Petit déjà décédé. Le chancelier rédigea un formulaire de condamnation, et, après plusieurs jours d'examen et de discussions assez vives, neuf propositions, dont sept avaient été déférées par Gerson, furent condamnées au feu par sentence de l'évêque de Paris, en date du 23 février 1414. Le Roi confirma la sentence, et il fut enjoint aux parlemens de l'enregistrer.

Gerson fut envoyé, en 1415, au concile de Constance, où il parut sous la triple qualité de député de l'Université de Paris, de député de

(1) FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, ibid.

l'Eglise de France et d'ambassadeur du Roi. Il était accompagné de trois autres docteurs à la tête desquels il fut reçu, en audience publique, avec des honneurs extraordinaires, par le pape Jean XXIII et par l'empereur Sigismond, qui élevèrent l'Université de Paris au-dessus de toutes les autres, déclarant qu'aucun pouvoir, dans le monde chrétien, n'avait contribué autant qu'elle à la paix de l'Eglise.

Gerson devint bientôt l'âme du concile. Il établit, dans un discours célèbre, la supériorité des conciles généraux sur les papes; il maintint que l'Eglise a le droit de s'assembler quand son chef refuse de la convoquer, et qu'elle pouvait se réformer elle-même.

L'affaire de Jean Petit, qui était mort avant la condamnation de son livre à Paris, fut portée devant le concile. Le duc de Bourgogne, qui trouvait la sentence injurieuse, avait écrit plusieurs lettres au pape, à l'empereur, au concile; il avait mis dans ses intérêts l'évêque d'Arras et plusieurs autres docteurs. Gerson dénonça, avec le courage d'une grande vertu, les propositions qu'il avait fait condamner à Paris. L'évêque d'Arras s'opposa vivement à ce que ces mêmes propositions fussent condamnées par le concile. La discussion engagée, plusieurs fois suspendue et reprise, devint une grande dispute : l'évêque et le chancelier prononcèrent des discours, rédigèrent des mémoires; ils avaient chacun leurs partisans. Le Roi de France écrivit aux pères du concile, les ambassadeurs de France protestèrent, le duc de Bourgogne se plaignit sans modération, et la doctrine de Jean Petit finit, mais plus tard, par être condamnée comme hérétique, scandaleuse et séditieuse (quinzième session).

Pendant les débats, les ennemis de Gerson l'accusèrent d'errer dans la foi; il fut réduit à se justifier, et confondit avec éclat la calomnie et ses propagateurs.

On avait répandu dans le concile des écrits violens contre Gerson, contre le cardinal d'Ailly qui avait été son maître, et contre l'empereur Sigismond : les deux premiers étaient qualifiés de brouillons, de calomniateurs, et le chef de l'Empire avait, disait-on, avancé des *faits énormes* contre le duc de Bourgogne. L'évêque d'Arras, qui ne cessait d'écrire et de déclamer contre Gerson, avait dressé une espèce d'acte d'accusation en vingt-cinq propositions, comme faisant partie des écrits et des doctrines du Chancelier. Selon la dernière de ces propositions, le chancelier aurait dit, quand les cendres du bûcher de Jean Huss n'étaient pas encore refroidies : « J'aimerais mieux avoir des Juifs et des païens pour

juges dans les causes de la foi, que les députés du concile (1) », et Fleury, après avoir remarqué qu'*il ne fut pas difficile à Gerson de se justifier,* ajoute : « Il ne se défend pas bien sur la dernière proposition, il dit qu'elle a pu être avancée en passant, etc. » Mais ne pourrait-on pas louer aujourd'hui un sentiment que le sage historien ecclésiastique ne blâme pas ?

Pendant la durée du concile, Jérôme de Prague, qui avait promis de se soumettre, s'était rétracté. Gerson publia un *Traité sur les Rétractations des Hérétiques ;* mais ce ne fut pas ce Traité qui alluma le bûcher de Jérôme.

Lorsque l'empereur Sigismond eut conçu le pieux dessein de faire le voyage du Roussillon pour aller, de concert avec le roi d'Aragon, décider l'antipape Benoît à se démettre du souverain pontificat, Gerson prononça un discours sur l'extinction du schisme et la réformation des mœurs. Il établit de nouveau l'autorité du concile sur le pape et sur la réformation. « Son discours ne fut pas inutile, dit Fleury, car dès le lendemain on assembla une congrégation pour délibérer sur les maximes et sur les règles qu'il avait établies, et trouver les moyens de les pratiquer. »

Le Roi de Suède ayant demandé au concile de Constance la canonisation de Brigide ou Brigitte que ses visions avaient rendue célèbre, le chancelier de l'Université de Paris écrivit son traité de l'*Examen des Esprits,* dans lequel il s'élève contre les fausses révélations. Il cite plusieurs exemples, entre autres celui d'une fille de Bourg-en-Bresse qui feignait des extases, prétendait délivrer les âmes de l'enfer, et qui finit par avouer qu'elle se disait inspirée pour gagner sa vie. La religion du chancelier, pour être éclairée, n'en était que plus solide : « Je me défie extrêmement, disait-il, des visions que l'on croit avoir et de celles dont les autres se vantent. » Les pères du concile partagèrent ce sentiment sur la vision béatifique, et la canonisation fut renvoyée ; mais elle fut prononcée plus tard par le même concile.

La simonie était la lèpre de l'Eglise : Gerson écrivit un traité pour la combattre et pour engager le concile à l'extirper.

Dans son zèle toujours infatigable, il fit un sermon à la louange de Marie et de Saint Joseph (1416) ; et, parlant de l'immaculée conception, il convint, dit Fleury, « que ce sentiment n'est pas établi formellement dans l'Ecriture sainte, et que même on ne saurait l'en tirer par

(1) FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, liv. CIII-136.

des conséquences bien claires (1)» ; mais il jugea que le concile devait décider si cette question était de foi ou non, et il se prononça pour l'affirmative ; il soutint même l'immaculée conception de Saint Joseph pour qui il eut toujours une dévotion particulière.

Dans un sermon fait devant le concile (1417), Gerson revint encore sur la nécessité de la réformation, sur l'autorité de l'Eglise supérieure à celle du pape, et sur la condamnation solennelle des neuf propositions de Jean Petit, condamnation toujours éloignée par les intrigues du duc de Bourgogne, et il présenta un traité contre les erreurs dont il fait une longue énumération, et qu'il disait avoir été avancées dans le concile sur le précepte du décalogue : « Tu ne tueras point : *Non occides.* »

Peu de jours après, le chancelier Gerson devint encore plus pressant dans un discours, pour que la condamnation, prononcée par le concile des neuf fameuses propositions, mît enfin « la vie et la majesté des souverains à couvert des entreprises de leurs sujets. » Et peu de jours après encore, avant que le concile procédât à la déposition de Benoît XIII, à l'élection de son successeur et à la réformation de l'Eglise, il fut donné publiquement lecture, *comme un préparatif aux délibérations* (dit Fleury), du Traité de Gerson sur l'Autorité du Concile et sur la Puissance de l'Eglise.

Telle était l'influence du chancelier de l'Université de Paris dans le concile de Constance, que les grandes délibérations commençaient par l'invocation à l'Esprit saint (*Veni Creator*), et que le second préliminaire était l'audition d'un discours de Gerson ou la lecture d'un de ses traités.

A cette époque venait de surgir dans l'Eglise la secte des Flagellans qui, dans le fanatisme d'une fausse piété, se lacéraient publiquement dans les églises jusqu'à effusion du sang, et qui attribuaient à ce martyre volontaire plus de force qu'à la confession, pour la remise des péchés. Gerson fut le premier à combattre cette folle superstition ; il lui fut facile de prouver qu'elle était contraire à la pudeur et au véritable esprit de l'Evangile. Il demande, dans un traité qu'il publia, des lois sévères et répressives : il veut un châtiment légal contre des châtimens insensés qui insultaient à la miséricorde divine ; et ce traité, il l'adressa par une lettre à Vincent Ferrier, frère prêcheur espagnol, inquisiteur de la foi en Aragon, après lequel on voyait courir une foule prodigieuse se flagellant jusqu'au sang dans les rues, pour mieux se dispo-

(1) FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, liv. CIII-206.

ser à entendre les prédications du saint; mais Gerson invita vainement ce dernier à venir au concile de Constance pour y faire condamner une secte qui devait s'étendre, vivre long-temps encore, et dont un docteur de Sorbonne, Jacques Boileau, frère du poète, a écrit plaisamment une curieuse histoire (1).

L'Université de Prague avait approuvé par un statut la communion sous les deux espèces. Déjà les Hussites mettaient tout en combustion dans la Bohême. Le concile alarmé invita Gerson à écrire un traité pour établir la nécessité de retrancher la coupe de la communion. Ce traité fut lu publiquement dans une congrégation. L'empereur Sigismond le fit répandre en Bohême; mais les plus affreux désordres continuèrent à s'y propager : le retranchement d'une des deux espèces ne put être obtenu; et un siècle plus tard, vint la réforme qui le rendit impossible dans le monde chrétien.

Cependant les sessions du treizième concile général tenu à Constance s'étaient prolongées de 1414 à 1418. Le concile avait procédé contre les deux anti-papes. Grégoire XII s'était enfin soumis; Benoît XIII, qui avait excommunié le concile, était déposé; mais il persistait dans son obstination, et il garda sa tiare et son petit collége de cardinaux jusqu'à sa mort (1424). Le concile avait poursuivi, déclaré suspect et enfin déposé le pape Jean XXIII, fugitif, et accusé de beaucoup de crimes dont le moins grave était la dissipation du patrimoine de saint Pierre. Martin V avait été élu; le concile s'était séparé; le schisme de l'Eglise paraissait éteint; mais les bûchers de Jean Huss et de Jérôme de Prague avaient allumé un incendie qui ne pouvait plus s'éteindre.

Gerson, si actif et si empressé de prendre la parole ou d'écrire sur les grandes questions qui tenaient aux libertés de l'Eglise gallicane, garda l'honneur d'avoir été la plus vive lumière du concile de Constance, comme il avait été celle du concile de Pise. Mais il ne pouvait plus, sans danger, rentrer en France où le duc de Bourgogne était alors tout puissant. Il resta donc en Allemagne, déguisé en pélerin, exilé volontaire, cherchant un asile dans plusieurs abbayes, séjournant dans celles de Rathemberg et de Mœlck où il composa son livre admirable de l'*Imitation*, d'autres traités, d'autres écrits de spiritualisme; et *Pélerin*, c'est ainsi qu'il s'intitulait dans les traverses de sa vie, son âme sembla désormais n'appartenir aux intérêts de la terre que dans leurs rapports avec les choses du ciel.

(1) *Historia Flagellantium*, 1700, in-12; traduit en français, 1701, in-12.

Gerson écrivit d'abord son *Apologie*. Errant dans les montagnes de Bavière, il composa son livre *De Consolatione Theologiæ*, qu'il écrivit, à l'exemple de Boëce, en prose mêlée de vers. Il réfuta dans un dialogue les erreurs de Falkenberg qui agitaient alors la Pologne, et qui étaient à peu près celles de Jean Petit. Il posa en principe que le jugement du pape n'était pas infaillible, et que comme on peut appeler d'un évêque au pape, on peut appeler du pape au concile général. Cette sage opinion n'était pas celle du nouveau pontife Martin V. Il avait refusé de condamner le livre de Falkenberg, et dans une constitution il venait de déclarer qu'en matière de foi il n'était permis à personne d'appeler du siége apostolique à une autre autorité. Le chancelier de l'Université de Paris écrivit contre cette constitution pontificale un traité dans lequel il soutient que l'appel d'un jugement du pape, en matière de foi, est permis : il cite, à ce sujet, le décret de la cinquième session du concile de Constance; il établit qu'il n'est sur la terre aucun juge infaillible, et que seule, l'Eglise, réunie en concile général, ne peut errer dans la foi.

Ainsi, même dans sa retraite claustrale, la vie de Gerson était une lutte active en faveur des principes de l'Eglise gallicane. Il combattait aussi toutes les erreurs du temps. Un Dominicain de Saxe, nommé Matthieu Grabon, soutenait dans son livre *De verâ Religione et Perfectione*, qu'il ne pouvait y avoir de perfection chrétienne que dans les ordres monastiques, et qu'il était impossible de bien pratiquer dans le monde les vertus chrétiennes. Martin V invita Gerson et le cardinal d'Ailly à réfuter cette extravagance; le cardinal et le chancelier la combattirent avec un facile avantage, et le moine saxon se rétracta.

Gerson écrivit en Allemagne d'autres ouvrages, parmi lesquels on doit citer les deux traités *De Sigillis* et *De Observatione Dierum* contre les rêveries de l'astrologie judiciaire, alors si répandues que le cardinal d'Ailly lui-même semblait leur donner quelque créance avant d'avoir lu un premier livre de son élève, qui avait pour titre *De Astrologia reformata*. Gerson écrivit aussi contre la magie (1) qui n'était pas moins en crédit que les anneaux constellés, les talismans, et la science divinatoire des jours heureux et malheureux. A cette époque, de tels ouvrages étaient des flambeaux allumés dans les voies encore obscures de la civilisation.

Cependant l'implacable ennemi de Gerson, le duc de Bourgogne,

(1) *De Erroribus circà artem magicam.*

avait été assassiné sur le pont de Montereau (1419); mais Gerson ne songea pas encore à rentrer en France. Détaché des choses de la terre, il continua de séjourner, pendant quelques années, dans les saintes solitudes de la Germanie. Il écrivit plusieurs livres sur la vie contemplative, sur la simplicité du cœur, sur la pauvreté spirituelle, sur les enfans qu'il faut gagner à Jésus-Christ (1). La piété et l'onction qui règnent dans ces ouvrages avaient porté Bossuet et d'autres écrivains ecclésiastiques (le docteur de Sainte-Beuve, Dupin, le jésuite Labbe) à regarder Gerson, quand la question de l'auteur de l'*Imitation* était encore indécise, comme très digne d'avoir composé ce livre admirable.

Dans deux autres traités de Gerson sur les livres qu'il faut lire, et sur l'éloge des auteurs qui les ont écrits (2), on eût dû remarquer que le premier, et déjà le plus célèbre de tous les livres qu'il fallait lire, ne se trouvait pas même indiqué dans ces deux traités, et la conclusion naturelle était que l'auteur de l'*Imitation* avait pu seul, dans sa modestie, ne pas se citer et se louer lui-même.

Enfin, dans les derniers temps de sa carrière, si laborieuse et si traversée, il voulut revoir la France et s'endormir au sein de sa patrie. Il avait à Lyon un frère, prieur du couvent des Célestins, et c'est dans cet obscur asile, qu'après avoir rempli le monde chrétien de son nom, le chancelier de l'Université de Paris se fit maître d'école, se plut à réunir dans l'église de Saint-Paul les enfans pour les catéchiser, n'exigeant d'eux d'autre rétribution que cette prière qu'il leur faisait dire chaque jour, et que pleurant ils répétèrent la veille de sa mort : « Seigneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson. »

Il mourut à l'âge de soixante-six ans, le 12 juillet 1429. On grava sur sa tombe ces paroles qu'il adressait toujours à ceux qui l'écoutaient : *Faites pénitence et croyez à l'Evangile*. Il avait fondé par son testament (*Testamentum Peregrini*), dans la même église de Saint-Paul, un anniversaire dont le premier fut célébré de son vivant. Par ce même testament, dernier dépositaire de la pureté de sa foi et de sa doctrine, il partagea les manuscrits de sa bibliothèque et ses propres ouvrages manuscrits entre les Célestins de Lyon et les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon, avec lesquels il correspondait habituellement.

Sa vie avait été si pure, si sainte, que Charles VIII fit élever, dans

(1) *De Monte Contemplationis; De Simplicitate Cordis; De Paupertate spirituali; De Parvulis ad Christum trahendis.*

(2) *De Libris legendis*, et *De Laude Scriptorum.*

la même église de Saint-Paul où il fut inhumé, un autel décoré de son image, avec la devise qu'il avait adoptée : *Sursùm corda!* On voit, par la correspondance de l'évêque de Bâle et du clergé de Lyon, en 1508, qu'à cette époque encore le peuple venait prier à l'autel de Gerson. Du Saussay rapporte, dans son *Martyrologium gallicanum* (1), que Gerson, regardé comme un bienheureux, était invoqué principalement à Lyon en cette qualité; mais il ne fut point procédé à sa canonisation; et l'on peut présumer que le courageux défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, quoique profondément estimé à Rome pour ses vertus aussi hautes que ses lumières, eût été difficilement mis par les papes au nombre des saints.

L'autel de Gerson avait été détruit pendant les guerres civiles et religieuses du seizième siècle; son tombeau même était devenu ignoré : il fut découvert en 1643. Le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, s'empressa de le visiter, et de nouveaux et nombreux hommages lui furent rendus.

On a souvent imprimé et réimprimé les ouvrages de Gerson; il existe plusieurs éditions, toutes incomplètes, de ses œuvres. La première parut à Cologne (1483-84, 4 vol. *in-fol.*); d'autres se succédèrent à Strasbourg (1488), à Bâle (1489); dans le seizième siècle, de nouvelles éditions furent faites à Bâle, à Paris, à Lyon, à Venise; celle qui est due à Edmond Richer porte la date de 1606; la dernière est celle qui a été donnée par Louis Ellies Dupin (2), en 1706, 5 vol. *in-folio.* Cette collection est précédée, sous le titre de *Gersoniana,* d'un abrégé historique de la doctrine, des controverses et des ouvrages de Gerson; elle contient plus de cinquante traités qui n'avaient point encore été publiés; mais on n'y trouve ni le livre de l'*Imitation,* ni l'*Internelle Consolation,* qui est le même ouvrage, et qu'on croit avoir été mis en français par Gerson, pour l'usage de ses sœurs; on n'y trouve pas non plus sa version française et paraphrasée, faite dans le même but, du *Stimulus Amoris* de saint Bonaventure, ni enfin son commentaire savant et méthodique sous le titre de *Floretus,* sur une espèce de *Somme théologique,* en vers, travail assez indigeste, faussement attribué à Saint Bernard. (3)

Les écrits de Gerson n'ont cessé d'être invoqués par les défenseurs

(1) 1538, 2 vol. in-fol.

(2) Imprimée à *Amsterdam* sous la rubrique d'*Anvers.*

(3) Le *Floretus* avait été imprimé à Lyon, en 1494, sous le nom de Gerson.

des libertés de l'Eglise gallicane. « Gerson, dit Bossuet, défendit avec un courage invincible la vérité catholique et les intérêts de son Roi et de la famille royale, ce qui lui mérita le nom de *Docteur très Chrétien.*» Les docteurs les plus opposés à sa doctrine sur la puissance ecclésiastique, le cardinal Torquemada, le cardinal Bellarmin, et d'autres célèbres ultramontains, ne parlent qu'avec respect et vénération de sa piété et de son zèle. « Sa doctrine sur l'autorité de l'Eglise, professée par l'Université de Paris, devint, dit J. B. Modeste Gence (1), celle des universités de Cologne, de Vienne, de Cracovie, de Louvain même; elle fut enseignée en Allemagne par le cardinal de Cusa, en Espagne par Alphonse Tostat, en Italie par Nicolas de Catane, en Flandre par Adrien Florent, précepteur de Charles-Quint, et depuis pape sous le nom d'Adrien VI. »

Pendant leur querelle avec le pape Paul V, les Vénitiens, par l'organe de leur fameux défenseur Fra Paolo Sarpi, avaient souvent invoqué l'autorité de Gerson. Le célèbre syndic de la faculté de théologie de Paris, Edmond Richer, allait publier son édition des œuvres du Chancelier, quand le nonce Barberini obtint, à Versailles, que cette publication fût suspendue; alors Richer composa une *Apologie de Gerson*, qui ne put être imprimée qu'après la mort de l'auteur (2). L'*Esprit de Gerson,* par Le Noble, n'est souvent qu'un extrait de cette Apologie. (3)

Gerson a mérité d'être appelé en même temps par le cardinal Zabarella, *le plus excellent Docteur de l'Eglise*, par son siècle et par les âges suivans, *le Docteur très Chrétien,* et par les théologiens de Flandre et d'Allemagne, *le Docteur des Consolations.* (4)

La plus grande gloire de Gerson est d'avoir pleinement justifié le titre si remarquable de *Docteur des Consolations,* en donnant au monde le livre de l'*Imitation*, source vive et pure où l'âme trouve tout ce qui soutient, tout ce qui console dans l'adversité. L'histoire de cet ouvrage est si merveilleuse, qu'il importe de la tracer rapidement, parce qu'elle n'est pas assez bien connue, même après le concours ouvert pour l'*Eloge de Gerson,* et après le prix décerné par l'Académie française. (5)

(1) Voyez dans la *Biographie universelle*, son excellent article GERSON.

(2) Leyde, 1676.

(3) *L'Esprit de Gerson*, imprimé en 1691, réimprimé en 1710, a eu une nouvelle édition en 1801.

(4) *Doctor consolatorius.*

(5) Ce grand prix d'éloquence a été partagé (1838) entre MM. DUPRÉ-LA-SALLE et

# EXAMEN

D'UNE QUESTION CÉLÈBRE QU'A FAIT NAITRE L'HUMILITÉ DE GERSON, ET QUI, PENDANT DEUX SIÈCLES, A PARTAGÉ LE MONDE SAVANT.

Dans les premières années du quinzième siècle, tandis que le sceptre cherchait l'appui de l'encensoir, et que l'encensoir semblait appuyer le sceptre pour le dominer; tandis que l'hérésie, triste avant-coureur de la réforme, troublait l'intérieur des Etats et de l'Eglise, et qu'en même temps, après avoir entendu le discours mémorable dans lequel le chancelier Gerson établissait la supériorité du concile sur le chef visible de l'Eglise, le concile général de Constance venait de déposer (1415) un pape comme hérétique (Jean XXIII), et de donner un autre chef spirituel (Martin V) au monde chrétien; tandis qu'on venait de voir, dans une double procédure, ce concile poursuivant Jean Huss et Jean XXIII, livrer aux flammes le sectaire et déclarer contumace et déposer le pontife fugitif; tandis qu'il y avait *quatre* papes vivans: Grégoire XII qui venait enfin de se démettre; Benoît XIII qui persistait à ne pas abdiquer la tiare, Jean XXIII contumace, et Martin V, élu par le concile; tandis que les peuples étaient troublés dans leurs croyances ou égarés dans la nuit du fanatisme et des superstitions, et tous politiquement endormis dans leurs fers, parut en Allemagne, avant la découverte de l'imprimerie, un livre dont les copies manuscrites se multiplièrent rapidement en Autriche, en Bavière, en France, dans la Gaule Belgique et en Italie : ce livre était l'*Imitation de Jésus-Christ*.

L'époque de son apparition peut être fixée à l'an 1421; le lieu où il fut composé semble devoir être l'abbaye de Mœlck en Autriche, où Gerson s'était retiré après la dernière session du concile, en 1418; car Gerson ne pouvait rentrer avec sécurité en France, où le duc de Bourgogne, assassin du duc d'Orléans, était tout puissant. Poursuivi par

PROSPER FAUGÈRE, qui vient de remporter le même prix académique pour l'*Éloge de Pascal*. Cet écrivain distingué a débuté dans la carrière des lettres par un *Éloge du Duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, sujet d'un prix fondé par M. JARRY DE MANCY, et qui fut décerné par l'Athénée des Arts, en 1835.

des sicaires, il se déguisa en pélerin, et le duc d'Autriche lui offrit un asile dans l'abbaye de Mœlck. Le chancelier de l'Université de Paris s'était vivement prononcé contre le cordelier Petit, qui avait entrepris de justifier le prince bourguignon, et il n'avait rien négligé, dans l'indignation de sa vertu et de son éloquence, pour faire condamner par le concile le moine apologiste du crime et le duc criminel.

Ces faits sont pleinement historiques, c'est-à-dire l'exil volontaire de Gerson, n'osant ou ne pouvant avec sûreté rentrer en France pour s'être énergiquement prononcé contre l'assassinat du duc d'Orléans, frère de Charles VI. C'est encore un fait de l'histoire que le séjour de Gerson dans plusieurs monastères d'Allemagne, tels que celui de Rathemberg, et sa retraite dans l'abbaye de Mœlck, où ont été trouvés jusqu'à vingt-deux manuscrits de l'*Imitation.* Circonstance remarquable, nombre de manuscrits d'un même livre, qui ne s'est trouvé en une telle proportion dans aucun autre monastère.

Les faits ainsi posés, et je ne pense pas qu'ils l'aient encore été ainsi au commencement d'aucune discussion tendant à présenter Gerson comme le véritable auteur de l'*Imitation*, je dirai d'abord quelques mots sur l'étrange fortune de ce livre admirable.

Son succès allait bientôt remplir le monde, et la recherche de son auteur, qui dans son humilité avait voulu demeurer inconnu, devait, dans une longue suite de générations, provoquer les savans de tous les peuples civilisés, faire écrire et publier plus de 150 ouvrages, mémoires ou dissertations.

Aucun livre n'eut, dans les monastères d'Allemagne, de France, de la Gaule Belgique, un pareil nombre de copistes occupés de le transcrire, souvent *pro pretio*, c'est-à-dire pour être vendus aux fidèles. Et dès que l'imprimerie eut ouvert la plus large voie pour la civilisation, voie qui, heureusement, une fois ouverte, n'a pu et ne peut plus être fermée, les éditions latines se multiplièrent de toutes parts (et toutes celles du quinzième siècle sous le nom direct de Gerson), si bien que leur nombre finit par dépasser de beaucoup celui de l'Evangile même. C'est que l'*Imitation* était, comme soutien dans les traverses de la vie, et comme secours dans l'adversité, plus à la portée de toutes les intelligences; c'est que l'auteur s'était si bien inspiré du texte et de l'esprit du livre divin, ainsi que des sentimens des premiers pères de l'Eglise, et qu'il joignait d'ailleurs à cette sainte érudition une si grande connaissance du monde et des passions humaines, que partout on voulait avoir ce volume et le méditer comme offrant le guide le plus sûr dans

le chemin si difficile de la vie, les consolations les plus vives et les plus efficaces dans toutes les afflictions, et la perspective du bonheur du juste, quand, après son court pélerinage sur la terre, il entre calme et confiant dans l'Eternité.

L'*Imitation* a été traduite dans toutes les langues des peuples civilisés, même dans celles qui ne vivent plus, telles que l'hébreu, le grec, d'autres encore, même en celto-breton, dans la langue des Basques, dans la plupart de celles que l'on parle en Asie, dans les autres parties du monde, et jusque dans l'Océanie. Toutes ces dernières versions ont été faites par des missionnaires qui se sont accordés à considérer le livre de l'*Imitation* comme le manuel de la vie spirituelle, comme le plus utile *semeur* de la morale du Christianisme, et le meilleur instrument de propagande pour la civilisation.

L'étonnante fortune de cet ouvrage tient du prodige. Aucun autre, sans en excepter les livres bibliques, n'a eu en France le quart des traductions qu'on y a faites de l'*Imitation*. La plus ancienne version française parut à Toulouse en 1488, sous ce titre: *Cy comance le liure très salutaire, la Ymitation Jhésu-Christ et mesprisement de ce monde, premièrement composé en latin par sainct Bernard, ou par autre dévote personne, attribué à maistre Jehan* Gerson, *chancelier de Paris, et après translaté en françoys en la cité de Tholose* (1). Le savant bibliothécaire M. Barbier a décrit, avec l'aide de J.-B.-M. Gence, dans un volume qui parut en 1812, *soixante* versions françaises de l'*Imitation;* et il ne les a pas toutes connues. Parmi les traducteurs on remarque un chancelier de France sous Louis XIII (Michel de Marillac), le grand Corneille, plusieurs académiciens, des savans et des littérateurs plus ou moins célèbres.

Or, depuis cette époque, de nouvelles traductions françaises n'ont cessé de paraître. Après celle de Jean-Baptiste-Modeste Gence, qui a été publiée en 1820, et que son grand succès a fait stéréotyper dans les deux formats in-12 et in-18, on a vu paraître les traductions de MM. de Genoude et de Lamennais, de MM. d'Assance et Rochette, de plusieurs autres encore; une traduction libre en vers par M. de Montbrun, une traduction paraphrasée par M. Simonneau de Dijon, etc.: en sorte que le nombre des versions françaises ne s'élève maintenant à

(1) 1 vol. in-8° excessivement rare, réimprimé à Paris en 1493, avec cette indication: *Attribué à SAINT BERNARD ou maistre Jehan* Gerson, etc. La même indication se retrouve dans d'autres anciennes versions françaises.

guère moins de 80; et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'est sur la terre aucun livre, ancien ou moderne, qui ait trouvé dans une même langue un nombre si prodigieux d'interprètes divers.

Et le succès de ce livre va toujours croissant. A peine venait-on de publier en Bavière (1838) une *Imitation* polyglotte en sept langues, qu'un médecin lettré, de Lyon, M. de Montfalcon, en faisait paraître une en huit langues.

Dans cet enthousiasme universel, il n'est pas étonnant qu'on ait cherché à découvrir enfin positivement l'auteur ignoré d'un livre si connu.

S'il est vrai qu'on vit dans l'antiquité sept villes de la Grèce se disputer la gloire d'avoir été la patrie d'Homère, les temps modernes ont vu non plus des villes seulement, mais des nations entières, quatre nations revendiquer l'honneur d'avoir vu naître le véritable auteur de l'*Imitation*. Les Pays-Bas, avec les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, les Jésuites et les Bollandistes, ont proclamé THOMAS A KEMPIS qui ne fut qu'un copiste; les Italiens, avec les Jésuites piémontais et les Bénédictins, ont imaginé un JEAN GESSEN ou GERSEN de *Canabaco*, ou, selon M. de Grégory, de *Cabanaco*, prétendu abbé de Verceil, et dont l'existence n'a pu être établie par aucun document de l'histoire (1). Des savans qui n'étaient ni Jésuites, ni Chanoines réguliers, ni Bénédictins, ni Belges, ni Italiens, ont combattu pour JEAN GERSON, chanoine de l'Eglise de Paris; un Allemand, l'abbé Veigl, chanoine de Ratisbonne, veut aujourd'hui que l'auteur de l'*Imitation* soit un JEAN de *Canabac* ou de *Rorbac*, lequel serait un moine sous le nom de GHERSEM; mais ne pouvant assigner de date certaine aux manuscrits qu'il cite, son opinion reste sans base et sans autorité.

Voilà les quatre nations et les quatre systèmes qui n'ont pu s'accorder, voilà les quatre auteurs entre lesquels il faut choisir.

D'après les Bénédictins et les auteurs italiens, l'*Imitation* aurait été composée à Verceil, vers le milieu du treizième siècle.

Selon les Gersonistes, ce livre aurait été écrit dans l'abbaye de Mœlck, en Bavière, par le docteur français Jean Gerson fuyant la persécution dans les premiers temps du quinzième siècle.

(1) Ce Gersen n'est cité ni par les anciens historiens de Verceil, ni par les annalistes recueillis par Muratori, ni dans l'histoire littéraire de l'Italie par Tiraboschi, ni dans l'*Italia sacra* d'Hughelli, ni dans les anciens historiens de l'ordre de St.-Benoit.

Selon les Jésuites, les Bollandistes et les Chanoines réguliers de Saint-Augustin, ce serait seulement l'année 1441 qu'il faudrait assigner pour première date à l'*Imitation*, parce que cette date est celle du manuscrit signé de la main de Thomas à Kempis, fait dans les Pays-Bas, au monastère de Sainte-Agnès.

Enfin, d'après le chanoine de Ratisbonne, M. Veigl, il s'agirait encore de reporter au treizième siècle le berceau de l'*Imitation*, et de le placer à Viblingen ou dans un autre monastère allemand.

Si l'on voulait se livrer à l'examen des manuscrits authentiques de l'*Imitation*, pour déterminer quel est son auteur véritable, il faudrait s'accorder d'abord sur ce qu'on doit entendre par manuscrits authentiques : désignerait-on ainsi ceux qui sont signés ? Mais il n'y a que celui de 1441 qui le soit : il est terminé par cette phrase de copiste : *finitus per manus Thomas a Kempis ;* et ce n'est qu'un recueil de divers ouvrages pieux dont l'*Imitation* fait partie. Doit-on entendre les manuscrits les plus anciens, dont, à défaut de date, on peut déterminer l'âge par l'inspection de l'écriture, la forme des lettres, les abréviations et les autres signes caractéristiques?

Mais ces élémens de discussion ont été employés par les partisans des quatre systèmes; chacun s'en est servi pour argumenter dans son sens, et aucun ne s'est rendu à une opinion contraire à la sienne, quoiqu'une seule de ces quatre opinions soit et puisse être la véritable : car tel est l'esprit humain! souvent il s'enferme dans un système, comme la chrysalide dans la prison qu'elle a filée. Au surplus, cet examen des manuscrits a été fait par J.-B.-M. Gence qui, dans sa savante édition du texte, a donné en partie les variantes de plus de deux cents de ces manuscrits.

Les Kempistes et les Gersénistes ont mis à la tête de leurs nombreuses éditions latines, ou de leurs traductions, des préfaces, des dissertations, des notices à l'appui des systèmes contraires qu'ils avaient adoptés, et ils se sont combattus avec un égal avantage, en ce sens que les Bénédictins gersénistes (Mabillon, le cardinal d'Aguirre, D. Delfau, etc.) ont fort bien prouvé que Thomas à Kempis n'était qu'un copiste, et que les Bollandistes et les Jésuites ont facilement établi que le Jean Gersen, prétendu abbé de Verceil, n'avait point d'existence prouvée.

Pour des juges sans prévention, les deux partis s'étaient entre-tués, chacun d'eux ayant renversé le système de l'autre, et alors il ne restait debout dans la lice que la grande figure du chancelier Gerson; car, jus-

qu'à ces dernières années, l'Allemagne n'avait point mis en avant son *Jean* de *Canabac* ou de *Rorbac*.

Cependant la querelle entre les Kempistes et les Gersénistes a été poursuivie pendant deux siècles entiers; aucun parti ne voulait s'avouer vaincu. Les Bollandistes, et à leur tête Bolland qui leur donna son nom, Sommalius, Chifflet et les chanoines réguliers, Flamands et Français, continuaient de se battre pour Thomas à Kempis. Le jésuite Rosweyde trouvait que le latin des *Opuscules* de Thomas ressemblait à celui de l'*Imitation* comme *deux gouttes d'eau,* et que son jardin des roses (*Hortulus rosarum*) avait l'odeur des roses.

Et cependant les Opuscules de frère Thomas contiennent des sermons faits à des novices, écrits dans un latin assez barbare, et farcis de contes dans le genre de ceux que récitaient en chaire les prédicateurs du moyen âge; c'est dans ces vieux sermonaires latins que La Fontaine a trouvé le sujet de plusieurs de ses contes, principalement celui des *Oies du Frère Philippe,* qu'on lit dans les sermons du disciple (*Sermones Discipuli*). Mais les contes de Frère à Kempis sont moins ingénieux; il suffira d'en citer un. Une femme des champs revenait d'acheter au marché une cruche de lait pour les besoins de son ménage. Le soleil était ardent, elle s'assit sous un ombrage : *Buvons un peu de lait,* dit-elle; mais préalablement elle fit sur la cruche le signe de la Croix, et fort bien lui en prit, car soudain la cruche se brise en éclats, tout le lait est répandu; la femme remplie d'effroi se lève, et un moine passant, tout bien considéré, dit avec une sage réflexion : « Si elle n'avait pas fait le signe de la Croix, elle aurait avalé le diable avec le lait », *Diabolum cum lacte imbibisset*.

Est-ce à l'auteur de pareils contes (et ils abondent dans les sermons de Frère *à Kempis*) qu'on peut raisonnablement attribuer le livre de l'*Imitation?* Ce diable avalé dans le lait (*Diabolum cum lacte*) ressemble-t-il *comme deux gouttes d'eau,* ainsi que le veut le Jésuite Rosweyde, au style de l'*Imitation?* Quant au petit jardin des roses (*Hortulus Rosarum*), il est vrai que Frère à Kempis y sème cette grande vérité : « Le rire est mis en fuite par le chagrin (*risus mœrore fugatur*). » il est vrai qu'il ajoute, « un clou chasse l'autre (*clavus clavo expellitur*). » Je conviens que ledit frère remarque encore fort bien que celui qui saisit fortement un chien par la langue n'a pas à craindre sa morsure (*morsum non timebit*). J'avoue aussi volontiers que Kempis élève parfois, sinon son style, du moins sa pensée, et qu'il place cette fleur sépulcrale dans son jardin des roses : « Toutes choses ne sont rien, le

Roi, le Pape et la bulle plombée (*Omnia sunt nulla, Rex, Papa, et plumbea bulla*) ». Mais tout cela sent-il la rose comme le veut encore le Jésuite Rosweyde ? mais tout cela ressemble-t-il au style de l'*Imitation?* sont-ce là les sentimens et les images qui nous attachent dans ce livre admirable?

Au surplus, il n'est pas inutile de remarquer que le livre de l'*Imitation* ne se trouve pas dans la première édition des *Opuscula* de Thomas à Kempis, publiée à Utrecht vers 1472 ou 1473, et qu'il n'a été compris que dans les éditions postérieures données par les Jésuites. (1)

Je me suis un peu arrêté sur Thomas à Kempis, parce que de tous les auteurs auxquels on a attribué l'*Imitation*, c'est celui dont le nom figure (mais depuis le seizième siècle seulement, et principalement en Allemagne et en Angleterre) sur le plus grand nombre d'éditions latines et de traductions de cet ouvrage.

Après avoir prouvé que Thomas à Kempis n'a fait ni pu faire l'*Imitation*, il ne reste à combattre que deux ombres, celle que le chanoine Veigl de Ratisbonne voudrait en vain dresser au fond d'un tombeau ignoré, et celle de Gersen, que le savant Eusèbe Amort et le Père Desbillons avaient depuis long-temps replongée dans les tombes de Verceil, quand un historien de cette cité (M. De Grégory), mu par un sentiment patriotique, a voulu l'exhumer de nouveau avec un zèle digne d'une meilleure cause; il a argumenté d'un manuscrit sans date, d'une chronique où sont de fâcheuses lacunes, et de titres sans valeur réelle. Des savans consciencieux, tels que MM. Daunou, le Marquis De Fortia, Onésime Le Roy, M. l'Abbé d'Assance, beaucoup d'autres encore, n'ont pu être convaincus; en sorte que le nouvel exhumateur de l'ombre, à laquelle les Bénédictins même s'étaient efforcés en vain de donner un corps, n'a pu la dégager de son linceul, tandis qu'armé du flambeau

(1) Le véritable nom du Frère Thomas était HAEMMERLEIN. Suivant l'usage du temps, il fut surnommé *à Kempis*, parce qu'il était né *à Kempen*, dans le diocèse de Cologne. C'est ainsi que Jean Le Charlier prit le nom du village de *Gerson* où il était né près de Rethel. A Kempis habita le monastère du mont Saint-Agnès, dans le diocèse d'Utrecht, depuis l'an 1399 jusqu'à sa mort. L'auteur de la chronique de ce monastère, qui vivait à la fin du XIV[e] siècle, raconte que Thomas copiait la Bible, des Missels, terminés par la formule : *Finitus per manus*, etc., et que ces copies servaient les unes pour les besoins spirituels de la maison, *pro domo*, les autres pour être vendues au profit des intérêts terrestres des chanoines, *pro pretio*. Gerson, dans son livre *de Laude Scriptorum*, nous apprend que le nombre de ces transcripteurs *pro domo* et *pro pretio* était considérable dans les monastères de Chanoines réguliers en Hollande.

d'une saine critique, Gence la faisait de nouveau, et sans doute pour la dernière fois, s'évanouir.

Pour mieux fortifier son opinion en faveur de Gerson, ce savant ne s'est pas borné à la seule autorité des plus anciens manuscrits. Il a heureusement imaginé de comparer une soixantaine de passages tirés de l'*Imitation* avec un pareil nombre d'autres passages extraits des œuvres spirituelles de Gerson, et il y a trouvé, et on y trouve comme lui, non-seulement le même fonds de pensées, de sentimens, d'images, mais aussi le même tour dans la phrase, et un rapprochement très frappant des mêmes gallicismes, locutions qui ne pouvaient convenir ni à un Allemand, ni à un Flamand, ni à un Italien.

Ce genre de preuve n'avait pas encore été fait, du moins, dans un si grand ensemble, et Gence a donné avec raison pour titre à ce travail : *JEAN GERSON restitué et expliqué par lui-même* (1836, in-8°).

N'est-il pas d'ailleurs plus que vraisemblable, n'est-il pas certain que Gerson n'aurait pas manqué de citer l'*Imitation,* en lui faisant de si fréquens emprunts dans ses œuvres, lui qui cite si souvent Saint Bonaventure, Saint Bernard, le cardinal d'Ailly et d'autres moralistes ou spiritualistes de son époque? C'est donc que Gerson empruntait à lui-même, et qu'il ne croyait pas devoir citer comme autorité ses ouvrages.

Mais voici un fait plus convaincant encore et qui suffirait seul, à défaut de tout autre, pour faire reconnaître le chancelier de l'université de Paris comme le véritable auteur de l'*Imitation.* Dans son épître sur les livres qu'il faut lire (*de Libris legendis*), aurait-il oublié, aurait-il pu oublier de nommer l'*Imitation,* que les Gersénistes prétendent être un livre composé vers le milieu du treizième siècle, plus de cent cinquante années avant les temps de Gerson? La modestie de l'auteur a donc pu seule l'empêcher de recommander son livre qui était déjà si répandu; et son silence eût été avec raison et fâcheusement interprété contre lui, si, dans la liste des livres qu'il fallait lire (*de Libris legendis*), il eût oublié le livre déjà le plus célèbre et le plus renommé! C'est donc là une preuve morale, mais la preuve morale la plus forte que Gerson est l'auteur du livre de l'*Imitation,* et que, lorsqu'il signalait les livres qu'il fallait lire, ce fait était assez connu.

D'autres considérations méritent encore d'être presentées. Les Flamands Kempistes trouvaient l'*Imitation* remplie de flandricismes ; les Italiens Gersénistes, d'italianismes ; les Allemands Canabaciens, de germanismes ; les Français Gersoniens, de gallicismes : et c'était un argument que chacun faisait valoir en faveur de sa nation. Mais, sans

s'arrêter ici aux nombreuses altérations faites par les copistes de divers pays, il suffit de se souvenir que Gerson avait été en Italie, qu'il avait passé plusieurs années dans les monastères de la Germanie et surtout dans l'Abbaye de Mœlck où, pendant les chagrins de l'exil, il écrivit plusieurs ouvrages, entre autres l'*Imitation*, dont, comme Cajetan l'a remarqué (il y a bientôt deux siècles), vingt-deux anciens exemplaires manuscrits étaient conservés dans cette Abbaye.

Au surplus, ce sont les gallicismes qui dominent dans l'*Imitation :* aussi ce livre a-t-il été plus facilement et beaucoup plus souvent traduit dans notre langue que dans aucune autre; et l'on a généralement remarqué que les versions les plus littérales étaient à-la-fois les meilleures, les plus aisées et celles qui ont eu le plus de succès : ce qui indique encore que l'ouvrage original a été écrit par un auteur français.

Les manuscrits les plus anciens sont ceux qui remontent à l'âge où vivait Gerson : ce sont aussi, en général, les plus corrects, et ceux qui se trouvent en plus grand nombre sous son nom.

M. Onésisme Le Roy a découvert dans la bibliothèque de Valenciennes un ancien manuscrit où, à la suite d'un sermon de Gerson, en français, se trouve l'*Imitation* aussi en français, sous le titre d'*Internelle consolation.* Il existe, sous ce même titre, quelques éditions anciennes de l'*Imitation*, et la version elle-même est en si vieux langage, qu'elle a fait élever la question de savoir si, dans l'origine, le livre de l'*Imitation* n'avait pas d'abord été écrit en français par Gerson, et ensuite mis par lui en latin. Cette question n'est pas encore résolue, et son examen mènerait ici trop loin : l'opinion la plus probable paraît être celle qui attribue les deux textes à Gerson, dont on a d'ailleurs quelques opuscules de spiritualité, d'abord composés en latin, et dont il fit ensuite une version française pour ses sœurs, et pour d'autres personnes auxquelles le latin était peu familier.

Un des plus beaux manuscrits de l'*Imitation* en latin, écrit dans la seconde moitié du quinzième siècle, sous le nom de Jean Gerson (1), est orné du portrait du chancelier, peint en miniature. Ce manuscrit précieux paraît avoir appartenu, et tout indique qu'il a dû son exécution à Thomas Gerson vivant en 1440, contemporain de son oncle le chancelier, et qui fut chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, et en même temps chantre honoraire de Saint-Martin de Tours (2).

(1) *Incipit liber magistri Johannis Gerson, cancellarii Parisiensis, De Imitatione Christi.*

(2) Ce manuscrit qui avait appartenu au savant Emery, supérieur du séminaire de Saint-

Il n'est certainement pas inutile de remarquer qu'en Italie même se trouvent d'anciens manuscrits de l'*Imitation*, portant le nom de Gerson, chancelier de l'Université de Paris; que notamment un de ces manuscrits a été vu à Ravenne par M. Miller, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Il n'est pas non plus inutile de dire que la première édition de ce livre, donnée à Venise en 1483 (in-8°, à deux colonnes), est sous le nom de Jean Gerson (*Johannis Gerson, Cancellarii parisiensis*).

Il n'est pas inutile enfin de constater que, dans le volumineux *Index* de tous les livres chrétiens, publié à Rome par l'ordre de Sixte-Quint, et contenant les éditions et les traductions de l'*Imitation* faites dans le quinzième siècle, presque toutes ces éditions et traductions sont sous le nom du chancelier *Jean Gerson;* que quelques-unes portent, mais dans le seizième siècle seulement, le nom de *Thomas à Kempis*, et qu'aucune n'est sous celui de *Gersen*.

Ainsi donc, même en Italie, ce *Jean Gersen*, prétendu abbé de Verceil, qui aurait vécu et écrit l'*Imitation* dans le treizième siècle, était inconnu encore à la fin du quinzième !

Il serait superflu de pousser plus loin l'examen d'une question qu'on doit trouver maintenant résolue.

La querelle sur l'auteur de l'*Imitation* a été longue et animée. Son histoire suffirait à remplir un ou plusieurs volumes. Plus de cent cinquante écrits, mémoires ou dissertations ont été publiés en diverses langues dans ce vaste conflit d'opinions contraires; car aucune question d'histoire littéraire n'a fait autant de bruit parmi les hommes. Savans, littérateurs, bibliographes, historiens, prêtres, moines et magistrats, sont entrés dans l'arène, et tous avec la confiance du succès, quand le succès ne pouvait appartenir qu'à une des quatre nations entre lesquelles des combats séculaires se trouvaient engagés. Enfin, c'est en faveur de la France que, peu d'années avant sa mort, un vieillard plus qu'octogénaire, Jean-Baptiste-Modeste Gence est resté maître du champ de bataille. Si quelques écrivains s'obstinaient encore à ne pas mettre bas les armes, ces armes se trouveraient bientôt sans force dans leurs mains, triste témoignage d'une vaine résistance après la défaite, et quand

Sulpice, est passé après la mort de J.-B.-M. Gence, dans le cabinet de M. l'Abbé D'Assance, professeur à la Faculté de théologie, à qui l'on doit une bonne traduction française de l'*Imitation*, faisant partie des belles éditions dites *illustrées*, et publiées par Curmer.

leurs partisans, s'ils en ont encore, n'osent ou ne peuvent plus se rallier.

Le procès est terminé pour tous les savans sans partialité, pour tous les critiques de bonne foi. Le meilleur livre de morale chrétienne et universelle, composé d'après l'Evangile et plus usuel que le livre divin, le ***Livre*** donc ***le plus utile aux hommes***, a été écrit par un Français, JEAN LE CHARLIER dit GERSON, du lieu de sa naissance, et chancelier de l'Université de Paris, dans le quinzième siècle.

### RECHERCHES ET DÉCOUVERTE DU LIEU OÙ NAQUIT L'AUTEUR DE L'*Imitation*.

Ces recherches ont été faites par M. Billaudel, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Membre de la Chambre des Députés, qui, né à Rethel, a voulu rendre à cette ville le grand souvenir de Gerson.

Rethel peut s'honorer encore d'avoir vu naître dans ses environs, l'an 1201, ROBERT SORBON, prédicateur, chapelain et confesseur de Saint Louis, qui fonda, l'an 1253, la célèbre Maison et Société de Sorbonne. Par un rapprochement singulier, Robert et Jean Le Charlier prirent le nom de deux petits villages voisins de Rethel, où ils étaient nés, *Sorbon*, qui n'est plus qu'un hameau, et *Gerson*, dont les traces sont effacées.

Les géographes ont donné sur le village de Gerson des renseignemens qui, sans être contradictoires, ne sont pas identiques.

Dans une carte de la Champagne, publiée en 1713, par Guillaume de L'Isle, de l'Académie des Sciences, qui, bientôt après (1718), vit créer pour lui le titre de *Premier Géographe du Roi,* on trouve *Tarson* entre Barby et Rethel, sur la rive droite de l'Aisne. *Tarson* ne peut être que *Gerson,* mot défiguré par le graveur. Le lieu de *Tarson* ne porte point sur cette carte l'indication d'une paroisse : le signe qui l'accompagne semble ne désigner qu'une chapelle ou un chétif village.

Une carte de Champagne, sous la date de 1717, dressée par Hubert Jaillot, géographe du Roi, ne mentionne ni *Tarson* ni *Gerson,* et ne cite que *Barbye*. Il paraît que c'est à la paroisse de Barbye ou Barby, que Gerson se trouvait alors réuni.

Sur une autre carte de Champagne que Robert de Vaugondy, géographe ordinaire du Roi, fit paraître en 1752, *Tarson* ( même faute de copiste ) se trouve indiqué entre Rethel et Barby.

Le *Pouillé général des Bénéfices de l'Archevêché de Reims,* imprimé, à Paris, chez Alliot, 1648, in-4°, indique (page 54, 1re colonne), la *Cure de Saint-Martin de Gerson,* immédiatement au-dessous de l'église de Rhetel. « Ces deux Juridictions ecclésiastiques étaient donc probablement, dit M. Billaudel, voisines l'une de l'autre. L'existence d'un lieu qui porte le nom de Gerson est ainsi certaine. »

Dans un *Recueil des Elections de Champagne*, imprimé à Châlons en 1688, l'élection de Reims contient le Doyenné, dit de *Justine* (Commune de l'Arrondissement de Rethel), lequel comprend sept localités, dont une est celle de *Gerson.* Ainsi, en 1688, *Gerson* existait encore, comme faisant partie d'un doyenné qui confinait à l'élection de Rethel.

Mais aujourd'hui qu'est devenue cette localité? En 1839, M. Billaudel écrivait à son ami, M. Jarry de Mancy : « J'ai parcouru le bord de cette rivière ( l'Aisne ) que j'ai fréquenté cent fois dans mon adolescence. Je suis sûr qu'il n'y a plus la moindre construction debout, ni maison, ni chapelle; et mon père, que j'ai consulté, n'a gardé aucun souvenir de quelque édifice en cet endroit depuis soixante-et-dix ans. Cependant, j'ai remarqué quelques traces de fondations enfouies sous le gazon, et que la rivière a minées et en partie dévorées; car l'Aisne bat sans cesse son rivage, et s'est portée successivement à gauche et à droite de son lit actuel, qui n'est pas contenu par les ouvrages de l'homme. »

L'année suivante (1840), M. Billaudel écrivait : « Il y a, auprès de Rethel, une promenade publique au bout de laquelle sont plusieurs maisons adossées à un coteau, qui est sapé par la rivière d'Aisne. Ces maisons, appelées aujourd'hui *Les Guinguettes,* avaient devant elles une plaine plus large que la rivière a dévorée. Là, se déposaient les bois de marine et autres, que l'on faisait flotter. Mon aïeul paternel, qui faisait un grand commerce de ces bois, avait en ce lieu une maison et un facteur qui était chargé de ses intérêts. Les lettres et les pièces comptables, écrites par ce facteur, sont toutes datées de *Gerson.* C'est bien ce lieu qui formait la paroisse de *Gerson,* aujourd'hui entièrement détruite, dont mon père lui-même n'a pas vu de traces, et dont la génération actuelle ne connaît pas même le nom. »

Enfin, toujours animé du même zèle pour rattacher à sa ville natale le grand nom de l'auteur de l'*Imitation*, M. Billaudel écrivait, le 5 mai 1840, à son ami : « Mon père s'est fait archéologue pour nous faire plaisir. A l'âge de soixante-quinze ans, il s'est rendu, à pied, à Barby pour y chercher des souvenirs de Gerson. Il y a trouvé un portrait du Chan-

celier Gerson, une épitaphe de sa mère, des détails sur le village, et un bon vieux maire de quatre-vingt-un ans, qui a conservé la tradition et des souvenirs précieux à recueillir. »

Voici l'épitaphe de la mère de Gerson, incrustée dans le mur de l'église de Barby, près de la porte de la chapelle consacrée à Saint Nicolas :

ELISABETH LA CHARDENIERE
Qui fin bel ot et vie entière
A ARNAUT LE CHARLIER espouse
Auxquels enfans ont esté douze
Devant cest hus fust enterrée
M. quatre cent et 7 l'année
Estant de juing le jour huitime
Jhesus li doint gloire saintime.

Un ancien portrait de Gerson a été trouvé, à Barby, par M. Billaudel père, chez M. Rousseaux, ancien Maire de cette Commune. Derrière la toile est cette inscription :

JOANNES GERSON DOCTOR THEOLOGVS ET CANCELL. PARIS.
SOCIVS NAVARRIC. CAROLI VI. AC VNIV. IN CONC. CONST. ORATOR.
*Obiit Lugd.* 1429 (1).

Il résulterait des traditions restées dans les souvenirs de l'ancien Maire de Barby, que le village de Gerson aurait été complétement incendié et détruit pendant un siége de Rethel (2); et qu'après la révolution de 1789, le territoire de *Gerson* aurait été partagé entre la commune de Barby et celle de Sorbon.

Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui constaté, 1° qu'il a existé, près de Rhetel, un village de *Gerson*, dont le célèbre Chancelier de l'Université de Paris, Jean Le Charlier, prit le nom; 2° que ce village, bâti

(1) « Jean Gerson, docteur en théologie et chancelier de Paris, docteur de Navarre, orateur de Charles VI et de l'Université, au Concile de Constance, mort à Lyon, 1429. »

(2) Prise par les Espagnols en 1650, cette place leur fut enlevée, le 15 décembre de la même année, par le Maréchal Du Plessis-Praslin. Les Espagnols la reprirent en 1653; mais, le 9 juillet de la même année, les Maréchaux de Turenne et de La Ferté s'en rendirent maîtres après quatre jours d'attaque.

sur les bords de l'Aisne, a été détruit, qu'il n'en reste aucunes ruines, et que son nom même était comme effacé; 3° que MM. Billaudel, père et fils, ont retrouvé l'emplacement où ce village exista, c'est-à-dire le lieu où naquit l'auteur de l'*Imitation;* 4° que l'épitaphe de la mère de Gerson est conservée dans l'église de Barby; 5° que la mère de Gerson se nommait *Elisabeth La Chardenière;* 6° que le nom du père de Gerson était *Arnaut Le Charlier;* 7° que les deux époux eurent douze enfans (*auxquels enfans ont esté douze*); 8° enfin qu'un vieux portrait de Gerson est encore religieusement conservé dans le village de Barby, près Rethel.

C'est d'après ce précieux portrait qu'a été gravé celui qui accompagne cette Notice (1).

Avant la Révolution, on voyait dans la riche bibliothèque de Sorbonne, parmi les portraits des plus illustres Docteurs de l'Eglise de France, celui de Gerson qui, du cabinet de M. Gence est passé, avec sa belle et unique Collection de manuscrits, d'éditions latines et de traductions, en français et en diverses langues, du livre de l'*Imitation*, dans le cabinet de M. l'Abbé d'Assance, professeur à la Faculté de Théologie.

Ainsi, c'est après la révolution de quatre siècles, que M. Gence et M. Billaudel ont dissipé, l'un, l'obscurité dont avait voulu s'envelopper l'auteur du livre admirable où plus d'une fois il est dit: *Aimez à être ignoré;* l'autre, les ténèbres qui, déjà depuis long-temps, couvraient le berceau de Gerson.

VILLENAVE PÈRE.

(1) M. Billaudel possède une copie peinte de ce portrait, faite par M. Coufourit, de Rethel, d'après l'original existant chez M. Rousseaux, ancien Maire à Barby, octogénaire, fort attaché à son tableau. Il l'a reçu d'un prêtre à qui il avait donné l'hospitalité et qui le tenait d'un « *Emigré de la famille de GERSON* ». M. Rousseaux destine, par son testament, le portrait de Gerson au *Presbytère* de la Commune de Barby, ne voulant pas que le Curé en puisse disposer, en aucun temps.

La *Bibliothèque historique de la France*, cite sept portraits gravés de Gerson, in-fol., in-4° ou in-8°. Le plus ancien est celui qu'on trouve dans l'*Histoire des Hommes illustres*, publiée par André Thevet, en 1584, in-fol.





M. DE RENTY.

[illegible]
peu à donner à son esprit et à son cœur la direction dont il ne s'écarta



# LE MARQUIS DE RENTY.

Le Marquis DE RENTY (GASTON-JEAN-BAPTISTE), seigneur de Citry, baron de Landelles, naquit en 1611, au château de Béni, dans le diocèse de Bayeux, d'une famille originaire de l'Artois. Rien ne manquait à l'illustration de cette grande et noble famille : ni l'ancienneté, puisque dès le sixième siècle nous voyons Wambert, dit le Bon, Comte de Renty, consacrant une partie de ses biens à la fondation et la dotation d'un monastère, ainsi qu'à la construction de trois églises; ni la grandeur des alliances, au nombre en effet de ceux qui s'allièrent à elle nous trouvons les héritiers de la maison de Croï, les Princes de Chimay; ni les dignités, car il y eut dans la famille des Renty des conseillers intimes de rois, des maréchaux, des connétables. Ce nom était illustré par douze siècles de fondations utiles, de services éminens, de dévoûment à la patrie.

Le Marquis de Renty était fils unique de Charles de Renty et de Madelaine Patoureau, issue elle-même, par sa mère, de la famille de Renty. La naissance de ce fils, après plusieurs années de mariage, combla les vœux de son vieux père, qui disait dans l'excès de son bonheur : « Je puis mourir maintenant, puisque je laisse un fils digne de « porter mon nom et mon épée. » Par une circonstance toute particulière, cet héritier d'un grand nom et d'une immense fortune fut tenu sur les fonts baptismaux par des pauvres. Dieu sans doute avait voulu qu'il fût le filleul de ceux dont il devait être un jour le protecteur, le soutien et le père.

Le jeune Gaston passa, dans le château qui le vit naître, les premières années de sa vie. Il eut le bonheur, dès sa jeunesse, d'être formé à la pratique des vertus chrétiennes, et cela ne contribua pas peu à donner à son esprit et à son cœur la direction dont il ne s'écarta

dans aucune circonstance de sa vie. A neuf ans, il fut placé au collège de Navarre, et de là envoyé chez les Jésuites à Caen. Sous la direction de ses nouveaux maîtres, ses progrès furent rapides. Doué d'un esprit vif et pénétrant, d'un jugement solide, il trouva dans l'étude des mathématiques des charmes tellement grands, qu'il en fit l'objet favori de son application. Si les heures destinées à l'étude ne lui suffisaient pas pour arriver à la solution d'un problème, il y suppléait en y consacrant le temps des récréations, et souvent on le voyait, un charbon à la main, traçant sur les murs des figures géométriques ou des signes algébriques. Ses études achevées, il quitta le collège des Jésuites et revint à Paris pour compléter son éducation aux académies de la jeune noblesse. Là comme partout, il se fit distinguer par son aptitude à tous les exercices de l'esprit et du corps. Il y apprit ce qui était nécessaire à un seigneur qui, par sa fortune et son rang, était appelé à grossir la foule des courtisans du fils de Henri IV. Il était dans toute la fleur de la jeunesse, dans l'âge où les passions, qui sommeillent dans le cœur d'un jeune homme à l'ombre de l'innocence et de la vertu, n'attendent souvent, pour éclater, qu'une étincelle; il avait dix-neuf ans lorsqu'il franchit le seuil glissant de la cour.

Certes, il ne manquait rien au jeune marquis pour suivre avec succès la carrière galante des jeunes seigneurs de l'époque. Il avait, comme la plupart d'entre eux, des titres de noblesse, de la fortune, et de plus que beaucoup, une instruction solide, une éducation achevée, un esprit fin; toute sa personne respirait la grâce et la noblesse, au sein de cette cour brillante; mais ce nouveau Caton conserva sa sagesse au milieu des désordres dont il était chaque jour le témoin. Cette réserve lui valut l'estime et l'affection de Louis XIII.

Quoiqu'il eût fait de grands progrès dans les sciences, le Marquis de Renty n'en continuait pas moins ses études : l'histoire, la philosophie, et surtout les mathématiques, étaient toujours les seuls objets de son culte. L'or que les seigneurs de son âge dissipaient en folies, il le consacrait à l'achat de livres qui devaient le guider dans ses recherches. Son libraire lui porta un jour, avec d'autres ouvrages, un exemplaire de l'*Imitation de J.-C.*, le priant de vouloir bien le lire. La lecture de ce livre admirable produisit dans son esprit une impression telle, que, laissant de côté les sciences, il ne s'occupa plus qu'à méditer sur les vérités contenues dans l'*Imitation*. Rêvant dès-lors aux moyens d'opérer plus sûrement son salut, il se décida à renoncer aux hochets de la grandeur, aux titres, aux distinctions, au monde. Il fit

part à ses parens de ses résolutions, et leur demanda qu'ils trouvassent bon qu'il se retirât dans un monastère : cette détermination affligea vivement son père, qui déjà s'était occupé de lui trouver une épouse digne de lui. Le vieillard s'efforça d'abord de combattre les projets de Gaston, lui parla de la haute fortune à laquelle il était appelé, des honneurs qui l'attendaient à la cour, du bonheur qu'il trouverait dans un prochain hyménée; lui rappela enfin qu'il portait un nom ancien et illustre, que lui seul pouvait le perpétuer, et qu'il ne voudrait pas réduire son père au désespoir, en allant enfouir dans un monastère ses dernières et ses plus chères espérances. Les larmes qui coulaient des yeux du vieillard émurent Gaston : il promit de renoncer à son dessein. Malgré cette promesse, le vieux Marquis hâta de tous ses efforts la conclusion du mariage de son fils, et rien ne semblait devoir en ajourner la célébration, lorsque celui-ci y apporta un obstacle inattendu par le fait que nous allons rapporter.

Ayant un jour accompagné sa mère à la promenade, il aperçut, en traversant les rues de la Cité, un moine d'un âge fort avancé qui distribuait des aumônes aux pauvres. La vue de ce vénérable vieillard, la charité dont il paraissait animé, réveillèrent dans le jeune Marquis tous les sentimens généreux dont son âme était remplie, et lui firent envier le bonheur de ce moine : alors revinrent plus fortes que jamais ses résolutions de quitter le monde, et de prendre l'habit. Plein de ces pensées, il pria sa mère de vouloir bien lui permettre de descendre de son carrosse à l'extrémité du pont de Notre-Dame, sous prétexte de faire quelques emplettes. A peine fut-il descendu qu'il se déroba aux regards de sa mère, et, se glissant furtivement à travers les rues étroites qui séparent du fleuve la métropole, il quitta Paris, seul et à pied, par un temps très rigoureux, car on était au mois de décembre : il se dirigea ainsi, à travers les glaces et les neiges, vers Notre-Dame des Ardillers.

Cependant la Marquise attendait; une heure se passe sans qu'elle voie reparaître son fils : son cœur de mère s'émeut vivement, les inquiétudes les plus poignantes succèdent à ses premiers mouvemens d'impatience; personne n'a vu son fils, personne ne peut apporter à cette mère désolée une parole de consolation; sa douleur éclate en sanglots, elle ne doute point que Gaston n'ait été la victime de quelque affreux guet-apens. Elle pousse des cris déchirans; la douleur, le désespoir l'emportent : elle s'évanouit, et ses gens consternés se hâtent de la transporter à son hôtel.

La douleur du vieux Marquis, en apprenant la disparition de son fils, fut grande ; de nouvelles perquisitions furent infructueuses ; il fallut se résigner à pleurer la perte de ce fils adoré. Depuis huit jours environ le deuil était dans l'hôtel, lorsqu'un inconnu s'y présenta, et remit une lettre dont l'écriture seule fit tressaillir le pauvre vieillard : cette lettre était de son fils.

Le jeune fugitif, sans s'arrêter à s'excuser de la douleur qu'il avait causée à son père et à sa mère, cherchait, par mille argumens, à leur démontrer qu'il ne possédait aucune des dispositions nécessaires pour vivre à la cour au milieu des seigneurs à la mode, qu'une seule chose lui paraissait importante, son salut, et que le seul moyen qui pût le lui procurer, c'était la retraite ; enfin il suppliait son père de ne faire aucune démarche pour le trouver.

Bien que cette lettre cachât le lieu où s'était retiré le jeune Marquis, elle n'en ramena pas moins la sécurité dans sa famille, ainsi que l'espoir de le trouver bientôt. Dès le jour même, sans tenir compte des argumens et des prières du fugitif, on envoya dans toutes les directions à sa recherche, et dans moins d'un mois, quoiqu'il eût changé son habit galonné contre le manteau d'un mendiant, il fut reconnu à Amboise, et de là ramené à Paris. Pour opérer une diversion dans ses idées, son père le conduisit dans son château de Béni, où il l'occupait à des tra vaux champêtres.

Bientôt eurent lieu les élections pour la nomination d'un député de la noblesse du bailliage de Vire aux *États de Normandie*. Quoique à peine âgé de vingt-et-un ans, le jeune Gaston, dont les talens et les vertus étaient bien connus, obtint presque l'unanimité des suffrages. Il se rendit à Rouen, où les Etats devaient se tenir, et s'y distingua autant par la noblesse de ses sentimens et l'élévation de ses vues, que par la justesse, la force de ses raisonnemens, et son éloquence entraînante.

Tandis que le jeune Marquis faisait l'admiration des Etats de Normandie, son père renouait le mariage que quelques mois auparavant il avait été sur le point de conclure ; de sorte qu'à son retour, le nouveau député se vit pressé d'accepter l'épouse que son père lui avait choisie. Il eut beau objecter qu'il ne se sentait aucune disposition pour le mariage, que le célibat lui paraissait l'état où il est plus facile de faire son salut, il dut céder aux instances pressantes et réitérées de sa famille. Il épousa donc, à vingt-deux ans, Élisabeth de Balsac, fille du Comte de Granville, jeune personne accomplie, héritière d'une

grande fortune, et douée des vertus les plus solides, de la piété la plus sincère.

La nouvelle condition de Gaston de Renty le ramena à la cour, et il y porta, comme auparavant, la même réserve, la même sévérité de mœurs. A cette époque, la France était en guerre avec la Lorraine; Louis XIII venait de faire un appel à la noblesse. M. de Renty fut mis à la tête d'une compagnie de cavalerie composée de six cents hommes environ.

Il eut plus d'une fois l'occasion de montrer sa bravoure. Toujours à la tête de sa compagnie, c'était lui qui portait les premiers coups; il conservait dans l'action ce sang-froid, ce calme si nécessaires à l'homme de guerre; mais autant il était terrible les armes à la main, autant il était doux et humain après le combat. Alors, amis et ennemis étaient tous, à ses yeux, des frères.

A l'âge de vingt-sept ans, il eut la douleur de perdre son père. La perte de cet objet de ses plus tendres affections, auquel il avait sacrifié la réalisation de ses rêves de bonheur: retraite, oubli des grandeurs, mépris des richesses, vie douce et tranquille de l'oratoire, cette perte servit de prétexte au Marquis de Renty pour se retirer de la cour. Il se fixa, avec sa femme et les cinq enfans qu'elle lui avait donnés, au château de Béni, où il pensait pouvoir se livrer librement à tous les exercices de piété, à toutes les œuvres de charité que son séjour à la cour lui avait fait négliger. Mais à toutes les vertus qu'il possédait dans un degré si éminent, Dieu voulut en ajouter une autre, la plus difficile peut-être à acquérir, la patience.

A la mort de son mari, la Marquise douairière, malgré son âge avancé, ne voulant pas renoncer aux plaisirs de la cour, avait exigé de son fils la restitution non-seulement de sa dot, mais encore d'une partie de la fortune de son mari. Cela ne suffisant point pour subvenir à ses dépenses, elle intenta un procès à son fils, afin d'obtenir de nouvelles concessions. Par respect pour sa mère, le Marquis aurait fait tous les sacrifices qu'elle exigeait de lui; mais comme un Conseiller au Parlement de Paris lui fit observer qu'il compromettrait les intérêts de ses enfans, il se décida à plaider contre sa mère. Ainsi furent troublées la paix et la tranquillité dont il commençait à jouir. Le Parlement de Paris ayant débouté la mère de ses prétentions, elle fit appel du jugement devant le Parlement de Dijon, qui ne jugea pas autrement. Néanmoins le Marquis De Renty se rendit auprès de sa mère, se jeta à ses genoux, la supplia de lui pardonner de n'avoir point fait sa volonté, et lui pro-

posa de lui abandonner tous ses biens et ceux de sa femme, à condition qu'elle se chargerait de lui et de sa famille, proposition qui fut rejetée.

Si, à quelques égards, ce procès fut pour M. De Renty le sujet de chagrins cuisans, d'amères douleurs, il y trouva un ample dédommagement par les occasions multipliées où il put mettre en pratique toutes les vertus dont il était doué. Confiant dans la justice et l'impartialité du Parlement, il employa à de bonnes œuvres les jours que sa mère consacrait aux sollicitations, et afin qu'on ne pût point l'accuser d'avoir influencé ses juges, il ne leur fit même pas une simple visite commandée par les bienséances.

La lecture des livres saints, de la *Vie de J.-C.* surtout, avait donné une grande extension dans son cœur à la charité, cette vertu, le principe et la base de toutes les autres. Animé de l'amour ardent du prochain, jaloux du bonheur des hommes qu'il regardait tous comme ses frères, quelles que fussent d'ailleurs leur condition, leur naissance, leurs erreurs; il avait étudié comment Jésus, son maître et son modèle, dans toutes ses actions, recherchait les hommes, comment il leur parlait, comment il les instruisait, comment il les consolait et les encourageait, comment il les reprenait, comment il souffrait leurs défauts, comment il les aimait. Cette étude avait tellement accru la charité de Gaston, que nous n'hésitons pas à dire qu'elle était sans bornes. Il n'y avait pas de bonne œuvre publique ou cachée de quelque importance, à Paris ou bien loin, à laquelle il ne prît une grande part; pas d'entreprise qui regardât l'honneur de Dieu et le bien du prochain, dont il ne fût ou l'auteur, ou le promoteur, ou l'exécuteur, et bien souvent il était tout cela à-la-fois.

Il était membre de toutes les assemblées de piété; il avait des correspondances par tout le royaume pour toutes les œuvres de charité qui y étaient à faire; on le consultait sur les difficultés que présentaient l'établissement ou la prospérité des communautés, des hôpitaux, des lieux d'asile; par sa position et son influence il contribua puissamment à améliorer le sort des forçats à Marseille. Chaque année ses libéralités s'étendaient jusque sur les côtes d'Afrique, où il faisait racheter des chrétiens qui y gémissaient dans les chaînes de l'esclavage. Il soutenait de son crédit et de sa fortune les missions du Levant. Comme il ne suffit pas d'avoir de la vertu pour être utile aux hommes, mais comme il est nécessaire de pouvoir les aider à se procurer le plus de bien-être possible, il ajouta de nouvelles connaissances à celles que déjà il avait acquises, non-seulement pour son usage, mais encore pour pouvoir les

enseigner aux autres : ainsi il apprit à saigner, à préparer des médicamens ; il s'abaissa jusqu'aux professions les plus communes. Il apprit à faire des hottes et des paniers d'osier, pour donner aux pauvres des campagnes ce nouveau moyen de gagner leur vie. Il se dévoua dans les hôpitaux au service des malades, et ne connut aucune misère qu'il ne s'empressât de soulager.

Quelques traits pris dans le grand nombre de ceux qui signalèrent sa vie serviront mieux à faire connaître M. De Renty que tout ce que l'on pourrait dire.

Dès l'an 1641, il appelait chez lui, deux fois par semaine, les mardis et les vendredis, deux pauvres qu'il faisait asseoir à sa table. Six ans plus tard, ses affaires s'étant multipliées, il ne put les recevoir qu'une fois la semaine, mais aussi doubla-t-il le nombre de ses invités. Ajoutons que ceux qu'il faisait ainsi dîner avec lui étaient pris entre les plus malheureux, entre ceux qui avaient le plus grand besoin d'instructions. Après les repas, il les instruisait sur les vérités de la religion, leur faisait des lectures pieuses, ensuite ils les accompagnait lui-même jusqu'à la porte et ne les renvoyait jamais sans leur faire l'aumône.

Son amour du prochain, sa charité ardente lui faisaient surmonter toutes les répugnances qu'inspirent certaines maladies que la nature ne peut contempler sans horreur et sans aversion. Pendant son séjour à Dijon, il apprit par des religieuses qu'une jeune femme, qui avait eu le malheur d'être la victime de la brutalité de quelques soldats, avait contracté une maladie si terrible, si infecte, que personne ne pouvait approcher d'elle, et que le maître de la maison où elle logeait voulait la renvoyer de chez lui. Alors, et sans penser à autre chose qu'au bien qu'il pourrait faire à cette malheureuse, il se rendit chez le logeur, le détermina à la garder, fit chercher une femme qui voulût la soigner, lui fit donner à ses frais tous les soins que son mal exigeait, lui procura une nourriture saine, et venait chaque jour faire des lectures et des instructions à la malade, de telle sorte qu'il eut le bonheur non-seulement de lui rendre la santé, mais de la voir embrasser une vie aussi exemplaire que sa conduite jusqu'alors avait été désordonnée.

Pendant les persécutions dont l'Angleterre fut le théâtre contre ceux qui voulaient rester fidèles à la religion de leurs pères, un grand nombre d'Anglais étaient venus en France chercher un refuge. Mais ces malheureux, privés de ressources dans un pays étranger, étaient dans la plus affreuse détresse. M. De Renty, ému de leur infortune, travailla sans relâche, et parvint, à force de démarches, de quêtes, de sacrifices

personnels, à constituer un fonds dont le produit fût destiné à soulager la misère des *Réfugiés Anglais*. Lui-même, il se chargea de la distribution à domicile de ces secours, de sorte qu'il était obligé de faire de très longues courses pour arriver chez ces malheureux, que l'exiguïté de leurs moyens avait forcés de se loger aux extrémités des faubourgs.

Ayant appris qu'un homme était, depuis plusieurs années, retenu en prison, dans la Basse-Normandie, par les prétentions injustes d'un homme riche, M. De Renty résolut de faire rendre à la liberté ce père de famille, dont la détention avait causé la ruine totale de sa maison. A cet effet il quitte Paris, arrive auprès du prisonnier, s'informe de l'état de son procès, lui donne pour rapporteur au Conseil un homme de bien, auquel il recommande la plus grande célérité. Néanmoins les poursuites traînant trop en longueur, M. De Renty se rend chez la partie adverse, et ne la quitte pas sans avoir obtenu l'élargissement du prisonnier.

M. De Renty s'était réservé le vendredi pour visiter les malades, dans les maisons particulières et dans les hôpitaux. Partout il faisait éclater cette charité inépuisable, mobile de toutes ses actions. Voici ce que porte un rapport fait à l'Hôtel-Dieu relativement à cet homme dévoué : « Nous avons vu M. De Renty venir ici l'espace de douze ans et plus avec la plus grande assiduité..... Nous l'avons vu panser, médicamenter, et essuyer les plaies et les ulcères. Nous l'avons vu plusieurs fois baiser les pieds des malades et aider à ensevelir les morts... »

Il avait affecté une grande salle de son château de Béni à une infirmerie, où il recevait les teigneux ; lui seul les traitait, les pansait, leur donnait tous les soins que leur mal exigeait, les gardait et les nourrissait jusqu'à parfaite guérison.

Afin d'offrir un refuge aux malheureux sans asile, l'administration des hôpitaux de Paris avait affecté une salle pour les recevoir. L'Hôpital Saint-Gervais, surtout, était le rendez-vous de tout ce que Paris renfermait de plus abject ; et comme ces malheureux passaient seulement la nuit dans ces asiles, on ne s'était occupé que du matériel, sans penser que ces êtres pussent avoir besoin de quelque instruction propre à les faire rentrer dans le sentier de l'honneur et de la vertu. Cette lacune, dans une mesure bonne en elle-même, n'échappa point à M. De Renty. Aussi, poussé par le zèle infatigable dont il donna tant de preuves, il se rendait lui-même chaque soir à l'Hôpital Saint-Gervais, pour y faire des instructions. Chose étrange ! Parmi tous ces soldats sans discipline et sans honneur, parmi tous ces ivrognes, ces débauchés

de tous genres, pas un jamais ne manqua au respect dû à cet homme aussi zélé que charitable. Bientôt se répandit dans la ville la nouvelle des instructions que M. De Renty venait faire chaque soir à l'Hôpital Saint-Gervais. Ce noble exemple trouva des imitateurs parmi les ecclésiastiques et les laïques. Un de ces derniers, surtout, attira l'attention de M. De Renty : c'était MICHEL BUCH, garçon cordonnier, connu plus particulièrement sous le nom de BON HENRI (1).

Les âmes grandes se comprennent bientôt : il s'établit des relations amicales entre le noble Marquis et le simple cordonnier. Une identité parfaite de sentimens resserra dans des liens plus étroits encore l'amitié, l'estime qu'ils avaient conçue l'un pour l'autre. M. De Renty facilita à Buch l'obtention d'une maîtrise, persuadé que lorsque celui-ci aurait le droit d'employer plusieurs ouvriers, il pourrait par son influence faire cesser, du moins en partie, les abus coupables du compagnonage. Les espérances du Marquis ne furent point trompées : Buch imposa à ses ouvriers un genre de vie qui produisit les plus heureux résultats. Le travail était en commun, les repas se prenaient en famille, on priait ensemble. Les bons effets de ce genre de vie inspirèrent au Marquis De Renty la pensée de former une Société religieuse, ce qu'il exécuta de concert avec Michel Buch. Ils rédigèrent ensemble les articles réglementaires qui régiraient la Société, et, en 1645, Jean-François De Gondi, approuvant et le but de la Société et les réglemens qui devaient la régir, constitua la *Société des Frères Cordonniers* sous la direction et la protection de M. le Marquis De Renty. Michel Buch en fut nommé supérieur. Deux ans plus tard M. De Renty fut prié de vouloir bien constituer une nouvelle *Société des Frères Tailleurs*. Le changement notable que ces associations apportèrent chez les artisans, fit propager ces associations pieuses à Soissons, à Toulouse, à Bordeaux et dans d'autres villes.

Les travaux excessifs du Marquis De Renty, ses fatigues, ses courses, ses austérités, surtout, ébranlèrent sa santé ; et dans la préoccupation de savoir s'il n'y aurait pas encore quelque opprimé à protéger, quelque malheureux à soulager, quelque affligé à consoler, il se négligeait lui-même. Cependant, le mal ayant fait des progrès rapides, il mourut, le 11 avril 1649, âgé seulement de trente-sept ans. Son corps fut porté à Citry, qu'il habitait dans les dernières années de sa vie, et inhumé sans

(1) Voyez HOMMES UTILES, cinquième année du Recueil (1837).

pompe. Mais, en 1658, sur la demande de sa veuve, l'Evêque de Soissons ordonna l'exhumation de son corps, pour qu'il fût placé sous un riche mausolée que la Marquise avait fait ériger devant le maître-autel de l'église paroissiale!

Dans sa *Biblicthèque des Auteurs cités au Dictionnaire de Richelet*, Leclerc (L. J.) attribue au Marquis De Renty L'*Introducteur en la Cosmographie, par* G. J. B. D. R., initiales qui sont effectivement celles du Marquis.

De Lansac.

---





Mlle LEGRAS.

it

ne

LEGRAS ).



# MADAME LEGRAS.

Madame LEGRAS (LOUISE DE MARILLAC) naquit à Paris le 12 août 1591, de LOUIS DE MARILLAC, Seigneur de Ferrières, et de MARGUERITE LE CAMUS. Son père eut deux frères illustres, le Garde-des-Sceaux, traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1), et le Maréchal, victime de la vengeance du cardinal de Richelieu. Privée de sa mère dès sa plus tendre enfance, elle eut le bonheur de trouver dans un père vertueux et plein d'esprit les soins et les attentions que réclame l'éducation d'une jeune personne. M. de Marillac mit sa fille en pension chez les religieuses de Poissy, où il avait quelques parentes, et insista surtout pour que l'on gravât dans son cœur les principes de la vraie piété chrétienne. Plus tard, afin de lui donner une instruction et une éducation en harmonie avec sa fortune et le rang élevé qu'il occupait dans la société, il la confia aux soins d'une maîtresse habile et remarquable autant par ses vertus que par ses manières distinguées. Il ne lui refusa rien de ce qui pouvait la perfectionner dans les exercices du corps et de l'esprit. Le dessin et la peinture furent, de tous les arts d'agrément, ceux dans lesquels mademoiselle de Marillac fit le plus de progrès, et long-temps dans sa famille on conserva des tableaux de sa main, dignes du pinceau des bons maîtres.

M. de Marillac, qui découvrit chez sa fille un fonds d'esprit capable

(1) L'ancien Garde-des-Sceaux DE MARILLAC (LOUIS), sacrifié à Richelieu, mourut à Châteaudun, en prison, le 7 août 1632, trois mois après son malheureux frère, le Maréchal DE MARILLAC (LOUIS), décapité à Paris (10 mai 1632). Le Garde-des-Sceaux, dans l'édition qu'il donna, durant sa captivité, de sa traduction de l'*Imitation*, s'est fait représenter communiant avec le Maréchal, son frère, et leur nièce LOUISE (Madame LEGRAS).

de recevoir une instruction très solide, le cultiva avec tous les soins imaginables. Il lui fit apprendre le latin, qu'elle parla facilement, et la philosophie, qui forma de bonne heure son jugement, et fut pour elle comme la clef des sciences les plus élevées. Son goût pour les lettres prit un caractère si décidé, que la lecture des ouvrages sérieux devint la plus ordinaire et la plus douce de ses occupations. Charmé de son esprit et de sa pénétration, M. de Marillac, un des hommes les plus instruits de son siècle, n'avait pas de plus grand plaisir que de s'entretenir avec elle, et de lire les notes et les remarques qu'elle écrivait sur les divers ouvrages dont elle s'occupait plus particulièrement.

Mademoiselle de Marillac arriva à cet âge où il faut qu'une demoiselle fixe définitivement son avenir, avant même que ses occupations sérieuses lui eussent permis d'y penser. Sa beauté, sa fortune, sa naissance, son mérite, la rendaient l'objet de bien des prétentions; mais heureuse de vivre au milieu de ses livres, ses meilleurs amis, elle refusait de se marier. Pressée alors par son père de prendre une détermination, elle manifesta le désir d'entrer chez les Mères Capucines. Son confesseur, le père Honoré de Champigny, n'approuva point son dessein, parce qu'il crut que son tempérament délicat ne pourrait point supporter les austérités trop rigoureuses du couvent; « et d'ailleurs, « lui disait le religieux, je crois que Dieu a d'autres vues sur vous. » Or, dans l'intervalle qu'elle mit à prendre un parti, la mort lui ravit son père qui, après Dieu, faisait toutes ses délices. Jeune encore, unique héritière d'une grande fortune, peu faite d'ailleurs aux calculs et aux discussions que demande la gestion d'une maison considérable, elle accepta pour époux ANTOINE LEGRAS, natif de Montferrand en Auvergne, secrétaire de la reine Marie de Médicis, dont la famille était en grande vénération dans toute sa province.

Le mariage qui, pour tant de femmes, est un écueil contre lequel viennent échouer les vertus qui sont le plus bel apanage de la jeune fille, procura, au contraire, à madame Legras l'occasion d'acquérir de nouvelles perfections. Ainsi, après avoir été le modèle des filles, elle fut le modèle des épouses, et plus tard celui des mères.

Sa fortune, le rang que son mari occupait auprès de la reine Marie de Médicis, l'obligeaient à vivre dans le monde et à assister aux fêtes qui se donnaient à la cour, et néanmoins son cœur fut toujours éloigné de tous les faux plaisirs, de toutes les vanités du monde; souvent même elle savait se soustraire aux exigences de sa position, en se retirant pendant des semaines entières dans le monastère des Capucines, dans

lequel elle regrettait toujours de n'être pas entrée. Afin de pouvoir donner davantage, elle fut d'une grande simplicité dans sa toilette ; elle ne connut d'autres parures que celles qui font l'ornement du cœur, parce que celles-là ne demandent pas à être renouvelées.

Dès les premières années de son mariage, elle s'occupa à visiter les malades de sa paroisse; elle leur portait des consolations et des secours, préparait les médicamens dont ils avaient besoin, pansait leurs plaies et les exhortait toujours à la patience : elle ne quittait jamais un malade sans qu'il fût ou soulagé ou consolé. La charité, cette vertu qui s'affermit et s'augmente en raison des secours et des soins que l'on prodigue aux malheureux, trouva un grand aliment dans la mort d'un homme du peuple, qui fut broyé sous les roues du carrosse de Madame Legras, un soir qu'elle se rendait au Louvre, où une fête brillante appelait toute la noblesse. Dès-lors, pour réparer en quelque sorte cet accident, qu'elle n'avait pu ni prévoir ni éviter, elle ne mit plus de bornes à son zèle pour le soulagement de toutes les infortunes; elle ne se contenta plus d'assister les malades dans leurs maisons, elle alla les visiter dans les hôpitaux, pour ajouter quelques soins affectueux aux soins indispensables qui leur étaient donnés.

Mais plus cette femme compatissante faisait de bonnes œuvres, plus le nombre de celles qui restaient à faire lui paraissait grand. Se voyant donc, malgré tous ses efforts et ses sacrifices, dans l'impossibilité de soulager toutes les misères dont le spectacle affligeait son cœur, elle voulut que d'autres dames partageassent cet honneur avec elle, et elle les y engagea par ses conseils et par ses exemples. C'est ainsi que, dès ce jour, elle jetait les bases du grand édifice qu'elle devait élever plus tard pour le soulagement de tous les malheureux, par l'institution des *Filles de la Charité*.

Cette vie toute de zèle et de dévoûment fit faire à Madame Legras des progrès si rapides dans la piété, que l'illustre évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, ce parfait ami de Saint François de Sales, qu'elle avait choisi pour directeur, se crut obligé d'en modérer l'excès. Voici ce qu'il lui écrivait à ce sujet :

« Je suis consolé de savoir que les exercices de recueillement et les retraites spirituelles vous soient si utiles et si savoureuses, mais il en faut prendre pour vous comme du miel, c'est-à-dire rarement et sobrement, car vous avez une certaine avidité spirituelle qui a besoin de retenue... »

D'après cela, on aura de la peine à croire que cette âme, pleine de

foi et d'amour, en soit venue jusqu'à douter un jour des vérités les mieux établies, de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme : c'est bien là une preuve de la faiblesse et de la fragilité de la raison humaine ; toutefois elle ne fut pas long-temps à revenir à ses croyances.

Le goût que Madame Legras avait pour la retraite et la méditation, les soins qu'elle donnait aux malades ne lui firent jamais oublier ses obligations d'épouse et de mère. Elle eut toujours pour son mari les égards les plus prévenans, les soins les plus tendres, les sentimens les plus affectueux. L'éducation du seul fils que Dieu donna à son amour fut pour elle l'objet de toute sa sollicitude : à une instruction solide, elle voulut qu'il joignît une éducation parfaite. Elle orna son esprit des connaissances nécessaires à un jeune homme appelé par sa naissance à tenir un rang distingué dans la société, et s'appliqua surtout à semer et à cultiver dans son cœur les vertus qui le mirent à même de perpétuer le souvenir de celles qui distinguaient les auteurs de ses jours.

Née pour être la mère des pauvres et des malades, et cette mission exigeant de ceux qui l'acceptent une patience sans bornes, Madame Legras vit la sienne mise à de rudes épreuves. Son mari fut atteint d'une maladie qui le fit souffrir pendant quatre années ; il devint d'une humeur si chagrine et si maussade, qu'il rebutait tous ceux qui l'approchaient ; son épouse, au contraire, redoubla de soins, d'égards, de prévenances, afin de calmer son esprit inquiet, et d'adoucir les chagrins et l'amertume d'une longue maladie. Elle trouva, dans cette patience, à laquelle elle dut recourir, un apprentissage pour celle qui lui serait nécessaire dans la grande œuvre qu'elle devait bientôt commencer. Elle apprit à connaître les malades et la manière dont il faut les prendre pour les consoler en les soulageant ; elle acquit, dans ce genre de soins, tant d'expérience qu'elle fut dans la suite en état de former ses filles, et de leur donner des leçons pleines de raison, de sagesse et de charité.

Malgré tous les secours de la médecine, Madame Legras eut la douleur de perdre son mari. La religion et les sages conseils de Saint Vincent de Paul, à qui M. l'évêque de Belley avait confié sa pénitente, l'aidèrent à supporter avec résignation la perte qu'elle venait de faire.

Dieu, dans tous les siècles, a suscité des hommes pleins de foi et d'amour, afin de mettre sous les yeux des générations attiédies le zèle dont il inonda le cœur des premiers chrétiens. Saint Vincent de Paul avait été choisi pour édifier le dix-septième siècle par le dévoûment avec lequel il accepta les exercices les plus pénibles de la charité. En

effet, on vit ce serviteur zélé entreprendre de remédier à tous les maux qu'il put découvrir, s'appliquer à la conversion des chrétiens, quels que fussent leur état et leur condition, leur préparer des retraites pour les éloigner des embarras du monde, travailler à la réforme du Clergé par l'établissement des Séminaires, instruire les pauvres des campagnes, etc. Semblable aux apôtres, qui ménageaient des aumônes à l'indigence en même temps qu'ils prêchaient la parole de Dieu, il joignait aux secours spirituels les secours nécessaires pour les besoins du corps; il a pourvu, en effet, aux nécessités des pauvres dans leurs maladies, soit en les faisant traiter dans leurs propres maisons, soit en leur procurant des douceurs et des consolations dans les hôpitaux; il les a assistés dans les prisons et jusque dans les fers; il s'est chargé d'un nombre prodigieux d'enfans qui étaient abandonnés; il a établi des lieux de retraite pour les vieillards qui n'étaient plus en état de gagner leur vie: rien enfin n'a échappé à son zèle et à sa charité.

Mais ce n'était pas assez de procurer des aumônes pour soulager toutes ces infortunes, il fallait qu'il y eût des personnes destinées à servir les pauvres dans tous ces différens états de misère et d'indigence; or, comme les femmes sont plus aptes à ces sortes de services, cet homme de Dieu songeait à la formation d'un corps de filles qui, sous la conduite d'une supérieure sage et zélée, se consacreraient à ce saint ministère sous le titre glorieux et humble à-la-fois de *Servantes des Pauvres*.

Ce fut à cette époque que Madame Legras fut présentée à Saint Vincent de Paul. Toutefois celui-ci, avant de permettre que sa nouvelle pénitente s'engageât par un vœu irrévocable dans la compagnie des servantes des pauvres, voulut qu'elle consultât et son Dieu et son cœur. Le délai qu'il lui prescrivit fut, pour Madame Legras, une espèce de noviciat qui ne servit qu'à augmenter et affermir sa volonté de consacrer sa vie au service des pauvres, et de concourir de toute l'étendue de ses ressources et de son pouvoir aux grandes entreprises de son nouveau directeur. Sa fidélité, sa persévérance, obligèrent enfin le saint prêtre à recevoir ses offres et à l'associer aux travaux de ses missions pour le soulagement des pauvres. Ce fut en 1629 qu'il lui confia ses premières fonctions: il l'envoya visiter dans les villages les *Confréries de Charité* qu'il y avait établies, et au moyen desquelles de vertueuses femmes s'assemblaient pour secourir, par leurs aumônes, les pauvres malades. Son premier voyage fut à Montmirail, dans le diocèse de Soissons: elle fit ce voyage avec quelques dames de piété, dans une

voiture fort incommode, habitude qu'elle conserva dans toutes ses autres excursions. Elle vivait de peu et couchait sur la dure, afin de prendre plus de part à la misère des pauvres. Elle portait une grande provision de linge et de médicamens, et c'était avec ses propres ressources qu'elle faisait ces voyages et ces aumônes.

Lorsqu'elle était arrivée au lieu de sa destination, elle assemblait les dames qui faisaient partie de la Confrérie de Charité, leur donnait les instructions nécessaires pour atteindre le plus efficacement le but de leur association, les encourageait par la ferveur de ses discours, travaillait à augmenter le nombre des dames associées, animait celles qui étaient refroidies, rappelait celles qui s'étaient retirées, affermissait celles qui persévéraient. Pour faire la charité dans toute sa plénitude, elle ne se contentait pas de faire soigner les malades et de leur faire distribuer des aumônes de ses biens, elle les visitait et leur présentait elle-même les alimens et les remèdes qui leur étaient nécessaires. Après avoir pourvu au soulagement des infirmités du corps, elle travaillait à remédier aux maladies de l'âme, et comme l'ignorance en est le principe, elle employait tous ses instans de loisir à la détruire. Elle assemblait les filles de la campagne dans des maisons particulières, et elle leur apprenait les articles de la foi et les devoirs de la vie chrétienne. On vit renouveler et revivre en sa personne le ministère et les fonctions des *Saintes Veuves* des premiers siècles du christianisme.

Il n'eût pas été juste que Madame Legras bornât ses œuvres de charité aux habitans des campagnes. Paris, cette grande ville où les infortunes, les maladies, les infirmités sont plus nombreuses que partout ailleurs, attira ses regards. Elle fonda un établissement infiniment utile dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet où elle demeurait alors. En 1630, elle entreprit d'y former une Confrérie de Charité. Son exemple et l'ascendant que donne une vertu éprouvée secondèrent ce projet : en peu de temps elle engagea plusieurs dames de tout âge et de toute condition à partager le fardeau dont elle venait de se charger.

Le premier acte qui signala le nouvel établissement montra chez Madame Legras la charité la plus parfaite et la plus héroïque. Il y avait dans sa paroisse une jeune demoiselle attaquée de la peste : ce mal, dont l'idée seule est capable d'effrayer, n'arrêta pas le zèle de notre illustre veuve. Elle se rendit auprès de la malade, lui donna elle-même tous les soins que sa position exigeait, et, pour sauver la vie de cette pauvre fille, elle ne balança point à risquer la sienne. Saint Vincent de Paul, qui ne tarda pas à en être informé, l'en félicita

dans une lettre, où il lui disait que cette nouvelle lui avait attendri le cœur, et que, s'il l'eût reçue assez tôt, il serait parti sur l'heure pour l'aller voir; qu'au reste la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui dans la Confrérie de la Charité, et dont aucune jusque-là n'avait été frappée de la peste, lui faisait avoir une très parfaite confiance qu'elle n'en aurait point de mal. « Non, Mademoiselle (c'est ainsi qu'on appelait alors les dames de condition), non, Mademoiselle, ajoutait-il, ne craignez point, Notre Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. » La confiance de cet homme de Dieu ne fut pas trompée, Madame Legras fut préservée de tout danger.

Elle partit quelques jours après pour visiter les Confréries du diocèse de Paris : arrivée à Villepreux, elle eut quelques difficultés avec le curé du lieu, et Saint Vincent en ayant été informé, lui écrivit d'aller trouver ce pasteur, et de lui déclarer que, s'il ne trouvait pas bon qu'elle continuât ses exercices de charité dans sa paroisse, elle était prête à en demeurer là; que Dieu tirerait peut-être plus de gloire de sa soumission que de tout le bien qu'elle pourrait faire, et qu'un acte de vertu d'acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui : elle suivit cet avis et s'en trouva bien. Le curé, honteux de s'être opposé à des intentions aussi pures et aussi droites, lui permit de faire à son troupeau tout le bien qu'elle voulait. Elle y travailla sur-le-champ et avec tant d'ardeur qu'elle en tomba malade; rétablie bientôt, elle alla visiter Villiers-le-Bel, mais elle fit tant de démarches, parla tant de fois, visita tant de malheureux, qu'elle s'attira par ses fatigues une autre maladie plus grave que la première.

Saint Vincent en fut alarmé, et, tout'en l'encourageant à poursuivre l'œuvre admirable qu'elle avait commencée, il la priait de modérer ce zèle qui pouvait être funeste même aux malheureux qu'elle avait à cœur de soulager. Toutes ces infirmités, une santé très délicate ne purent arrêter le cours des travaux de cette femme dévouée; elle n'était pas entièrement rétablie qu'elle alla visiter la Confrérie de Charité établie dans la ville de Beauvais. Le bruit de ses vertus l'y avait précédée: aussi y fut-elle reçue avec enthousiasme; mais au milieu de tous les applaudissemens qu'elle reçut dans ce voyage, elle conserva toujours les sentimens d'une modération chrétienne, d'une modestie et d'une humilité admirables; et si elle profita de l'heureuse disposition des esprits et des cœurs à son égard, ce ne fut que pour faire une plus

ample moisson d'aumônes et de secours de tout genre. Lorsqu'elle quitta Beauvais, tout le peuple l'accompagna sur les chemins en poussant mille cris de bénédictions; on alla même jusqu'à lui attribuer le don des miracles, un enfant, qui avait été précipité sous les pieds de ses chevaux, ayant été préservé d'une mort presque inévitable.

Ces établissemens de charité qui se répandirent dans les provinces par les soins de l'infatigable veuve commencèrent aussi à se multiplier à Paris. Ils furent reçus avec joie dans les paroisses de Saint-Benoît, de Saint-Sulpice, et peu-à-peu l'émulation s'étant emparée des Parisiens, chaque paroisse voulut avoir son établissement.

Il était entré dans les Confréries de Paris un grand nombre de dames de qualité, et il n'y avait pas d'apparence, quelque zèle qu'on leur supposât, qu'elles voulussent s'exposer à un air contagieux, monter plusieurs fois par jour jusqu'aux derniers étages des maisons, et rendre de leurs propres mains à de pauvres malades des services qu'un proche parent n'aurait osé exiger d'elles. Cela fit penser à Saint Vincent-de-Paul qu'il fallait absolument avoir des servantes, qui, sous la direction des dames, n'eussent d'autre emploi que celui de servir les pauvres et les malades. Le Saint en trouva dans les campagnes qui offrirent de consacrer toute leur vie à cette bonne œuvre; mais il fut bientôt reconnu que ces filles, malgré toute leur bonne volonté, ne pourraient qu'imparfaitement s'acquitter de cet emploi, parce que n'ayant aucun rapport entre elles et manquant d'une supérieure chargée de leur conduite, elles n'étaient ni assez instruites pour le service des pauvres, ni assez exercées quand on les envoyait à de nouveaux établissemens. Aussi, pour remédier à ces inconvéniens qui ne pouvaient qu'augmenter dans la suite, Saint Vincent crut qu'il était nécessaire d'unir ces filles en communauté sous la conduite d'une supérieure, afin qu'elles fussent formées aux divers exercices de la charité, et qu'il y en eût toujours en réserve pour fournir aux différens besoins qui se présenteraient. Personne plus que Madame Legras n'était capable de diriger cette communauté naissante. Saint Vincent, depuis longues années, avait reconnu en elle une prudence consommée, une piété exemplaire et persévérante, un zèle ardent et infatigable. Il lui mit donc entre les mains quelques-unes de ses filles pour les loger dans sa maison, et pour les faire vivre en commun. Ce fut le 29 novembre 1633 que fut instituée la compagnie des Filles de Charité, Servantes des Pauvres. Madame Legras eut tant d'amour pour cette vocation, que l'année suivante, le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, elle s'y engagea par un vœu

irrévocable. Cette institution admirable trouva dans la charité de plusieurs Dames d'un haut rang les fonds nécessaires pour se propager et se perpétuer.

Ces Dames, dans leurs visites aux hôpitaux, ayant reconnu qu'il manquait aux malades bien des secours que ces maisons ne pouvaient leur fournir, résolurent avec Saint Vincent-de-Paul de distribuer ces secours elles-mêmes, chacune à son tour. Quelque temps après, le saint prêtre remarqua qu'il était difficile que les mêmes personnes s'occupassent des secours spirituels et corporels : il jugea qu'il fallait choisir tous les trois mois quatorze Dames entre les plus capables d'exhorter et d'instruire; qu'elles visiteraient les pauvres deux à deux, chacune leur jour par semaine, et leur donneraient les instructions nécessaires à leur salut. Tous ces exercices furent puissamment animés par l'exemple de Madame Legras, qui s'y appliquait avec tant d'ardeur, qu'elle était sans cesse à l'hôpital auprès des malades. Saint Vincent, qui aimait le zèle, mais qui n'en aimait pas l'excès, se crut obligé de modérer celui de sa pénitente, et à cet effet il lui écrivit : « Être toujours à l'hôpital, Mademoiselle, il n'est pas expédient; mais d'y aller et venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre en faisant le bien qui se présente à vous; mais craignez le désir de faire plus que Dieu ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au-delà me fait trembler de peur, parce qu'elle me semble un crime aux Enfans de la Providence, qui la suivent pas à pas, mais ne la préviennent pas. »

Les visites de Madame Legras à l'hôpital ne l'empêchaient pas de soigner et d'instruire les filles confiées à sa direction. Elle leur apprenait tout ce qui pouvait être utile pour le soulagement des pauvres; elle les mettait même en état de contribuer par leur industrie et leurs travaux à l'entretien et aux dépenses des malades. Aussi cette association, qui n'avait entrepris d'abord de soulager que les malades de l'Hôtel-Dieu, fut en état dans la suite de pourvoir au soulagement des malheureux dans tous les pays. Paris ne fut pas assez grand pour borner la charité de ces Dames; elles se chargèrent avec un zèle admirable de toutes les provinces du royaume, elles franchirent les mers, elles entretinrent des missions dans les pays non civilisés, et elles répandirent leurs bienfaits jusqu'aux extrémités du monde.

Tandis qu'une assemblée générale de Dames des différens quartiers de Paris s'appliquait à ces œuvres de piété à l'Hôtel-Dieu, il se formait dans plusieurs paroisses, sous la direction de Madame Legras, des confréries particulières de charité pour assister, dans leurs maisons, les

18

pauvres artisans malades, afin de leur épargner la honte et les incommodités de l'hôpital. Or, ces confréries particulières, composées de nobles Dames, réclamaient de nombreuses filles de charité, et Madame Legras se vit obligée de donner de l'extension à sa petite communauté. Sa maison devenant trop petite, elle se retira à La Chapelle, et put ainsi exercer ses Filles aux travaux de la vie simple, humble et laborieuse des campagnes, sur laquelle furent réglés leur nourriture, leurs habits et leurs emplois. Ce fut là qu'elle commença d'exercer la vertu de l'hospitalité. Un grand nombre de jeunes filles de la frontière de Picardie ayant été forcées d'abandonner leurs familles, dans la crainte de tomber au pouvoir des ennemis qui avaient mis le siège devant Corbie, trouvèrent un asile dans la maison de Madame Legras: sa maison était ouverte à toutes les personnes de son sexe qui s'y présentaient. Beaucoup de Dames de la plus haute condition, attirées par ses vertus, sans songer au rang qui les élevait au-dessus de la multitude, vinrent aussi dans cette maison, au milieu des servantes des pauvres, se soumettre à la discipline d'une supérieure, pour apprendre à mépriser les richesses et les grandeurs du monde.

Pour une âme charitable, les occasions de faire du bien ne manquent jamais. Les enfans trouvés fournirent à Madame Legras le moyen d'ajouter une bonne œuvre au grand nombre de celles qui déjà la recommandaient à la vénération de toute la France. Ces pauvres enfans, qui étaient souvent le fruit de la débauche, devenaient les victimes de la plus cruelle barbarie; ils étaient abandonnés au coin des rues, exposés à mille dangers, plusieurs mouraient de froid et de faim. Ces abus coupables n'avaient provoqué, de la part du gouvernement, que des moyens insuffisans. Une femme seule avait été préposée à la garde d'une couche pour recevoir ces malheureuses créatures, mais les fonds destinés à cette œuvre ne permettaient d'entretenir que deux nourrices, de sorte que, pour se débarrasser des enfans dont on ne pouvait se charger, cette femme en donnait à tous ceux qui venaient en demander, et il arrivait tous les jours que des mendians leur brisaient les membres afin d'obtenir des aumônes plus abondantes, en excitant la compassion des passans par ce spectacle d'horreur.

Émue du sort affreux de ces malheureux enfans, Madame Legras s'entendit avec Saint Vincent, et bientôt une maison vaste et aérée fut louée dans le faubourg Saint-Victor pour les recevoir eux et un nombre de nourrices suffisant pour les soigner. Plus tard, malgré les bruits de guerre qui diminuèrent les aumônes au moyen desquelles on entrete-

nait l'institution des Enfans trouvés, Saint Vincent leur procura quarante mille francs de rente par un discours qu'il prononça devant l'assemblée générale des *Dames de la Charité*.

Le bruit des services rendus aux malheureux, par les *Servantes des Pauvres*, se répandit au loin. Angers en demanda pour son hôpital, et à peine Madame Legras les eut-elles installées que la peste vint ravager cette ville. Le courage et le dévoûment que montrèrent en cette circonstance ces filles de la charité sont au-dessus de tout éloge. La Ville de Nantes en obtint également pour son hôpital, et la reine Anne d'Autriche en demanda pour Fontainebleau et pour Dunkerque.

La nécessité pour Madame Legras de visiter les personnes qui prenaient part à ses œuvres de charité la décida à se rapprocher des confréries: elle vint s'établir au faubourg Saint-Lazare; sa maison fut bientôt le réfuge général des pauvres. C'est là que, dans les temps de misère, elle leur faisait distribuer des secours. S'il arriva quelquefois que les fonds des aumônes fussent épuisés, elle prit sur les ressources de la communauté, ou bien elle mit à contribution sa propre famille, afin de ne jamais renvoyer sans secours les malheureux qui lui en demandaient.

En 1649, ces institutions admirables éprouvèrent un rude coup: la guerre civile de La Fronde et les calamités qu'elle traîna à sa suite suspendirent toute espèce de charité. Madame Legras vit retomber sur elle tout le fardeau des dépenses que nécessitait l'entretien des communautés qu'elle dirigeait. Ses ressources furent bientôt épuisées; mais néanmoins, grâce aux privations que s'imposa la communauté, à l'exemple de sa supérieure, on put encore soulager les infortunes les plus pressantes.

Le grand nombre de mendians qui, chaque jour, étalaient aux yeux des Parisiens leur misère hideuse fit naître dans l'esprit de Saint Vincent de Paul la pensée de fonder un hôpital général. Seul, il n'eût peut-être pas pu surmonter les difficultés, les obstacles, qui s'opposaient à la réalisation de son projet, mais uni à Madame Legras qui voulut s'associer à cette œuvre, il triompha de ce qui jusqu'alors avait été regardé comme impossible.

Après toutes ces entreprises dans l'intérêt de l'humanité, il ne restait à Madame Legras pour compléter l'ensemble de ses charitables efforts qu'à se charger des *Pauvres Insensés* qui étaient renfermés aux Petites-Maisons. Quoiqu'elle ne se dissimulât pas les dangers d'une telle mission, elle l'accepta avec joie sur la prière de l'Assemblée du grand Bureau des Pauvres.

Depuis long-temps la compagnie des *Filles de la Charité* était instituée. Déjà elle avait rendu d'éminens services, et néanmoins elle n'était pas approuvée par l'Église. En 1651, Madame Legras présenta un mémoire à l'Archevêque de Paris, qui obtint du Cardinal de Retz des Lettres Patentes qui érigèrent cette association en communauté sous le titre de *Servantes des Pauvres*.

Telle fut cette femme extraordinaire, dont chaque jour était marqué par une bonne œuvre, par une entreprise généreuse. Ses fatigues, ses veilles, ses jeûnes, lui avaient causé des infirmités qui auraient dû l'obliger à suspendre les exercices de sa charité. Néanmoins elle allait toujours, puisant dans son zèle, dans son dévoûment, les forces que la nature lui refusait. En 1656, elle fit une grande maladie qui altéra sensiblement sa santé. Néanmoins, elle vécut jusqu'en 1660.

A cette époque une fluxion au bras gauche la força à s'aliter. La fièvre fit des progrès rapides, et enfin la gangrène se mit dans son bras, et gagna si rapidement le corps que, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, elle se sentit mourir. Elle fit demander Saint Vincent, et, comme celui-ci était absent de Paris, elle parut très affligée de n'être pas assistée dans ses derniers instans par celui à qui elle était redevable de la plus grande partie du bien qu'elle avait fait. Le lundi, 15 mars 1660, vers midi, elle s'éteignit doucement dans les bras du Seigneur, après une agonie d'une demi-heure, pendant laquelle ses yeux furent constamment fixés vers le ciel!...

De Lansac.

---





Cte DANDOLO (V)



# LE COMTE DANDOLO.

Le Comte DANDOLO, Vénitien, malgré la similitude du nom, n'était pas de la noble famille qui avait donné quatre Doges (1) à sa patrie, pas plus que Venise aujourd'hui ne ressemble à la *Dominante Venise* du moyen âge ou des premiers siècles modernes, du temps de l'empire franco-vénitien d'Orient, ou même de la Ligue de Cambray.

Comme puissance maritime, comme centre de commerce, comme nation enfin, il y a cinquante ans que Venise a cessé d'exister. Jamais, depuis la destruction de Carthage, et en attendant que les destinées de l'Angleterre s'accomplissent un jour, jamais la cupidité et l'insolence d'une oligarchie de marchands n'auront été plus complétement châtiées par les catastrophes politiques.

Une république de quatre ans, qui n'en devait pas durer douze, se hâta de détruire, comme en se jouant, la plus vieille sans contredit de toutes les autres républiques dont l'histoire ait eu souvenir, puisque sa fondation remontait au moins à treize siècles. La jeune démocratie des Français devait être sans pitié pour cette vieille aristocratie vénitienne! La chute et l'anéantissement de celle-ci furent sans gloire! Félicitons-nous de n'avoir point à en faire le récit.

De long-temps sans doute les hommes éminens que Venise aura produits, ne pouvant aspirer ni à la gloire des guerriers ni à celle des

(1) Le célèbre DANDOLO ( HENRI ), de la quatrième Croisade, un des conquérans de Constantinople, à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1204), mort dans cette ville, l'année suivante (1205), fut le premier Doge de la famille Dandolo (1192-1205), et un des plus grands hommes de Venise. Un de ses fils se mit en possession de Corfou. Les trois autres Doges de la famille Dandolo sont : JEAN (1279-1289), FRANÇOIS (1328-1339) et ANDRÉ (1343-1354).

hommes d'état, une carrière encore assez vaste et assez brillante restera ouverte à leurs efforts, celle des arts de la paix, celle des sciences et des travaux utiles. Les titres de Vincent Dandolo, dans ce genre d'illustration, seront certainement préférés aux actes de sa vie politique et les feront oublier peut-être!

Vers la fin du siècle dernier, lorsque l'armée républicaine de France, sous son général de vingt-sept ans, BONAPARTE, préludait à l'affranchissement ou à l'envahissement de l'Italie entière, un des Citoyens vénitiens les plus considérables et les plus influens, en dehors de la caste patricienne, était le pharmacien DANDOLO (Vincent), né à Venise en 1758, homme de talent et d'action, chimiste renommé, comparé par quelques savans d'Italie, surtout par ses compatriotes, à notre illustre et infortuné Lavoisier, dont il avait traduit les œuvres. Le pharmacien Dandolo avait ouvert des cours de chimie fréquentés par de nombreux et fervens disciples. En politique comme dans les sciences, les idées françaises de réformes, de révolution, trouvèrent à Venise, dans ce Dandolo plébéien, un ardent défenseur. La propagande de la chimie nouvelle n'était point son seul but. Il cessa d'en faire mystère quand les Français, de victoire en victoire, s'avancèrent sur les confins de l'état vénitien. Déjà le professeur Dandolo, comme chef du parti populaire, s'était ménagé des intelligences auprès du général en chef des Français, en révélant à ce dernier la faiblesse du sénat de Venise, et les alarmes auxquelles était livré ce corps. Chez le secrétaire de l'ambassade française, Villetard, une réunion des chefs du parti populaire fut convoquée, et c'est du sein de ce banquet, qualifié d'orgie par un écrivain italien (1), que la pétition et le plan d'une *Nouvelle Constitution* furent audacieusement envoyés au Grand Conseil, qui ne se trouva pas en état de réprimer cet acte de rébellion!

Après une lutte de quelques jours, le parti populaire l'emporta, et Dandolo fut proclamé non point *Doge*, mais *Président* de Venise affranchie de la domination de ses Patriciens. On ne doute pas que les

(1) Voir dans la *Biographie universelle*, tome LXII (supplément), l'art. DANDOLO (V), par M. AZARIO. Nous avons fait plusieurs emprunts à cet article, en regrettant beaucoup de n'avoir point en ce moment à notre disposition la Notice que le savant et généreux M. BONAFOUS, de Turin, a consacrée à la mémoire de Dandolo, Notice qui a été tirée à un petit nombre d'exemplaires. Ajoutons que M. Bonafous est lui-même un des plus illustres et des plus utiles protecteurs de la belle industrie en faveur de laquelle Dandolo a composé son meilleur ouvrage.

projets de Bonaparte sur Venise ne fussent dès ce moment connus du nouveau Président. Ce fut probablement d'après les insinuations du général français que Dandolo s'empressa de dissoudre cette même société populaire qui l'avait porté à la Présidence, mais qui s'avisait de demander la réunion de Venise à la *République cisalpine*. Bientôt les dernières illusions de Dandolo, s'il en avait pu conserver, furent détruites par le traité de Campo-Formio : la République française livrait les Vénitiens à l'Autriche.

Dandolo, perdant à-la-fois sa patrie et sa présidence, accepta en dédommagement le titre de *Citoyen* dans la République cisalpine, et le rang de membre du *Grand Conseil*. Il se fit remarquer dans cette assemblée par le zèle qu'il manifesta pour la cause républicaine et en faisant briller à la tribune cette étonnante facilité que les Vénitiens possèdent pour une improvisation qui s'élève rarement à la vraie et solide éloquence. D'importantes acquisitions de domaines nationaux, faites dans des circonstances très favorables, furent encore moins avantageuses pour le nouveau citoyen cisalpin que l'activité et l'intelligence qu'il déploya dans la culture et la mise en valeur de ces vastes terres. Survinrent les armées austro-russes chassant devant elles les Français et les partisans des Français (1799). Réfugié à Paris où les savans et les politiques lui firent le plus honorable accueil, l'ancien président publia l'écrit intitulé : *Les Hommes Nouveaux*, ou *Moyens d'opérer une Régénération morale*, ouvrage que l'on oublia bientôt malgré les deux éditions qui en furent faites.

De tous les *Hommes nouveaux*, le plus étonnant, Bonaparte, de retour d'Egypte, Premier Consul, puis vainqueur à Marengo (1799-1800), ramena en Italie Dandolo qui reparut à Milan et se livra de nouveau avec ardeur aux affaires publiques, sans négliger pourtant ses affaires particulières. Après le Congrès qui fut toujours dit *cisalpin*, quoique tenu à Lyon, cité *transalpine*, Dandolo devint un des membres du collège électoral des *Dotti*; enfin, lorsque le grand destructeur de républiques, NAPOLÉON, sacré et couronné *Empereur des Français*, se fit aussi *Roi d'Italie* (1804), l'Empereur et Roi, dont la domination devait atteindre et même dépasser les antiques limites de l'empire de Charlemagne, confia à Dandolo le gouvernement de la Dalmatie, avec le titre de *Provéditeur général*, imité de Venise l'ancienne.

Le délégué de Napoléon se trouva investi de pouvoirs très étendus, exigeant une grande représentation qui convenait assez à ses goûts de luxe et de faste. Il se piqua même d'effacer la magnificence dont s'é-

vaient entourés les anciens Provéditeurs Vénitiens. S'il faut croire que, dans les occasions solennelles, assis sur un trône surmonté d'un dais et ayant à ses côtés sa femme jeune et jolie, il recevait, avec l'attitude d'un souverain les requêtes des Dalmates et leurs hommages, on aura peu de peine à juger que Napoléon n'était pas monarque à permettre dans ses états un autre trône que le sien. Tout cet orgueilleux appareil fut supprimé, par ordre. Quoi qu'il en soit, il n'est pas contesté que Dandolo ait eu le talent de se faire aimer des populations Dalmates. Son dévoûment à leurs intérêts et les soins qu'il mit à les protéger, non moins que sa vivacité à défendre les prérogatives de sa charge, lui suscitèrent de fréquentes et graves contestations avec les généraux français qui se succédèrent dans le commandement militaire de cette province éloignée.

Il fut enfin rappelé à Milan. Napoléon, pour le consoler, le fit membre du Sénat et lui conféra le titre de *Comte;* déjà il l'avait décoré de ses ordres français et italiens; il l'avait fait chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Couronne de Fer.

Après la chute de Napoléon et la rentrée des Autrichiens dans la Lombardie comme à Venise, le Comte Dandolo cessa d'être Sénateur, mais il resta tranquille possesseur et cultivateur très habile de vastes domaines situés dans le territoire de Varèze, non loin de Côme. Il y établit sa résidence dans une magnifique villa.

Admis dans l'Institut italien depuis la création de ce corps, il en était un des membres les plus illustres, et sa gloire comme savant, comme agronome, ne saurait avoir de contradicteurs. Ni les agitations de sa vie politique, ni les grands emplois dont il avait été revêtu, ne l'avaient jamais empêché de se livrer à l'étude des sciences qui avaient été sa première vocation, et qui le consolèrent dans sa disgrâce. Ecarté du monde politique après les événemens de 1814, il se voua, sans partage comme sans regret, à ses travaux scientifiques et agricoles. Ses expériences sur les troupeaux et sur les vers à soie ont fait époque dans la science : elles ont fourni la matière d'ouvrages justement renommés.

Ce fut dans cette laborieuse et délicieuse retraite de Varèze que le Comte Dandolo, frappé d'apoplexie, mourut le 18 décembre 1819, à l'âge de soixante-et-un ans.

Les vrais titres de Dandolo à la reconnaissance publique consistent dans ses nombreux ouvrages qui sont tous consacrés à des objets d'utilité générale.

Dans ses *Opuscules sur les Causes de la Décadence de l'Agricul-*

*ture en Dalmatie,* où l'on reconnaît l'administrateur zélé et l'observateur intelligent, il compare l'agriculture de la Dalmatie à celle de l'Italie, et donne la préférence à la première. Son livre des *Puits et Citernes de Venise* (1803) est encore une marque de l'intérêt qu'il n'avait pas cessé de porter à son ancienne patrie. Plusieurs discours prononcés par Vincent Dandolo sur les pâturages, sur l'éducation des bestiaux, enfin sur plusieurs autres objets d'agriculture ou d'économie politique, ont été publiés à Milan (1804). Son traité *De la Manière de gouverner les Moutons Espagnols et Italiens* (1806) fut promptement suivi d'un autre travail *sur quelques Maladies des Bestiaux* (1807). Son livre *De la Culture de la Pomme de terre et de la Nécessité de créer de Nouveaux Genres d'Industrie* est de la même année, et renferme un grand nombre de notions et de conseils utiles.

Enfin ses deux ouvrages les plus estimés sont : *l'Art de Faire les Vins et de les Conserver* (Milan, 1812), et l'*Histoire des Vers à Soie gouvernes d'après les meilleures Méthodes,* etc. (Milan, 1812, 3 vol. in-8°).

Dans le premier de ces deux ouvrages, l'auteur a mis à contribution les écrivains de tous les pays et surtout les Français. Riche de leurs observations et des siennes, ce livre peut soutenir la concurrence avec les meilleures compilations sur ce sujet; mais c'est encore une compilation, moins utile en d'autres pays, en France par exemple, que pour l'Italie, dont quelques vignobles avaient acquis dans l'antiquité une si grande renommée, et où l'on ne trouve aujourd'hui que de faibles vestiges de ces vins jadis si fameux.

Le second ouvrage, l'*Histoire des Vers à Soie,* est plus original, plus important, d'un intérêt plus vif, non-seulement pour l'Italie, mais aussi pour la France et pour toutes les contrées de l'Europe ou des deux Mondes dans lesquelles a pu se propager ou pourra s'introduire la riche culture de la Soie. Le livre du comte Dandolo est devenu classique et indispensable pour cette précieuse industrie. L'auteur raisonne et raconte tout à-la-fois les faits et met ainsi sur la voie de toutes les améliorations. De grands ateliers, qui ont été établis en Lombardie suivant les instructions données par Dandolo, ont été appelés de son nom *Dandolières.* Les Italiens se sont ainsi montrés envers leur compatriote moins injustes que nous, Français, envers notre PARMENTIER!

Les rapides progrès de l'industrie séricicole dans notre pays, depuis plusieurs années, les travaux de M. CAMILLE BEAUVAIS et de plusieurs autres Français, ne peuvent dispenser de connaître et d'étudier le livre du savant Italien. Ici nous rencontrerons encore le génie utile

de M. D'ARCET (de l'Institut) et ses belles découvertes qui mériteraient d'être décrites à part.

L'ouvrage de Dandolo a été traduit en français sous le titre d'*Art d'Élever les Vers à Soie,* etc., par le docteur FONTANEILLES, qui l'a augmenté d'un grand nombre de notes (Paris et Lyon, chez Bohaire, cinquième édition, 1839). La Société royale d'Agriculture de Paris a décerné au traducteur (1), dès la troisième édition, sa grande médaille d'or pour le récompenser d'avoir fait passer en notre langue un des « *Livres les plus UTILES qui aient été composés depuis le commencement du siècle.* » C'est ainsi que Dandolo avait débuté lui-même dans la carrière littéraire et scientifique, en dotant l'Italie de la première traduction des œuvres de nos plus illustres savans, Lavoisier, Berthollet, Guyton-Morveau, etc.

ADOLPHE VERNIS,

*A. E. de L'Ecole Polytechnique.*

(1) On doit au même écrivain la traduction de l'ouvrage non moins utile et justement fameux sur l'*Art de Cultiver les Mûriers*, par le Sénateur VERRI (CHARLES), autre Bienfaiteur de l'Italie au dix-neuvième siècle.





E. DUCHESNE-BEAUMONT

dont les momens sont comptés et qui se hâte, elle se dirige toujours

# UN BIENFAITEUR

## DE L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS.

Un capital de *Cinquante mille francs,* ajouté en dotation aux *Grands Prix* de l'Ecole de Droit de Paris : voilà en quoi consiste le bienfait. — Quel est le *Bienfaiteur?*

« De grâce , je vous prie , évitons que la publicité ait à s'entretenir de moi , » répond une mère désolée. « Désormais , sans mon fils , que suis-je?... Ce que je possède, le peu qui me reste de force, de vie, n'est-il pas voué à mon fils?... La pensée même de cette fondation , s'il peut en résulter quelque bien , ne m'est-elle pas venue de lui ; n'appartient-elle pas tout entière à mon ERNEST ?... Oh ! ne me comprenez-vous donc pas ?... »

Et nous aussi, nous allons adopter cette fiction touchante qui nous est imposée par la tendresse d'une mère : inspiration d'une douleur que le temps même ne peut adoucir !

## BEAUMONT

### (ERNEST).

Dans le mois de novembre 1841, il y avait déjà deux années révolues que les gardiens du cimetière de l'Est, dit *Cimetière du Père Lachaise,* voyaient tous les jours à la même heure, tous les jours invariablement, sans exception de dimanches et de fêtes, entrer dans la funèbre enceinte une dame de taille petite, d'un air distingué , bien mise sans recherche , toujours en grand deuil , le visage caché sous un voile noir. Seule, silencieuse, d'un pas décidé et ferme, comme une personne dont les momens sont comptés et qui se hâte , elle se dirige toujours

vers le même lieu. Arrivée près d'un monument que sa simplicité non moins que sa position dérobe aux regards des curieux ou des indifférens, elle s'arrête sur une double tombe!...

Là, elle s'incline et demeure long-temps comme absorbée dans le recueillement et la prière. Ensuite, vous la verriez assise, le visage tourné vers le tombeau, les bras croisés, dans l'attitude d'une méditation chagrine, d'une résignation mal affermie, presque d'une douloureuse attente!... Si elle quitte cette posture, ce sera pour vaquer aux soins de l'humble monument, soins qu'elle n'a jamais abandonnés à des mains mercenaires; quelquefois, c'est pour déployer et opposer aux vents, à la pluie, à la neige, ou bien aux rayons d'un soleil brûlant, le frêle tissu de soie, unique abri qui la protège contre les intempéries de notre ciel inconstant, souvent si rigoureux! Car, les gardiens me le répétaient encore hier, il y a deux années et plus que, sans interruption d'une seule journée, ce pieux et lugubre pélerinage s'accomplit inviolablement! Aux plus mauvais temps de l'hiver, les froids les plus rudes qui sembleraient devoir glacer ce corps si délicat et en apparence si faible, ne peuvent écarter la courageuse et persévérante visiteuse!... Et, chaque fois, n'importe en quelle saison, ce n'est qu'à la dernière heure du jour, quand la fermeture des portes du cimetière a été faite déjà pour tous, que les gardiens s'approchent, respectueusement, de la *Bonne Petite Dame Noire* (c'est le nom qu'ils lui donnent): ils l'avertissent doucement qu'il faut quitter pour quelques heures encore cette triste demeure où se consume la plus grande partie de sa vie!

Là, dans le même sépulcre, reposent, à côté l'un de l'autre, le père et le fils!... En proie, depuis bien des années, à des souffrances qui avaient épuisé entièrement ses forces physiques et morales, le père avait accompli sa carrière!... Mais le fils!... ne survivre à son père que si peu de jours... être enlevé à sa mère dont il était, depuis si long-temps, le seul appui, la seule force et la seule consolation!... Mourir à vingt-trois ans!... Fils unique et quel fils!...

Ah! mon jeune ami, mon cher élève, devais-je prévoir que j'aurais un jour, que j'aurais sitôt à déplorer ces bonnes et douces qualités qui rendent votre perte si regrettable à tous ceux qui vous ont connu? Devais-je vous réserver une place dans ce Recueil que vous aimiez, et pour lequel vous me promettiez votre précieuse collaboration, en me serrant la main, après ce dernier entretien qui précéda de si peu de jours votre fin prématurée?

Fils chéri de Louis-Jean-Baptiste DUCHESNE-BEAUMONT et

d'*Alexandrine-Hélène-Sophie* MINGUET qui n'eurent que cet enfant, DUCHESNE-BEAUMONT (*Antoine-Louis-Ernest*), né à Paris, le 3 juillet 1816, était connu sous le nom de BEAUMONT (Ernest), au Collège Bourbon où il entra, à l'âge de dix ans. Depuis son début, en *Sixième* (1826), jusqu'en *Philosophie* (1834), il ne se passe point une année qui ne nous montre le jeune Beaumont inscrit parmi les lauréats du Collège. Couronné quatre fois, en huit ans, mais nommé toujours avec honneur, il lutta, tout ce temps, sans se décourager, contre des émules redoutables. Il se plaisait à rappeler que son dernier succès dans les Lettres avait été obtenu en *Rhétorique*, au cours d'Histoire de France. Sa dernière couronne, en *Philosophie*, au cours de Physique, attestait la diversité et la persévérance de ses efforts. Ils devaient être récompensés par des succès plus éclatans et plus sérieux à l'Ecole de Droit, où il se maintint au premier rang parmi l'élite de la jeunesse. Les épreuves qu'il y soutint, pour la Licence (1837) et pour le Doctorat (1838), furent brillantes, et, sans trop de présomption, il lui fut permis d'aspirer au Professorat en cette Faculté célèbre!

La plus noble émulation l'animait. « *Désirant ardemment que les Etudes de Droit devinssent aussi fortes en France qu'elles le sont en Allemagne, il aurait voulu y contribuer de tout son pouvoir!...* » Et quel confident avait-il pris dans ce généreux dessein?... Son excellente mère, qui ne l'oubliera pas!...

Ernest Beaumont ne s'était pas moins fait remarquer, par ses qualités morales et son éducation parfaite, dans ce Collège Bourbon qui a produit, vers la même époque et depuis, tant de jeunes gens distingués non-seulement par des talens, mais par un noble caractère : MM. FOY (Fernand et Tiburce), fils du grand orateur; DE BROGLIE (Albert) (1); DE SÉGUR (trois frères); DE BOURGOING (deux frères); DE MONTAIGU, PEPIN-LEHALLEUR (Emile et Ernest), DELAMALLE (V),

(1) Le Prince DE BROGLIE (Jacques-Victor-ALBERT), né à Paris, en 1821, fils aîné du DUC DE BROGLIE, est petit-fils, par sa mère, de la célèbre Madame de STAEL-HOLSTEIN, et arrière-petit-fils de NECKER. La Duchesse de Broglie, type de la vertu et modèle des mères, avertie secrètement des succès que son fils vient d'obtenir dans les épreuves pour le Grand Concours de l'Université (1839), accourt de sa campagne : elle a le bonheur de voir couronner son fils, et meurt peu de jours après. Jamais ALBERT DE BROGLIE ne sera consolé de la mort de sa mère. Douloureux contraste, où l'on pourra trouver une touchante analogie entre le culte du pieux ALBERT pour la mémoire de sa mère, et la douleur de la mère d'ERNEST, ne cessant de pleurer son fils!...

DE RIANCEY (Charles), D'ARGOUT (Gaston), BAUDON (Adolphe), ISAMBERT (Anténor), RENDU (Ambroise), LUDLOW (Malcolm), MONJEAN, GIRARD (Julien) (1), PERROT DE CHÉZELLES (Eug.), MIMEREL, BOIVIN (Jules), moissonné à dix-huit ans!...

Vertus, talens, jeunesse, bel avenir, fortune assurée : la mort va tout ravir, et avec quelle promptitude!... Victime de son filial dévoûment, accablé par les veilles, par les émotions, durant la longue et douloureuse maladie de son père, Ernest Beaumont succombe aux dernières fatigues des funérailles, soins que, dans cette famille, on ne laisse point aux étrangers! Le 12 octobre 1839, le père avait cessé de souffrir : le 10 novembre, le fils n'était plus!

De la douleur de sa mère, que puis-je dire encore?... En aidant cette infortunée à recueillir les manuscrits des *Essais* (2) posthumes de son fils qui tiendront une belle place dans nos Bibliothèques de Droit, les condisciples du jeune auteur auraient eu peine à obtenir que son nom fût connu, sa mémoire conservée, au-delà du cercle de ses parens et de ses amis, si ce nom désormais ne devait être inséparable d'une fondation nationale à laquelle cinq Ministres du Roi, et le savant Doyen de la Faculté de Droit de Paris, ont pris une part honorable!

Félicitons M. DE SALVANDY, pour n'être pas sorti de nos rangs universitaires, de n'en avoir été que plus franchement *Bienfaiteur de l'Université*, et par le bien qu'il nous a fait, et pour celui qu'il voulait encore faire!... Dire quelles entraves l'arrêtaient, n'est pas indispensable ici. En instituant la Commission dite *des Hautes Études de Droit* (1838), M. De Salvandy, Ministre de l'Instruction publique, avait prouvé qu'il partageait les vœux du jeune Docteur Beaumont pour l'encouragement et l'amélioration des Études du Droit en France.

Durant le premier ministère de M. VILLEMAIN, successeur de M. De Salvandy (1839-1840), la Commission des Hautes Études de Droit ne fut point convoquée; mais ce Ministre, éminent esprit et administrateur zélé, s'empressa d'accueillir le vœu exprimé en sa présence, au nom de la Faculté de Droit de Paris, par son honorable Doyen, M. BLONDEAU, à l'occasion de la nouvelle année (1er janvier 1840).

(1) GIRARD (Julien), jeune mulâtre de la Guadeloupe, élève du Collége Bourbon, a remporté, deux ans de suite, les deux *Prix d'Honneur* des Lettres, au Concours général de l'Université, en *Rhétorique* (1839) et en *Philosophie* (1840).

(2) *Explication de Quelques Titres du Digeste*, etc., par A.-L. ERNEST DUCHESNE-BEAUMONT, deux beaux volumes in-8°, avec portrait; Paris, Firmin Didot, 1840.

Le rapport demandé par le Ministre (16 janvier), sur des *Concours d'Émulation* à établir dans l'École de Droit de Paris, fut adressé à M. Villemain (6 février 1840), peu de jours avant sa démission.

Nous avons fait connaître ailleurs (1) de quelles dispositions M. VICTOR COUSIN, Ministre de l'Instruction publique (1er mars 1840) était animé en faveur de la jeunesse studieuse de nos grandes Ecoles. Dès les premiers jours de son administration (17 mars), il adressait au Roi un rapport, dont nous aimons à citer ces passages :

SIRE,

« L'étude du *Droit* est une des plus importantes qui aient été confiées à l'Université; et tout le monde convient qu'elle demande une impulsion nouvelle, qui lui rende le rang élevé où elle était parvenue en France, au seizième et au dix-septième siècle.

Appuyé sur le Conseil royal de l'Instruction publique et sur la *Commission des Hautes Études de Droit*, instituée par la décision royale du 29 juin 1838, j'espère proposer successivement à Votre Majesté des mesures qui amélioreront l'étude du Droit dans les neuf Facultés du royaume. Je viens aujourd'hui soumettre à l'approbation de Votre Majesté une première mesure, dont l'utilité est incontestable, l'établissement régulier de Prix dans les Facultés de Droit.

L'Instruction secondaire est peut-être surchargée de prix : ils manquent entièrement à l'Instruction supérieure. Je me propose de réparer cette lacune, à commencer par les Facultés de Droit.

Déjà les Facultés de Poitiers et d'Aix ont pris une honorable initiative. J'ai demandé à la Faculté de Droit de Paris un mémoire à ce sujet. J'ai consulté la Commission des Hautes Études de Droit, qui a été unanime sur l'utilité de cette institution. Le Conseil royal de l'Instruction publique ne l'a pas moins favorablement accueillie. L'expérience l'a consacrée dans deux pays où les études juridiques sont florissantes : la Hollande et l'Allemagne. Plus d'une dissertation couronnée dans les Universités allemandes et hollandaises a éveillé un talent, suscité une vocation, décidé une carrière. Quelquefois même il est sorti de ces concours des ouvrages qui ont pris rang dans la science.

Pourquoi la même institution ne donnerait-elle pas les mêmes résultats parmi nous?

Il a paru inutile d'établir des concours et des prix en faveur des élèves de première et de seconde année dont les études ne sont pas encore assez

(1) Voir Notice sur le Comte CACCIA, page 175 du Recueil de cette année.

avancées pour mériter d'autres récompenses que l'obtention des grades à la suite des examens ordinaires. Mais on encouragerait puissamment, quoique d'une manière indirecte, le travail des élèves de la première et de la seconde année, en plaçant à la fin de la troisième année un concours où seraient admis seulement les élèves qui se seraient distingués dans les examens des années précédentes....

Il y aurait deux sujets de prix, tous deux renfermés dans les limites de l'enseignement : l'un emprunté au *Droit français*, l'autre au *Droit romain*. J'ai voulu par là, Sire, sans cesser d'honorer le Droit national, montrer une juste sollicitude pour le Droit romain, ce Droit qui a été appelé *la Raison écrite*, et qui est le fondement des législations civiles de l'Europe entière....

Mais, à la fin de la quatrième année, parmi les aspirans au doctorat et les docteurs de cette année et de l'année précédente, il s'ouvrirait un concours d'un caractère différent. Le concours de troisième année était plus scolastique; celui-ci sera déjà académique : il portera sur des sujets que proposera la Faculté, et que le Ministre lui-même, assisté de la Commission des Hautes Études de Droit et du Conseil royal, choisira. Ce concours, tout en résumant les études des Écoles, sera destiné à servir la science. Les matières, comme dans les concours académiques, seront publiées au moins huit mois à l'avance.

Il est donc permis d'espérer qu'il sortira de ces concours des dissertations véritablement remarquables, et que les vainqueurs contracteront, par leurs succès mêmes, avec la science juridique, des engagemens qui les retiendront dans ces grandes études, et les destineront à la carrière de l'enseignement. Ainsi serait formée une pépinière de candidats pour le recrutement de nos chaires de Droit.

Enfin, ces prix divers, avec les avantages qui y sont attachés, seraient proclamés dans la séance de rentrée des Facultés, et donneraient lieu à une solennité semblable à celle de la distribution des prix dans nos collèges. Cette solennité éveillerait plus d'une ambition généreuse; et les rapports sérieux qui y seraient lus marqueraient successivement, d'année en année, le progrès des études dans chaque Faculté, et entretiendraient parmi toutes les Facultés du royaume une noble émulation, et ce mouvement paisible et régulier qui partout est la vie...»

L'Ordonnance royale, rendue sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, M. VICT. COUSIN, institue (17 mars 1840) deux Concours dans toutes les Facultés de Droit du royaume : l'un entre les Etudians de quatrième année, Docteurs ou aspirans au Doctorat, l'autre entre

les Etudians de troisième année, mais seulement ceux qui ont passé les quatre premiers examens avec *majorité de boules blanches*. Bientôt les Ministres de la Justice et des Finances, MM. VIVIEN et PELET DE LA LOZÈRE, secondèrent noblement leur collègue en ordonnant (9 mai et 8 juillet) que les lauréats des nouveaux concours devront être admis aux emplois vacans dans la magistrature et dans les administrations financières, de préférence aux autres candidats.

L'article VII de l'Ordonnance porte : « Les Conseils généraux de Départemens continueront d'être appelés à participer à la dépense » des nouveaux prix. Mais à Paris, le 23 août 1840, dans une lettre empreinte d'une sensibilité calme et digne, Madame Veuve DUCHESNE-BEAUMONT, offrit au Ministre de l'Instruction publique de faire donation à l'Université de *Cinquante mille francs* pour fonder, dans la Faculté de Droit de Paris, des médailles annuelles, au nom de ERNEST BEAUMONT, DOCTEUR EN DROIT, MORT A 23 ANS!

Cette donation réalisée, dès le 27 août 1840, par acte authentique, chez M. Lejeune, Notaire à Paris, a été revêtue de la sanction royale, le 12 septembre, insérée au Bulletin des Lois, le 19 décembre 1840, et mentionnée dans notre *Annuaire de la Bienfaisance*. Le produit annuel de ce capital, en rentes sur l'Etat, est de 2,327 francs.

Cependant la première distribution des Grands Prix de la Faculté de Droit de Paris eut lieu dès la rentrée des cours de cette Faculté, le 7 novembre 1840 : c'était presque l'anniversaire de la mort d'ERNEST BEAUMONT. Les médailles d'or, d'argent et de bronze, portant son nom, avec un ornement très simple de palmes et de rameaux de chêne, ont été distribuées aux jeunes lauréats, qui reçoivent aussi de bons livres de jurisprudence. M. VIDAL (SATURNIN) de Foix (Arriège), né en 1819, Docteur en Droit, a le premier remporté le *Grand Prix Beaumont* : n'est-ce pas le nom qu'il serait juste de donner officiellement à ce prix.

Les discours de M. BLONDEAU, Doyen de la Faculté et de M. OUDOT, Professeur, chargé du rapport sur le concours, ajoutèrent à l'éclat de cette solennité classique, qui eut lieu dans le local de l'Ecole de Droit de Paris. Un juste tribut de regrets et de gratitude fut payé à la mémoire du jeune Docteur ERNEST BEAUMONT et à sa mère.

Dès la seconde année, quelques changemens ont été introduits sous le deuxième ministère de M. VILLEMAIN.

C'est une bonne innovation de proclamer les noms des Etudians qui, même sans avoir pris part aux Concours pour les *Prix Beaumont*,

ont mérité, dans les examens, une majorité de boules blanches, avantage que le jeune Beaumont avait autrefois obtenu, lorsque l'on ne songeait point à mentionner cette distinction vraiment honorable.

Est-ce un changement aussi heureux d'avoir reporté l'époque de la distribution de ces Grands Prix à l'ouverture du deuxième semestre au lieu de celle du premier? — Enfin ne devra-t-on pas ajouter au Concours entre les Docteurs la garantie d'une épreuve orale?

Au reste, la cérémonie de cette seconde distribution a eu lieu, le 4 avril 1842, avec l'appareil le plus imposant. La vaste salle de la Sorbonne, où se fait la distribution des Prix du Grand Concours de l'Université, semblait petite pour l'affluence des Etudians. La mère du jeune Beaumont ne s'était pas encore senti la force d'assister à cette solennité dont elle fait les frais!

M. BLONDEAU, Doyen et M. OUDOT, rapporteur, ont prononcé des discours qui méritent d'être conservés dans nos Annales universitaires. Une circonstance touchante devait ajouter encore à l'intérêt de cette fête d'émulation. Parmi les Etudians cités pour avoir mérité, dans les examens, le plus grand nombre de boules blanches, est le jeune BAUDON (ADOLPHE), ancien élève du Collège Bourbon, et le premier Grand Prix du Doctorat, le *Grand Prix Beaumont*, a été remporté par un ancien élève de ce même Collège Bourbon, PEPIN-LEHALLEUR (EMILE), ancien condisciple d'ERNEST BEAUMONT et son ami!

Oh! vous, à qui je ne puis offrir cet hommage que sur un tombeau, du moins ne repoussez pas la consolation d'apprendre que le souvenir de votre cher fils, n'est pas effacé de tous les cœurs! Conservez-vous pour lui, généreuse mère!... Voyez déjà le bien que vous avez fait en son nom: est-il contre l'oubli une meilleure sauvegarde?

A. JARRY DE MANCY,

*Professeur d'Histoire au Collège Bourbon, Fondateur de la* SOCIÉTÉ MONTYON ET FRANKLIN.

---





COCHIN (J.D.M.)

de son père, qui fut Maire du douzième Arrondissement et Député de

19.



# UN BIENFAITEUR

# DE L'ENFANCE.

« C'EST POUR SUPPLÉER AUX SOINS, AUX IMPRESSIONS, AUX ENSEIGNEMENS QUE CHAQUE ENFANT DEVRAIT RECEVOIR DE LA PRÉSENCE, DE L'EXEMPLE ET DES PAROLES DE SA MÈRE, QU'IL A PARU NÉCESSAIRE D'OUVRIR DES SALLES D'HOSPITALITÉ ET D'ÉDUCATION EN FAVEUR DU PREMIER AGE. »

Dans ces paroles imprimées en majuscules, au début du plus connu de ses écrits philanthropiques, le *Manuel des Fondateurs des Salles d'Asile,* se trouve toute la pensée de l'utile mais trop courte vie du Bienfaiteur de l'Enfance dont nous offrons ici la Notice.

## COCHIN (JEAN-DENIS-MARIE).

Issu d'une famille où le talent, la probité, la bienfaisance, sont héréditaires, COCHIN (JEAN-DENIS-MARIE), né le 14 juillet 1789, n'eut dans ses premières années que de beaux et honorables exemples sous les yeux. Il grandit au milieu de ces traditions domestiques qui lui rappelaient que son bisaïeul Henri Cochin avait été l'honneur du barreau français ; que son aïeul était ce vertueux conseiller d'état, d'après l'avis duquel Louis XV opinait toujours avec tant de confiance en disant : *Je suis de l'avis de M. Cochin ;* enfin que son grand-oncle, Jean-Denis Cochin, Curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, avait fondé l'hospice qui porte son nom. Ces traditions, ces souvenirs, joints à l'exemple plus rapproché de son père, qui fut Maire du douzième Arrondissement et Député de

Paris, furent pour le jeune Denis-Marie Cochin des engagemens à continuer cette suite de citoyens si distingués, si utiles, si vénérables, sous tous les rapports.

Au sortir de ses études, il se destina au barreau. La Restauration le trouva titulaire d'une charge au Conseil du Roi et à la Cour de Cassation; il avait alors vingt-six ans, et se fit bientôt remarquer par une grande facilité d'élocution jointe à un esprit droit, élevé, nourri de connaissances positives et variées. A trente ans, il s'unit à une famille où le talent et l'esprit étaient aussi des dons héréditaires : il épousa Mademoiselle Benoist, dont le père avait, sous l'Empire, servi l'Etat dans la haute administration, comme il le servait alors au Conseil d'état et à la tribune représentative, et dont la mère, immortalisée sous le nom d'Emilie par le poète Demoustier, fut, comme peintre, la digne élève de David et de Madame Lebrun.

Père de deux fils, entouré d'une clientèle nombreuse, appuyé de l'influence d'un père et d'un beau-père également favorisés de tous les avantages d'une haute position sociale, Denis-Marie Cochin n'avait plus rien à désirer; il était au comble de cette félicité dont la longue durée n'est point dans les destinées humaines : aussi, après un petit nombre d'années, vit-il mourir dans ses bras la compagne de sa vie, la mère de ses enfans.

Accablé long-temps de ce coup, il trouva dans la religion, dans ses devoirs de père, des motifs de supporter la vie; mais son âme tendre avait besoin de se répandre au dehors; et comme, en perdant le bonheur du foyer domestique, il avait au moins acquis quelque chose de l'indépendance du sacerdoce, il se consacra tout entier à l'utilité publique et spécialement à des œuvres et à des institutions bienfaisantes. Il vendit sa charge d'Avocat aux Conseils du Roi, et reçut, en 1825, la Mairie du douzième Arrondissement, comme une charge qui ne devait point périr entre ses mains. Son père occupait cet emploi honorable depuis le mois d'août 1815.

Lorsque pour la première fois Denis-Marie Cochin fut présenté au Roi avec le conseil municipal de Paris, Charles X parut frappé de l'air d'extrême jeunesse que conservait le nouveau fonctionnaire, bien qu'il fût alors dans sa trente-cinquième année. « Je vous aurais pris pour un jeune homme de vingt ans », lui dit le monarque après s'être enquis de son âge; frêle avantage, hélas! qui n'a pas arrêté la mort lorsque, dans son empressement cruel, elle frappa cet homme qui, à cinquante-deux ans, possédait encore l'extérieur d'une florissante jeunesse.

Depuis le moment où il prit possession du siège municipal jusqu'à ses derniers jours, sa vie tout entière appartint au public, à la classe populaire. C'était le moment où le gouvernement et tous les bons citoyens, dociles à l'impulsion qu'ils se donnaient et recevaient réciproquement, s'occupaient avec sollicitude de l'instruction des enfans du peuple. Il existait déjà de nombreuses écoles pour l'instruction élémentaire des enfans depuis sept ans jusqu'à l'adolescence; il se formait des écoles d'adultes pour les personnes à qui le bienfait de l'instruction avait manqué dans leurs jeunes années; il y avait enfin des écoles spéciales destinées à perfectionner les diverses branches d'instruction primaire; mais les Salles d'Asile qui devaient former le premier anneau de cet enchaînement d'écoles, les salles d'asile n'existaient pas encore : c'est cette lacune que Cochin résolut de combler. Les salles d'asile, qu'on a appelées avec raison des *Maisons à-la-fois d'Hospitalité et d'Education,* n'étaient pas chose nouvelle dans l'étranger ni même en France. En 1770, un ministre de la religion évangélique en Alsace, le vertueux Oberlin (1), avait établi dans le hameau du Ban-de-la-Roche un asile pour les petits enfans. En 1801, Madame la Marquise De Pastoret ouvrit un asile aux enfans encore à la mamelle, rue de Miromesnil, faubourg Saint-Honoré; mais ce dernier établissement ne put se maintenir : la pensée généreuse qui l'avait enfanté n'avait point prévu tous les moyens de le rendre assez praticable. En effet, réunir les enfans à la mamelle, c'était se mettre dans la nécessité d'appeler aussi les mères, ou, à leur défaut, de se procurer des nourrices. Quant aux écoles du Ban-de-la-Roche, comme on y recevait indistinctement les enfans de tout âge, cet établissement n'était pas de nature à atteindre le but exclusif d'une maison d'asile, qui est de réunir les enfans déjà sevrés, mais incapables de recevoir l'instruction primaire dans tout son développement.

Denis Cochin, plus heureux que ses devanciers, devait résoudre le problème en se bornant à prendre les enfans de l'âge intermédiaire entre le berceau et l'école. Il imagina donc de réunir dans une salle vaste et saine, située rue des Gobelins, n° 3, des enfans pauvres de deux à sept ans. Au bout de quelques mois, il comprit qu'il n'avait rempli que la moitié de sa tâche en les sauvant des dangers de l'abandon dans l'habitation paternelle, ou des périls encore plus multipliés de la rue; car on sait trop qu'alors, pendant que les ménages d'ouvriers vaquaient au dehors aux travaux de leur état, les enfans étaient généralement aban-

(1) Voyez HOMMES UTILES, deuxième année du Recueil (1834).

donnés à eux-mêmes, soit qu'ils fussent sous clef dans une chambre malsaine, soit qu'ils errassent librement dans la rue, où tout menaçait leur santé, où ils ne pouvaient contracter que des habitudes de vagabondage et de malpropreté.

Cochin se demandait si l'on ne pourrait pas profiter de la merveilleuse mémoire des enfans, de leur penchant à l'imitation et de leur extrême sensibilité, pour les préparer déjà à des habitudes d'ordre, pour façonner au bien leur naissante volonté, enfin pour les initier aux premières notions de l'instruction élémentaire. Déjà cette sainte tâche avait été en partie accomplie à l'étranger. Depuis neuf années, les écoles d'enfans, créées à New-Lanarck par Robert Owen et propagées à Londres par James Buchanan, répandaient en Angleterre et en Ecosse sous le nom d'*Infant's Schools* les bienfaits de l'hospitalité et d'une instruction relative, en faveur des enfans que leur âge place entre la nourrice et le maître d'école primaire. Des Français, qui avaient voyagé au-delà du détroit en observateurs philanthropes (1), frappés d'admiration à la vue de cette institution vraiment maternelle, en parlaient avec un enthousiasme que partagèrent toutes les belles âmes. Dès 1826, il se forma, pour naturaliser en France cette heureuse importation de l'Angleterre, un comité composé de mères de familles aussi distinguées par la hauteur de leur position sociale que par leurs douces vertus. On peut citer parmi elles Mesdames de Pastoret, de Bondy, de Laborde, de Rambuteau, etc. Ce comité trouva dans le Conseil général des Hospices un concours bienveillant; mais on en était encore aux essais, aux tâtonnemens: la route à suivre était découverte; mais il restait à la frayer, à la rendre facile et praticable. En effet, si le bien à faire sur la vaste échelle de l'administration publique se conçoit facilement en théorie, toute application nouvelle est hérissée d'obstacles et de difficultés. Apprécier ces difficultés, écarter ces obstacles : tel fut le problème que s'imposa le génie créateur et positif de Denis Cochin.

Assurément, il n'avait pas été des derniers à s'émouvoir aux récits des voyageurs français; car il y retrouvait le germe de la création qu'il avait commencée lui-même dans l'Arrondissement dont il était le premier magistrat. Il prit part avec zèle, comme administrateur des Hospices, aux premiers efforts des Dames protectrices de l'Enfance pauvre et délaissée. Mais les ouï-dire ne lui suffisaient pas. Il partit bientôt pour l'Angleterre, afin de voir par ses yeux ces *Infant's Schools*

(1) Entre autres, M. Gustave de Gérando.

si vantées. Parmi des choses excellentes, il ne tarda pas à découvrir de graves défauts. Les enfans n'étaient reçus dans l'établissement que pendant trois heures le matin et deux heures l'après-midi. Or, pendant le reste de la journée, ils retombaient dans les inconvéniens de l'abandon et dans les dangers de la rue. Indépendamment de cette funeste lacune dans la surveillance et l'hospitalité de l'école, l'usage des vacances, déjà préjudiciable aux écoles primaires, était appliqué à ces asiles de l'enfance en haillons, comme s'il y avait des vacances pour la misère, comme si les parens pauvres n'étaient pas à toutes les époques de l'année dans l'impossibilité de surveiller leurs enfans, sous peine de se condamner à un surcroît d'indigence! Enfin, dans l'école, on ne donnait aux petits enfans aucun soin sanitaire, aucun secours matériel; et sur la porte de l'asile, à l'heure de la sortie, s'arrêtait la surveillance du maître.

Toutes ces imperfections et quelques autres encore n'échappèrent point au jugement éclairé de Denis Cochin, et grâce à la sagacité de son esprit pratique, ce furent autant de points sur lesquels la philanthropie du fondateur français dut l'emporter sur la philanthropie des fondateurs anglais. Doux triomphe! Qu'il soit à jamais entouré de la bénédiction de Dieu et des hommes! Et c'est ici le lieu de remercier le ciel de nous avoir ménagé plusieurs générations durant lesquelles les deux nations qui se sont placées à la tête de la civilisation européenne, ne manifestent plus leur rivalité que par une noble industrie de bien-être et de bienfaits.

Après avoir étudié dans cet esprit d'amélioration les établissemens de Londres, Cochin revint en France fonder son asile modèle qui réunit à tous les avantages des *Infant's Schools* d'Owen et de Buchanan des perfectionnemens, tels que, dès le début, la création de sa bienfaisance n'a rien laissé à désirer.

Comme les Anglais, il adoptait, pour les petits enfans admis dans son asile, les procédés de l'enseignement mutuel, et c'était avec raison; car cette méthode, fondée principalement sur l'imitation, sur certaines habitudes du corps, enfin sur tous les instincts de l'enfance, s'adresse merveilleusement à l'âge le plus tendre. Alors il ne peut même avoir ces inconvéniens qui, pour des enfans moins jeunes, substituent trop souvent la mémoire et l'imitation machinale aux opérations de l'entendement.

Dans les *Infant's Schools*, les enfans étaient rangés sur une surface plane; il en résultait qu'il n'y avait que les deux ou trois premiers rangs

qui profitassent de la leçon. Denis Cochin imagina de les ranger sur des gradins, disposés de manière à recevoir sans confusion tous les enfans à-la-fois. C'est lorsqu'ils sont sur le gradin que le maître peut causer avec tous ses enfans réunis dans un petit espace, et placés sous ses yeux à la portée de la voix; c'est là qu'il peut varier à l'infini les objets d'occupation et d'amusement, faire pénétrer une foule d'idées, ouvrir l'intelligence, discerner les dispositions, exécuter les principaux exercices du cours d'enseignement des salles d'asile; enfin, avancer d'une manière surprenante ce qu'on peut appeler l'éducation du premier âge.

Il établit que, dans l'asile qu'il voulait fonder, les enfans seraient admis depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir. De cette manière, les dangers et la corruption de la rue ne pourront les menacer à aucun instant de la journée, puisqu'ils ne quittent l'asile que pour retrouver leur père et leur mère libres de leur travail et rentrés au logis. Propreté, secours, encouragemens : telles seront pour l'enfant du pauvre les lois de ce séjour de bienfaisance et d'hospitalité, car il y sera traité avec bonté, avec affection; et ce bonheur le suivra jusque dans la maison paternelle; car n'étant plus, par sa présence continuelle, une source de gêne chez ses parens, qui n'auront autre chose à lui donner pour chaque journée qu'un morceau de pain, il y sera bien venu à son retour, le soir, pour y prendre en commun le repas de la famille et le repos de la nuit : il n'y sera plus délaissé, battu, gourmandé, flétri, repoussé. Les parens eux-mêmes, déchargés du soin de surveiller leur enfant, emploieront plus assidûment chaque jour au travail; ils recouvreront une aisance dont ils se croyaient à jamais déshérités. Avertis par les bonnes habitudes qu'ils verront contracter à leurs enfans, ils seront amenés progressivement à se réformer eux-mêmes; de là pour eux le désir de se mettre en rapport avec le sage directeur ou la bonne directrice de la salle d'asile, dont le séjour offre tant d'avantages à leurs enfans. Là, ils recevront d'utiles avis sur la conduite à tenir envers les jeunes élèves, et bientôt cette maison d'éducation et de bienfaisance deviendra un moyen d'amélioration pour la population ouvrière et indigente de tout un pays.

C'est dans le même esprit de prévoyance que Denis Cochin posa en principe la continuité de la surveillance de l'asile, n'admettant que quelques rares interruptions, même les jours fériés. « On ne doit pas oublier, a-t-il dit lui-même dans son *Manuel,* que l'asile est autant et plus maison d'hospitalité et de secours que maison d'éducation et

d'instruction ; il ne faut pas que, sous prétexte de jour férié, un enfant puisse être délaissé dans la rue, lorsque ses parens sont obligés, pour un motif grave, de quitter leur domicile. *La Charité est une Vertu de tous les jours : l'Asile doit être accessible, sans interruption ni chômage.* »

Loin de négliger la tenue sanitaire des enfans, comme il l'avait vu faire dans les asiles d'outre-mer, Denis Cochin porta sur ce point toute la sollicitude d'une mère. Il avait remarqué dans les *Infant's Schools* que les enfans de deux à trois ans s'endormaient sur leur banc, et qu'au lieu de leur faciliter ce sommeil de leur âge qui leur est si fructueux, on s'empressait de les réveiller : il voulut que, dans son asile, un lit de camp fût dressé dans le milieu de la classe pour ces faibles créatures, lorsque le sommeil viendrait les surprendre. Il prescrivit aux directeurs et aux directrices les soins les plus minutieux pour s'assurer de la santé des enfans, pour séparer de leurs petits camarades ceux dont la tête n'était pas saine, pour veiller à tous leurs besoins durant leur séjour dans l'asile. (1)

Enfin il voulut que partout, autant que possible, l'asile fût confié à la direction des femmes, comme étant par la tournure de leur esprit, par la tendresse de leur cœur et par la délicatesse de leurs organes, plus propres que les hommes à communiquer avec l'intelligence et avec l'âme des petits enfans. « Le génie de la salle d'asile, a dit Cochin dans son *Manuel,* se trouve dans le cœur des bonnes mères, par les inspirations intérieures de la nature : on peut l'imiter en l'étudiant, mais on ne peut le communiquer par des préceptes fixes et formulés comme ceux de l'enseignement primaire. Nulle part dans la salle d'asile on ne doit rencontrer le pédagogue ni le docteur; partout, au contraire, il faut trouver une saine instruction jointe à l'affection, au dévoûment, à l'héroïsme qui caractérisent l'amour maternel (§ 5). »

Telles sont les principales améliorations conçues par Denis Cochin pour la formation de la salle qu'il se proposait de fonder. Une fois son plan fait, il se mit à l'œuvre. Mais bientôt son idée s'agrandit, et ne voyant dans la salle d'asile que le premier degré d'un enseignement

(1) « Il doit s'assurer si le panier apporté par l'enfant contient ou non des vivres pour la journée (*Manuel des Salles d'Asile*, § 222). — Le maître doit faire l'inspection de propreté, pour s'assurer si le visage et les mains ont été lavés, que les cheveux ont été coupés, que la tête est saine et purgée de toute malpropreté; il doit faire aux parens des observations, s'il y a négligence de leur part, et tenir à ce que la tête des enfans soit enveloppée d'un mouchoir, toutes les fois qu'elle n'est pas dans un état satisfaisant (*ibid.*, § 228). »

primaire complet, il résolut d'offrir un asile et des moyens d'instruction non plus à quelques enfans, mais à la famille entière, et sept classes durent s'ouvrir dans l'établissement qu'il avait conçu, savoir :

1° Une classe pour les enfans des deux sexes de deux à sept ans : c'est la salle d'asile;

2° Une classe pour les garçons de sept à quatorze ans;

3° Une classe pour les jeunes filles du même âge. — Ces deux classes sont l'école primaire;

4° Une classe d'instruction primaire supérieure pour les Moniteurs et pour les élèves persévérans;

5° Un ouvroir ou classe de couture et d'ouvrages à l'aiguille, pour les jeunes filles qui voudraient persévérer dans la fréquentation de l'école;

6° Une classe, le soir, pour les adultes hommes;

7° Une classe, le soir, pour les adultes femmes.

Ce vaste établissement devait se nommer *Maison complète d'Instruction primaire*.

Ce projet fut d'abord accueilli par l'autorité comme le rêve d'un homme de bien et jugé impraticable. Denis Cochin ne se rebuta point. Convaincu fermement qu'il avait conçu une de ces idées qui importent au bien-être, à la vie même d'un Etat, mais n'ayant pas assez de fortune personnelle pour la réaliser seul, il eut le bonheur de faire partager sa conviction à deux capitalistes. Ces deux honorables associés, assez bons citoyens pour ne pas reculer devant les hasards d'une entreprise dont le succès devait amener pour la classe indigente de si beaux résultats, consentirent à entrer chacun pour un tiers dans l'achat du terrain et dans les frais de construction. Cochin leur faisait espérer qu'aussitôt la maison bâtie et organisée, la Ville de Paris s'en rendrait propriétaire moyennant le remboursement de leurs avances; d'ailleurs il s'engageait à les désintéresser lui-même en cas de moins-value. Mais la Ville lui épargna ce sacrifice, et, après avoir suivi pendant près de trois ans le succès constant de l'entreprise, elle n'hésita point à acheter, pour la somme de cent quarante mille francs, un établissement dont la seule construction lui aurait coûté, grâce aux formalités administratives, cinquante à soixante mille francs de plus. Ajoutons que M. Cochin avait, sur ses propres deniers, déboursé vingt-deux mille francs pour meubler les lieux, pour y organiser sa salle d'asile et quatre écoles, et que, loin d'en réclamer le paiement, il en fit remise entière à l'administration municipale.

L'Asile Cochin et les Écoles dont il devait être pour ainsi dire le ves-

tibule avaient été constitués en 1828. En peu de temps, il devint l'*Asile-Modèle* et imprima dans Paris une telle impulsion à des citoyens, à des administrateurs jaloux de devenir les bienfaiteurs du peuple, que chaque année a vu depuis s'accroître le nombre de ces établissemens. En 1828, il n'y avait que trois asiles dans notre immense capitale: elle en compte aujourd'hui vingt-six.

La récompense suivit de près l'œuvre de Denis Cochin. Par Ordonnance du 22 mars 1831, sa *Maison complète d'Instruction primaire* reçut le nom de son fondateur, et la direction de cet établissement lui fut laissée. Ce fut alors qu'après avoir établi par les faits la réalité, l'utilité pratique de ses théories, en fait d'éducation primaire, il prit la plume pour en expliquer les principes et les lois. Il publia son *Manuel de la Salle d'Asile:* ce livre, qui s'adresse au cœur des mères comme aux méditations des maîtres de la première enfance, est un des ouvrages les plus utiles qui soient sortis de la plume d'un homme de bien.

La dédicace indique en peu de mots les tendres sentimens et les vues prévoyantes qui ont dicté ce livre, qui, plus que tout autre, peut être assimilé à une bonne action; la voici, cette dédicace :

AUX PETITS ENFANS, A LEURS MÈRES, AUX AUTORITÉS PUBLIQUES, CHARGÉES DE LES PROTÉGER.

L'ouvrage se divise en deux parties. Dans l'une intitulée : *Manuel des Fondateurs*, l'auteur fait connaître la nature et l'utilité des Salles d'Asile, l'influence qu'elles doivent avoir sur la moralité des populations, sur l'aisance des familles, sur l'administration des secours publics et sur les écoles primaires de tous les degrés. Il indique ensuite toutes les choses nécessaires à leur organisation, à leur entretien et à la surveillance qui doit s'exercer à leur égard.

Dans la seconde partie intitulée : le *Manuel des Directeurs*, le respectable fondateur énonce toutes les considérations les plus propres à inspirer aux maîtres des petites écoles le dévoûment nécessaire à leur profession. Il expose ensuite les méthodes à suivre pour le développement physique, moral et intellectuel des enfans du premier âge.

Tous ces conseils, tous ces préceptes se trouvent formulés dans une suite d'articles (1) remarquables par la clarté, la précision, et souvent par l'onction du style. On sent que l'auteur a laissé courir sa plume sous

(1) Ils sont au nombre de trois cent treize.

l'inspiration du cœur le plus sensible. En un mot, comme lui-même l'a exprimé dans son *Introduction*, ce livre peut être regardé comme le *Commentaire de l'esprit généreux* qui a dicté la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

Un tel livre devait nécessairement attirer l'attention de l'Académie française, dont la noble mission est de couronner chaque année l'ouvrage le plus utile aux mœurs. En effet, en 1833, elle a jugé le *Manuel* de M. Cochin digne d'un des prix Montyon.

Un honneur encore plus rare et non moins éclatant attendait ce livre : les diverses instructions ministérielles données depuis 1833, relativement aux salles d'asile, ont présenté le *Manuel* comme la règle de ces établissemens.

Les évènemens de 1830 arrivèrent. M. Cochin, sans manifester aucune opposition au grand changement politique qui s'opérait, crut que ses sermens lui faisaient une loi de se tenir à l'écart. Il se retira devant la municipalité provisoire, mais il ne ralentit en rien son zèle à servir ses concitoyens et l'humanité, soit comme administrateur des hospices, soit comme directeur de la maison qui portait son nom, et pour laquelle il manifesta toujours une sollicitude aussi tendre qu'éclairée. Depuis 1825, le perfectionnement de tous les degrés de l'enseignement primaire et le soulagement de la classe indigente fut la grande affaire de sa vie ; et l'on peut dire que, dans notre capitale si riche en bons et grands citoyens, il ne se faisait aucune notable amélioration dans l'intérêt du pauvre que Denis Cochin ne fût appelé, consulté. C'est ainsi qu'il prêta le secours de son esprit organisateur à M. De Belleyme, lorsque ce préfet de Police qui a laissé de si honorables souvenirs, voulut faire disparaître la mendicité des rues de la capitale, par la création d'une maison de refuge. Ce fut Denis Cochin qui donna tous les plans et qui, lorsque cette maison fut fondée non loin de son asile modèle, en surveilla l'administration. En 1830, comme membre du Conseil général des Hospices, il régénéra en quelque sorte l'établissement des Quinze-Vingts.

Ses concitoyens du douzième Arrondissement avaient rémunéré ses anciens services comme Maire, en l'appelant, en 1831, aux fonctions de membre du Conseil général du département de la Seine. Chacun peut dire avec quel zèle il défendit toujours les intérêts locaux de cet Arrondissement si populeux, si pauvre, si mal bâti, et qui avait toujours été trop négligé par l'autorité supérieure.

En 1832, lors de l'invasion du choléra, il organisa spontanément un comité de salubrité ou bureau sanitaire, et alla lui-même au ministère

de la guerre demander des fourgons pour l'enlèvement des morts. Enfin il recueillit dans la maison Cochin tous les enfans de son Arrondissement que le terrible fléau avait rendus orphelins.

Lorsque la loi de 1833 organisa l'Instruction primaire, sa place était marquée dans le comité central d'Instruction primaire pour la Ville de Paris. Il résigna ses fonctions de secrétaire du conseil municipal, pour briguer les fonctions pareillement gratuites et non moins laborieuses de secrétaire du nouveau comité. Il devint, avec M. Boulay de la Meurthe, l'âme de ce comité dont la mission est si élevée, et qui n'a point failli à ses devoirs.

Non content de propager la bienfaisance par ses exemples, il fonda pour cet objet en 1835 une publication périodique sous le titre de l'*Ami de l'Enfance* ou *Journal des Salles d'Asile*. Dans cet intéressant recueil sont consignés les actes officiels de l'autorité relatifs aux salles d'asile; des conseils et des leçons destinés à guider les personnes préposées à la direction de ces établissemens, enfin tous les faits relatifs à la propagation et à l'amélioration de ces utiles institutions, tant en France que chez l'étranger.

Le fondateur de la salle d'asile modèle, franchissant le cercle de l'instruction primaire proprement dite, était dans les derniers temps de sa vie préoccupé d'un nouveau problème, celui de l'enseignement industriel. Pour s'éclairer sur toutes les parties de cette question, il fit en 1841 un voyage à l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Il se proposait aussi de visiter l'École des Apprentis de Nantes. Mais les écoles primaires supérieures, qui ne devraient être que les colléges du commerce et de l'industrie, étaient surtout l'objet de ses méditations. Denis Cochin, avec les hommes de progrès comme lui, déplorait l'insouciance de l'autorité supérieure pour cette institution si pleine d'avenir et que réclame l'importance nouvelle qu'ont prise parmi nous les professions industrielles et commerciales. Il s'était profondément éclairé sur cette matière difficile et délicate, tant par ses lectures et par ses propres méditations, que par des entretiens approfondis avec des hommes forts de toutes les opinions; car il aimait surtout à causer instruction, et il le faisait avec cet intérêt, cette autorité que donnent le savoir et l'expérience. La netteté et l'élévation de ses vues sur cette haute question avaient été goûtées dans le Conseil municipal de Paris, et, quelques semaines avant sa mort, il avait été chargé par une commission spéciale d'un rapport qu'il n'a pas eu le temps de rédiger. Mais comme on l'a dit dans ce conseil où siégent tant de citoyens éclairés, tout porte à

croire que les idées généreuses de Cochin ne sont pas descendues avec lui dans la tombe (1).

En 1837, Denis Cochin avait été élu Député par les électeurs qui l'avaient déjà envoyé au Conseil municipal. Tout occupé des intérêts spéciaux de son Arrondissement et de la Ville de Paris, il se mêla peu aux luttes politiques, et concentra dans les bureaux ses talens et son assiduité comme législateur. Une personne auguste, qui peut apprécier dans les autres les douces et charitables vertus dont elle est elle-même le plus parfait modèle, avait, en quelque sorte, prédit d'avance la place utile mais modeste que Denis Cochin était destiné à occuper dans la Chambre élective. Lorsqu'il se présenta, pour la première fois, aux Tuileries en qualité de Député : « Vous, monsieur Cochin, Député..., lui dit la Reine ; la politique n'est pas le pays des bonnes œuvres. »

Toujours il revenait au principal but de son existence, à l'Instruction primaire, à sa *Salle d'Asile*, qui était pour lui comme une seconde famille. « Ce n'était même que là qu'il était parfaitement heureux, dit un de nos devanciers. Les complications de la politique, le spectacle des luttes de la tribune et de la presse, les orages de la veille et les menaces du lendemain, le soulèvement des intérêts privés contre l'intérêt public, l'avaient-ils affligé plus que de coutume : il prenait le chemin de la maison qu'il avait fondée ; et, à peine avait-il poussé la porte, à peine tous les petits enfans de la Salle d'Asile étaient-ils accourus autour de lui en criant de leur voix perçante : « Bonjour, monsieur Cochin, » sa figure s'éclaircissait, le sourire revenait sur ses lèvres..... Il entrait dans la vaste classe des garçons, et l'ancien Avocat à la Cour de Cassation, le savant jurisconsulte, le grave Député prenait un bâton, non de Maréchal, mais de Moniteur, réunissait autour de lui cinq ou six bambins, tout fiers et tout joyeux, et leur apprenait, selon les règles, les élémens de l'instruction primaire. Hélas ! encore un peu de temps, et toute cette jeunesse ne devait plus le revoir. Je ne sais quel pressentiment sinistre venait le frapper malgré lui. Il disait un jour à sa pieuse femme de charge, qui avait déjà enseveli de ses mains et l'épouse, et le père, et la mère, il lui disait donc, en lui montrant un cachemire noir, qui avait appartenu à la jeune défunte : « Tu m'enseveliras là-de-

(1) M. Henri RICHELOT, Notice sur COCHIN, imprimée à la suite de sa brochure intitulée : *Du Projet de Loi sur l'Instruction secondaire, considérée au point de vue de l'Enseignement industriel* (Paris, 1842). Je profite de l'occasion pour dire que j'ai fait plus d'un emprunt à cet estimable écrivain.

« dans. » Eh ! qui aurait pu le croire, en le voyant si vermeil, si robuste et à peine âgé de cinquante-deux ans (1)?

Ce fut le 27 juillet dernier, que les premiers symptômes de la fièvre se déclarèrent chez lui dans la matinée. Esclave de ses devoirs publics, il n'en voulut pas moins assister, à Saint-Etienne-du-Mont, au service qu'on y célébrait pour le repos de l'âme des victimes des trois journées. Il rentra chez lui, se mit au lit et ne s'en releva plus. Riche, considéré, chéri du pauvre comme de ses égaux, père de deux fils dont les heureuses dispositions faisaient son bonheur et son orgueil, il quitta la vie avec regret : « Soignez-moi bien, disait-il aux médecins, car je puis être encore utile. »

Il cessa de vivre, le 22 août 1841. Il eut un convoi selon son cœur ; il fut accompagné, jusque dans sa dernière demeure, par les enfans des Salles d'Asile et des Ecoles primaires de Paris. Jamais cortège ne fut plus touchant, et ne rappela mieux les actes de la vie d'un homme de bien, d'un homme si UTILE à l'Enfance.

CH. DU ROZOIR.

*Membre du Comité local d'Instruction primaire du XIIe Arrond. de la Ville de Paris.*

(1) J'emprunte ce passage à un excellent article publié, le 19 décembre 1841, par M. Henri TRIANON, dans le journal *La Patrie*. Cet article, intitulé : *De la Fondation des Salles d'Asile en France*, m'a également fourni plus d'un trait pour la présente Notice.



# PRIX MONTYON

DÉCERNÉS OU PROPOSÉS

# PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

1838 — 1839.

FONDATION DE M. DE MONTYON.

# PRIX MONTYON.

L'Académie française (séance du 9 août 1838) a décerné, savoir :

Un prix de quatre mille francs à Pierre GUILLOT, demeurant à Ancenis, département de la Loire-Inférieure ;

Un prix de trois mille francs à Jean-Marie GEORGES, demeurant à Paris, rue Contrescarpe, n° 36, 9e arrondissement ;

Un prix de trois mille francs à Louis BRUNE, demeurant à Rouen ;

Un prix de trois mille francs à Alexandre MARTIN, demeurant à Champrond en Gatine, canton de La Louppe, arrondissement de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir ;

Un prix de trois mille francs aux frères CONTE (Pierre, Jacques-Urbain et Abraham-Siméon), demeurant à Cahors, département du Lot.

Quatre médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après :

1° Théodore MOLLET, demeurant à Quimper, Finistère ;

2° Edmond CAPPE, demeurant à Paris, rue des Coutures-Saint-Gervais, n° 8, 8e arrondissement ;

3° Sophie VILLAIN, demeurant à Paris, rue Servandoni, n° 22, 11e arrondissement ;

4° Antoinette-Louise-Pétronille GROSSO, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 175, 3e arrondissement.

Deux médailles de cinq cents francs chacune aux personnes ci-après :

1° Victor GARDY, demeurant à Paris, rue Neuve-Coquenard, impasse de l'École, n° 16, 3e arrondissement ;

2° Eulalie BRUMEAU, demeurant à Donges, arrondissement de Savenay, département de la Loire-Inférieure.

---

Dans sa séance publique *du Mois de Mai* 1839, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. DE MONTYON, et destinés par le fondateur à récompenser les actes

de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes.

M. DE MONTYON a fondé deux prix à l'Académie française : le premier sous la dénomination de PRIX DE VERTU, et le second, pour L'OUVRAGE LITTÉRAIRE LE PLUS UTILE AUX MOEURS.

## PRIX DE VERTU.

Ce prix est distribué annuellement par l'Académie. Tous les départemens de la France sont admis à concourir ; il est partagé en un ou plusieurs prix, et en un certain nombre de médailles ou récompenses. L'Académie fixe, lors du jugement du concours, la somme qui sera allouée à chacune des actions qui ont mérité d'être distinguées par elle.

Ces sommes sont payables au secrétariat de l'Institut ; les personnes doivent se présenter elles-mêmes, ou se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'un titre notarié.

Les demandes d'admissions au concours des prix de vertu sont faites notamment par les autorités du lieu où réside la personne présentée.

On adresse un mémoire très détaillé de l'action ou des actions vertueuses ; on a soin d'indiquer les nom, prénoms, lieu de naissance, l'âge de la personne présentée, l'époque et la durée de l'action, qui doit s'être prolongée jusque dans le cours des deux années précédentes, le nom et le domicile des personnes qui en ont été l'objet.

Ce mémoire, signé des voisins ou des notables du pays, est soumis au chef municipal qui en certifie les signatures, et même les faits qui y sont énoncés, et M. le maire adresse le tout à M. le sous-préfet, ou à M. le préfet. Si ces deux fonctionnaires ont personnellement quelque connaissance de ce qui est indiqué dans le mémoire, ils en attestent la vérité, soit dans les pièces mêmes, soit dans la lettre d'envoi que M. le préfet écrit au Secrétaire perpétuel de l'Académie française en lui adressant toutes les pièces.

Ces pièces doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut *avant le* 15 *janvier* de chaque année.

## PRIX DE L'OUVRAGE LE PLUS UTILE AUX MOEURS.

Ce prix est décerné chaque année au ***Français*** qui, ***dans le cours des deux années précédentes***, a fait imprimer et a publié l'ouvrage de morale ou d'utilité publique, que l'Académie aura jugé le plus digne.

---

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

# DISCOURS

# DE M. DE SALVANDY,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

## *SUR LES PRIX DE VERTU,*

**FONDATION DE M. DE MONTYON.**

Messieurs,

L'Académie française, dans cette solennité, parcourt le cercle entier de sa mission agrandie par les progrès du temps.

Elle a d'abord décerné le Prix séculaire à l'Eloquence, et qu'il me soit permis de dire que, grâce à son interprète (1), elle a donné à-la-fois la récompense et le modèle. A quel autre, plus qu'à l'éloquent Chancelier de l'Université nouvelle, appartenait-il de juger et de couronner l'éloge de son illustre devancier.

Aux écrits brillans ont succédé ces productions de l'esprit, à-la-fois morales et utiles, qui sont encore de bons ouvrages, qui sont déjà de bonnes actions.

Maintenant, Messieurs, viennent les bonnes actions mêmes. Après

(1) M. VILLEMAIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française etc. Voir son éloquent Rapport inséré dans le *Livre d'Honneur* des CENT VILLES DE FRANCE, année 1838.

les inspirations, qui font le moraliste ou l'orateur, nous avons à surprendre et à couronner, dépouillées de l'accessoire du talent et des formes de la pensée, ces autres inspirations quelquefois vives et soudaines, quelquefois réfléchies et patientes, que suscite l'aspect du malheur ou du péril, et qui éclatent, traduites, non en beaux livres, mais en sacrifices admirables et en dévoûmens sublimes. A côté du talent, prend place désormais, dans nos Concours académiques, la Vertu, qui est le génie de l'âme et de la conscience.

Messieurs, après tous les habiles et ingénieux confrères à qui votre bienveillance m'ordonne de succéder à ce fauteuil, je ne m'attacherai pas à établir de nouveau que M. de Montyon eut raison de choisir pour prononcer sur l'art de bien faire, les juges ordinaires de l'art de bien dire. Je m'applaudirai seulement que cette pensée lui soit venue, qu'il nous ait chargés d'écrire ces simples et belles pages des annales contemporaines, et nous ait fait les historiographes de la Vertu obscure et pauvre, comme nos devanciers l'étaient des Rois. Il est bon, en effet, que des hommes, versés pour la plupart comme nous dans les affaires et les ambitions du monde, soient tenus de rechercher dans la foule la plus ignorée, pour les désigner aux hommages publics, ces hommes, en apparence disgraciés du sort, en réalité privilégiés de la Providence, qui en savent plus que les plus habiles à écrire des chefs-d'œuvre; car ils pratiquent la première des sciences, celle d'être utiles à nos semblables, et, au lieu de bons préceptes, ils donnent les bons exemples.

Autrefois les gens de lettres menaient une vie humble et retirée; ils traversaient, presque inaperçus, cette société superbe dont leur nom allait être l'ornement dans la postérité.

Tout est changé : ils ont pris la haute main dans les intérêts du monde. Ils ont des courtisans; ils ne le sont plus. Grâce à M. de Montyon, nous serons tenus de reconnaître quelque chose de plus grand que les succès de l'esprit. Nous nous inclinerons devant une puissance plus haute que la nôtre. Il sera beau d'entendre chaque année cette enceinte retentir des graves paroles qui, au début de cette séance, rendaient gloire à la Morale; d'entendre chaque année les princes des lettres proclamer, dans leur sanctuaire, qu'elle doit dominer les lettres et les gouverner.

Me pardonnerez-vous, Messieurs, d'ajouter, à la louange de M. de Montyon et à la nôtre, que nous n'étions pas indignes de la mission qu'il nous a tracée. Toute difficile et laborieuse qu'elle soit en réalité, nous la remplissons avec amour. Les hommes de lettres sont fort calomniés de notre temps, et c'est tout simple; on ne devient pas impuné-

ment une puissance. Cependant, on ne saurait contester qu'ils se distinguent par un penchant naturel au bon et au beau. On leur reprochera de s'y attacher quelquefois jusqu'à l'utopie; ils s'y attachent même souvent jusqu'à l'opposition : mais comment méconnaître qu'après tout, les noms auxquels ils se rallient, ceux même qui les égarent, sont les plus grands qu'il y ait dans les langues humaines! Ce sera la Religion ou la Liberté, la Justice ou la Gloire : tout ce qui mérite, en effet, d'entraîner les nations. Leur voix s'anime involontairement au spectacle de tout ce qui fait battre les cœurs généreux. Qu'on leur présente de brillans exploits, ou simplement une bonne action, toujours vous les verrez d'intelligence avec leurs héros par le sentiment et la pensée. Il faut le dire : c'est par là qu'ils se font écouter de la foule. Ils n'ont que ce mérite de s'émouvoir plus que personne à ce qui touche tout le monde. Pourquoi le talent fait-il notre perpétuelle envie, sinon parce qu'il est un écho plus marqué de cette voix intérieure qui salue dans la justice et la vérité les plus anciennes connaissances de l'homme, et les appelle comme des amis absens vers lesquels notre âme s'élance tout entière?

Aussi, est-ce une étude attachante et curieuse que celle de relire nos archives annuelles des bonnes actions. C'est un livre auquel, depuis vingt-deux ans, bien des mains différentes ont travaillé. L'historien, le poète comique, le savant illustre, le magistrat, l'évêque, tous les partis et toutes les croyances, ont fourni leur contingent. C'est toujours même langage, toujours même zèle, même enthousiasme. Par là se réalise naturellement parmi nous un grand problème. Les gouvernemens habiles cherchent à discerner et à saisir, pour s'y appuyer, les sentimens et les intérêts communs que portent heureusement dans leur sein les sociétés les plus long-temps divisées. Quand la tourmente gronde encore, on les cherche dans les émotions de la victoire; plus tard dans la liberté, dans l'ordre, dans les prospérités de la paix. M. de Montyon les a trouvés dans la Vertu.

Quatre-vingt et une demandes ont été adressées à l'Académie française, demandes, hâtons-nous de le dire, des sociétés libres et des magistrats; car il est remarquable que les auteurs d'actions vertueuses n'imaginent pas qu'on puisse s'en prévaloir devant les hommes. Nous voudrions croire que l'adage qui donne la modestie pour compagne au mérite est vrai à l'égard du mérite dont l'esprit est la source. Nous savons du moins qu'il est vrai pour la Vertu.

La Compagnie a distingué deux ordres de faits et de dévoûmens : les uns où domine le courage, les autres que distingue la constance; ceux qui résistent aux longs sacrifices, qui attestent un perpétuel oubli de soi, un sentiment opiniâtre du devoir, et ceux dans lesquels l'homme, en une seule fois, donne et prodigue sa vie : deux héroïsmes différens, entre lesquels la conscience hésiterait, si elle n'avait, pour les réunir et les confondre, ce grand nom de la Vertu.

Nous parlerons d'abord des actes de dévoûment intrépide. Vous remarquerez, Messieurs, qu'ils nous sont presque tous fournis par la race religieuse et forte des mariniers. Le fait auquel s'adressera le premier prix s'est passé sur la Loire.

Le 15 septembre de l'année dernière, le bateau à vapeur *le Vulcain* descendait vers Nantes. Une catastrophe, qui fit nombre de victimes, brisa sa course. Le bruit public avait appris aux magistrats qu'au milieu de tous les malheurs s'était rencontré un rare dévoûment : on ne savait rien de plus. Il a fallu qu'une compagnie qui fait comme nous, qui recherche les bonnes actions pour les récompenser en les honorant, la Société industrielle de Nantes se livrât à une minutieuse enquête, fit subir de véritables interrogatoires, et employât, pour découvrir la Vertu, les ressorts jusqu'à présent mis en œuvre contre le crime. Voici ce qu'elle a trouvé :

Arrivé près d'Ingrande, *le Vulcain* s'était approché de terre pour embarquer des voyageurs. Dans ce mouvement, il touche, embarrasse ses roues, déchire sa chaudière, et la vapeur épanche de tous côtés son flot brûlant. Un marinier que ce flot redoutable atteint et blesse sur le pont, pense aussitôt à cinq enfans avec lesquels, une minute auparavant, il jouait dans la salle commune. Ce brave homme, qui s'appelle PIERRE GUILLOT n'a pas d'enfans; mais il aime les enfans; il avait entendu ceux-là pleurer, et il était allé naturellement aider leur bonne et leur mère à les consoler. Il les tenait sur ses genoux, quand la secousse fatale l'avait rappelé précipitamment à son poste. Les infortunés vont périr. Il veut retourner à eux. L'escalier envahi avait disparu dans l'eau qui brûle, dans la vapeur qui asphyxie et qui dévore. Vainement il met ses mains sur sa figure. Avancer d'un pas est impossible. « *Et cependant*, comme il l'a répété dans son interrogatoire, *il y avait là*

*une mère et cinq enfans qui allaient être brûlés tout vivans. Cette idée-là,* dit-il, *me tue...* »

Il va aux sabords, se penche et aperçoit la mère. Vous l'auriez vu se suspendre de son pied brûlé à la rampe du bâtiment, et d'un bras robuste enlever cette infortunée, mais sans la sauver. Elle était frappée à mort! Il revient, voit la servante, veut la saisir. Elle le repousse... « Non, non, s'écrie-t-elle à moitié calcinée, sauvez, sauvez mes enfans! » — Messieurs, vous pensez que c'est là le trait sublime auquel nos palmes s'adressent. Hélas! non. Le sacrifice a été consommé. Comme nous l'a écrit la Société industrielle de Nantes : « C'est de Dieu « que cette admirable fille est allée recevoir sa couronne. »

Ah! du moins, Messieurs, laissez-nous un moment nous arrêter sur cette mort qui égale tous les martyres, sur cette tendresse maternelle d'une étrangère qu'aucune tendresse maternelle ne surpassera ! Nous tous qui appelons près de nos enfans d'autres soins à notre aide, ne sentons-nous pas qu'on respire, en apprenant qu'il y a là des affections égales aux nôtres, une sollicitude que ne paiera aucun salaire, des cœurs d'où pourrait s'échapper ce cri : Sauvez, sauvez mes enfans!

Qu'étaient-ils devenus, en effet, Messieurs? Faut-il vous dire qu'ils étaient aussi les enfans adoptifs de Guillot! Il s'est élancé par le sabord; il a plongé dans la fournaise ardente. Il y fait deux voyages. Les cinq enfans sont rendus à la lumière. Leur bonne l'est à son tour. Mais Dieu n'a pas fait de miracle. Trois enfans sont morts avec leur bonne et leur mère. Deux seulement vivront.

Maintenant, Messieurs, penserez-vous que l'homme qui porte cette tendresse à-la-fois et cet héroïsme dans le cœur, ne compte qu'un acte de dévoûment en sa vie? Sa vie est pleine de traits semblables. Une fois soumis à l'interrogatoire, Guillot eut à rendre bien des comptes. « A Ancenis, n'avez-vous pas, au prix des plus grands dangers, éteint « un incendie? » — « Oh! moins que rien. C'est à peine si je m'en sou- « viens. Il doit y avoir quatre ans de cela. » Et comme on lui demande s'il n'a pas d'autres bonnes actions à confesser : « Je ne me rappelle « rien de plus. » — « Mais à Nantes, le 7 septembre 1830, par une nuit « obscure et malgré mille obstacles, n'avez-vous pas sauvé une femme « qui se noyait dans la Loire? » — Et il fait ingénument son récit. — « Mais encore à Nantes, mais ensuite aux Ponts de Cé, n'avez-vous pas « sauvé trois hommes, en vous exposant à périr avec eux? » Et toujours les aveux, ainsi obtenus, venaient faire admirer tout ce qu'il y a de simplicité naïve dans cet héroïsme qui se multiplie et qui s'ignore.

L'Académie désigne pour un prix de quatre mille francs le généreux Pierre Guillot.

Ce ne sera point sa première récompense. La Société industrielle de Nantes fut chargée par S. A. R. monsieur le duc d'Orléans de lui remettre une médaille d'or, et elle nous a demandé de faire complète justice, d'associer, dit-elle, à nos hommages le prince qui s'honore en honorant la Vertu.

Vous n'apprendrez pas sans intérêt, Messieurs, que Guillot pourrait figurer à un double titre dans nos récompenses. Il possède tous les dévoûmens. Il est pauvre. Ayant à sa charge un père vieux et infirme, il a recueilli dans sa maison une sœur et ses trois enfans que sa femme et lui nourrissent de leur travail, qu'ils couvrent de leurs vêtemens. Il lui est arrivé, mettant le cap vers la haute Loire, de ne laisser derrière soi que vingt francs empruntés, pour soutenir, pendant son absence, cette nombreuse famille; et quand on conseille à ces braves gens de vendre la royale médaille d'or : « Plutôt mourir de faim ! » répondent-ils.

Ces détails n'étaient pas nécessaires pour vous faire approuver notre jugement. Ils sont pour Guillot le luxe de sa vertu. Mais ils plaisent à l'âme. On est bien aise de voir que ce courage qui se dévoue n'est point une inspiration isolée, point une fougue du sang ou du cœur. Il tient à un état sain et pur de l'âme. Il est vraiment de la Vertu.

Louis BRUNE, de Rouen, commissionnaire sur le port, est un homme de la même famille. Des procès-verbaux réguliers attestent, à l'égard de quarante-deux personnes, qu'elles lui ont dû la vie. Mais il ne se montre pas seulement doué d'un intrépide courage; il n'a pas seulement dans le cœur le sentiment de l'humanité prêt à éclater quand il y a un péril à combattre ou un malheur à prévenir. Cet homme porte en soi une inépuisable vocation de dévoûment. Il fait profession de sauver ses semblables : c'est son état. Il n'attend pas les occasions : il les cherche, il les épie avec passion. Quand la marée monte, quand le vent fraîchit, quand la brume s'élève, quand les bateaux à vapeur se croisent en grand nombre dans ce port étroit et opulent que vous connaissez, Messieurs, où vous êtes allés inaugurer l'image du grand Corneille, Brune est là, comme les Pères du mont Saint-Bernard à l'approche de l'avalanche, le cœur inquiet, l'oreille attentive, prêt à s'élancer.

Ainsi, par exemple, le 28 janvier dernier, la Seine, prise depuis plusieurs jours, était couverte de patineurs. Les hautes marées devaient rompre les glaces et engloutir cette foule imprudente qui restait sourde

à tous les avertissemens de l'autorité. Brune avait sa vieille mère et sa femme malades. On le rappelle en vain à la maison. A l'heure même de ses repas, rien ne peut l'entraîner. Il reste à son poste. Il ne désertera pas. Ces jeunes gens, ces femmes imprudentes oublient leurs dangers pour leurs plaisirs. Le plaisir et l'affaire de Brune est de penser à leurs dangers.

En effet, on entend le fleuve mugir; la foule épouvantée se précipite. Un abîme s'est ouvert; un couple jeune et riche a été englouti. Brune est là, il court sur la glace rompue, il arrive, plonge, ressaisit le mari et le sauve. La femme avait disparu sous les glaces: il va l'y chercher, il la retrouve; mais ses efforts ont été inexprimables; ses membres sont engourdis. Quand il veut s'enlever sur ces vastes glaçons qui le déchirent, qui l'ensanglantent, qui rompent sous sa main, ses forces épuisées échouent, et personne ne viendra à son aide: il n'y a pas un autre Brune sur le rivage. Cependant on s'agite; on se lamente; c'est Brune qui va périr. Que fera-t-on? Enfin, on imagine de lui jeter une corde qui arrive à lui, qu'il saisit; et, à son tour, il est sauvé.

Les personnes qui lui devaient tout lui proposent des récompenses: il refuse. Il a fait ainsi toujours. Les médailles sont tout ce qu'on a pu lui faire accepter. Et comme il a depuis long-temps épuisé les médailles, le Roi a fini par envoyer l'Étoile de l'Honneur à sa noble poitrine. Cependant la ville de Rouen n'était pas quitte envers lui. Elle a adopté sa femme et sa fille; et voulant lui faire un don qu'il ne refuserait pas, elle lui a bâti une maison sur le rivage, afin qu'il ait moins de chemin à faire pour donner sa vie. Il est là comme une sentinelle avancée en face de l'ennemi. L'Académie royale de Rouen nous a demandé pour Brune un des prix Montyon. Un prix de trois mille francs lui est donné.

Jean Marie GEORGES, marchand de bois de bateau à la Rapée, a droit à un prix égal. Il a disputé à la Seine tout autant de victimes que Brune. On en comptait déjà trente-quatre, il y a long-temps, et il continue. Comme Brune, il a fatigué les magistrats qui lui décernaient les médailles. Il a fallu, comme Brune, le faire chevalier de cet Ordre du dix-neuvième siècle, qui confond le guerrier, le magistrat, l'écrivain, le marinier de la Rapée intrépide et utile, dans une égalité d'honneur. Comme Brune, enfin, il a repoussé toute sa vie le prix qui lui était offert de ses bonnes actions. Il est dans ces âmes généreuses une fierté qui n'admet pas qu'il y ait des salaires pour de tels dévoûmens. Dans un incendie, car la vertu de Georges est à l'épreuve de l'eau et du feu, il a

sauvé deux enfans d'une famille riche; dans le grand incendie de Bercy, il est allé chercher dans les flammes les livres d'une grande maison de commerce. Toujours il a tout refusé. Onze fois, sa vigueur et son adresse lui ont obtenu la victoire dans les joutes publiques : jamais il n'a accepté le prix. Pour Georges, il n'y a qu'une manière d'acquérir, le travail. Faut-il ajouter que le travail lui a failli? Il a été riche : son commerce a péri dans des revers, fruits de sa confiance et de sa bonté. Alors il s'est fait courageusement simple batelier; et, à deux reprises, les bateaux à vapeur qui sont sur nos rivières comme les grands d'autrefois foulant les petits à leurs passages, sans même s'en apercevoir, ont coulé bas le batelet, humble et dernière fortune de Georges. Au nom de M. de Montyon, l'Académie le lui rendra.

Les vivans n'ont pas toujours eu le privilège des soins de Georges. Il y a des morts pour lesquels on l'a vu religieusement veiller sur son batelet. Au mois de février 1814, l'armée française, illustrant par d'admirables victoires les revers publics, était arrivée presque en vue de cette capitale. Elle se reporta vivement sur Montereau, dans l'élan de deux combats, enleva ses collines escarpées, et, disputant à l'ennemi les rives de la Seine, se saisit du pont sous un feu terrible. Elle le joncha de ses morts. Georges, bien jeune alors, était tristement sur son bateau, recueillant avec respect les soldats français, disputant aux flots leur dépouille, et rendant à la terre les braves qui étaient morts en combattant l'étranger. Qui nous eût dit, dans le morne et douloureux abandon de nos revers, qu'un Français obscur prenait ce soin pieux de nos frères d'armes! Qui m'eût dit qu'un jour, à cette place, je viendrais l'en remercier au nom de l'armée, au nom de la France, et que je vous devrais, Messieurs, l'honneur de lui décerner une couronne?

Voici, Messieurs, un remarquable phénomène; ce sont trois frères animés au même degré de la passion du dévoûment. Leur nom est CONTÉ; le théâtre de leurs travaux, Cahors; le fleuve, ou plutôt le torrent contre lequel ils passent leur vie à lutter, le Lot. Depuis douze ans qu'ils habitent sur le port, ils avaient déjà retiré des flots, *isolément*, vingt-six personnes, dont vingt-quatre vivantes, lorsque, pendant l'enquête, une vingt-septième dut la vie à leur courage. Mais ce n'est pas tout. Le 28 janvier 1827, une barque montée par six hommes, dont aucun ne savait nager, va se briser contre une pile du pont; le courant les emporte sur quelques débris et les jette contre la chaussée où un accident les tient un moment suspendus au-dessus d'une chute pro-

fonde. Nul secours n'est possible. Tous les bateliers accourus renoncent à rien tenter. Mais voilà que deux des Conté arrivent; ils s'élancent dans leur bachot, franchissent audacieusement la chute, vont recevoir deux des mariniers que le flot emportait, reviennent disputer les quatre autres au torrent, et les sauvent avec un bonheur qui tient du miracle, comme leur courage.

Au mois d'août 1836, l'aîné, qui est teinturier, travaillait, couvert de sueur, parmi ses chaudières bouillantes. On crie que le jeune Lartigue se noie. Le jeune Lartigue est fils d'un ennemi du père des Conté. Vous pensez bien que Conté s'élance. Il se blesse le pied sur le rivage. Mais il peut marcher encore. Il arrive, poursuit dans le courant rapide le jeune Lartigue, le saisit, le perd, le retrouve; et fatigué du fardeau après cette longue lutte, il est entraîné à son tour. Par bonheur un autre des Conté est arrivé. A qui va-t-il d'abord? Au jeune Lartigue, et tous deux sont sauvés.

Une autre fois, le Lot s'enfle pendant la nuit, franchit toutes ses barrières, envahit un quartier populeux, et, grossissant toujours, laisse voir au lever du soleil la foule des malheureux qui se sont réfugiés d'étage en étage sur les toits de leur maison, et qui n'ont plus d'asile. L'aîné des Conté était à l'armée. Mais ils sont toujours deux pour se dévouer; car le troisième a treize ans maintenant : il peut imiter les deux autres. Il le fait. Le torrent était furieux; les deux intrépides bateliers lui disputent une à une toutes ces victimes. Plus de soixante lui sont arrachées par eux. Ils ne se retirent que quand la tâche est finie, épuisés de fatigue, saisis déjà par une fièvre brûlante qui, pendant deux mois entiers, fait craindre pour leur vie. Sur ces entrefaites, on crie qu'une vieille mendiante de soixante-dix ans est tombée dans le Lot. L'un des Conté l'a entendu; et déjà l'intrépide jeune homme, oubliant sa vie menacée, est allé redemander aux flots quelques jours que la pauvre vieille femme pouvait encore passer sur la terre. Nous consacrons aux héroïques frères un troisième prix de trois mille francs.

Edmond CAPPE est limonadier à Château-Thierry. Si l'on se noie, il accourt; il accourt, si le feu prend; il accourt, si on crie à l'assassin. Si un puits s'abîme sur les ouvriers qui le creusaient, il accourt, descend, va leur prêter sa force, leur rend le courage, et ils sont sauvés. Comme Georges, il a l'âme française. On raconte qu'à neuf ans il a vu sa ville envahie. L'ennemi avait ses armes en faisceaux le long des murailles. Cappe se glisse à travers les sentinelles, court aux armes, et, avant

qu'on arrive sur lui elles ont roulé dans la Marne. Cet enfant promettait l'homme que nous couronnons. Nous donnons une médaille de mille francs au compatriote de Jean la Fontaine.

Vous ne serez pas surpris que nous destinions le même honneur à un jeune pompier de Quimper, qui, intrépide au feu, l'a été sur l'eau d'une façon héroïque. Il y a dix ans, MOLLET avait déjà sauvé, quelquefois par des traits d'un admirable courage, quatorze victimes de l'Odet ou de l'Océan; il a du bonheur dans ses bonnes actions. On y voit tour-à-tour figurer des pères de six, de sept, de huit, de quatorze enfans. On devine ce qu'une bonne action met de contentement dans l'âme. Mais comment comprendre la satisfaction de ces cœurs généreux par qui des familles entières ont conservé ce qu'elles avaient de plus cher, par qui tant de personnes sont vivantes ! Aussi remarquons-nous que les rapports nous disent également de tous ces vaillans amis de l'humanité, qu'ils sont d'honnêtes gens, dans la sévère acception du mot; qu'il aiment à faire le bien, et comptent les peines d'autrui, mais ne comptent pas leurs sacrifices. Leur courage les empêche de mesurer ce que vaut leur dévoûment. Leur cœur les instruit de ce qu'il rapporte.

Les théâtres ont été malheureux cette année. L'incendie s'est attaché à ces rendez-vous de nos plaisirs. Un magistrat qui se connaît en courage et qui a vu de près les actes d'intrépidité qu'il signale, nous a recommandé Victor GORDY, qui, à douze ans, sauvait un enfant près de se noyer, comme s'étant distingué dans le désastre du Théâtre Italien par un rare dévoûment. Nous lui offrons une médaille de cinq cents francs.

Maintenant, Messieurs, un autre ordre de sacrifices s'offre à nous. Les vertus que nous allons révéler sont plus réfléchies, plus patientes. Elles consistent, non pas à risquer sa vie pour autrui, mais à la donner en réalité, à l'immoler tout entière. Nous avons vu les héros du devoir et de l'humanité, nous allons voir les martyrs.

Ainsi Eulalie BRUNEAU est une pauvre vieille fille de Donges, Département de la Loire-Inférieure, qui est parvenue à l'âge de soixante-quatre ans, sans avoir un seul jour vécu pour elle-même. Son existence s'est écoulée dans des privations et des travaux dont l'imagination s'épouvante, pour soigner et nourrir successivement, jeune, son père

aveugle, sa sœur folle, sa mère paralytique vingt-cinq ans; vieille, des neveux, des nièces, leurs six enfans tombés tour-à-tour à la charge de son indigence active, dévouée, infatigable. L'Académie française aime à lui envoyer une médaille de cinq cents francs.

Sophie VILLAIN, de Lille, vivait paisiblement du travail de ses mains, quand une dame qui l'avait remarquée, madame Pers, lui proposa d'entrer à son service pour tenir à Paris, avec elle, un hôtel garni. Les avantages qu'on promettait étaient brillans. Sophie Villain fut séduite : elle vint. L'entreprise manqua; ses gages ne furent point payés. Elle trouva tout simple d'être de moitié dans les pertes, quand elle l'avait été dans les espérances. Au bout de trois ans, la ruine était complète. Madame Pers tomba malade, et passa trois ans sur un lit de douleur, entourée de ses trois enfans sans pain. Le travail opiniâtre de Sophie pourvut à tout. Enfin, madame Pers mourut. Sophie hérita de ses sollicitudes et de ses sentimens de mère, et mesurant la grandeur du fardeau, elle l'accepta tout entier. Nous donnons à cette généreuse fille une médaille de mille francs.

Une autre médaille de mille francs est réservée à une pauvre et honnête famille, qui, depuis longues années, soutient de ses deniers et entoure de soins la vieillesse invalide et souffrante d'un colonel espagnol que diverses vicissitudes ont laissé sans fortune et sans asile. Cet officier avait eu à son service, vingt-cinq ans, le nommé Grosso qui avait fait la guerre sous ses ordres. Dans la vieillesse et l'adversité, son serviteur fidèle ne l'abandonna point. Mais Grosso mourut. Sa femme, son fils, crurent au devoir de continuer sa tâche : ils s'y dévouèrent avec courage. Le fils, chaque mois, apportait tout son gain à sa mère pour faire vivre l'ancien maître de son père. Cependant, voilà que, lui aussi, à trente-trois ans, la mort est venue le frapper, et la mère, atteinte de tant de coups, est désormais incapable de travail. Deux filles restaient pour porter tout cet héritage de dévoûment, et soutenir à-la-fois le vieillard et sa bienfaitrice. Elles sont brodeuses de leur état; elles travaillèrent la nuit et le jour. Elles travaillèrent si bien, que l'aînée, visitée par une maladie sans remède, cessa de pouvoir payer son tribut. Elle tombait ainsi, avec son hôte et sa mère, à la charge de sa plus jeune sœur. Pétronille GROSSO accepte tous les fardeaux que lui envoie la Providence. A force de travail, de privations et de courage, elle

suffit à tout. Son courage ne fléchira point. Mais déjà sa santé s'épuise; et, quand les voisins, effrayés pour elle, lui offrent les moyens d'acheter des alimens plus solides, elle achète au vieillard quelque surprise qui lui rappelle sa fortune et sa patrie. Quand on lui apporte, dans les rigueurs de l'hiver, des vêtemens plus chauds, elle les donne à sa sœur. Sa constance parmi tant d'infortunes semblerait surhumaine, si elle ne trouvait dans la religion le seul soutien qui puisse toujours égaler nos forces à nos devoirs et à nos misères. Mais n'admire-t-on pas cette famille que la mort frappe à coups redoublés, sans y tarir la source des sentimens généreux! La Vertu s'y transmet, comme une succession, au plus proche héritier. Rien n'atteste mieux l'heureuse puissance de l'éducation, et ne fait plus vivement sentir ce que peuvent les pères pour assurer à leurs enfans le trésor des bons sentimens avec celui des bons exemples

Le dernier tableau qu'il nous reste à vous présenter, Messieurs, fait voir que c'est la seule richesse qu'il soit au pouvoir des pères de transmettre à leur postérité. Celle-là maintient toutes les autres ou les supplée. Nulle autre, si considérable ou si éclatante qu'on la suppose, n'a la puissance de la suppléer.

Le grand Sully, en mourant, laissa une fortune égale à ses services et à sa renommée. Sa race s'éteignit au milieu du siècle passé. La fille du dernier duc de Sully, Maximilienne de Béthune, mariée au marquis de L'Aubespine, lui porta des biens immenses. Mais le désordre se mit dans cette maison de L'Aubespine; rien n'est demeuré du patrimoine de Sully, et nous avons à vous dire les miracles de dévoûment qui ont donné un abri et du pain à ses petits-enfans.

A Champrond-en-Gatinois, non loin de La Louppe, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, qui appartenait autrefois tout entier à Sully, habite un menuisier nommé ALEXANDRE MARTIN, dont la famille avait été au service des L'Aubespine au temps de leur opulence. Lui-même avait dû son éducation et son état aux bontés du marquis de L'Aubespine, ancien colonel du régiment de la Reine, qui, pendant la révolution, l'attacha à son service, et il n'oubliait pas les premiers bienfaits de son maître. Pendant trente-cinq ans il ne le quitta point.

Il vit tomber et se perdre toute cette fortune amassée par Sully. Tout fut engagé, détruit, vendu. Enfin, il eut la douleur, il y a peu d'années, de voir passer en des mains étrangères le château de Villebon, cher à toute la contrée, et consacré dans le respect public par le souvenir du

grand homme. Le marquis de L'Aubespine ne réserva que trois rentes viagères; une de 6,000 fr. pour lui-même; une autre de 2,400 fr. pour son fils; une troisième de 400 fr. pour Martin. Peu après, il mourut. Martin venait de se retirer dans sa famille, comptant en vain sur la pension de 400 fr. que les créanciers avaient saisie. Privé de ce secours, il avait repris tranquillement la profession de ses jeunes années, quand le 16 juin 1830, sa porte s'ouvre; le fils de son maître, le Comte de L'Aubespine, paraît avec ses trois enfans, Angélique, âgée de cinq ans; Joséphine, de quatre; Louis, qui n'avait pas dix-huit mois. Le père de ces infortunés était obligé de fuir la France. Il allait s'expatrier. Il ne parle à Martin que d'une courte absence, et s'éloigne pour ne plus revenir, laissant au menuisier de Champrond-en-Gatinois le dépôt de tout ce qui restait du sang du grand Sully.

Martin avait lui-même trois enfans. Heureusement sa fille aînée sortait d'apprentissage; elle était capable de travailler. Sa mère et elle gagnaient 24 sous par jour. Martin en gagne 30. C'est avec ce revenu qu'ils entendaient élever la nouvelle famille que la Providence ajoutait à la leur. Quand le travail manque, ils empruntent; quand ils ne peuvent emprunter, ils vendent leur mobilier. Il ne connaissent pas de privations, pourvu que les petits-fils de leur maître ne les sentent pas. Ils vivent de pain noir : le pain blanc ne manque jamais aux jeunes L'Aubespine, et ne croyez pas que Martin s'assied à la même table qu'eux. Le vieux serviteur rend au sang de ses maîtres les mêmes respects qu'au temps de leur opulence; il les sert à table dans sa chaumière, comme il l'eût fait dans le château de Villebon, ne comprenant pas qu'il soit devenu leur égal parce que leur fortune est changée; ne sachant pas surtout que la supériorité s'est déplacée, qu'il l'a mise de son côté par sa vertu.

En effet, après six années, le comte de L'Aubespine ne vit plus : il faut aux pauvres enfans un tuteur. Quel autre le sera que Martin ? La tutelle des enfans de Sully est bien placée : elle est dévolue au plus noble cœur.

Cependant, le dévoûment de Martin s'était ébruité dans la contrée. Le pays Chartrain, que remplissait autrefois la puissance, que remplit encore la mémoire de Sully, s'en est ému. Les respectables dames de Saint-Paul, à Chartres, revendiquent les petites-filles du Marquis de L'Aubespine. Ces enfans ont grandi. Le curé de Champrond s'est occupé de leur esprit naissant. Mais leur éducation exige d'autres soins. Martin ne consent qu'avec douleur à une séparation devenue nécessaire, et il

remet ses pupilles aux pieuses mains qui compléteront son ouvrage.

L'éducation du jeune Louis, quoique moins âgé que ses sœurs, commençait aussi à mériter une pressante sollicitude. L'hospice de Nogent-le-Rotrou, que Sully dota et qui garde ses cendres, envoya dans ce but quelques secours. De tout l'héritage du ministre et de l'ami de Henri IV, la part qu'il a faite aux malheureux est la seule dont une parcelle sera arrivée à sa postérité!

C'étaient là cependant des ressources insuffisantes. Quelques cœurs généreux ont imaginé d'y suppléer par la voie des souscriptions, et un prélat bienveillant a offert un pieux asile. Mais il fallait les forces vives de l'éducation publique pour donner à l'esprit et à l'âme de cet enfant la trempe qu'exige sa destinée. Le Roi, Messieurs, vient de lui accorder une bourse au Collège de Henri IV. Il l'a fait pour la mémoire du Ministre qui eut la fortune de servir bien la France et de laisser un nom respecté. Il l'a fait pour le vertueux serviteur qui a mérité cette consolation de voir son élève mis en mesure de remonter, s'il veut et s'il sait, au rang dont il est déchu.

Martin, votre tâche est accomplie. Vous avez bien mérité de tous les gens de bien. Vous avez montré à notre siècle un spectacle toujours trop rare : la reconnaissance, la fidélité, le respect. L'Académie française décerne un prix de trois mille francs à votre Vertu.

Et vous, Louis de L'Aubespine, puisque vous assistez à cette solennité, puisse-t-elle faire sur votre jeune cœur une impression profonde et durable! Vous entrez dans la vie comme on est quelquefois condamné à la parcourir plus tard, sur un théâtre, en face de tout le public qui a les yeux sur vous. Sachez que le premier bien de ce monde est l'estime de son pays, et priez Dieu, qui a veillé sur votre enfance, qu'il vous fasse conquérir cette richesse qui dépend de nous toujours, et que les évènemens ne nous ravissent pas. On vous dira un jour que vous avez de tous côtés, dans les veines, du sang illustre. N'oubliez jamais qu'il vous faut remonter jusqu'à SULLY pour trouver près de vous un nom que celui de MARTIN n'efface pas... et grandissez pour vous montrer digne du souvenir de votre aïeul, du dévoûment de votre bienfaiteur et de l'adoption du Roi

Après tout, Messieurs, pourquoi nous associer aux larmes que j'aime à voir cet enfant verser? Il est dans une condition heureuse. Un nom historique est un appui encore. L'esprit qui poursuivait de sa haine envieuse tous les souvenirs, est, Dieu merci, loin de nous. Seulement, l'esprit qui place le mérite personnel au-dessus de tout, est, Dieu merci,

resté. L'illustration ne peut pas s'en passer, et les contrées, même aristocratiques par les mœurs et les lois, lui rendent hommage. Nous avons vu que si le Roi se fait représenter à l'étranger par un de ces soldats géans de nos quarante dernières années, toutes les autres grandeurs se perdent dans celle de son nom et de ses travaux. Un peuple puissant et libre s'incline devant ce cortège de nos conquêtes publiques et de nos cent batailles qu'il traîne avec lui; et la France jouit, pour ses capitaines, d'une ovation que les Romains n'ont pas connue, l'ovation décernée par la nation même que l'on combattit!

En terminant, Messieurs, combien de réflexions utiles se pressent dans nos âmes! A quoi sert un nom puissant et l'appui même d'une fortune héréditaire, si des principes solides ne rehaussent de bonne heure tous ces dons du sort et n'aident à les bien porter! D'un autre côté, que ne fait pas une éducation saine et pure pour classer les hommes à leur niveau? Enfin, que ne peut-on point espérer d'un peuple au sein de qui nous avons pu vous signaler tant et de si belles Vertus?

Pardonnez-moi une observation. — Si l'institution dont nous avons le dépôt, conçue par M. de Montyon dans le dix-huitième siècle, et qui se ressent de son origine, il faut le dire, par ce qu'elle a de spéculatif et de philosophique, n'était pas d'abord justifiée pleinement à vos yeux, ne le serait-elle point par cette séance même?

Dans un temps où le registre de tous les crimes est tenu avec une fidélité inexorable, où la société, contrainte de savoir et de compter toutes ses plaies, est près de supposer que Dieu lui en envoie d'inconnues aux siècles précédens, ne trouvez-vous pas que l'âme se repose au spectacle de toutes les bonnes actions qui seraient restées dans leur native obscurité ? Le crime éclate : grâce aux organes de la pensée, il retentit; il jette au loin l'épouvante. La Vertu, au contraire, fuit la lumière. M. de Montyon a voulu la produire aux yeux des hommes, non pour recevoir d'eux des récompenses, mais pour leur porter des consolations, pour leur inspirer un noble orgueil. Et par une juste réparation, ce seront les ministres mêmes de la pensée qui tiendront ces assises de l'humanité, du courage et du dévoûment.

Toutes les classes y sont représentées : les classes riches, par la fondation même qui nous rassemble; les autres, par les sacrifices touchans qu'elle consacre. On savait que la bienfaisance règne sur le trône; que les familles opulentes ennoblissent la fortune par la charité; qu'un zèle pieux multiplie les créations utiles; que, si l'incendie menace nos cités,

les magistrats, les princes, s'élancent pour lui disputer sa proie. On n'aurait pas su tout ce que les rangs obscurs renferment de Vertus difficiles, réfléchies, empreintes, en un mot, du sceau le plus marqué de la moralité humaine. Cette découverte nous est bonne à tous; elle nous donne foi dans l'avenir; elle nous inspire le sentiment sans lequel il n'y a en ce monde ni vocation généreuse, ni travaux désintéressés, ni noble ambition : le respect des hommes. Elle nous apprend que, dans la grande famille humaine, les mêmes sentimens se rencontrent partout; que la Providence a mis partout les germes heureux; que l'image divine est empreinte dans ses créatures les plus déshéritées. C'est à nous de la dégager par nos constans efforts. La Littérature, la Science, la Politique, ces grandes institutrices des Nations, n'ont pas à se proposer de plus noble tâche. Celle-là vaut le dévoûment de toute la vie, et elle est pour nous l'unique moyen de nous égaler aux hommes simples et vertueux que nous venons de couronner. Ils n'ont servi que quelques-uns de leurs semblables : par là, on a la chance de servir la Patrie et l'Humanité !

---



[illegible] s'élancent pour lui disputer sa proie. On




L. BRUNE (de Rouen)



# UN BIENFAITEUR

## DE LA VILLE DE ROUEN.

Après la récompense solennelle qui a été décernée, au nom de MONTYON, par l'Académie française, à LOUIS BRUNE de Rouen ( séance du 9 août 1838, page 10 du Rapport ), de nouveaux actes de dévoûment de cet homme intrépide lui ont acquis encore de nouveaux droits à la Reconnaissance publique : c'est presque avec un sentiment douloureux, non de regret mais de craintes pour l'avenir, que nous les proclamons. Il y a peu de jours que l'on répandait dans la Ville de Rouen et jusqu'à Paris cette nouvelle : « BRUNE vient encore de sauver un homme : c'est le cinquantième, peut-être ! Mais Brune a succombé !... » A l'instant où nous écrivons ces lignes, il est vrai que l'héroïque plongeur n'est pas encore entièrement rétabli d'une maladie grave causée par un refroidissement et par ses glorieuses fatigues !...

## LOUIS BRUNE. (1)

Né à Rouen, en 1807, Louis BRUNE, compte plus de sauvetages que d'années. C'est à seize ans (1823) qu'il fit son début dans cette carrière glorieuse et pleine de périls. En 1824, il eut le bonheur de sauver de l'eau une seconde personne. L'année suivante, il devait être plus heureux. Ce fut le 9 novembre 1825 : une dame, dont Brune a oublié le nom (peut-être n'a-t-il jamais cherché à le connaître ), aborde à Rouen sur le ba-

(1) Voir l'intéressante Notice publiée par M. J. A. DELÉRUE dans le *Bulletin de la Société libre d'Emulation de Rouen*. Nous devons aussi des renseignemens à l'obligeance de notre ami et ancien collègue M. CORNEILLE (Pierre-Alexis), Inspecteur de l'Académie de Rouen, descendant du grand Corneille.

teau de La Bouille (*Le Parfait*), accompagnée d'un habitant de Rouen. En passant ensemble sur la cale de débarquement, leurs pieds glissent et ils sont entraînés dans la Seine. Brune, sans calculer le danger, s'était élancé et avait plongé à leur suite. Tous les témoins de son action tremblaient qu'il ne pût parvenir, non pas à sauver les deux victimes, mais à se sauver lui-même. Chacun avec anxiété interrogeait le lieu de la scène, cet étroit espace ouvert entre le bateau et le talus; chacun faisait des vœux pour l'intrépide plongeur. Enfin une acclamation partie de mille bouches se fit entendre! C'était Brune qui venait de reparaître et ramenait successivement à terre les deux personnes dont le cœur battait encore, et qui reprirent bientôt connaissance! Sur leur instante prière, Brune ne refuse pas de les suivre au domicile de la dame qui demeurait rue Saint-Romain. Là, ne sachant comment témoigner à son Bienfaiteur toute sa gratitude, cette dame obtient, au moins, qu'il consente à partager un modeste repas, et tous les assistans, amis et parens, entourent Brune, lui pressent les mains, épuisent en son honneur les plus chaudes expressions de la reconnaissance et de l'admiration. Oh! que cette journée fut douce et poignante pour le cœur de ce jeune homme doué d'une sensibilité si vive et si profonde! Il s'étonne de ressentir une émotion jusqu'alors inconnue pour lui. Toutes ces paroles et ces regards l'ont payé, et bien au-delà, du péril qu'il avait bravé. C'est à dater de cet instant qu'une sorte de passion s'empare de lui : celle de recommencer de pareils actes, en toute occasion qui s'offrira, et de rechercher même ces occasions avec avidité! Dès ce moment, il a contracté envers lui-même l'engagement de sacrifier, s'il le faut, sa vie au service de l'humanité : cet engagement, il l'a religieusement rempli.

En moins de dix années, nous comptons vingt-et-une victimes qu'il arrache à la mort. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici de détails que sur deux de ces heureux sauvetages. Un capitaine de navire, M. Lemariey, tombe à la Seine entre son bâtiment et le bateau de La Bouille : l'intervalle n'est pas de plus de trois pieds. Brune s'élance tout habillé et les épaules encore embarrassées de ses bricoles de commissionnaire. Après des efforts inouïs et non sans de nombreuses contusions, Brune ramène à bord le capitaine. On le félicite, on lui montre ses blessures : « Ça! ce n'est rien; je travaille mieux sous l'eau que sur la terre : » Telle fut sa réponse. Un jardinier, père de six enfans, Laurent Corbran, tombe la nuit du talus de la Morgue et, entraîné sous la quille du grand bateau *L'Industrie*, s'y tenait accroché en désespéré. L'obscurité et l'espace étroit entre le bateau et le rivage n'arrêtent

point l'élan de Brune; il ramène le malheureux vivant, mais lui-même est forcé d'avouer qu'il ne croyait point en revenir.

En 1835, le 6 septembre, un collecteur des places sur le bateau à vapeur *La Normandie,* JOSEPH FERRAND , est précipité dans la Seine par accident. Brune malade et grièvement blessé aux deux jambes, oublie sa faiblesse et le danger qu'il court de priver, pour long-temps, sa famille du fruit de son travail qui est son unique soutien. Il se précipite à la recherche de ce malheureux; trois fois il le ramène à la surface, disparaît trois fois; enfin, à la quatrième fois, le succès couronne ses efforts.

En 1836, BERNARD BEAUPRÉ, de Condé-sur-Noireau, tombé à la Seine, à onze heures du soir, par un temps brumeux, venait de couler à fond entre le talus du quai et *La Normandie*. Il ne restait pas plus de trois pieds d'écartement; l'obscurité était profonde; des pieux étaient dressés sur le bord du fleuve. Brune pouvait se tuer en tombant sur ces pieux ou y rester accroché. Il ne prend conseil que de son dévoûment et ramène Beaupré au rivage. Trois enfans sont encore sauvés par lui cette année.

En 1837, quatre personnes lui doivent la vie, entre autres un habitant de Rouen, DEHATONNE, tombé du paquebot *La Seine*. « Ne craignez rien : je suis là, » lui dit Brune au milieu de flots. Dehatonne est ramené au rivage : son Bienfaiteur disparaît dans la foule. Le 29 août, le curé d'Haudicourt, M. l'abbé GUILLOIS, est précipité dans la Seine, à trois heures du matin. Il n'y a pas une heure de sommeil pour Brune : il retire des flots ce bon pasteur ! Le Préfet de la Seine-Inférieure n'avait pas attendu ce dernier trait pour appeler sur Brune les récompenses du Gouvernement. La décoration de la Légion d'Honneur a été conférée à Louis Brune, à la date du 6 mai 1836. Déjà de nombreuses Médailles lui avaient été décernées.

L'héroïque dévoûment de Brune, dans la journée du 28 janvier 1838, surpasse tout ce que nous avons rapporté ! C'était un dimanche : une foule imprudente se confiait à la glace dont le fleuve était couvert. La glace se rompt tout-à-coup, et deux victimes sont englouties. Brune qui pressentait quelque malheur, dans cette journée, et qui n'avait pas voulu s'éloigner du fleuve, malgré les instances de sa famille, brave, en se précipitant sous la glace, toutes sortes de périls. M. et Madame BENTABOLE lui doivent la vie : deux familles de plus renouvellent pour lui ces hommages de reconnaissance et d'admiration, seul tribut qu'il ambitionne. Un parent du couple qu'il a sauvé, lui a fait accepter cependant un de ces gages qui honorent celui qui offre et celui qui reçoit : c'est la croix que ce brave a portée vingt ans sur les champs de bataille

Toutes les récompenses semblaient épuisées en faveur de l'intrépide Brune! Honneur à la Commune de Rouen, dont les magistrats ont décidé qu'une pension municipale serait accordée à Louis Brune, pension réversible sur la tête de sa femme et de sa fille. La Ville adopte cet enfant, qui recevra aux frais de la Commune une éducation convenable. Enfin, il a été décidé le même jour que, pour élever un monument en l'honneur de Louis Brune, on lui donnerait une habitation appropriée à sa vocation; qu'une maison de secours serait bâtie aux abords du pont suspendu, et qu'au fronton de cet édifice, il serait placé une inscription rappelant les traits de courage et de dévoûment de Louis Brune! Un Bureau de débit de tabac, en sus du nombre déterminé pour la Ville de Rouen, a été aussitôt attaché à ce monument, par M. Boursy, Directeur-général.

Mais, hélas! c'était le 1er février 1838, que tous ces généreux projets étaient votés! Il y a long-temps que le 1er février 1839 est passé, et la première pierre de la Maison de Brune n'a pas encore été posée; et le Bureau, faute d'un local, ne peut être de long-temps ouvert!

Pourtant, Rouennais, vous le savez, quand il s'agit de sauver un de vous, jamais Brune ne s'est fait attendre! Depuis le vote municipal, Brune a cinq fois de plus risqué sa vie : il a sauvé encore cinq personnes; mais il a vu la mort de bien près. Aujourd'hui, demain il peut périr sous vos yeux !... Qu'il emporte au moins, s'il meurt à la peine, la consolation de savoir sa femme et son enfant en possession de l'Asile qui leur a été promis et de ce Bureau qui serait si vite achalandé par l'admiration et la reconnaissance! Il ne s'agit point d'accuser les lenteurs de l'administration, ni celles des architectes. Mais n'existe-t-il pas un moyen de supprimer ces retards? Les amis de Brune l'espèrent. Que ne l'aide-t-on à se construire une cabane provisoire sur le bord du fleuve? Il n'est pas un homme de cœur qui ne se fît un devoir de visiter cette cabane, en attendant le monument!

A. Jarry de Mancy.

---

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD, RUE GARANCIÈRE, 5.

# PRIX MONTYON

DÉCERNÉS

# PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

1839 — 1840.

FONDATION DE M. DE MONTYON.

# DISCOURS

# DE M. ÉTIENNE,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

## *SUR LES PRIX DE VERTU,*

**FONDATION DE M. DE MONTYON.**

Messieurs,

L'Académie voit tous les jours sa mission s'agrandir; de nobles amis des lettres et de l'humanité l'ont successivement enrichie de magnifiques dotations qu'il lui est doux de répandre sur tout ce qui fait le charme, la gloire et l'honneur de la patrie. RICHELIEU, en nous instituant les conservateurs de la langue, avait créé des prix annuels pour les productions de l'esprit : désormais, aux luttes brillantes de l'éloquence et de la poésie, viennent se joindre de plus modestes concours. Grâce aux bienfaits de MONTYON, nous avons aujourd'hui des palmes pour les belles actions comme pour les beaux vers, et c'est dans le sanctuaire des lettres que la vertu reçoit des couronnes; non cette vertu fastueuse qui ne se fie qu'à elle seule du soin d'être proclamée : celle que nous célébrons s'ignore pour ainsi dire elle-même, et ce n'est pas sans peine que nous la découvrons dans la retraite où elle se cache. Elle n'a de confidens que les malheureux dont elle sèche les pleurs;

leurs actions de grâces la trahissent, et nous permettent seules de l'associer aux triomphes de nos solennités académiques.

Ainsi, ces fleurs des champs que leur parfum révèle, transportées au milieu des plus nobles fêtes, en rehaussent encore l'éclat et n'en sont pas la moindre parure.

J'ai à retracer de bonnes, d'excellentes actions; je ne les louerai point; l'éloge sera dans leur simple récit: flatter la vertu, c'est la méconnaître.

Françoise OLIVIER, dite BOURDIOLE, habite le bourg de Dourgne, dans le département du Tarn. Sa vie n'est qu'une longue suite de dévoûment et d'abnégation. Pauvre et obscure fileuse de laine, après avoir soutenu des produits de son travail une mère infirme qui s'éteint dans ses bras, son ardente charité s'élance au-devant de tous les malheureux: il semble qu'ils lui soient adressés par le ciel. Ce sont quatre, six, sept vieillards, qu'elle a tous accueillis et soignés; infirmités, blessures, rien ne rebute son courage; elle ne les abandonne qu'après leur guérison ou à leur mort. Un vieil aveugle reste trois ans à sa charge; elle le guide, le console, le nourrit, et reçoit son dernier soupir. Un autre indigent chargé d'années, qui porte, qui usurpe peut-être le nom de François Olivier, se présente à elle; il se dit son parent, il veut le prouver; elle lui en épargne la peine: Vous êtes malheureux, vous êtes de ma famille, répond cette fille angélique. Il reçoit des vêtemens propres, une nourriture saine, et jusqu'au jour où il expire, la pauvre fileuse vit de privations pour le soutenir, et parvient à trouver du superflu dans de faibles ressources qui ne lui assurent pas même le nécessaire.

Un ouvrier, père de trois enfans, est atteint d'une infirmité qui le met hors d'état de les soutenir; la mère, faible et souffrante, ne peut travailler pour eux: Françoise Olivier adopte le père, la mère, et les trois enfans; elle répare les haillons qui les couvrent, leur procure du linge et des vêtemens. C'est peu des secours qu'elle prodigue aux indigens: elle se fait l'institutrice des plus jeunes, développe dans leur cœur les sentimens religieux, et leur inspire l'amour du travail et l'amour de la vertu. Ses faibles moyens pécuniaires ne suffisent point à tant de sacrifices; mais elle jouit d'une telle renommée, que les personnes bienfaisantes lui confient la distribution de leurs aumônes, que les pauvres eux-mêmes déposent en ses mains le peu qu'ils économisent sur la charité publique, et qu'ils l'acceptent comme médiatrice, comme arbitre dans

tous leurs différends. Enfin, pour peindre en un mot cette modeste fille, qui a non-seulement l'amour, mais l'intelligence du bien, sous l'humble toit qui la couvre, elle a fondé pour les indigens un Hôtel-Dieu, un cours de religion, une caisse d'épargnes et un tribunal sans appel. L'Académie décerne à Françoise Olivier un prix de 3,000 fr.

A Paris, au sein de cette population immense, où la contagion des mauvais exemples exerce tant de ravages, l'Académie est heureuse de signaler un modèle de dévoûment et de bonté, un noble cœur, un généreux courage.

François POYER, conducteur d'un cabriolet de remise, qui stationne depuis dix ans à l'Hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, s'est toujours fait remarquer dans sa profession par une conduite régulière et par des mœurs irréprochables. Il est marié, il a quatre enfans, et n'a pour soutenir sa famille que le salaire quotidien qu'il reçoit du propriétaire de sa voiture. En 1829, une dame vient mettre son jeune fils en sevrage chez lui; le premier mois fut payé d'avance, mais de long-temps la mère ne revient plus, et l'enfant abandonné reste à la charge de Poyer, dont le travail suffit à peine à nourrir et à élever les siens; mais il n'hésite pas à en garder un cinquième; il supprime le vin de ses repas, pour subvenir à cette nouvelle dépense.

Après deux ans, la mère du pauvre enfant reparaît enfin, mais pour le réclamer. On s'en sépare avec peine, on le lui rend sans exiger un juste salaire; mais quand, quelques jours après, l'honnête conducteur va s'informer de la santé de son petit Louis, la mauvaise mère se trouble, elle balbutie, et répond avec embarras, que la veille elle a envoyé son fils aux environs de Tours, chez de riches parens qui ont promis d'en prendre soin. La tendresse de Poyer s'inquiète, il soupçonne un mensonge, il va s'informer à toutes les voitures publiques, s'assure qu'aucun enfant n'est parti pour Tours à l'époque désignée. Infatigable dans ses recherches, il apprend qu'il en a été exposé un aux portes de la Préfecture de police; que de là il a été transféré à l'hospice des Enfans trouvés; il y court et reconnaît son pauvre nourrisson, faible, souffrant, menacé de perdre la vue; il le réclame, il veut reprendre son bien: mais les réglemens s'y opposent : ils exigent qu'à sa majorité une somme de 250 fr. lui soit assurée par contrat. Que faire? Poyer, désolé, consulte sa famille; elle approuve sa résolution, et le lendemain, 14 septembre 1829, l'acte d'adoption est dressé par M. Champion, notaire.

A d'anciennes privations s'ajouteront des privations nouvelles; le mari travaillera plus matin; la femme veillera plus tard, et les 250 fr. sont assurés. Oh! quel beau jour pour Poyer quand il ramène son cinquième enfant dans son modeste foyer! Sa véritable mère le presse dans ses bras, ses tendres soins lui rendent la santé, et après douze ans, où il n'a reçu que de bonnes leçons et surtout de bons exemples, ses parens adoptifs l'ont mis en apprentissage dans un établissement de menuiserie. Poyer a aujourd'hui soixante-quatre ans; si son courage est toujours le même, ses forces peuvent le trahir : mais sa vieillesse ne sera point abandonnée; il devra à un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité une part du trésor que sa confiance a remis en nos mains, et jamais nous n'en aurons fait un plus digne usage. L'Académie accorde à Poyer un prix de 3,000 fr.

D'autres actions pieuses et touchantes ont fixé nos regards : au premier rang, se distinguent plusieurs femmes qui, sur divers points de la France, luttent d'efforts et de sacrifices pour secourir l'infortune. C'est surtout dans le cœur des femmes que se révèle cette ardente pitié que n'arrêtent ni la souffrance, ni le péril, ni la mort; elles seules ont cette religion du malheur qui inspire les profonds dévoûmens; elles s'y consacrent avec un amour, une passion qui exaltent de plus en plus leur courage, et n'épuisent jamais leur sensibilité.

Catherine LAFON est une pauvre fille du bourg de Parisot, département de Tarn-et-Garonne : véritable sœur hospitalière, elle est la providence des indigens de son canton; elle partage ses journées entre les soins qu'elle donne aux vieillards, et l'instruction religieuse qu'elle prodigue aux enfans. Une petite maison dont elle hérite est transformée par elle en un refuge pour les malades incurables. « Je voudrais qu'elle fût plus grande, dit-elle; je serais si heureuse de les y loger tous! » Mais son faible pécule est bientôt épuisé; alors elle implore la charité publique; elle obtient de la pitié des riches le pain blanc qui reste sur leurs tables; un peu de bouillon qu'on lui donne dans les familles aisées soutient les forces de ses pauvres pensionnaires; s'oubliant seule, elle ne vit que d'un morceau de pain noir, et quand on témoigne le regret qu'elle ne prenne pas une meilleure nourriture : « Je n'ai pas besoin d'autre chose, répond-elle : Dieu m'a donné la santé; qu'il la rende à mes malades, et tous mes vœux seront exaucés! » Un prix de 2,000 fr. est décerné à Catherine Lafon.

Agnès BOUTIER, demeurant au Puy, département de la Haute-Loire, est un admirable modèle de fidélité et d'attachement domestiques. Entrée, en 1816, à l'âge de vingt-deux ans, au service d'un négociant que son inconduite plonge bientôt après dans la misère, cette fille sert de mère aux deux enfans qu'il abandonne à leur malheureux sort. Elle n'a plus de gages à attendre, et cependant elle refuse de changer de maître; elle repousse tous les établissemens avantageux qu'on lui propose, pour se vouer tout entière aux deux jeunes orphelins. Elle passe les nuits au travail, et le prix de ce travail leur est destiné. Les mauvais traitemens, la brutalité du père ne lassent point sa persévérance, elle l'arrache même deux fois au désespoir et au suicide. Il est arrêté pour dettes; elle le visite, elle le console dans sa prison, et lorsque, rendu à la liberté, désertant sa maison et sa famille, il est infidèle à tous ses devoirs, c'est sa domestique, c'est Agnès Boutier qui les remplit avec le dévoûment d'une mère. L'éducation qu'elle a donnée à ses fils adoptifs leur permet de se présenter au collège du Puy; elle sollicite, elle obtient deux bourses pour eux. Leurs études terminées, elle leur procure un état. Le plus jeune, placé à Bordeaux, est frappé d'une maladie mentale; elle y court, le ramène, le soigne et le guérit. Mais bientôt une autre folie l'atteint: la passion du jeu, qui s'empare de lui, le rend injuste envers son infatigable bienfaitrice; rien n'attiédit son zèle charitable, elle combat cette passion funeste; avec un mélange de tendresse et de fermeté, elle rappelle l'ingrat au sentiment de ses devoirs, et lui rend une seconde fois la raison. Tant de dévoûment et de vertu ont mérité à Agnès Boutier le même prix qu'à Catherine Lafon.

Une égale récompense est accordée à Germaine TURBÉ, qui habite la commune d'Artigat dans l'Ariège. Entrée à quatorze ans au service d'une femme qui, de bonne heure, est devenue infirme, et qui est maintenant octogénaire, Germaine la soigne depuis trente-six ans, sans gages et sans espoir même de récompense. Ce tendre dévoûment suffisait seul pour la recommander à tout l'intérêt de l'Académie; mais un acte héroïque vient se joindre à ce long exemple de charité. Un incendie ayant éclaté récemment dans le village d'Artigat, Germaine Turbé se précipite à travers les flammes dans la chaumière de la pauvre infirme, l'enlève du lit embrasé où elle allait périr, et la transporte sur un pré voisin. Mais à peine a-t-elle déposé son fardeau, que les cris d'un enfant partent d'une autre maison atteinte par le feu; Germaine s'élance, et arrache cette victime à une mort inévitable.

L'Académie doit encore des encouragemens à d'autres vertus qui, pour n'être pas si éclatantes, n'en sont pas moins dignes de récompense. Je crains, en retraçant, même en abrégé, des faits à-peu-près semblables, d'affaiblir l'intérêt qui s'y attache; mais ici, je l'espère, l'ennui ne naîtra pas de l'uniformité : au discours qui n'a que des actions vertueuses à réciter, on peut pardonner la monotonie; quand le cœur est ému, on ne risque pas de fatiguer l'esprit.

Ainsi, dans Marie GROS, née à Montréal, département de l'Ain, on retrouve l'admirable fidélité d'Agnès Boutier à des maîtres malheureux. Entrée comme domestique dans une famille lyonnaise ruinée par une faillite, elle fait non-seulement l'abandon de 800 francs de gages qui lui étaient dus, mais elle reprend son état de couturière, et soutient du faible produit de son travail son ancienne maîtresse, qui, presque toujours malade, ne pouvait souvent travailler elle-même. Ce dévoûment date de vingt années. Une santé chancelante, une vieillesse prématurée, fruit de tant de veilles, de tant de douleurs, ne laissent à Marie d'autre perspective que la misère; elle a cent fois refusé des conditions avantageuses, et jamais une plainte, un regret, ne se sont échappés de sa bouche. L'Académie lui accorde une médaille de 1,500 francs.

Elle décerne la même récompense à mademoiselle Marie-Monique-Ursule ANNÉE, habitant la commune de Barfleur, département du Calvados. Garde-malade des pauvres, elle se plaît à soulager leurs douleurs; les plus cruelles épidémies n'arrêtent pas son zèle; elle veille au chevet de leurs victimes; elle ensevelit les morts, et tient lieu de mère à leurs orphelins. L'éducation distinguée qu'elle a reçue lui permet de donner des leçons de lecture et d'écriture aux enfans des pauvres; durant cinq années, elle en a reçu plus de quarante dans son humble logement, devenu une école gratuite. Mais mademoiselle Année est septuagénaire; sa santé fut toujours fragile, et ses forces l'abandonnent; elle n'avait que de bien modiques revenus, et ses ressources s'épuisent; elle a dépensé en œuvres charitables le peu qu'elle possédait; elle n'exprime qu'un regret, celui de ne pouvoir plus donner. L'Académie lui accorde une médaille de 1,500 francs.

Sept autres médailles de 500 francs chacune sont décernées à Louisa HÉBRARD, de Martel (Lot), à Françoise PINSON, veuve MADIOT,

au Croisic (Loire-Inférieure), à CHARLES-LOUIS COLOMBÉ, de Bar-le-Duc (Meuse), aux époux CAILLET, à Saint-Evroux-Notre-Dame-du-Bois (Orne), à MICHEL-THOMAS LEFOUR, de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), à MARIE-MICHELLE-PÉRINE LOUARN, de Brest (Finistère), à ELISABETH-MADELEINE KOLY, de Besançon (Doubs). Tous ont droit, à divers titres, à cette rémunération par des actes de charité, de piété filiale, de dévoûment au malheur, de fidélité courageuse, dont une analyse détaillée paraîtra dans une notice séparée.

Voilà, Messieurs, le compte qu'en fidèles exécuteurs testamentaires nous devons rendre des legs pieux dont la munificence de Montyon nous a fait les dispensateurs. Voilà l'emploi de cette succession toujours ouverte à qui sait s'en rendre digne.

Une remarque a été faite, et je la renouvelle avec plaisir : ces personnes modestes que récompensent nos suffrages, l'élite de ces âmes fortes et généreuses qui excitent notre attendrissement, appartiennent à cette partie de la société où la vertu a d'autant plus de prix, qu'elle y est moins facile. Chaque année, on publie d'affligeantes statistiques des égaremens, des désordres où entraînent l'oisivité, l'inconduite et la misère. C'est là, sans doute, un grave sujet d'étude pour les moralistes et les législateurs; mais il serait injuste, il serait cruel d'en tirer de trop rigoureuses conclusions; à ce tableau attristant, l'Académie peut opposer une statistique plus douce et plus consolante, dans le recueil annuel des belles actions qu'elle couronne. Que ce recueil reçoive une publicité salutaire, qu'il devienne le livre classique de la plus humble école de village! L'autorité des bons exemples fortifie dans le cœur du peuple l'influence des bonnes leçons; et si des excès trop réels montrent ce qu'on doit craindre de ses vices, que des traits d'une abnégation quelquefois sublime apprennent ce qu'on peut attendre de ses vertus!

---

# RÉCAPITULATION.

L'Académie française (séance du 30 mai 1839) a décerné, savoir :

Un prix de trois mille francs à FRANÇOISE OLIVIER, dite BOURDIOLE, demeurant à Dourgne, arrondissement de Castres, département du Tarn.

Un prix de trois mille francs à François POYER, demeurant à Paris rue de Vaugirard, n° 91, onzième arrondissement.

Un prix de trois mille francs à Catherine LAFON, demeurant à Parisot, canton de Saint-Antonin, département de Tarn-et-Garonne.

Un prix de deux mille francs à Agnès BOUTIER, demeurant au Puy, département de la Haute-Loire.

Un prix de deux mille francs à Germaine TURBÉ, demeurant à Artigat, département de l'Ariège.

Deux médailles de quinze cents francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A Marie-Monique-Ursule ANNÉE, demeurant à Barfleur, canton de Quettehou, arrondissement de Valognes, département de la Manche.

2° A Marie GROS, dite GROSSIOR, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Denis, n° 25, 3e arrondissement.

Sept médailles de cinq cents francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A Louisa HEBRARD, demeurant à Martel, département du Lot.

2° A Françoise PINSON, veuve MADIOT, demeurant au Croisic, arrondissement de Savenay, département de la Loire-Inférieure.

3° A Charles-Louis COLOMBÉ, demeurant à Bar-le-Duc, département de la Meuse.

4° Aux époux CAILLET, demeurant à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, canton de la Ferté-Fresnel, arrondissement d'Argentan, département de l'Orne.

5° A Michel-Thomas LEFOUR, demeurant à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine.

6° A Marie-Michelle-Périne LOUARN, demeurant à Brest, département du Finistère.

7° A Elisabeth-Madeleine KOLY, demeurant à Besançon, département du Doubs.

# RÉCIT

## DES ACTIONS VERTUEUSES

POUR LESQUELLES DES MÉDAILLES ONT ÉTÉ DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, EN 1839.

### I.

**Louisa HÉBRARD**, demeurant à Martel, département du Lot, âgée de 44 ans.

En proclamant la piété filiale de mademoiselle HÉBRARD, l'Académie n'a récompensé qu'une vertu si naturelle et si obligatoire, qu'elle ne peut justifier son choix que par les détails d'un dévoûment, fort commun sans doute, à moindre degré, mais rare et digne d'admiration quand il est porté à ce haut point de perfection.

Née dans une condition aisée et de parens honorables, mademoiselle HÉBRARD n'avait que seize ans lorsque son père, ruiné par des spéculations malheureuses, fut séparé de sa famille, et ne laissa à sa pauvre femme, pour tout appui, que le dévoûment de sa jeune fille. Louisa se montra digne de cette mission. Elle soigna, elle consola sa mère. Quatre ans plus tard, madame Hébrard, consumée par le chagrin, tomba dans un état de santé déplorable. Louisa, aimable, aimée, estimée, fut, malgré son peu de fortune, recherchée par plusieurs partis riches et honorables. Elle n'hésita pas; elle sacrifia son avenir à sa mère, et ne comprit même pas son sacrifice. Dix années s'écoulèrent pour elle au chevet du lit de sa mère, sans un regret donné à sa jeunesse, à son bonheur, à la vie semblable à celle des autres. Mais alors commença pour elle une vie de sacrifices sans compensations, de douleurs sans adoucissemens, de fatigues sans repos. Sa mère fut frappée, en 1826, d'une paralysie complète et pourtant douloureuse. Agitée d'une anxiété continuelle, et ne pouvant trouver de bien-être, ni de

sommeil dans aucune situation, ni le jour, ni la nuit, tourmentée de contractions nerveuses, le corps déchiré d'affreuses plaies, réduite au désespoir, et puis enfin à l'imbécillité, il lui resta sa fille et avec elle tous les soins de la mère la plus tendre pour l'enfant le plus chéri. Entourée de prévenances, comblée de caresses, respectée, obéie, devinée dans ses moindres désirs, satisfaite dans ses caprices les plus exigeans, privée de l'intelligence et même de la parole, elle ne fut privée d'aucune des jouissances qui pouvaient encore adoucir ses maux. Sa fille manqua souvent de pain à ses côtés, mais elle, elle ne manqua jamais de rien.

Après vingt années écoulées dans cette entière et sublime adnégation d'elle-même, mademoiselle HÉBRARD, pâle, flétrie, épuisée, mais toujours fidèle à son angélique mission, s'étonnait de l'admiration, cachait ses vertus comme on cache une faute, et croyait n'avoir rien fait que de tout simple pour sa propre mère, dont le dernier soupir a seul mis un terme à son pieux dévoûment.

## II.

**Françoise PINSON**, veuve **Madiot**, née à Saint-Nazaire, demeurant au Croisic, arrondissement de Savenay, département de la Loire-Inférieure, âgée de 56 ans.

L'excès du malheur, qui trop souvent concentre sur nous-mêmes toute notre sensibilité, a développé dans le cœur de Françoise MADIOT une inépuisable sympathie pour les souffrances des autres. Née dans une famille de pêcheurs, elle fut mariée à un marin. Après quatre ans d'un heureux ménage, son mari, embarqué sur le bâtiment de commerce *la Virginie*, tomba à la mer et disparut sous les flots. Le désespoir de la veuve fut d'abord sans mesure : mais elle était grosse ; elle demanda à Dieu la force de vivre pour son enfant, et lui promit d'employer sa vie à le servir dans les pauvres et les affligés.

Elle a fidèlement tenu sa parole.

En 1832 le choléra exerça de grands ravages dans la petite ville du Croisic. La veuve d'un menuisier nommé Picaud, y succomba, laissant trois orphelins en bas âge. Françoise Madiot devient la mère de ces enfans, les recueille chez elle, les soigne comme elle soigne son propre fils, contribue de ses deniers à faire entrer l'aîné au séminaire de Guérande, et met plus tard les deux filles en apprentissage, où la plus jeune est encore.

En 1836, la mémorable tempête du 28 août vint épouvanter les côtes de Bretagne. Le brick *la Mélanie,* de Nantes, commandé par le capitaine Lesourd, du Croisic, parti pour Marseille depuis deux jours seulement, ne put résister à la tourmente, et sombra près des côtes, sans qu'un seul homme de l'équipage pût s'échapper pour en apporter la nouvelle. Plusieurs matelots du Croisic avaient péri sur ce navire; mais la famille la plus à plaindre fut, sans contredit, celle du capitaine. La dame Lesourd, à peine convalescente d'une longue et cruelle maladie, chargée de trois enfans, dont l'aîné n'avait que trois ans, ne possédait rien au monde que les marchandises confiées au vaisseau naufragé. Malade, elle n'a pas la force de travailler; mère de trois enfans si jeunes, elle ne peut d'ailleurs les quitter; que va-t-elle devenir? Faudra-t-il qu'elle succombe à sa misère, et ses enfans avec elle? Oh! non. La mère adoptive des orphelins Picaud saura être aussi la mère de ces nouveaux orphelins; la pauvre veuve du matelot sera la sœur de la veuve du capitaine naufragé. Elle court chez elle, elle pleure avec elle, la console, la reçoit dans sa maison avec sa famille, et plus tard, lorsque madame Lesourd, rendue à la santé, veut travailler pour cesser d'être à charge à sa bienfaitrice, celle-ci vend sa couchette et son armoire pour élever une petite boutique à son amie, et continue à lui fournir du pain jusqu'au mois de décembre dernier, époque où la famille Lesourd a quitté le pays.

Ce ne sont là que les traits principaux de cette belle vie; mais, dans tous les détails, on retrouve le même esprit de charité et de généreux dévoûment. Les plus indigens du pays ont tous connu sa bienfaisance. On peut citer entre eux un sieur Tassin, resté veuf avec cinq enfans, à qui, pendant cinq années, elle fournit douze livres de pain par semaine.

Comment une pauvre et faible femme sans appui, sans fortune, sans protecteur, n'ayant pour toute ressource que le produit d'un four dont elle n'est que fermière, a-t-elle pu faire tant de bien, soulager tant de maux? Demandez-le à ceux qui savent combien la charité chrétienne est héroïque, combien, selon l'expression de saint Paul, *elle est ingénieuse.*

## III.

**Charles-Louis COLOMBÉ**, demeurant à Bar-le-Duc; département de la Meuse, âgé de 33 ans.

Charles-Louis COLOMBÉ offre un rare et noble exemple d'une vie restée pure au milieu de la contagion du vice, d'un sang corrompu régénéré dans ses veines, d'une véritable noblesse, celle de l'âme, remontant à sa source, et du respect qu'un pauvre et ignorant ouvrier peut inspirer, au point de couvrir la honte de ceux au milieu desquels et pour lesquels s'exercèrent toute sa vie ses vertus et son dévoûment.

Colombé est fils et petit-fils de deux femmes, l'une et l'autre non mariées. Il se voua, dès son enfance, au soutien de sa famille; dès-lors, le produit tout entier de son travail de tisserand fut consacré à nourrir ses deux mères, l'une trop âgée, l'autre trop malade pour gagner leur vie.

A vingt-trois ans, Colombé se maria : il sut concilier ses nouvelles obligations avec celles qu'il s'était imposées avant tout, et jusqu'à la mort de ses deux mères, leur réserva chaque jour le tiers du produit de son travail.

En 1831, les ouvriers manquèrent d'ouvrage dans beaucoup de parties de la France; Colombé, réduit à la plus grande détresse, lui, sa femme et ses deux enfans, recueillit néanmoins, à cette époque même, la mère et la grand'mère de sa femme (filles-mères aussi toutes deux), sa belle-sœur et son beau-frère. Malgré l'excès de son travail et de ses privations, Colombé fut forcé de contracter des dettes pour une somme de trois cents francs, qu'il acquitta plus tard fidèlement au prix des plus grands efforts de travail, et non-seulement, il acquitta ses propres dettes, mais aussi celles du mari de sa belle-sœur, dont il recueillit le ménage chez lui et dont il se rendit le garant.

En 1832, une de ses cousines, fille-mère aussi, mourut à l'hôpital, du choléra, laissant une orpheline de neuf ans, atteinte d'une dégoûtante maladie. Colombé reçut la pauvre enfant au nombre des siens, sans solliciter aucun des secours accordés à ceux qui se chargeaient des enfans que le choléra avait faits orphelins. Quatre ans s'étaient passés, lorsque les progrès de la maladie de la pauvre enfant exigèrent des remèdes et des soins extraordinaires que Colombé ne pouvait plus lui donner. Ce fut alors seulement que se révélèrent les détails de cette vie obscure,

pauvre, et cependant si riche de vertus, de sacrifices, de charité. La maladie est venue ajouter à ses privations, sans rien diminuer de son dévoûment. Avec un salaire de quinze sous par jour et le travail de sa femme, il suffit à soutenir ses trois enfans, la mère et la grand'mère de sa femme, âgée de quatre-vingt-quatre ans. Malgré leur extrême pauvreté, l'union la plus parfaite règne dans le ménage; les enfans y sont soignés, et envoyés exactement aux écoles.

Une telle vie, au milieu de tels exemples et de telles tentations, est assurément *surhumaine :* elle est comme la lumière du ciel, qui brille encore dans l'atmosphère corrompu où s'éteindraient les flambeaux allumés par les hommes.

## IV.

Louis **CAILLET**, âgé de 37 ans, demeurant à Saint-Évroult, et Marie **DECAUX**, âgée de 40 ans, de Notre-Dame-du-Bois, arrondissement d'Argentan, département de l'Orne.

Une fille coupable, devenue bientôt une mère dénaturée, confia successivement aux époux Caillet deux petites filles, dont la femme Caillet fut d'abord nourrice. Peu de mois après qu'elle eut reçu la seconde, leur mère disparut et cessa de donner aucune nouvelle de son existence. Les époux Caillet, touchés de compassion, ont continué d'élever les deux petites filles abandonnées avec leurs propres enfans, au nombre de sept (réduit maintenant à six). Leur tendresse et leurs soins se sont également partagés entre tous. Le ménage entier n'a pour subsister que le travail de Caillet, tourneur en bois; leur pauvreté est extrême, et cependant les pauvres petites étrangères ignorent leur destinée, et, parmi les privations de la misère qu'elles partagent, elles n'ont jamais connu celle des plus tendres affections de la famille.

## V.

Michel-Thomas **LEFOUR**, demeurant à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, âgé de 52 ans.

C'est un acte de charité semblable à celui dont le récit précède, qui a fixé l'attention de l'Académie sur l'humble ménage des époux Lefour; mais c'est aussi et plus encore une vie tout entière de bienfaisance et de vertus.

Lefour, cordonnier à Saint-Malo, avait accueilli pendant trois ans un ouvrier anglais, que l'espoir de trouver de l'ouvrage avait amené en France. Il lui avait prêté une assez forte somme, dont il ne fut jamais remboursé. A la mort de cet ouvrier, il adopta son fils, que depuis huit ans il a traité comme ses propres enfans. Robert Thapson a répondu aux soins de son bienfaiteur. Il respecte, il chérit comme un père celui qui a donné une patrie, une famille à l'orphelin étranger. Sa charité n'a pas été toujours aussi bien récompensée. En 1827, il avait recueilli dans la rue un jeune garçon abandonné que ses parens destinaient à mendier. Lefour, de l'aveu dé sa femme, veut l'arracher à cette honteuse industrie. Il l'emmène chez lui, l'habille, le nourrit, le fait travailler dans son atelier, jusqu'à ce que ce petit malheureux s'enfuit, après avoir volé ses bienfaiteurs, qui refusent de déclarer son crime et de faire connaître son nom.

L'ingratitude ne les décourage pas. Toutes les fois que Lefour a trouvé, le soir, dans la saison rigoureuse, de pauvres enfans sans pain, qui viennent à Saint-Malo de la Basse-Bretagne, ou des ouvriers voyageurs sans ouvrage, il les a toujours secourus et momentanément recueillis.

Un soir, des cris déchirans se font entendre dans la maison voisine de celle qu'habitent les époux Lefour: une pauvre veuve venait d'expirer, en laissant sur la paille quatre petits enfans désolés. Lefour les recueille chez lui, fait inhumer leur mère, les soigne et les nourrit pendant tout le temps nécessaire à la recherche des parens qui leur restaient encore.

Nous ne pouvons raconter ici tous les traits de bonté de la vie de Lefour envers sa propre famille comme envers les étrangers; presque tous, d'ailleurs, ils ont été soigneusement cachés par lui, et découverts seulement par la reconnaissance de ceux qu'il a secourus. Le rapport des autorités de Saint-Malo exprime le respect qu'inspire à ses concitoyens cette famille où règnent, avec la charité, l'ordre, l'amour du travail, tous les sentimens de morale et de religion, seules sources des bonnes actions.

## VI.

**Marie-Michelle-Périne LOUARN**, demeurant à Brest, département du Finistère, âgée de 49 ans.

Le dévoûment de cette pieuse fille, tout admirable qu'il soit, n'est pas rare en France, où le désintéressement des classes inférieures est un des traits du caractère national. Chaque année l'Académie se réjouit de rencontrer, parmi les existences respectables qui lui sont révélées, un assez grand nombre de domestiques restés fidèles à l'infortune de ceux qu'ils ont servis dans leur prospérité. Mais ce sont les femmes surtout qui donnent ces exemples; leur vocation, quand leur nature n'a pas été pervertie, est toujours un peu celle de la sœur de charité.

C'est là l'histoire de Périne LOUARN.

La famille Lilès, au service de laquelle elle était entrée depuis peu d'années, fut, il y a seize ans, complètement ruinée. Elle suivit ses maîtres et s'expatria pour eux, sans autre espoir que celui d'adoucir leur malheur. Elle travailla, et elle travaille depuis ce temps nuit et jour pour leur donner le produit de son ouvrage. Elle refusa les propositions de mariage les plus avantageuses pour elle; elle avait perdu sa liberté du jour où ses maîtres ne pouvaient plus la payer. A la mort du chef de la famille, elle resta avec la veuve et les quatre enfans qu'elle a élevés, les soigna dans des maladies contagieuses, et continue, malgré les infirmités d'une vieillesse prématurée due à l'excès du travail, un dévoûment qui ne finira qu'avec sa vie.

## VII.

**Élisabeth-Madeleine KOLY**, demeurant à Besançon, département du Doubs, âgée de 44 ans.

Quelque touchante que soit la vie dont nous venons de tracer l'esquisse, celle d'Elisabeth KOLY est plus digne encore d'admiration, car le charme de l'enfance, le bonheur d'inspirer la reconnaissance et l'affection ont adouci et en quelque sorte payé les sacrifices de la demoiselle Louarn; mais l'infortuné à qui Elisabeth Koly s'est dévouée tout entière, ne peut recevoir d'elle aucun bonheur ni lui donner aucune consolation. C'est à un vieillard, maintenant octogénaire, paralytique et

dans la démence, que depuis seize ans elle a donné toute son existence.

M. Billebaud, notaire à Besançon, fut contraint par des revers imprévus de céder son étude. Sa position s'aggrava tous les jours davantage, et sa pauvreté devint bientôt de la misère. Le chagrin altéra profondément sa santé; il fut bientôt frappé d'une paralysie suivie d'un état complet de démence. Elisabeth Koly, qui l'avait soigné dans les commencemens de ses malheurs, s'attacha plus étroitement à lui, à mesure qu'ils devenaient plus affreux. Après lui avoir sacrifié toutes les économies du travail de sa jeunesse, elle a engagé au mont-de-piété, puis enfin vendu pour lui jusqu'à ses vêtemens. Lorsque ces ressources et son travail n'ont plus pu suffire aux besoins toujours croissans de son malheureux maître, elle a tendu la main pour lui, mais avec discrétion, avec dignité; car c'était avec un absolu désintéressement pour elle-même.

Toujours au chevet de ce misérable grabat, elle n'a point d'autre pensée que celle d'adoucir les souffrances de son malade, de prévenir ses besoins, de deviner ses desirs. La démence de M. Billebaud est devenue une folie furieuse; mais le danger n'effraie pas sa garde fidèle, non plus que les fatigues ne la découragent. Elle est, au bout de seize années, aussi patiente que le premier jour. Et cependant elle sait que ses sacrifices seront toujours, en ce monde, sans aucune compensation, qu'elle n'aura pas même la douceur de les voir payés par le moindre signe de reconnaissance ou d'affection, puisque celui qui en est l'objet est privé de tout sentiment.

C'est là sans donte le plus grand effort et le plus beau résultat de la vertu toute pure.

